THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

Class [illegible]

Book [illegible]

LA BRANCHE AÎNÉE DES BOURBONS

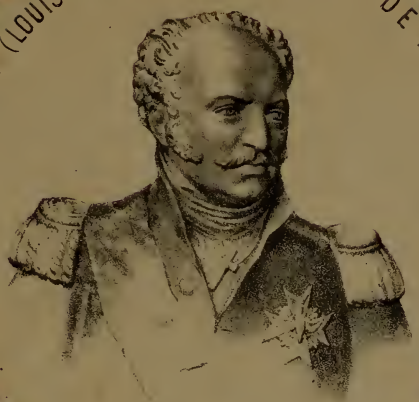

PAR

M. GRUAU DE LA BARRE.

ÉDITEUR, J. J. VAN BREDERODE à HAARLEM (Pays-Bas)

EN VENTE à PARIS E. DENTU

" BRUXELLES et GAND C. MUQUARDT

" LEIPZIG Alph. DURR

" LONDRES DULAU & Co Soho Square

LA BRANCHE AÎNÉE DES BOURBONS.

Imprimerie de BINGER FRERES, à Amsterdam.

LOUIS XVII

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

(Charles Louis Duc de Normandie)

Né à Versailles le 27 Mars 1785,
Décédé à Delft le 10 Août 1845.

Croyez, mon cher ami, que là où il y a de la Politique, là il n'y a ni vérité ni justice. Je suivi la Doctrine de Jesus-Christ depuis que je l'ai comprise. Les conséquences en sont elles qu'on m'a volé, trompé, et qu'on a payé des assassins pour m'ôter la vie... aussi, arrivé dans ma soixantième année, c'est assez de maux, et si le Tout-puissant veut bien je suis prêt à partir.

(Extrait d'une lettre, écrite de Rotterdam, par le Prince quelques mois avant sa mort.)

LA BRANCHE AÎNÉE DES BOURBONS.

(veuve et enfans du duc de Normandie, Louis XVII.)

DEVANT LA JUSTICE

par

✓ Moderate, called Comte

LE COMTE M. GRUAU DE LA BARRE

deux des six médailles frappées pour monsieur le Comte de Provence (Louis XVIII) pour consacrer les principaux événements de la révolution française, et trouvées dans sa chambre aux Tuileries, le 20 mars 1815, apres sa fuite précipitée.

À HAARLEM
(Pays-Bas.)
chez J. J. VAN BREDERODE, éditeur.
1871.

En vente à Paris chez E. Dentu; à Bruxelles chez C. Muquardt, à Leipzig chez Adolph Durr, à Londres chez Dulau & Cº (Soho Square).

DC 137
.37
.G8

302268
22

A

MESSIEURS

LES PRÉSIDENS ET CONSEILLERS DE LA COUR

D'APPEL DE LA SEINE.

EXPLICATION

DES DEUX MÉDAILLES REPRÉSENTÉES SUR LE TITRE DE L'OUVRAGE.

Celle de gauche représente l'image du dauphin et de sa sœur réunis, tous les deux prisonniers. Au revers on voit une toile qui semble cacher quelque chose. Elle indique qu'elle voile un mystère relatif au dauphin. Cette médaille, avec celle de droite, prouve l'évasion du dauphin. Sur un côté de la médaille on lit :

LOUIS, SECOND FILS DE LOUIS XVI, NÉ LE 27 MARS 1785.

De l'autre côté, la toile de la précédente médaille est levée. On voit un ange écrivant avec un burin :

„REDEVENU LIBRE LE 8 JUIN 1795."

Il est debout. Un de ses pieds pose à terre sur un flambeau allumé, (qui représente la vie) ce qu'indique la fumée qui en sort; l'autre pied s'appuie sur un cercueil, au dessus d'un livre ouvert qui porte les noms des quatre personnes royales décédées; — Louis, premier dauphin. — Louis XVI. — Antoinette. — Elisabeth.

—

Tout le mystère de l'évasion est là. Les quatre décès antérieurs au 8 Juin sont prouvés par le cercueil contre lequel est adossé le livre qui porte leurs noms; la date du 8 Juin rend la liberté au second dauphin par la mort de l'enfant substitué; le cercueil rappelle celui dans lequel le prince est sorti du Temple. Indépendamment des mots : „*Redevenu libre le* 8 *Juin* 1795," cette vérité est de nouveau reproduite par le soin qu'a eu l'auteur de la médaille d'expliquer que le dauphin *survit à son frère, à son père, à sa mère, à sa tante,* en opposant la vie à la mort. Ainsi la toile levée laisse voir quatre morts et le dauphin vivant.

Si l'on rapproche en outre de cette preuve si décisive de l'évasion, et qui supplée à toutes les autres, la révélation du prince, par laquelle, le premier de tous, il a fait connaître que sa délivrance avait été opérée par suite de la mort d'un enfant substitué, arrivée le 8 *Juin* 1795, et à l'aide de son cercueil; comment serait-il possible de ne pas l'admettre, quand elle se trouve si positivement confirmée par le burin de l'histoire numismatique ?

LA MAISON DE BOURBON DE FRANCE.

La maison de Bourbon, de France, se compose aujourd'hui de trois branches, qui descendent toutes de Henri IV, roi de France.

Ces trois branches sont :

1°. La branche aînée, représentée par les fils et petits-fils de Louis XVII;

2°. La branche cadette, représentée par le comte de Chambord;

3°. La branche d'Orléans, dont le chef est le comte de Paris.

Louis XIII eut deux fils, Louis XIV et Philippe, duc d'Orléans.

Louis XIV, qui épousa l'héritière de la couronne d'Espagne, eut un seul fils, qui fut connu sous le nom du Grand Dauphin et dont on a dit qu'il était fils et père de roi, sans avoir été roi lui-même. Ce prince mourut du vivant de son père, laissant trois fils: Louis, duc de Bourgogne, Philippe, duc d'Anjou, et Charles, duc de Berri; ce dernier se maria, eut des enfans, mais tous moururent dans leur première jeunesse.

Louis, duc de Bourgogne, mourut aussi du vivant de Louis XIV, empoisonné, dit-on, mais laissant un fils unique, qui fut Louis XV.

Peu de temps avant la mort du duc de Bourgogne, son frère puiné, Philippe d'Anjou succéda au trône d'Espagne. mais avant de quitter la France, il abdiqua publiquement ses droits à la couronne de ce pays, pour lui et ses enfans. L'héritier présomptif était donc, après Louis XV enfant, son oncle Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV et petit-fils de Louis XIII.

Louis XV, dont la santé était fort délicate pendant son enfance, survécut à sa maladie, et se maria à l'âge de quinze ans. Il eut un fils nommé Louis le Dauphin, qui fut marié deux fois et laissa trois fils, qui tous les trois régnèrent sur la France.

L'aîné fut Louis XVI, guillotiné pendant la première Révolution, et dont le second fils Louis XVII mourut à Delft en Hollande en 1845.

Les enfans de Louis XVII, après la mort de leur malheureux père, sont restés dans le royaume des Pays-Bas, L'un d'eux est officier dans le régiment des Grenadiers et Chasseurs du roi à la Haye, et à quatre fils.

Le second fut le comte de Provence, qui devint roi sous le nom de Louis XVIII en 1814; il mourut sans enfans en 1824.

Le troisième fut le comte d'Artois, plus tard Charles X, il eut deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berri.

Le duc d'Angoulême renonça à ses droits en 1830 et mourut en 1844 sans enfans.

Le duc de Berri, assassiné en 1820, laissa un fils posthume, baptisé sous le nom de Henri-Dieudonné, et qui est le comte de Chambord, ou le duc de Bordeaux.

On voit qu'à diverses reprises la maison royale de France faillit s'éteindre, faute d'héritiers mâles, et qu'à diverses reprises les ducs d'Orléans se trouvèrent sur le point d'arriver légalement au trône.

Philippe le régent fut accusé parfois et injustement de hâter la mort des princes de Bourbon, sous le règne de Louis XIV. Son arrière petit-fils, Philippe-Egalité, vota la mort de Louis XVI, mais il monta lui-même sur l'échafaud et son fils Louis-Philippe fut exilé.

En 1814, à l'époque de la Restauration, Louis XVIII ne lui permit de rentrer qu'à la prière du comte d'Artois, qui le réintégra plus tard dans sa position de prince du sang.

En 1830, après la révolution, Charles X et le duc d'Angoulême abdiquèrent tous leurs droits en faveur du duc de Bordeaux, qu'ils proclamèrent roi sous le nom d'Henri V. En même temps Charles X nomma le duc d'Orléans lieutenant-général du Royaume.

Mais on sait que Louis-Philippe monta sur le trône bientôt après, et qu'il régna jusqu'en 1848.

Le duc d'Orléans, héritier présomptif étant mort en 1842, le comte de Paris, son fils aîné, devint le chef de la maison d'Orléans.

Tableau Généalogique de la maison de Bourbon de France et de la branche d'Orléans.

Henri IV, roi de France. † 1610.

Louis XIII, roi de France. † 1643.

- Louis XIV, roi de France. † 1715.
  - Louis le Dauphin. † 1711.
    - Louis, duc de Bourgogne. † 1702.
      - Louis XV, roi de France. † 1774.
        - Louis le Dauphin. 1765.
          - Louis XVI, roi de France. † 1793.
            - Louis premier Dauphin † 1789.
            - Charles-Louis, duc de Normandie (Louis XVII) † 1845.
              - Edouard. †1866.
              - Charles.
              - Edmond.
              - Adelberth.
                - Louis.
                - Henri.
                - Emmanuel.
                - Ferdinand.
              - Emmanuel.
          - Louis XVIII, roi de France. † 1824.
          - Charles X, roi de France. † 1836.
            - Louis duc d'Angoulême. † 1844.
            - Charles, duc de Berri † 1820.
              - Henri, duc de Bordeaux.
- Philippe 1er, duc d'Orléans. † 1701.
  - Philippe II, Régent. † 1723.
    - Louis, duc d'Orléans. † 1752.
      - Louis-Philippe, duc d'Orléans. † 1785,
        - Louis-Philippe Egalité. † 1793.
          - Louis-Philippe 1er, roi des Français. † 1850.
            - Ferdinand, duc d'Orléans. † 1842.
              - Louis-Philippe, comte de Paris.
            - Louis, duc de Nemours.
            - François, prince de Joinville.
            - Henri, duc d'Aumale.
            - Antoine, duc de Montpensier

AVANT-PROPOS.

M. de Brederode, descendant de l'illustre maison hollandaise de ce nom, éditeur à Haarlem, qui s'est convaincu par la lecture de mes écrits que le fils de Louis XVI avait été delivré de sa prison du Temple, et que c'est ce prince infortuné qui est mort à Delft, royaume des Pays-Bas, le 10 Août 1845, a voulu payer sa part de dévouement à la famille royale si odieusement victime de toutes les turpitudes politiques, de toutes les insolences et de tous les mensonges de la presse. Informé qu'il était disposé à éditer un écrit qui pût éclairer le public, et lui apprendre que c'est par une insigne mauvaise foi que le comte de Chambord cherche à s'imposer à la France, comme héritier direct de la monarchie légitime, j'ai dû m'empresser de satisfaire à sa généreuse inspiration.

Mais déjà, j'avais publié à *Londres*, en 1836, *l'Abrégé de l'Histoires des Infortunes du Dauphin*, dicté par lui-même;

En France, en 1840, un *Mémoire Judiciaire*, au soutien d'une plainte en diffamation portée contre le gérant du journal *le Capitole;*

A Delft, en 1846—1848, *les Intrigues Dévoilées ou Louis XVII, dernier Roi légitime de France;*

A Breda, en 1851, *En Politique point de Justice, ou Réplique Judiciaire,* dans la cause des héritiers du duc de Normandie contre Mme la duchesse d'Angoulême, M. le duc de Bordeaux et Mme la duchesse de Parme;

A Bruxelles, en 1858, *Non, Louis XVII n'est pas mort au Temple,* réfutation de l'oeuvre mensongère de M. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie, son agonie sa mort;*

A Breda, en 1859, *La Vérité au duc de Bordeaux.*

L'édition de presque tous ces ouvrages étant épuisée,

je les refondais dans une nouvelle histoire du prince intitulée, *Le Royal Martyr du* 19e *Siècle,* en forme *de réplique historique* à M. Dupanloup, évêque d'Orléans, qui, par une lettre apologétique, a pris chaleureusement, sous son patronage épiscopal, le roman dérisoire que M. de Beauchesne a composé sur un dauphin de sa façon, à l'aide de deux imposteurs dont sa puérile crédulité nous donne les rêveries pour des documens officiels, des preuves matérielles, authentiques, que le dauphin de France, fils de Louis XVI, est bien réellement mort au Temple. Ce dernier ouvrage se publiait par livraisons de six feuilles d'impression. Déjà, trois avaient paru quand les désastres de la France me firent interrompre mon travail. J'eus aussitôt la pensée de reprendre et continuer *Le Royal Martyr.* Toutefois, cela ne remplissait pas le but de M. de Brederode, qui désirait un écrit court, qu'on pût imprimer promptement, et qui, par un prix peu élevé fût mis à la portée de toutes les bourses.

Je me rappelai alors que, pour préparer les voies de la justice, en 1851, époque à laquelle j'avais porté devant le tribunal de 1re instance de la Seine la réclamation des droits civils de la veuve et des enfans du duc de Normandie, je voulais faire imprimer et distribuer à la magistrature et au barreau une sorte de *factum.* Des obstacles insurmontables me firent renoncer à mon projet : je le réalise aujourd'hui. Nous nous trouvons en effet dans des circonstances analogues à celles de 1851. La souveraineté de la France est encore républicaine, avec cette différence énorme, que le pouvoir exécutif est confié à la haute sagesse d'un président qui s'est acquis la confiance nationale, et s'en rend digne chaque jour, de plus en plus, par la direction qu'il donne aux affaires publiques, conformément aux aspirations de la majorité des Français. L'homme de Sédan, tombé dans l'ignominie, n'est plus là pour exercer sur la conscience des fonctionnaires une pression corruptrice, afin de les rendre les lâches complaisans de son gouvernement personnel. La magistrature reprend son indépendance, sans laquelle elle devient une calamité pour le pays. La loi sera désormais respectée et le seul guide de ses décisions. La justice qu'elle doit à tous ne

se verra plus entravée par des menaces et des promesses de faveurs. Elle est une émanation du peuple, et le peuple veut la justice et la vérité, en tout et pour tout, sans acception de personnes, sans considération politique. Sous ce régime d'un gouvernement honnête, où les iniquités des trois règnes précédens seront refoulées dans les ténèbres qui les abritaient, sans que l'immoralité des hommes d'état puisse les en faire ressortir; puisque tous les citoyens veilleront dorénavant à leurs intérêts, et présideront aux destinées de la France; la famille du duc de Normandie va se replacer devant la justice et donner suite à sa réclamation d'état. Un jugement commandé, que réprouve le plus simple bon sens, et qu'on ne peut lire sans un sentiment de juste indignation, a méconnu ses droits, les a rejetés par le ridicule d'une sentence absurde; ce jugement a été frappé d'appel; c'est donc aux magistrats de la Cour d'appel que je m'adresse en ce moment, à la veille de recommencer des débats judiciaires, pour donner un aperçu de l'ensemble de cette cause prodigieuse. Afin de la présenter tout d'abord sous sa véritable physionomie, je reproduis ici textuellement les actes de Palais, qui expliquent comment la question fut soumise à l'investigation du tribunal de 1re instance.

„L'an mil huit cent cinquante, le 29 Août, à la requête de 1° Mme Jeanne-Amélie majeure, 2° Et M. Charles-Edouard majeur, demeurant à Bréda, (province du Brabant septentrional, royaume des Pays-Bas), tous deux inscrits dans leur acte de naissance comme enfans de M. Charles-Guillaume Naundorff, horloger, et de Dame Jeanne-Frédérique Einert, son épouse, demeurant à Spandau (Prusse), 3° Et de Dame Jeanne Frédérique Einert, veuve de M. Charles-Guillaume Naundorff, admis sous ce nom parmi les bourgeois de Spandau, Brandebourg et Crossen (royaume de Prusse), par ordonnance et mandement de pur mouvement du roi de Prusse, avec dispense de fournir les pièces, titres et attestations exigés en pareil cas par les lois du pays, ayant exercé dans ces différentes villes la profession d'horloger mécanicien, lequel est décédé à Delft (Hollande) le 10 Août 1845, et inscrit sur les registres de décès sous les noms de Charles-Louis

de Bourbon, duc de Normandie, autrefois connu sous le nom de Charles-Guillaume Naundorff, né au Château de Versailles (France) le 27 Mars 1785, fils de feu Louis de Bourbon, alors roi de France, sous le nom de Louis XVI, et de Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne, Archiduchesse d'Autriche, son épouse, tous deux morts à Paris; la dite Dame agissant tant en son nom que comme tutrice légale de ses enfants mineurs issus de son mariage avec Charles-Guillaume Naundorff, demeurant ensemble à Bréda, savoir: 1° Marie-Antoinette, 2° Louis-Charles, 3° Charles-Edmond, 4° Auguste-Marie-Thérèse, tous les quatre inscrits dans leur acte de naissance comme enfants du dit Sieur Charles-Guillaume Naundorff, et de Dame Jeanne-Frédérique Einert, son épouse; 5° Adelberth, 6° Ange-Emmanuel, tous deux inscrits dans leur acte de naissance comme enfants de Charles-Louis de Bourbon, Duc de Normandie, et de Dame Jeanne-Frédérique Einert, son épouse, les dits majeurs et mineurs héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu leur père sus-nommé, suivant acte dressé à la Haye, enregistré; la dite Dame autorisée à procéder près le tribunal civil de première instance de la Seine, aux fins ci-après, par délibération du conseil de famille de ses enfants mineurs, suivant procès-verbal daté de la Haye, du 20 Avril 1849, enregistré;

„Pour lesquels domicile est élu à Paris, rue Coquillière n° 27, en l'étude de Me Laurens-Rabier, avoué de première instance de la Seine, lequel est constitué et occupera pour eux sur la présente assignation et ses suites:

„J'ai, Jacquin huissier soussigné, donné assignation à 1° Mme Marie-Thérèse-Charlotte de France, veuve de M. Louis-Antoine de France, duc d'Angoulême; la dite Dame appelée aujourd'hui comtesse de Marnes, fille de Louis XVI et de Dame Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne susnommés; dite Dame comtesse de Marnes, domiciliée au château de Frohsdorff, près la ville de Wienerneustadt, située sur la frontière hongroise (Autriche), au parquet de M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de la Seine, sis au Palais de Justice à Paris;

„2° Monsieur Henri-Dieudonné d'Artois, duc de Bor-

deaux, se faisant aujourd'hui appeler comte de Chambord, fils de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, et de Louise-Ferdinande de Naples, son épouse, le dit comte de Chambord, petit-neveu de Louis XVI, également domicilié au château de Frohsdorff, au parquet de M. le procureur de la République près le tribunal civil de 1e instance de la Seine, sis au Palais de Justice à Paris;

„3° Et Dame Louise-Marie-Thérèse d'Artois, fille de M. le duc et de Mme la duchesse de Berry, épouse du duc Charles-Louis de Parme et son mari, pour la régularité de la procédure, la dite Dame petite-nièce de Louis XVI, demeurant avec son dit mari en la ville de Parme, (Italie), au parquet de M. le procureur de la République près le tribunal civil de la Seine;

„A comparaître d'hui à quatre mois francs, délai de la loi (Art. 73, c. pr. civ.), à l'audience et pardevant MM. les Président et Juges composant la 1e Chambre du tribunal civil de 1e instance de la Seine séant au Palais de Justice à Paris, 10 heures du matin, pour:

„Attendu que l'époux et père des requérants, n'était autre, ainsi qu'il en sera justifié en cas de dénis, tant par titres que par témoins, que Charles-Louis ou Louis-Charles duc de Normandie, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 27 Mars 1785, du mariage de Louis XVI alors roi de France et de Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne d'Autriche;

„Attendu que vainement opposerait-on aux requérants un prétendu acte de l'état civil constatant le décès du dauphin duc de Normandie, arrivé au Temple le 8 Juin 1795; Qu'il sera établi que cet acte ne saurait s'appliquer au dauphin duc de Normandie;

„Attendu que les requérants rapportent à l'appui de leurs prétentions un grand nombre d'indices et de faits, dès à présent constants, qui démontrent la véritable filiation de leur époux et père; que c'est dès lors, le cas, à supposer que la preuve par eux faite ne soit pas parfaitement concluante, d'ordonner qu'il y sera ajouté par enquête ou tout autre moyen de découvrir la vérité;

„Voir dire et ordonner que l'acte du prétendu décès du duc de Normandie, dressé le 24 Prairial an III, (12 Juin 1795) sera considéré comme nul et non avenu

que mention de cette nullité sera faite par la transcription en marge du dit acte du jugement à intervenir;

„En conséquence, ordonner que les requérants seront reconnus veuve et enfants légitimes de Charles-Louis duc de Normandie, et admis à jouir de tous les droits civils qui lui appartenaient;

„Sous la réserve par eux d'exercer ces droit devant telle juridiction compétente qu'il appartiendra;

„A ce qu'ils n'en ignorent, et je leur ai, étant et parlant comme dit est, laissé à chacun copie du présent.

„La présente assignation a été régularisée au parquet du procureur de la République à Paris, le même jour 29 Août."

Dans les conclusions subsidiaires, prises par les demandeurs, il était dit:

„Il plaira au tribunal:

„Dans le cas où contre toute attente, en l'absence des défendeurs, *dont l'abstention équivant à un acquiescement à la demande,* il ne croirait pas devoir adjuger dès à présent les conclusions de l'exploit introductif de l'instance du ministère de Jacquin huissier à Paris du 29 Août 1850 enregistré;

„Donner acte aux demandeurs de ce qu'ils posent en fait, articulent et offrent de prouver tant par titres que par témoins;

„Que le prince Charles-Louis ou Louis-Charles duc de Normandie leur père et époux né à Versailles (Seine-et-Oise), le 27 Mars 1785, du mariage de Louis-Auguste roi de France et de Navarre et de Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne Archiduchesse d'Autriche reine de France et de Navarre son épouse, n'est point décédé dans la prison du Temple à Paris, ainsi qu'on prétend l'établir par un acte de décès, dressé en la dite ville le 12 Juin 1795, lequel est ainsi conçu:

„Acte de décès de Louis-Charles Capet du 20 de ce mois (8 Juin), 3 heures après midi, âgé de dix ans deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié aux tours du Temple section du Temple;

„Fils de Louis Capet dernier roi des Français et de Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche;

„Sur la déclaration faite à la maison commune par Etienne Lasne âgé de 39 ans gardien du Temple, domicilié à Paris rue et section des droits de l'homme n° 48 :

„Le déclarant a dit être voisin;

„Et par:

„Rémi Bigot, employé, domicilié à Paris, rue vieille du Temple n° 61;

„Le déclarant a dit être ami;

„Vu le certificat de Dusser commissaire de police de la dite section, du 22 de ce mois (10 Juin).

„Signé: Lasne, Bigot, et Robin officier public;"

„Que cet acte est nul dans la forme et non valable quant au fond, pour constater le décès du dauphin;

„Qu'en effet cet acte ne satisfait point aux prescriptions de la loi d'alors, régulatrice des formalités requises pour la validité des actes de l'état civil; *qu'il n'a point été signé de la sœur du prince* toujours détenue dans la prison du Temple, ni du commissaire de section en exercice au jour du décès, et qu'il n'a été rédigé que sur la déclaration de deux individus obscurs qui, évidemment ne connaissant pas le dauphin, n'ont pu certifier son identité avec l'enfant décédé;

„Que le prince au contraire, au moyen de la substitution d'un enfant à sa place, a été délivré de la prison du Temple par des amis dévoués, avec l'assistance de plusieurs membres influents de gouvernement qui succéda au 9 Thermidor; et que préalablement à la dite évasion un traité secret passé avec les Vendéens, dans la personne du général Charette, contenait la clause formelle que le fils de Louis XVI serait rendu à la liberté;

„Que par des considérations majeures nées des circonstances de l'époque, ou par l'effet de combinaisons de la part des hommes du gouvernement, la délivrance du prince, loin de se faire ostensiblement aux termes du traité, à été masquée politiquement par le faux acte de décès précité;

„Que des recherches ont été ordonnées sur tous les points de la France, ultérieurement au 8 Juin 1795, à l'effet de ressaisir le dauphin évadé; et que plusieurs enfants arrêtés, sous prétexte qu'ils étaient l'orphelin

royal, après que l'erreur eut été constatée officiellement, ont été remis en liberté;

„Que l'on trouve au Moniteur, à une date également postérieure à celle de l'acte de décès, plusieurs assertions, dont l'une à la date du 13 Juillet, lesquelles démontraient qu'évidemment les directeurs du Moniteur savaient que Louis XVII n'était pas mort; que plusieurs manifestes aussi émanés des chefs Vendéens proclamaient cette certitude;

„Que les frères de Louis XVI, qui n'étaient pas en France à cette époque, et notamment le comte de Provence, savaient pertinemment l'évasion du Temple de leur neveu; car le dernier, décédé roi sous le nom de Louis XVIII, *s'est dit* et *agit* comme régent de France, longtemps après qu'une déclaration de sa part avait notifié son avénement au trône, aux Français, à l'armée de Condé et aux gouvernements étrangers;

„Que les puissances étrangères, non plus, n'ont jamais douté de l'évasion du Temple du fils de Louis XVI, évasion d'ailleurs qui avait acquis en France et même en Europe un caractère de notoriété publique qui s'est perpétuée jusqu'à ce jour;

„Que la duchesse d'Angoulême, par sa conduite et ses paroles, a prouvé qu'elle ne croyait pas et qu'elle ne croit pas encore à la mort de son frère au Temple;

„Que cette vérité de l'évasion résulte aussi de témoignages historiques irrécusables, d'actes diplomatiques et d'aveux formels, tant de ministres étrangers et autres personnages politiques que de la part de Louis XVIII depuis 1814;

„Que c'est par le fait connu de l'existence du fils de Louis XVI que, sous la Restauration, aucun service funèbre n'a été institué pour célébrer l'époque du 8 Juin 1795; parce que les Bourbons et la cour de Rome n'ignoraient pas qu'il était toujours existant; que c'est là le motif aussi pour lequel, tandis que le gouvernement de Louis XVIII faisait faire des recherches simulées dans les cimetières de Paris sous le vain prétexte de retrouver les restes du dauphin, Louis XVIII, Charles X et la duchesse d'Angoulême refusèrent de

recevoir de la famille Pelletan le cœur de l'enfant décédé au Temple le 8 Juin de l'année précitée; et que le docteur Pelletan, l'un de ceux qui firent l'autopsie du corps de l'enfant décédé, avait religieusement conservé comme étant pour lui le cœur du fils de Louis XVI;

„Que l'on ne peut autrement, que par la certitude d'une croyance commune à l'évasion, s'expliquer la facilité avec laquelle plusieurs fourbes ont, depuis 1795, abusé la foi publique en usurpant les noms et qualités du fils de Louis XVI, tels que Hervagault sous le Directoire, Mathurin Bruneau sous Louis XVIII, et *Richemont* sous Louis XVIII, sous Charles X, sous Louis-Philippe et même encore sous le gouvernement actuel; et que ce rôle ne pouvait être que l'imitation d'une vérité travestie, que les pouvoirs politiques qui soutenaient et accréditaient ces imposteurs étaient intéressés à méconnaître;

„Qu'enfin et indépendamment d'autres faits constants non rélatés ici, qui démontrent l'évidence de la fausseté de l'acte de décès attaqué, des médailles ont été frappées par ordre en souvenir des principaux événemens révolutionnaires, dont quatre constatent la date de la mort de Louis XVI, de la reine de France, de Madame Elisabeth, et de Philippe Egalité; tandis que deux autres, consacrées au fils et à la fille de Louis XVI, énoncent positivement la délivrance du dauphin, à la date du jour assigné mensongèrement à son décès, par ces mots textuels:

„*Redevenu libre le* 8 *Juin* 1795."

„En second lieu;

„Que le fils de Louis XVI évadé du Temple n'était autre que le père et époux des requérants, décédé à Delft (Hollande) le 10 Août 1845 suivant acte de décés ainsi conçu:

„L'an 1845, le 10 Août, est décédé Charles-Louis „de Bourbon, duc de Normandie, (Louis XVII) ayant „été connu sous les noms de Charles-Guillaume Naun„dorff, né au château de Versailles, en France, le 27 „Mars 1785, et par conséquent âgé de plus de soixante „ans, demeurant en cette ville, fils de feu sa Majesté

„Louis XVI, roi de France, et de son Altesse Impé-
„riale et Royale Marie-Antoinette archiduchesse d'Autriche,
„reine de France, morts tous deux à Paris, époux de
„Mme la duchesse de Normandie, née Jeanne Einert,
„demeurant ici;

„Délivré par extrait, par nous Henri van Berkel,
„Bourgmestre officier de l'état civil, de la ville de Delft,
„aujourd'hui 27 Août 1845.

„Signé, Van Berkel, bourgmestre."

„Que le susnommé, depuis l'année 1810 jusqu'à l'époque de son retour en France (1833), a vécu en Prusse, masqué sous le nom de Charles-Guillaume Naundorff, qui lui fut imposé par le gouvernement, et sous lequel il a exercé la profession d'horloger dans les villes de Spandau, Brandebourg et Crossen;

„Que requis par M. Le Coq, directeur général de la police du royaume, de se faire recevoir bourgeois pour exercer légalement sa profession, il se vit contraint de lui révéler son origine royale et d'en établir la justification par la remise de papiers qui la constataient, lesquels étaient signé du roi et de la reine de France; que par suite de cette révélation pleinement justifiée aux yeux du magistrat prussien, il fut reçu bourgeois de la ville de Spandau, par ordre du gouvernement, quoique étranger non naturalisé et avec dispense de produire les pièces *impérieusement* requises en pareille circonstance, et notamment son *acte de naissance;* que ce fut enfin sur *un seul certificat* de M. Le Coq que son admission eut lieu sous le nom imposé de Charles-Guillaume Naundorff, et qu'il s'est marié en 1818 également *sans représenter son acte de naissance;*

„Qu'il a constamment élevé et maintenu sa prétention d'être fils de Louis XVI; et qu'aussitôt que les événements politiques lui permirent de sortir de son *incognito* obligé, il réclama du gouvernement prussien la restitution de ses papiers, fit connaitre officiellement aux autres cabinets de l'Europe, ainsi qu'aux divers membres de la famille royale de France, notamment depuis 1814, son origine royale, et ne cessa, jusqu'au jour de son décès,

de solliciter sa reconnaissance, et de demander sa réintégration dans ses droits et qualités civils de fils de Louis XVI;

„Que c'est par suite des demandes de justice, qu'il a incessamment adressées aux pouvoirs compétents pour être jugé, qu'il a éprouvé en Prusse et en France tous les genres de persécutions imaginables;

„Que son identité avec le fils de Louis XVI est résultée de sa ressemblance et de la ressemblance de ses enfants avec les divers membres de la famille royale de France, ainsi que des signes particuliers qu'il portait sur son corps et qu'on savait exister sur celui du dauphin;

„Que cette identité a de plus été reconnue et attestée de la manière la plus positive, par de nombreux témoignages, et spécialement par d'anciens serviteurs du roi et de la reine à la cour de France, qui avaient connu le dauphin avant son incarcération du 10 Août 1792 tels que :

„Mme de Rambaud, attachée au service du dauphin, duc de Normandie, depuis le jour de sa naisance jusqu'au 10 Août 1792;

„Mme Marco de St. Hilaire anciennement attachée à Mme Victoire de France, tante du roi Louis XVI;

„M. Marco de St. Hilaire, ancien huissier ordinaire de la chambre de Louis XVI;

„M. de Joly, dernier ministre de la justice qui avait accompagné la famille royale jusque dans la loge du logographe où il resta pendant toute la première journée;

„M. Bremond, secrétaire particulier du roi Louis XVI, dès le commencement de 1788 jusqu'au 10 Août 1792;

„M. le marquis de la Feuillade des anciens princes d'Aubusson;

„Mme la marquise de Broglio Solari, anciennement attachée au service de S. M. Marie-Antoinette, et de la princesse de Lamballe;

„Personnages, dont plusieurs croyaient le dauphin mort au Temple, qui, tous étrangers aux partis politiques, vivaient dans une honorable retraite, et ont appuyé leur reconnaissance sur des faits d'une évidence telle qu'elle ne peut tromper la raison;

„Que le père et époux des requérants a épuisé, de son

vivant, tous les moyens de faire examiner le mérite de ses droits, soit auprès des membres de la famille de Louis XVI, son père, soit auprès des souverains de l'Europe, soit auprès des Chambres françaises, soit plus directement auprès des tribunaux civils de la Seine, et que ce n'est que par suite de violences exercées contre lui, ou de dénis de justice, qu'il n'a pu faire examiner judiciairement ses prétentions;

„Qu'en effet, le 9 Octobre 1835, un Sieur Thomas lui fit signifier par huissier qu'il avait reçu des renseignements, directement tirés de l'ambassade prussienne, desquels il résultait que le prétendu duc de Normandie n'était en réalité que le Sieur Naundorff fils d'un horloger prussien existant encore;

„Que le dit individu Thomas fut cité devant le Tribunal pour rendre compte de sa dénonciation calomnieuse, et que le 23 Février 1836, le duc de Normandie, par la décision du tribunal, obtint une imposante justification;

„Que le 13 Juin 1836 le père et époux des requérants porta une demande directe, en réclamation d'état devant le tribunal civil, contre sa sœur Mme la duchesse d'Angoulême; contre le duc d'Angoulême, et contre le comte d'Artois;

„Que, contrairement à toutes les lois, le 15 du même mois, il fut arrêté à son domicile, par ordre du gouvernement, sous le vain prétexte qu'il était étranger, que ses papiers furent saisis, qu'il fut déposé au dépôt de la préfecture de police sans être interrogé, et qu'on l'y maintint, malgré son recours au conseil d'état contre son illégale détention, et les démarches les plus instantes auprès du roi des Français, et des ministres chargés de faire respecter la liberté individuelle; qu'enfin le 16 Juillet 1836 (le 12) il fut conduit par la gendarmerie jusqu'à Calais, et là embarqué pour l'Angleterre; que nonobstant son bannissement, il se proposait de conduire à fin son action en réclamation d'état, mais qu'il en fut empêché par les illégalités du gouvernement français, qui fit saisir aux frontières *l'Abrégé de l'Histoire des Infortunes du Dauphin*, document judiciaire qu'il produisait à l'appui de son instance judiciaire, et par le refus des

officiers ministériels de l'assister pour donner suite à sa demande;

„Qu'aussitôt après l'avoir expulsé violemment du territoire français, le gouvernement fit intenter contre lui une inculpation d'escroquerie commise au moyen des faux noms et fausses qualités de Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie, fils de Louis XVI, dont, disait-on, dans la procédure, le Sieur Naundorff se prévalait sans droit;

„Qu'une première pétition, présentée aux Chambres après l'expulsion, pour appeler l'attention des pairs et des députés sur ces excès de pouvoir, a été écartée par un ordre du jour calomnieux contre le pétitionnaire;

„Que postérieurement à ce nouveau déni de justice, des élections générales ayant amené une nouvelle Chambre des députés, le prince lui présenta une nouvelle pétition, le 21 Janvier 1838, par laquelle il demandait son rappel en France à l'effet d'y suivre son procès civil, ou de s'y faire juger criminellement, ou sur les chefs de l'instruction correctionnelle perfidement instruite contre lui absent;

„Que cette pétition fut enregistrée au secrétariat de la Chambre et classée sous le numéro 365; mais qu'aucun rapport n'en fut fait, et que, préalablement, des exemplaires de cette pétition, adressés par lui à vingt-six députés, avaient été saisis à la frontière par ordre exprès du gouvernement français;

„Qu'enfin le 9 Juillet 1839 un écrit intitulé: *Ministère de l'intérieur, direction de la police générale du royaume, et signé pour le ministre et par son autorisation, le conseiller d'Etat directeur Dejean*, énonçait que de renseignements communiqués officiellement par le gouvernement prussien à M. le ministre des affaires étrangères, il résultait que Charles-Guillaume Naundorff était issu d'une famille de Juifs établie dans la Prusse polonaise;

„Que cette calommie ayant été reproduite dans un journal intitulé *le Capitole*, le 29 Mars 1840, et dans des numéros ultérieurs du dit Journal, l'éditeur fut cité devant le tribunal de police correctionelle pour répondre de sa diffamation, à la requête du duc de Normandie et de M. Gruau de la Barre, son conseil également diffamé;

„Que sur l'appel de la cause, le ministère public en requit la remise indéfinie, en y opposant la procédure en escroquerie commencée dans l'année 1837;

„Mais que le tribunal ayant ordonné qu'elle fût mise à fin, dans un bref délai, ce fut alors que la Chambre du conseil décida *qu'il n'y avait pas lieu à suivre pour le délit d'escroquerie imputé à M. Naundorff;*

„Que cette décision n'ayant été rendue que sur l'audition de nombreux témoins, *la question d'identité se trouve ainsi indirectement résolue*; puisqu'il est vrai qu'on n'a pu soutenir contre M. Naundorff l'accusation judiciaire portée contre lui, qu'il se qualifiait sans droit Charles-Louis duc de Normandie fils de Louis XVI;

„En un mot que son identité a été confessée par des ministres prussiens, d'après des communications qui, bien que n'étant pas officielles, n'en doivent pas avoir moins de force devant la justice;

„Déclarer les faits ci-dessus articulés pertinents et admissibles;

„Autoriser en conséquence les demandeurs à en faire la preuve en la manière ordinaire et accoutumée;

„Sous toute réserve de tous autres faits tendant à établir la dite identité;

„Et vous ferez Justice."

Je termine cet avant-propos par une consultation insérée dans le mémoire judiciaire dont j'ai parlé; elle est de Me Jules Favre, l'éminent et célèbre avocat qui a plaidé, en 1840 et 1851, pour faire reconnaitre la légitimité des droits que revendique la famille de Bourbon. La voici:

„Le conseil soussigné, avocat à la Cour royale de Paris,

„A pris une connaissance approfondie des documens qui précèdent" — une partie seulement des documens produits dans l'instance civile de 1851 — „et *de leur „scrupuleux examen est née pour lui la conviction:*

„1°. Que le prétendu Guillaume Naundorff n'est point „Prussien ni Polonais de naissance, et que jusqu'ici son „origine est demeurée complètement incertaine;

„2°. Que les présomptions les plus graves se réunissent „pour faire croire qu'il est réellement Charles-Louis, duc „de Normandie, fils de Louis XVI;

„3°. Que c'est à la réclamation constante et persévé-„rante qu'il a faite, depuis vingt-cinq années, de son „véritable état civil, qu'il a dû les persécutions dont il „a été victime, et celles qui ont atteint sa famille;

„4°. Que c'est à cette prétention, dont les tribunaux „français étaient saisis, qu'il faut attribuer son expulsion „du territoire national contre toute légalité, car on ne „pouvait lui appliquer les dispositions relatives aux étran-„gers, puisqu'il affirmait être Français, et que la justice „était sur le point d'examiner sa demande;

„5°. Que la poursuite en escroquerie dirigée contre „lui après coup, lorsqu'il était déjà jeté hors de France, „n'a eu pour but que de colorer l'acte de rigueur dont „il a été l'objet; que le magistrat instructeur qui la „continue depuis trois ans, sans la mettre à fin, ne peut „se dispenser de présenter son rapport à la chambre du „conseil, et de provoquer une ordonnance définitive;

„6°. Enfin, que M. Gruau de la Barre, avocat, ancien „procureur du roi, ami et conseil de celui qu'il affirme „être le duc de Normandie, ayant été publiquement „représenté dans un journal comme le complice d'une „sale intrigue, a le droit de poursuivre devant les tribu-„naux la réparation de cette diffamation.

„A sa cause se rattache évidemment celle du prétendu „Naundorff: or il semble inoui au conseil soussigné, si „de hautes raisons d'Etat n'ont paralysé l'action de la „justice, qu'elle se refuse à statuer sur les réclamations „de cet homme; que. soit au civil; soit au criminel, tout „accés lui soit interdit; qu'il fatigue l'Europe de protes-„tations, et que *nul ne l'ait encore convaincu d'imposture.* „Il serait temps qu'un tel scandale cessât. Si Naun-„dorff est un adroit fripon, qu'on le dévoile; mais „s'il est vraiment ce qu'il dit être, que tous „les hommes impartiaux écoutent sa défense et le jugent; „qu'ils concourent à réparer une grande et longue injus-„tice. L'état du pays est tel que la reconnaissance solen-„nelle du fils de Louis XVI n'aurait aucun intérêt poli-„tique; lui-même le comprend, il ne demande que son „nom; il le demande pour lui, pour ses enfans, qui pour-„raient un jour l'accuser d'avoir compromis leur avenir

„par un lâche silence. Cette position est si nette, si „honorable; elle exclut d'une manière si victorieuse toute „idée de fraude, que le conseil soussigné ne peut que „faire des voeux pour qu'elle s'éclaircisse définitivement. „Comme homme, comme citoyen, celui qui se dit le „duc de Normandie a le droit d'obtenir justice. Le con„seil soussigné estime donc qu'il doit: 1°. provoquer une „solution de la chambre du conseil dans l'affaire en „escroquerie commencée contre lui; 2°. reprendre l'action „en réclamation d'état par lui intentée en 1836, et „solliciter des tribunaux, comme mesure préalable, sa „rentrée en France et des enquêtes.

„Délibéré à Paris, 10 Décembre 1840.

„Jules Favre."

Cette décision de Me Jules Favre pourrait être considérée, à bon droit, comme le régulateur de la conscience publique. C'est dans tous les cas la réfutation la plus péremptoire de toutes les sottises qu'on a débitées pour effacer l'existence de l'auguste orphelin du Temple. Ceux qui l'ont méconnu, ceux qui l'ont diffamé, qui ont abreuvé d'amertune sa vie royale proscrite, ceux qui insultent encore à sa mémoire, sans souci des souffrances de son innocente famille, qui ressent le contre-coup de leurs lâches outrages; ceux-là, quels qu'ils soient, sont de bien petits esprits devant la grande intelligence de l'illustre jurisconsulte, homme de bien, qui les domine et les écrase par l'imposante autorité de sa parole, et relève le roi tombé à la hauteur de la majesté royale que lui ont refusée ses détracteurs.

L'Auteur.

Breda, Août 1871.

CHAPITRE I.

Messieurs!

Une grande question historique a depuis longtemps occupé l'opinion publique, celle de savoir si le dauphin, dernier fils de Louis XVI et de la reine de France, est décédé dans la prison du Temple, ou si, au contraire, d'énergiques défenseurs de la monarchie française l'ont arraché à la mort qui lui destinaient les bourreaux de sa royale famille.

En supposant le cas d'évasion irrécusablement démontré, l'héritier légitime de nos rois a-t-il pu conserver mystérieusement son existence méconnue, et vivre ignoré jusqu'à nos jours?

Ces questions ont souvent excité l'intérêt de la France, surtout aux différentes époques où des ennemis de la vérité présentèrent comme tel de faux dauphins, dans le but unique de paralyser les efforts du véritable, s'il osait jamais redemander à la justice de son pays le nom et la patrie qui lui appartenaient.

En 1833, ces questions, diversement accueillies, dans un temps si éloigné de l'histoire de nos tourmentes révolutionnaires, prirent un caractère sérieux et imposant par l'apparition d'un personnage nommé Charles-Guillaume *Naundorff*, venu de Prusse à Paris, qui, reconnu pour l'orphelin du Temple par d'anciens serviteurs de la cour de Versailles, augmentait chaque jour le nombre de ses

amis et ramenait à la croyance en son identité les préventions les plus opiniâtres. En 1851, elles furent soumises à la première chambre du tribunal civil de 1re instance de la Seine par la veuve et les enfans du duc de Normandie, et résolues sous l'empire d'un pouvoir personnel qui demandait à la magistrature des services, et non des arrêts de justice et d'équité. C'est assez vous dire que la décision des premiers juges a été conforme à la volonté du chef de l'Etat, qui, bien que certain du bon droit des demandeurs, en a imposé la méconnaissance. Le jugement inique autant que bizarre, rendu à cette époque, a été frappé d'appel; il ne tardera pas à vous être dénoncé par une suite régulière donnée à la réclamation d'état si lestement et si scandaleusement rejetée. C'est donc à vous qu'est impartie aujourd'hui la haute mission d'assigner une famille à d'infortunés proscrits, dont le père est mort sans pouvoir obtenir d'être jugé et qui, eux-mêmes, se sont vu murer l'enceinte des tribunaux jusqu'au jour où le règne de la souveraineté du peuple leur laissait entrevoir un terme à leurs souffrances, sous l'égide tutélaire de l'impartialité nationale. Mais ils se sont heurtés à la présidence de l'homme qui, parjure, transforma bientôt, par un guet-à-pens de conspirateur sanguinaire, la République en Empire. La France, après des désastres inouis, dûs à cet envahisseur de la puissance suprême, a enfin repris possession d'elle-même; l'espérance renaît dans le cœur des opprimés que la politique des monarchies a toujours tenus en dehors de toute légalité : ils ont foi dans *la justice du peuple*, représenté par les élus de sa souveraineté.

Cette cause est toute judiciaire, Messieurs; elle n'a aucun trait à la politique; je n'ai presque pas besoin de le dire : il ne s'agit que d'une simple question d'état civil; que de rendre un nom et une patrie à une famille royale méconnue, qui n'a pu encore trouver sa place au milieu de la grande famille humaine, et qui, partout repoussée, comme l'a été pendant plus d'un demi-siècle l'auguste chef de sa maison, ne peut invoquer les lois ni la protection d'aucun pays, pour se mettre à couvert des basses impertinences de la presse journaliste, des

diffamations diplomatiques, contre lesquelles elle n'a aucun recours possible; puisque la mauvaise foi des calomniateurs refuse de donner de la *publicité* à ses réclamations, et que ceux qui se sont emparé du monopole des opinions publiques l'étouffent et la tuent, dans l'affreux isolement où on laisse cette famille.

—

Il importe de faire remarquer tout d'abord, comme fait saillant dans cette cause, que les pouvoirs politiques n'ont jamais su opposer à la naissance royale revendiquée par le prétendu Naundorff que des allégations menteuses d'origines prussiennes, démenties l'une par l'autre, et qui l'ont été officiellement sous la signature responsable de ministres prussiens. Or, il est constant que, depuis 1810 jusqu'en 1832, il n'a pas quitté la Prusse, et que, au nombre des filiations contradictoires que l'imposture, l'esprit de parti et les diplomaties lui ont attribuées, en invoquant perfidement l'autorité du gouvernement prussien, on n'a pu justifier la vérité d'aucune, ni lui en découvrir une contraire à celle qu'il n'a cessé de réclamer de son vivant. La conduite compromettante des pouvoirs, dans leurs rapports avec lui, telle qu'elle ressortira des faits de cette cause, a donc élevé en sa faveur une présomption légale d'identité avec le fils de Louis XVI, qui lui assure une possession d'état non contestable, conforme aux nom, titres et qualités, objet de ses permanentes poursuites jusqu'au jour de son décès. Sa naissance royale au surplus se démontre par le récit qu'il a laissé de sa vie persécutée : écrit d'après ses seuls souvenirs personnels, il porte un cachet de vérité entraînante, qui saisit l'esprit de l'observateur impartial, par une évidence telle qu'il n'est pas raisonnablement possible de la méconnaître.

Le duc de Normandie, en effet, rectifie des erreurs historiques accréditées jusqu'à ce jour; il révèle les causes incomprises d'événemens inexpliqués, la source de crimes politiques si confusément appréciés par des écrivains mal informés; il nous démontre enfin qu'il a vécu à la cour de Louis XVI, dans l'intimité de la famille royale; qu'il a été témoin des angoisses du roi et de la reine martyrs, de Madame Elisabeth et de sa sœur Marie-

Thérèse; qu'il a été victime souffrante avec eux de la haine révolutionnaire qu'on leur portait; il répand un nouveau jour sur la cruelle catastrophe du voyage de Varennes; il justifie en un mot qu'il a été longtemps renfermé dans la tour du Temple, par l'exacte et minutieuse description qu'il en donne, et les détails qu'il fournit sur la vie intérieure des royaux prisonniers pendant les jours de leur dure captivité.

N'est-ce pas d'ailleurs une monstrueuse absurdité, de supposer qu'un Prussien eût pu être frappé de démence, au point de croire qu'il pourrait jouer, avec vraisemblance, le rôle du fils de Louis XVI, et n'est-il pas hors de doute qu'une effronterie aussi extravagante que dangereuse aurait été à l'instant démasquée, et que les gouvernemens ne l'eussent pas combattue par des crimes et des illégalités qui les ont à jamais couverts d'un opprobre ineffaçable?

Indépendamment de ces considérations, qui ne peuvent s'expliquer que par l'identité de *Naundorff* avec le dauphin, ne serait-il pas en outre étrange, et inconcevable autrement, qu'il portât sur son corps, ainsi que l'ont constaté des médecins, tous les signes connus sur le corps du royal orphelin du Temple; que, selon le témoignage des personnes éminemment compétentes pour sa récognition, devant lesquelles il s'est présenté de lui-même, il offrît dans sa physionomie les traits de Louis XVI avec un mélange de ceux de la reine, que ses habitudes de corps, son allure, tout en lui retraçât Louis XVI dans l'intérieur de sa famille, et que ses huit enfans eussent une ressemblance frappante avec plusieurs des membres de la famille royale de France? Tous ses fils, en traversant l'âge de l'enfance du dauphin, où l'on avait fait son portrait, ressemblaient d'une manière si prodigieuse à ce portrait, qu'on avait de la peine à croire que ce ne fût pas le leur propre, et, quand on s'était bien convaincu du contraire, on s'écriait alors, avec une bien vive émotion, oui, leur père est véritablement le fils de Louis XVI!

Pour appuyer ces observations d'un puissant témoignage qui les justifie, je vais citer ici celles du chevalier de

Carro, médecin aux eaux de Carlsbad, et de la duchesse d'Angoulême. J'aurai occasion de le faire connaître plus particulièrement. Ce célèbre docteur s'était acquis une considération, pour ainsi dire Européenne, par ses rapports annuels avec les étrangers distingués de tous les pays qui venaient passer la saison des eaux à Carlsbad. Après s'être convaincu de l'identité de *Naundorff* avec le dauphin, il devint un chaleureux défenseur de Louis XVII. Voici ce que j'extrais d'un écrit de lui intitulé : „*Mes relations avec Louis XVII.*"

„La ressemblance des enfants *Naundorff* avec les Bourbons étant presque phénoménale n'échappa pas à mes observations. La famille possédait à Dresde quelques anciens portraits de Marie-Antoinette dans sa jeunesse, étonnamment ressemblants à mademoiselle Amélie.

„Le fils aîné Edouard ressemblait par sa taille et par sa démarche à M. le duc de Berry."

„Madame la duchesse d'Angoulême ayant eu à Carlsbad, en 1836, un érysipèle très-grave de toute la tête, j'eus l'occasion d'observer ses traits avec l'attention la plus scrupuleuse. Cette princesse avait en général les paupières rouges, par suite, disait-on, de toutes les larmes que lui avaient coûtées les malheurs de sa famille. Sans douter le moins du monde de toutes celles qu'elle avait versées à tant de titres, j'observai cependant que cette rougeur n'indiquait aucune inflammation; mais que c'était une couleur rosacée, fixe, qui rendait ses paupières presque transparentes. Eh bien ! mademoiselle Amélie avait la même couleur transparente des paupières, qui n'en étaient pas moins fraîches.

„Les quatre dents incisives de la mâchoire supérieure de l'auguste tante, au lieu de former un arc dentaire, étaient en droite ligne. Celles de mademoiselle Amélie, qui étaient très-fraîches et bien tenues, avaient la même position.

„Pendant mon séjour à Dresde, (1836), je voyais souvent le comte et la comtesse de Choiseuil-Gouffier. Cette dame s'intéressait très-vivement à Louis XVII et à sa famille. Présentée par moi à mademoiselle Amélie, elle quitta la maison, stupéfaite de tout ce qu'elle vit

et entendit. Elle fut, entre autres, très-frappée de l'extrême ressemblance qu'elle trouva dans les beaux yeux noirs d'un des enfants *Naundorff* avec le regard sournois de Louis XVIII. Lorsqu'après cette visite, je me trouvai seul sur l'escalier avec Madame de Choiseuil, je lui demandai ce qu'elle pensait de tout ce qu'elle venait de voir et d'entendre.

„Ah! mon cher chevalier, s'écria-t-elle, j'en ai le cauchemar."

„Ayant eu en mains l'ouvrage de Cléry, valet de chambre du roi, *sur la captivité de Louis XVI au Temple*, dans lequel ce fidèle serviteur a consigné la signature des rovaux prisonniers, je fus frappé de la ressemblame très-caractéristique de l'écriture du dauphin au Temple avec son écriture hors du Temple, ainsi que de sa ressemblance avec celle de Louis XVI."

Le docteur de Carro m'écrivait, dans une de ses lettres, qu'il avait fait un ferme croyant à l'orphelin du Temple, dans la personne du chef de la police du royaume de Bohême, d'abord par sa propre conviction, et, dès le début, par la seule comparaison de la signature du dauphin, transmise par Cléry, avec la signature du prince.

J'ai comparé moi-même la signature du dauphin au Temple à celle du *prétendu Naundorff*, lorsqu'il habitait la Prusse, et même en France; et j'ai obtenu ainsi des convictions récalcitrantes. Cela se conçoit, l'enfance du prince s'est, en quelque sorte, continuée jusqu'à son arrivée en Prusse; de là, sa signature du Temple qui ne changea qu'après son retour en France; et alors on y reconnut la main de Louis XVI. Il est donc on ne peut plus rationnel de voir l'identité de personne dans l'identité de signatures faites à vingt ans de distance et plus, l'une au Temple, les autres en Prusse et en France.

Ne sont-ce pas là des preuves morales, marquées au cachet infaillible de la nature, et une démonstration providentielle de la vérité qu'elles attestent?

—

Que l'on comprenne bien que, dans un écrit aussi restreint que le doit être celui-ci, je n'ai ni l'intention, ni la possibilité de traiter historiquement et judiciairement

la question d'évasion et celle de l'identité; je dois me borner à en donner un aperçu. Mais, comme cette publication va attirer l'attention des Français, dont la dernière génération a été tenue dans une ignorance presque complète de la véritable histoire du dauphin sauvé du Temple; que mes publications précédentes, relatées dans l'avant-propos, n'ont eu de retentissement qu'en Hollande, où l'opinion générale les a accueillies avec un intérêt sympathique à l'infortunée famille royale méconnue ailleurs; comme la presse journaliste malveillante, les partis politiques hostiles aux descendans de Louis XVII, ont indignement travesti tous les faits qui se rattachent à l'existence du dernier roi légitime de France, je produirai assez de renseignemens pour que l'on se fasse, dès maintenant, une idée juste des élémens de certitude qui seront soumis à l'examen consciencieux de la magistrature supérieure, quand arrivera le jour des nouveaux débats judiciaires : là, devant la cour appelée à réformer le stupide jugement de première instance, l'évidence apparaîtra entière, claire et irréfutable.

Le moment est venu de manifester efficacement au grand jour toutes les vérités tenues captives sous le despotisme des gouvernemens monarchiques. Le dernier avait préservé la France de l'anarchie, disait-on : ses œuvres sont connues. Depuis le règne honnête de la monarchie légitime brisée sur l'échafaud révolutionnaire, tous ceux qui lui ont succédé portaient dans les plis de leur drapeau, non pas l'ordre et la liberté, — *comme le drapeau de Henri IV dans les mains du comte de Chambord* — mais l'arbitraire et la violence, le mépris des lois, pour faire triompher leur politique oppressive.

A l'égard de la branche aînée des Bourbons, représentée par la famille du fils de Louis XVI, on voudrait bien continuer le système d'étouffement pratiqué contre elle. Mais il n'est plus possible; une presse journaliste impartiale et loyale, nous vient en aide. Depuis que les monarchistes de toutes nuances ont pu organiser et propager, en toute sécurité, leurs menées factieuses, j'ai protesté contre les prétentions illégitimes du comte de Chambord, par des paroles sévères, qu'ont reproduites

La Meuse de Liège, le *Vaderland* de la Haye, *le Nouveau Journal* de Rotterdam, *les Gazettes* d'Haarlem, et d'autres journaux belges et hollandais; on n'en tient aucun compte, et l'on se garde bien d'en parler en France. L'homme s'agite et Dieu le mène, dit la sagesse. Voyez, la Providence vient de marquer au front les charlatans politiques, et leur monarque à la façon de Louis XVIII et de Charles X. Le comte de Chambord est rentré en France. Il espérait qu'à sa vue, sur son passage on crierait vive le roi! Il s'est perdu en voulant se produire, et il s'est empressé de retourner à l'Etranger. Une dernière humiliation lui reste à subir, quand la vérité, que la politique avait enterrée, avec le royal prisonnier du Temple, dans un cercueil vide, apparaîtra au monde radieuse et triomphante. On ne verra plus alors en lui qu'un Bourbon de la branche cadette qui détient la fortune de ses aînés, dont ils ont été dépouillés par celle qu'on se plaisait à appeler la sainte duchesse d'Angoulême.

—

L'évasion, Messieurs, souverainement prouvée par l'histoire et la tradition, est devenue l'objet d'une croyance générale. Il faut être aussi arriéré que le sont M. de Beauchesne et son panégyriste M. Dupanloup, évêque d'Orléans, dans la connaissance des faits de l'époque révolutionnaire, pour avoir la débonnaireté de la nier. Les historiens qui recherchent la vérité dans l'étude de l'histoire pour la raconter, tels que Louis Blanc et autres écrivains impartiaux, commencent à l'enregistrer. Nos adversaires, d'ailleurs, nous la concèdent. Je ne m'en occuperai donc qu'accidentellement, dans ses rapports avec l'identité et les événemens qu'il est indispensable de retracer. Ceux qui voudront approfondir la question trouveront, dans les écrits que j'ai publiés, toutes les lumières désirables, des témoignages qui ne peuvent égarer l'intelligence ni tromper l'esprit droit.

Mais, comment s'est-elle faite? Quels ont été les principaux auteurs dans ce drame émouvant de la tour du Temple? Une seule personne pouvait nous en apprendre les détails, depuis 1833, et cette personne, c'est le fils

de Louis XVI lui-même. Sans ses révélations, l'enlèvement serait toujours enveloppé d'un mystère, impénétrable pour le public; parce que les crimes politiques ont fait disparaître, par l'assassinat, les libérateurs du dauphin, et que ses proscripteurs couronnés tiennent cachés, dans leurs ténébreuses archives, des documens décisifs qui établissent irrévocablement, et l'évasion, et l'identité du faux Naundorff avec l'orphelin royal. Il en existe dans les archives de tous les gouvernemens, et je sais pertinemment que, dans celles de France, ces deux problèmes de l'histoire moderne pourraient être éclaircis à la satisfaction de la famille de Louis XVII, si l'on nous permettait d'y fouiller, et qu'on ne les séquestrât pas de nos recherches : ceux qui s'en sont assurés, en pénétrant dans ces dépôts, inabordables pour nous, me l'ont dit. Mais pour qu'on le sût, il fallait la parole révélatrice du roi sauvé, et méconnu. Lui seul a donné un corps à l'évasion, en a expliqué les précédens, les moyens et les suites; lui seul a pu la rendre saisissante de vérité, aux yeux de ceux qui y croyaient, sans pouvoir se la justifier à eux-mêmes. Il a fixé les incertitudes, éclairé les ténèbres dont s'entouraient les agens du mensonge; il a raconté l'histoire réelle d'un événement que, pendant cinquante années, les mauvaises passions avaient indignement travesti, afin de le rendre inadmissible. Celui qui veut étudier la question, avec discernement et loyauté, rencontre, à chaque phase de son examen, de nouveaux motifs de conviction; car toutes les circonstances de l'évasion, rapportées par le duc de Normandie, obtiennent une confirmation directe d'une masse d'autorités, d'une foule d'écrits publics et privés, émanés de sources diverses, qui, se réunissant vers un même point, pour attester un même fait, ne composeraient pas un tout justificatif des paroles de l'horloger de Spandau, si elles n'étaient pas une vérité constante.

Quant à l'identité, Messieurs, elle va s'imposer à vos convictions, par un entraînement irrésistible, à la simple lecture des souvenirs d'enfance du prince, témoins irrécusables de la vérité dont ils sont la fidèle représentation, avant qu'elle soit invariablement justifiée par toutes les

sortes de démonstrations réunies. Il y avait quelque chose de si naturel en lui, dans ses manières, dans ses conversations, un abandon si persuasif de pensées chez ce fils de France qui ne reçut d'autre éducation que celle du malheur, que sa parole est la plus éclatante lumière qui puisse éclairer vos consciences. Son style a un charme tout particulier, auquel ajoute nécessairement la puissance de sensations profondément senties, et dont il porte l'empreinte : car les malheurs de son enfance s'imprimèrent sur sa jeune âme en caractères ineffaçables, dont l'image, sans cesse reproduite à son esprit, dans sa vie permanente avec lui-même, loin des hommes et au fond des prisons, rattacha son passé à chaque heure de son triste présent, par une chaîne de souvenirs que la mort seule pouvait rompre. Et cette chaîne, il la traça avec une pénible contrainte, obligé qu'il était d'associer le lecteur à ses secrètes souffrances.

Au touchant intérêt du récit personnel de l'auguste affligé, combien de fois je me suis senti péniblement affecté de l'émotion si vraie, que, malgré son habitude de souffrir, il n'avait pas la force de toujours maîtriser, et qui décelaient iuvolontairement ses angoisses de l'âme, lors de ses plus cruelles réminiscenses, surtout lorsqu'il parlait de son père, de sa mère, de sa tante, et même de sa sœur quoiqu'elle le repoussât. Ce sont là de ces mouvemens de la nature qui échappent mais qu'on n'imite pas.

Comme il ne se proposait que de rappeler sa famille à l'acquit de ses devoirs envers lui, il a eu l'ingénieuse pensée de s'attacher particulièrement à des circonstances de détail dont les seuls témoins fussent cette même famille. La plupart peignent la sollicitude de la mère, et les impressions du fils, qui trouve un douloureux bonheur à repasser dans son esprit les caresses de celle qu'il aimait d'adoration. Cet amour réciproque, il le peint à sa sœur, non pas par la subtilité du raisonnement, mais par les émotions du cœur en faisant un appel à la sympathie du sien, dont il ne peut comprendre la sécheresse.

Entrons donc en communication directe avec le royal orphelin, nous reportant en esprit aux années de l'enfance

du dauphin, et ne perdant jamais de vue qu'il y a encore aujourd'hui des personnes qui ont l'imbécillité de dire — avec le juge d'instruction, en 1841, et les juges composant la première chambre du tribunal de première instance, à Paris, et le substitut du procureur de la République, en 1851 : — *„Naundorff paraît né dans la Prusse polonaise . . . !"* écoutons-le ; il va nous conduire, du château des Tuileries à la tour du Temple, et, de la tour du Temple à Berlin.

CHAPITRE II.

„Dis-moi que tu hantes, je dirai que tu es."

„Ce proverbe est d'une vérité trés-équivoque dans un ordre de choses plus ou moins général. En effet, notre Sauveur mangeait avec les pécheurs et certes il n'était point un pécheur. Un bon prince appartient et s'attache à son peuple, sans être pour cela le roi *de la populace;* et bien des gens sont désignés grands, qui sont très-petits. Mais comment connaître la vérité? Il est écrit : *Cueille-t-on des raisins sur les épines, ou des figues sur des chardons?* Donc se sont les fruits qui font connaître l'arbre. Mes ennemis se donnent assurément beaucoup de peine pour me faire du mal par des calomnies infâmes, mais ils ne réfléchissent pas qu'eux-mêmes s'exposent à être traités d'imposteurs par les gens de bien; car toute personne de probité ne peut s'empêcher d'exiger de mes calomniateurs les preuves de leurs hideuses délations. Un honnête homme ne doit parler que de ce qu'il sait, et toujours se taire sur ce qu'il ignore : sans cela il est calomniateur lui-même ou encore pire, l'instrument des misérables qui persécutent l'innocence pour la perdre, afin de cacher des crimes qui ne leur permettent plus de retourner sur le chemin de la vertu.

„Toutes les actions des hommes sont incontestablement dirigées par un moteur secret caché dans le cœur humain; c'est là le principe qui fait agir et juger la conduite des autres; et c'est toujours par les actions que la loyauté

incorruptible des Français, dignes de ce beau nom, formera son jugement : voilà comment et pourquoi on reconnaîtra l'arbre à son fruit. Mes adversaires, pour anéantir mon existence, m'ont opposé des injures et des outrages chaque fois que j'ai fait un mouvement en faveur de mes droits. Il faut avouer que c'était le meilleur moyen d'aveugler et d'éloigner ma sœur de moi, ainsi que les bons, mais faibles Français, qui se sont toujours laissé séduire par une poignée de scélérats, même à leur préjudice, et jusqu'à l'échafaud où ils ont traîné par leurs calomnies mes vertueux parens. Qui pourra donc nier aujourd'hui cette vérité? Et qui peut nier que des intrigans, misérables ennemis de la vérité, à cause de leur cupidité et de leurs fourberies dont ils se sont fait une habitude de routine, aient inventé tous les mensonges imaginables, pour faire croire à Madame la duchesse d'Angoulême que *je suis le fils d'une basse famille bien connue en Allemagne et cependant qu'on n'a pu nommer encore?*

„Il y a bien des gens qui ont la bonhommie de s'imaginer que, si j'étais le véritable fils de Louis XVI, les puissances étrangères m'auraient entouré de leurs soins empressés, pour alléger les privations et les besoins de ma position malheureuse; ou qu'au moins la vertu de Madame la duchesse d'Angoulême, dans cette hypothèse, n'aurait jamais failli aux exigences de son devoir. Sans me jeter dans une longue et inutile discussion, ma réponse sera péremptoire. Je demanderai pourquoi ces puissances n'ont pris aucun moyen, n'ont tenté aucun effort, n'ont rien fait, en un mot, absolument rien pour sauver mon malheureux père?

„Si la démence ou la mauvaise foi voulaient répondre, que les cabinets n'ont jamais pu penser que l'audace des infâmes calomniateurs osât aller jusqu'à attenter à la vie du plus vertueux des rois, et qu'ils avaient été atterrés par la hardiesse du crime; pourquoi donc ces cabinets ont-ils laissé assassiner une reine dont l'innocence était aussi démontrée que celle de la vertueuse Madame Elisabeth, sœur du meilleur des rois? La famille d'Autriche ne se compose certainement que d'excellentes âmes, et

pourtant son gouvernement a sacrifié en 1814 l'archiduchesse Marie-Louise! Ne sont-se pas là des preuves incontestables du peu de respect avec lequel l'égoïsme de la politique traite le lien sacré des familles?

„Et moi, supprimé par les coupables succès de tant d'intrigues; moi, persécuté par les descendans de ceux qui ont traîné à l'échafaud, au moyen des mêmes persécutions, mon père, ma mère, et ma tante; puis-je résister sans succomber? C'est un mystère qui n'appartient qu'à Dieu. L'Europe entière sait aujourd'hui que des scélérats soldés, échappés des antres infernaux, ont précipité mes pauvres parens dans le profond abîme des derniers malheurs. Que peut donc en attendre le fils de ces victimes, qui comme elles n'a jamais fait le moindre mal à sa patrie; qui, loin de là, n'a jamais voulu, dans l'intérêt de sa cause personnelle, troubler le bonheur présumé de sa famille usurpatrice ni la paix de la France? Ce n'est pas avec cet esprit de justice peut-être qu'on jugera mon coeur: mais comme les actions de l'homme, ainsi que je l'ai dit, recoivent leurs impulsions d'une cause secrète, mobile de nos volontés, on pourra se convaincre qu'il n'y a rien de faux en moi, car celui qui reçoit ses inspirations de son coeur, ouvre ainsi, pour ainsi dire, son âme au public comme un livre où chaque juge incorruptible et de bonne foi peut lire la vérité.

—

„Il a circulé de temps à autre des fragmens de ma véritable histoire, dont se sont emparé mes ennemis, pour en habiller l'imposture. Le mensonge s'est approprié mes paroles et mes révélations, et la presse égarée ou vendue, a trompé fréquemment l'opinion publique sur mon compte. J'ai dû m'abstenir de répondre, jusqu'au moment où je pourrais le faire devant les tribunaux saisis de mes réclamations, et où les calomnies doivent s'effacer, pour laisser la puissance des faits gouverner la justice. C'est en présence des magistrats de ma patrie seulement, et afin d'éclairer leur religion que je puis me révéler entièrement; là je ne serai point jugé par les inspirations de la malveillance, la vérité y sera ma force, et la loi mon appui.

„Oui, Peuple Français, c'est à l'impartiale justice de

tes magistrats que j'en appelle; c'est à toi, par leur organe, de juger si je suis un mensonge ou une vérité. Je vais donc tracer ici la véritable histoire et les preuves irrécusables d'identité du plus infortuné fils de France. C'est moi-même qui écris : je n'ai d'autre guide que la droiture des sentimens de mon cœur; voilà toute mon éloquence. Je t'appelle à mon secours; non par l'insurrection, que je regarde comme un crime qui n'est pas fait pour moi. Que Dieu me garde d'un semblable malheur! Mon héritage ne dût-il coûter la vie qu'à un seul et au plus petit de mes amis, ce serait l'acheter trop cher. Mais j'en appelle à toi pour me rendre une patrie et un tombeau dans la terre paternelle. Si tu me refuses l'un et l'autre, tu ajouteras à tous mes malheurs celui de voir mes droits si légitimes repoussés par l'égarement de ta justice. Je ne suis pas venu en France pour faire valoir mes droits à la couronne. Non! non! le véritable fils du Roi-Martyr ne pourrait marcher dans les voies du trône, là où le sang des siens arrêterait à chaque instant ses pas incertains et chancelans. Comment agirait-il pour ton bonheur, lorsqu'il ne peut vivre que de ses larmes! Hélas! ces larmes peuvent-elles suspendre leur cours puisqu'elles descendront avec lui dans la tombe?

„Ami du bon ordre, j'ai les factieux en horreur. Témoin de toutes les calamités que des êtres de rapine et d'orgueil ont déversées sur ma patrie et sur moi, je les ai jugés par leurs œuvres. Jamais je n'attendrai le bonheur de la France de ceux qui n'ont pas d'autres pensées que de se mette à la place d'autrui; ils veulent le mal parce que le mal est l'élément et le besoin de leur cœur.

„Je suis l'ennemi de toute hypocrisie et l'ami de la justice et de la vérité; c'est pourquoi je déclare ici à tous ceux qui se disent mes amis, espérant dans l'avenir un portefeuille pour leur prétendue amitié, qu'ils se trompent, car je ne demande rien que mon nom et mon héritage civil. Si jamais la Providence divine se décidait à me mettre sur le trône de mes pères, en aucun cas l'hypocrisie ni l'intrigue n'auront la récompense qui appartient au mérite : mais je le répète, je ne demande rien que mon héritage civil; *c'est à dire les propriétés*

qui étaient en propres à la famille royale de France avant la première révolution. Aucun gouvernement n'a le droit de me priver de cet héritage. J'aurai pour moi à cet égard le suffrage de tous les Français, parce qu'il s'agit ici d'un grand acte de justice nationale; et la nation française ne veut autre chose que la justice. Telles sont mes opinions : elles se rattachent à toute la franchise de mon âme; c'est assez dire que j'aime à les proclamer hautement. Je prie donc ceux qui se disent mes amis, par une combinaison politique intéressée, de s'éloigner de moi et de mes affaires. Je le redis encore : je n'exposerai jamais la vie du plus petit de mes amis personnels, pour porter la couronne la plus belle de la terre aux yeux de tout le monde, et qui ne saurait l'être pour le véritable orphelin du Temple, Charles-Louis, duc de Normandie.

—

„Pour éclairer mes juges naturels, il m'est nécessaire d'écrire non pas l'histoire de France, mais seulement les faits qui se sont gravés dans ma mémoire depuis mon enfance, et qui, n'ayant été imprimés nulle part jusqu'à ce jour, sont des preuves incontestable de mon identité.

„Le récit que j'entreprends est destiné à prouver que l'enfant mort au Temple n'a point été un fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, reine de France; que nul autre que moi n'est le véritable duc de Normandie, fils du Roi-Martyr.

„Né en France avant le révolution, dont les horreurs ont eu tant de retentissement, et qui a vastement étendu ses ravages, comme un torrent qui creuse des abîmes partout où roulent ses flots tumultueux; moi seul, de tant de milliers de victimes, j'ai été le plus pesamment frappé; j'ai vu périr sur l'échafaud toute ma royale, quoique innocente famille, et les artisans de ces épouvantables crimes ne se sont pas bornés à me dépouiller de l'héritage de mes pères, ils m'ont de plus écrasé sous le poids de persécutions atroces et inouïes. Je leur pardonne, car mon cœur ne sait pas haïr, mais en pardonnant à ceux-là mêmes qui ne cessent par leurs hostilités d'être coupables envers moi; si j'avais quelqu'autre chose à

leur dire, je leur rappellerais ces paroles du Tout-Puissant: „Malheur à celui qui est la verge de mon courroux et le bâton de ma colère!" Puissent-ils en comprendre toute la portée, et s'identifier avec les sentimens de mon âme. Ils rentreraient alors en eux-mêmes, et réformant leur conduite par un retour sincère à la vertu évangélique, ils échapperaient aux conséquences inévitables de la justice infinie, qui a si amèrement atteint le fils pour les péchés de ses pères, commis longtemps avant sa naissance. Puisse aussi la France mettre à profit les leçons que lui apportent l'expérience de mes longues souffrances et la malice de mes persécuteurs! Les incidens de ma longue carrière de malheurs sont gros d'enseignemens pour quiconque s'applique à en avoir l'intelligence. Il y a aussi des signes qui se lient aux événemens de la terre; ils apparaissent par intervalles, pour prévenir de fâcheux résultats, et rappeler à l'accomplissement de devoirs qu'on a méconnus : on peut y croire, sans être ni insensé, ni visionnaire. Ces signes se manifestent dans l'intégrité du jeune âge, comme à l'homme raisonnable: heureux celui qui sait en profiter!

„Personne n'ignore, qu'à l'époque à jamais lamentable où mon infortuné père fut livré à la rage des ennemis de la France, j'étais trop jeune encore, pour que mon esprit pût se former des imaginations susceptibles de troubler le sommeil de l'innocence. Néanmoins j'ai eu des rêves qui me présageaient des événemens dont la réalité s'est accomplie plus tard. Je les rapporterai tout-à-l'heure, car mes souvenirs d'enfance sont une démonstration non suspecte de la vérité de mon origine royale.

„Je me rappelle exactement jusqu'à l'époque où nous quittâmes Versailles pour venir nous fixer à Paris; mes souvenirs se rattachent même à des faits antérieurs à cette époque. Avant le 6 Octobre, j'occupais des appartemens autrefois habités par mon frère, près des *pièces* qui servaient à Mesdames Victoire et Adelaïde. C'est là où Madame *de St. Hilaire,* qui était au service de Madame Victoire, avait l'occasion de me voir souvent : c'est *dans une de ces pièces* que je couchai, la dernière nuit que nous passâmes à Versailles : c'est là où, me portant

entre ses bras, mon trop bon père venait de me réfugier pour me soustraire aux assasins. Il était suivi de Madame de Bare qui avait veillé cette nuit auprès de moi. Elle entra, avec mon père et moi, par un escalier dérobé, *dans la chambre où nous trouvâmes ma mère* qui me prit dans ses bras, en me couvrant *avec son manteau de lit* qui était d'une étoffe blanche. Une personne fut chercher mes vêtemens pour m'habiller, *ce qui se fit dans la chambre de mon père :* je n'ai point oublié cette personne. Ma sœur plus âgée que moi de sept années, était présente à cette scène; elle doit demander à celui qui se dit son véritable frère quelle était cette personne. Pour garantie de cette vérité qui ne peut être connue que du fils de Louis XVI, j'invoque le témoignage de Madame la duchesse d'Angoulême elle-même.

„Pendant notre voyage de Versailles à Paris, *deux monstres portaient au bout de leurs piques deux têtes d'hommes ; ils marchaient devant notre voiture. Au milieu d'eux figurait un homme d'un aspect atroce ; il avait une grande barbe et portait sur l'épaule la hache ensanglantée* avec laquelle vraisemblablement il avait consommé cet horrible sacrifice ; enfin on nous fit arrêter devant une boutique où ces scélérats entrèrent, et bientôt ils sortirent *ayant poudré les têtes de leurs victimes.* Tout-à-coup un de ces misérables s'avança vers nous, et *approcha une tête de mes yeux.* J'étais debout à la portière, *sur laquelle s'appuyait un de nos amis* pour nous protéger contre la populace. Ce brave écartait tous ceux qui s'approchaient pour l'éloigner, mais il ne put empêcher les assassins de mettre une de ces têtes sous nos yeux. Je fus si fortement effrayé de cet affreux spectacle, que je m'élançai dans le sein de ma mère pour cacher mon visage. De toutes les personnes qui étaient avec moi dans la même voiture, une seule existe ; c'est ma soeur. Aurait-elle le coupable courage de nier ce fait, que personne au monde ne peut connaître que son véritable frère ? Enfin arrivés à Paris, nous fûmes enlevés par le peuple et *conduits à l'hôtel-de-ville.* Je montai l'escalier entre ma mère et Madame Elisabeth ; ces tendres amies me donnaient la main pour me conduire dans une vaste salle

qui déjà était remplie d'hommes, dont la plupart étaient ivres. Nous y restâmes *jusqu'à une heure avancée de la nuit*; et malgré les cris bruyans de la populace pendant la traversée de l'hôtel-de-ville aux Tuileries, je m'étais endormi dans la voiture sur les genoux de ma bonne mère, et je fus réveillé par les cris: *Mon fils! mon fils! il est enlevé!* Je répondis: *Maman!* car effectivement je me trouvais entre les mains *d'un étranger* qui me remit entre les bras d'un frère de Cléry, valet de chambre de ma soeur, qui s'appelait Hannet. J'ai si bien présent à ma pensée ce fidèle serviteur, que je me rappelle, comme si le fait était d'hier, qu'il nous donnait, le soir, le spectacle d'une lanterne magique, pour nous amuser, moi et ma soeur, dans notre enfance.

„J'avais alors quatre ans, Hannet me rendit à la tendresse inquiète de mon excellente mère qui me pressa contre son sein, en me couvrant de baisers.

„Il est sans doute bien facile, avec une bonne mémoire, de raconter ce qui est écrit par d'autres, relativement à ce qui s'est passé durant notre malheur. Mais indépendamment de ce que je n'ai j'amais lu aucune histoire de la révolution, et que je m'occupe fort peu de savoir si je suis en rapport, ou non, avec les écrivains de cette époque, je suis certain de donner des détails qui n'ont jamais été publiés, et qui ne sont pas connus. L'exactitude de mes souvenirs, voilà la pierre de touche pour Madame la duchesse d'Angoulême, si elle veut se convaincre de la vérité.

—

„Procédons par des exemples:

„J'étais très-enfant lorsque le voyage de Varennes fut décidé; néanmoins je me rappelle très-bien que *le comte de Provence s'entretenait devant moi avec mon père et ma mère, avant le départ;* mais je ne pensais rien. Ma mère me réveilla subitement au milieu de la nuit, et en présence de ma sœur qui, comme je le savais, couchait à un étage plus haut que moi. Lorsque je fus réveillé *par les baisers* dont ma tendre mère me couvrait en m'éveillant, je vis Madame de Tourzel auprès de moi; *c'est elle* qui m'enleva sur ses bras et, sans dire mot,

nous descendîmes dans la chambre de ma mère, où cette tendre mère, en m'embrassant toujours, m'habilla et me *déguisa en petite fille.*

„Madame la duchesse d'Angoulême s'est laissé persuader que je pouvais avoir étudié mon rôle dans l'histoire; mais, dirai-je à Madame, demandez donc à ceux dont tous les efforts se réunissent pour vous éloigner de moi, où de pareils détails se trouvent imprimés?

„Je fus ensuite recouché *dans le fond d'un voiture,* où je restai assez longtemps *endormi;* quelqu'un marcha sur moi en entrant dans cette voiture; *c'était ma tante:* j'avais peur, c'est pourquoi je ne dis rien, jusque-là où ma bonne mère vint nous rejoindre. Elle me prit sur ses genoux, et m'y garda jusqu'au moment où nous changeâmes de voiture. Notre voiture s'arrêta; mon père parlait avec des gens qui étaient avec nous: enfin il descendit pour rechercher l'autre voiture qui n'était pas encore là, revint avec cette voiture, et fit descendre ma mère qui me remit alors sur les genoux de Madame de Tourzel, car elle était avec nous. Ensuite mon père revint à moi, *et lui-même m'enleva sur ses bras et me donna à ma mère qui était déjà remontée dans la nouvelle* voiture.

„Niez ces faits, Madame la duchesse d'Angoulême, ou laissez-vous dire par les intrigans qui vous entourent, où cela était imprimé, avant que je vous l'eusse fait savoir par M. Morel de Saint-Didier.

„La voiture fut mise en route, et je m'endormis sur les genoux de ma mère jusqu'au lendemain. Je remarquai alors que mon père était déguisé, et je demandai à ma mère pourquoi j'étais déguisé en petite fille. Ma sœur me coupa la parole, en disant à ma tante, Madame Elisabeth, qui était avec nous dans la même voiture, *et qui n'avait pas été dans la chambre de ma mère lorsqu'on me déguisa, ni lorsque nous quittâmes les Tuileries: „hier il croyait que nous allions jouer la comédie...”* „Ou une tragédie,” me dit ma mère; „mais soyez prudent, mon fils, et si on vous demandait comment vous vous appelez, dites *Aglaé,* et votre sœur *Amélie.”* Où donc encore, Madame, de pareilles choses ont-elles été imprimées avant

que je vous eusse écrit en 1816? Vous n'avez pas voulu recevoir les papiers que je vous ai envoyés par un brave militaire, et vous les avez fait remettre au ministre de la police. Vous n'avez pas voulu me voir! Eh bien! Madame, c'est vous qui me forcez à tenir ce langage. Mon histoire vous fera connaître vos aimables amis qui vous disent tous les jours combien ils vous honorent, pour vous tromper plus facilement et vous laisser mourir dans vos peines, que vous ne méritez certainement pas. Toutefois on peut pécher par omission; et par là, chère sœur, vous sentirez que la Providence n'est point injuste; mettez la main sur votre cœur, et regardez ceux qui vous entourent et ceux avec lesquels ils sont en correspondance. Les princes comme les princesses ont été faits pour voir par leurs propres yeux : ainsi voyons.

„Nous arrivâmes bientôt dans une ville dont toutes les maisons étaient couvertes de tuiles formant un ∽ renversé. Je demandai le nom de cette ville, que mon père me dit s'appeler *Châlons-sur-Marne.* Après, nous atteignîmes une petite ville où nous crûmes être arrêtés; je n'en sais plus au juste le nom, mais je croyais que c'était *Epernay.* Un jeune officier de la garde-nationale, avec lequel s'entretint beaucoup ma mère, *sans quitter la voiture,* nous préserva heureusement pour cette fois.....

„Il était déjà nuit lorsque nous arrivâmes à Varennes, où nous fûmes arrêtés et détenus provisoirement chez un homme nommé *M. Sauze,* dont la femme, qui nous servait, fut assez affable avec nous.

„Notre triste retour est assez connu pour que je ne m'occupe pas de ces détails; néanmoins il est une circonstance que je ne dois pas omettre.

„Un sieur *Latour-Maubourg,* l'un des commissaires qui nous ramenaient à Paris, nous suivait *avec Pétion dans une autre voiture.* Quoique la populace respectât ces messieurs, ils laissèrent pourtant assassiner sous nos yeux un ami de mon père, ami qui était très-connu de M. Latour-Maubourg.

„Dans ce moment, où la populace furieuse assassinait cet ami, *Barnave* qui était *dans notre voiture me prit sur ses genoux,* pour me protéger plus facilement en cas

de besoin. Pendant notre voyage, il me serrait souvent les mains, et me prodigua ainsi des témoignages d'intérêt, jusqu'à notre arrivée à Paris. Dans le jardin, devant les Tuileries, Barnave me remit entre les mains d'un officier de la garde-nationale, qui me porta au château, dans la salle de l'Assemblée. Là M. *Hue* s'empara de moi pour me porter dans mes appartemens, où je fus gardé assez longtemps par des officiers de la garde-nationale.

„La première nuit, on me mit au lit en présence de ces officiers, auxquels je ne faisais pas attention, car la route m'avait bien cruellement fatigué. Cléry se hâta de me déshabiller. J'étais peu en état de causer beaucoup, tant j'étais épuisé : et dès qu'il m'eut donné mon vêtement du soir, il me fit coucher. Bientôt après, je dormis profondément jusqu'au lendemain. *Je vis alors, en songe, les officiers de la garde se changer en bêtes féroces,* dont le nombre allait toujours croissant, tellement qu'à la fin, il y en eût de toute espèce qui m'entourant semblaient indiquer, par leurs grincemens de dents, qu'elles se disposaient à me dévorer. Mais au moment du danger le plus imminent pour moi, un être inconnu se présenta et m'arracha à l'horreur de ma situation, en me retirant du milieu de ces animaux menaçans. Ce rêve, dont l'intelligence était au-dessus de mes facultés d'enfance, n'est jamais sorti de ma mémoire, et j'en ai connu l'affreuse réalité lorsque, enfermé dans la tour du Temple avec toute ma famille, des hommes transformés en démons renchérissaient sur la férocité des tigres et des ours, par les tortures qu'ils exercèrent contre nous."

—

On a beaucoup disserté sur le voyage de Varennes, sur les causes de l'arrestation de la famille royale. Aucun des grands écrivains qui dirigent la foi publique n'a su, ou voulu laisser entrevoir la vérité sur cette douloureuse catastrophe. Tous, entre eux divergens d'opinions, l'ont attribuée à un de ces cas fortuits que ne peut ni prévoir ni prévenir la sagesse humaine. Il n'en fut pourtant point ainsi. Jusqu'au jour où j'ai connu le prince, je partageais l'erreur commune, et j'étais loin de soupçonner là un mystère d'iniquité, une trahison, dont

la pensée serre le cœur péniblement, et met l'âme dans un état d'angoisse non moins accablant que si le crime, dans sa hideuse noirceur, se commettait sous nos yeux. Tout ce qu'il y a de vague, d'inductions hasardées, de contradictoire et d'invraisemblable, dans les nombreux récits que l'histoire donne de l'événement, l'a enveloppé d'une obscurité que pouvaient seuls éclaircir les agens ou les victimes royales d'un complot infâme, d'où sont sortis tous les désastres ultérieurs de la monarchie française. Parmi ces dernières, la duchesse d'Angoulême ou son frère durent nécessairement être à même de rectifier bien des erreurs ou des mensonges historiques, accrédités par l'ignorance ou ceux qui avaient intérêt à déguiser, à défigurer la vérité des faits révolutionnaires. La fille de Louis XVI a gardé le silence, parce qu'elle avait fait alliance, dès sa sortie du Temple, avec les ennemis de son père, de sa mère, de sa tante, de son frère, et qu'elle est devenue la complice morale, sinon sciemment, de toutes les horreurs commises par le comte de Provence pour se frayer la route à l'usurpation du trône de France, et s'y maintenir. Mais il arrive un temps, dans la vie des peuples, où la lumière met providentiellement à découvert les esprits de ténèbres et leurs œuvres machiavéliques, pour faire progresser l'humanité dans les sentiers éclairés des vérités utiles au bien-être social. La conservation et la parole du fils de Louis XVI sont pour nous la source d'enseignemens que mettront à profit les générations qui vont suivre. Voici donc les renseignemens que j'ai obtenus du prince, et comment il raconte les expédiens de la plus cruelle des perfidies pour empêcher le succès d'une mesure qui, conseillée par Mirabeau quand il fut gagné aux intérêts de la cour, eût mis la personne du roi et de la reine à l'abri de l'oppression révolutionnaire, et devait peut-être assurer le salut de la monarchie.

—

„La profonde scélératesse du comte de Provence n'a jamais été bien connue : ce fut lui qui se chargea de tout arranger, pour la sûreté de notre voyage, et de faire protéger notre fuite par des gens qui lui étaient dévoués. Que de sang a été répandu, pour l'ambition

de ce roi fratricide! Et combien de mes nobles amis assassinés par son ordre, dont les cadavres ont été le marchepied de son trône : car c'est lui qui nous a livrés entre les mains de nos ennemis à Varennes! Il avait confié à un nommé *Valory* le soin d'éclairer notre route, et de faire tenir prêts les chevaux de poste à chaque relai. Ce Valory, l'instrument du comte de Provence, précédait toujours notre voiture : mais il disparaissait de temps en temps, pour remettre des lettres aux agens de notre ennemi secret qui avait préparé le complot de faire arrêter ma royale famille à la frontière, afin de fournir a la nation un prétexte d'accusation contre mon infortuné père. Le roi n'avait pas une confiance absolue dans son frère, aussi avait-il pris des mesures pour se ménager une protection efficace, de l'autre côté de Varennes. Mais le comte de Provence avait tout prévu, *il était en relation avec Robespierre*, lequel ayant connaissance de la position de l'armée qui nous attendait donna l'ordre de nous arrêter à Varennes. Voici les preuves de ce que j'avance.

„Lorsque nous eûmes passé Châlons-sur-Marne, un homme à cheval nous suivait partout. Tantôt cet inconnu se tenait derrière notre voiture, tantôt à côté, quelquefois devant. La nuit, il allait de compagnie avec Valory qui, par l'arrangement du comte de Provence, était notre courrier. Ce courrier disparut tout-à-coup, peu de temps avant notre arrivée à Varennes. Il resta plusieurs heures absent, et ne se fit revoir que peu de temps avant notre arrestation. J'ignorais toutes ces particularités, parce que je m'étais endormi sur les genoux de ma bonne mère. Ma sœur, qu'on appelait alors *Amélie*, était assise à côté de notre tante, Madame Elisabeth, et elle me réveilla en poussant un grand cri. Ma mère et ma tante s'entretenaient ensemble sur la disparition de leur courrier, et se faisaient part de leurs mutuelles inquiétudes. Ma mère ayant demandé à ma sœur pourquoi elle criait, elle lui répondit qu'elle avait eu peur, croyant que notre postillon venait de renverser la voiture. Peu d'instans après, nous arrivâmes à Varennes où nous fûmes arrêtés : il était nuit, et le lendemain on nous fit repartir pour Paris.

En route, ma mère communiqua à mon père ses soupçons sur la conduite de notre courrier Valory; mais mon père ne voulut pas croire à sa trahison. Quand nous eûmes repassé Châlons-sur-Marne, nous fûmes remis entre les mains d'hommes féroces, à la tête desquels parurent trois commissaires de Paris, qui devaient nous reconduire dans cette ville, déjà en pleine révolution. Un de ces commissaires, jeune homme alors, fut placé dans notre voiture pour être notre gardien, disait-on. Il s'assit en face de mon père et de ma mère sur lesquels, sans rien dire, au commencement, il fixa toujours ses regards. J'étais encore sur les genoux de mon infortunée mère, qui me tenait entre ses bras de peur qu'il ne m'arrivât du mal. Mon père était assis au fond de la voiture, du côté gauche, ma mère au milieu, et ma tante Elisabeth au côté droit; Madame de Tourzel en face de ma tante, ensuite ma sœur. Lorsque le commissaire entra dans la voiture, ma mère plaça Madame de Tourzel entre ma sœur et lui. Ce jeune homme ne s'occupa pas d'elle, mais beaucoup de moi et de ma mère qui était fort inquiète à cause de moi.....

„La bonté de cet homme pour moi, jusqu'aux Tuileries, l'avait gravé dans ma mémoire et je le revis, pour la première fois, dans la tour du Temple....."

Déjà, dans deux lettres écrites à la duchesse d'Angoulême, de Spandau, le 3 Août 1815 et le 4 Septembre 1819, le duc de Normandie lui avait transmis une partie des renseignemens que nous venons de lire; et il lui disait, entre autres particularités connues, et que je ne reproduis pas :

„.....Je ne veux pas m'épuiser en regrets et en plaintes inutiles; je préfère transmettre à ma soeur chérie le récit d'un de mes fidèles amis; il sera peut-être pour elle un éclaircissement utile.

„Pendant ce triste voyage, un nommé Valery (*Valory*) doit nous avoir accompagnés comme courrier. Le misérable doit avoir averti, peu de temps avant notre arrivée à Varennes, les traîtres qui nous y ont arrêtés. C'est ainsi qu'il aurait tout préparé pour notre arrestation, *par ordre de Lafayette et du consentement de notre oncle.* Ce Valery existe-t-il encore? Dans ce cas, il vous serait facile d'avoir

enfin la preuve de l'ambition criminelle de celui qui me poursuivit sans cesse.

„Je n'ose vous communiquer, par écrit, d'autres détails concernant cet événement, ne sachant si cette lettre arrivera ou non jusque dans vos mains..... Votre malheureux frère,

„Charles-Louis, *duc de Normandie.*"

„.....Je vous le répète encore, n'avez-vous pas reçu mes lettres, ou êtes-vous toujours trompée par un oncle coupable? N'est-ce pas lui en effet qui fait surgir de temps à autre des imposteurs qui s'arrogent mes droits et empruntent mon nom? Ou vous-même, Madame, n'avez-vous aucune foi à mon existence?

„Je vous rappellerai le jour terrible où nous fûmes transférés de Versailles à Paris. Je n'ai pas oublié le garde-du-corps fidèle qui courait à pied auprès de la portière, pendant ce fatal trajet. Je n'ai pas oublié non plus le monstre couvert de sang, courant avec son arme meurtrière au milieu d'une bande de cannibales portant sur leurs fourches, au-devant de la voiture, les têtes de nos malheureux amis!..... Combien mes instans si rares de bonheur sont empoisonnés par ces affreux souvenirs!..... Hélas! il ne me reste donc plus d'espoir d'être réuni avec les êtres chers aux mains desquels je me trouvai, en quittant nuitamment les Tuileries pour revenir bientôt après prisonnier dans ce palais! Ah! ma sœur! rappelez-vous la question que vous m'adressâtes alors et la réponse que je vous fis. Vous fixâtes vos yeux sur moi avec inquiétude, vous me prîtes la main en me demandant ce que nous allions faire! Vous ne pouvez pas douter que votre véritable frère peut, seul, vous dire où et dans quelle chambre tout cela se disait et ce qui nous est arrivé d'horrible à Varennes; mais *je veux tâcher de ne pas m'en ressouvenir.* Faites-moi seulement retrouver une sœur, et à ce prix, je pardonnerai à mes bourreaux.

„Charles-Louis, *duc de Normandie.*"

—

Après une accusation aussi formelle, aussi intelligiblement motivée contre le comte de Provence, que celle du duc de Normandie, on ne peut douter de sa criminalité. On pourrait presque dire qu'il se trahit lui-même, dans ses *Soirées*, en déclarant : „le comte...., me priant de ne pas me souvenir qu'il s'appelait *Drouet*, obtint mes faveurs....," on sait que ce *Drouet*, conventionnel et régicide, fut un des principaux agens qui concoururent à l'arrestation du roi; et c'est à ce titre qu'il fut jugé digne de la munificence de Louis XVIII. Qu'on lise, dans les *Intrigues Dévoilées*, le chapitre intitulé Louis XVIII et Robespierre, on apprendra à connaître le caractère monstrueux de ce prince, qui n'eut jamais qu'une pensée, celle de se mettre à la place de Louis XVI.

Mes recherches historiques, d'ailleurs, m'ont apporté deux témoignages conformes à la révélation de l'orphelin du Temple. On a trouvé dans les papiers de M. Durand de Maillane la note qui suit. „La fuite du roi avait été concertée par MM. de Mercy, de Breteuil et Thugut : ils avaient pour objet *de déjouer les projets de Monsieur*, du duc d'Orléans, et de *Lafayette*. Le roi, qui était encore dans l'ignorance de toutes choses, *mit son frère dans la confidence, et celui-ci, pour tourner la fuite à son profit, en confia le secret à Monsieur de Lafayette* qui, à son tour, *trompa tout le monde*. Il favorisa la fuite de l'un, et fit arrêter l'autre."

Les *Lettres Anecdotiques et Politiques, sur les deux départs de la famille royale, en* 1815 *et* 1830, par M. Lafont d'Aussonne, sont encore une justification des paroles du dauphin; on y lit :

„.....Nous avons ici (Londres), des hommes d'esprit et de naissance, qui n'ont pas perdu de vue Louis XVIII un instant, pendant 15 et 20 années, et qui, sachant sa vie entière, depuis Versailles jusqu'à Hartwell, s'accordent à le regarder comme le véritable et criminel auteur de toutes les calamités de France.....

„Le comte de Provence a perdu sa compagne en Angleterre, et non en Russie... liée par le destin à un homme égoïste et dur, qui jamais n'eut la moindre amitié pour elle, sa santé, jadis si robuste, se détruisit par les

chagrins; et le plus grand de tous était l'inévitable présence d'un mortel à qui, sciemment et sans balancer, elle attribuait tous les malheurs du monde.

„Elle savait ses menées, ses intrigues plus ou moins ténébreuses pour saisir le pouvoir; ses mauvais conseils donnés à un roi faible et sans expérience; sa haine jalouse contre une aimable reine; *sa criminelle protestation contre la légitimité de ses enfants;* ses clandestines relations avec *d'André,* avec Chapelier, avec *Montesquiou,* avec Cérutti, avec *Mirabeau.* Elle savait ce qu'ensuite il trama *pour la destruction de ce Mirabeau,* lorsque, désertant ses perfides projets, l'orateur vénal se fut donné à Marie-Antoinette.

„Enfin *la comtesse de Provence avait vu son mari faire échouer le généreux voyage de Varennes,* par des avis donnés au dehors. Et plus tard *sa respectable sollicitude avait découvert* UNE HOMICIDE CORRESPONDANCE AVEC ROBESPIERRE *et d'autres assassins du roi.....*

„En disant ces vérités dures devant son époux, elle soupirait et fondait en larmes....."

La confiance que méritent les souvenirs du prince est aussi corroborée par deux autorités décisives, au sujet de l'horrible trophée des têtes des gardes-du-corps. La plupart de ceux qui ont écrit sur les événemens révolutionnaires appellent *mensonge historique* l'assertion qui fait précéder la voiture du roi des têtes coupées de ses gardes-du-corps.

M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution et du Consulat,* glorifie la conduite traîtresse de M. de Lafayette pendant l'épouvantable nuit du 6 Octobre. Il ne peut pas se trouver d'accord avec le fils de Louis XVI. Voici ce qu'il raconte:

„Les principales bandes étaient parties pour Paris; Lafayette les avait fait suivre par un détachement de l'armée, pour les empêcher de revenir sur leurs pas. *Il avait donné ordre qu'on désarmât les brigands qui portaient au bout de leurs piques les têtes de deux gardes-du-corps. Cet horrible trophée leur fut arraché, et il n'est point vrai qu'il ait précédé la voiture du roi.*"

Au sujet de ce dernier fait, on se demandera qui a

raison, de l'historien qui nie *sur sa parole,* ou de celui qui affirme comme dauphin en disant : „J'étais là; je l'ai vu." M. Thiers a dû nécessairement désavouer un acte de barbarie qui, s'étant passé sous les yeux du général Lafayette, contrastait trop ouvertement avec sa conduite qu'il veut faire passer pour *un dévouement continuel.*

Quant au prince, il n'est pas permis de douter de la véracité de ses assertions qui, plus d'une fois, réformeront les erreurs accréditées par des historiens ou trompés, ou trompeurs. On conçoit aisément que la figure de l'homme à longue barbe, et deux têtes portées au bout de deux piques, offrirent un spectacle dont l'horreur dut se graver dans l'esprit du royal enfant. Il ne peut y avoir méprise de sa part; son récit est tellement circonstancié que nous semblons le voir cacher sa tête avec terreur dans le sein de son auguste mère. Dans ce jour d'épouvantable mémoire aussi, où la plus hideuse populace ne savait quel genre d'outrages inventer pour insulter à la majesté de la famille royale, les deux têtes des deux défenseurs du roi, égorgés pour sa cause, étaient un cortège obligé d'infamie, au milieu de tant d'autres infamies.

M. de Châteaubriand affirme, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe,* qu'il a vu ces têtes précéder la voiture du roi, qui entrait à Paris.

Mais la sanction de cette vérité nous vient d'un témoin irrécusable, de Madame Elisabeth, dans l'histoire qu'en a écrite Mme Guénard, en 1802, et qu'un très-grand hasard m'a procurée à Dresde. On y lit :

„Lettre de Madame Elisabeth à.....

„*Paris,* le 8 Octobre 1789.

„Ma date seule vous dit à quel dégré nos infortunes sont parvenues..... Si le roi avait voulu quitter Versailles deux heures plus tôt, nous n'eussions pas été amenés ici. Quelle route! quelles affreuses images! jamais, jamais, elles ne s'effaceront de ma mémoire. Les monstres! *Ils portèrent en triomphe devant la voiture du roi,* où j'étais avec sa femme et ses enfants *les têtes de ses malheureux gardes-du-corps.....* Quel spectacle pour

la reine et pour nos enfants! Charlotte détournait, autant qu'elle pouvait, les yeux pour ne pas les voir. *Le dauphin était tellement effrayé..... qu'il* n'osait crier ni pleurer....."

„Elisabeth."

Par cette courte digression, dont le lecteur intelligent appréciera l'importance et la signification, j'ai voulu faire comprendre combien peu de confiance méritent les histoires officielles relativement à certains faits révolutionnaires, et donner aux affirmations du prince un caractère d'authenticité, qui investit irrésistiblement les renseignemens qu'il nous fournit d'une puissance de vérité qu'on ne peut méconnaître. Nous allons reprendre son récit.

On lui avait opposé, à propos du 20 Juin 1792, des assertions erronées. Ce fut pour y répondre qu'avant de nous introduire avec lui, dans la tour du Temple, il fait les réflexions suivantes :

„Tout ce qui s'est passé depuis notre retour de Varennes jusqu'au 20 Juin, est très-connu. Je ne reviendrais par sur ces malheureux souvenirs si l'on n'avait pas prétendu, il y a peu de temps, m'avoir vu ce jour-là même *dans la chambre de mon père, au moment* où le peuple égaré venait d'enfoncer les portes de ses appartemens; cette prétention est fausse. Je me rappelle très-bien que nous étions dans la chambre de mon père auparavant, ce fait est vrai; mais aussitôt que le danger s'annonça par les hurlemens de la populace, *ma mère nous emmena promptement moi et ma sœur dans une autre chambre où nous restâmes. Ce fut Madame la princesse de Lamballe qui détermina ma mère à rester auprès de nous, car elle voulait par force se rendre auprès de mon père qui était en danger.* Il importe que je rappelle cette circonstance à Madame, parce qu'elle ne peut pas avoir oublié que la princesse se jeta entre les bras de notre mère lorsqu'elle voulut retourner *dans la chambre où était resté notre père avec notre bonne tante Madame Elisabeth.* J'invoque ici le témoignage même de Madame la duchesse d'Angoulême (qui ne peut méconnaître son frère à l'occasion du fait exact que je cite ici, et du

nom de celle qui se jeta dans les bras de ma mère pour l'empêcher de retourner dans l'appartement dont la populace avait déjà enfoncé les portes.

„Les autres détails de cette triste journée sont trop connus pour que je m'y arrête. Le fait dont je viens de parler témoigne suffisamment que je n'ai rien oublié de ce que j'ai vu moi-même. Pendant cette journée et depuis, ma mère n'a point cessé de pleurer; aussi cette journée fut l'avant-coureur du 10 Août.

„On voit donc que je me rappelle parfaitement les faits que j'ai transmis à ma sœur pour preuve de mon identité. Entre autres questions, je lui ai demandé quelle était la personne qui couchait dans ma chambre, la nuit du 9 au 10 Août.....

„Ce fut ma mère, qui était venue chercher quelque repos, en se jetant sur le lit de celle qui veillait cette nuit auprès de moi.

CHAPITRE III.

„Le jour suivant, nous devînmes prisonniers, car nous quittâmes les Tuileries pour aller à l'Assemblée, où nous fûmes bientôt enfermés dans une espèce de prison. Je devais d'autant plus avoir cette pensée que ce *trou* était grillé de fer. Quoique Madame de Tourzel et Madame la princesse de Lamballe fussent enfermées avec nous, c'était toujours ma tendre mère qui me tenait entre ses bras ou sur ses genoux. Arrivés là, je souffris bientôt de la faim, n'ayant mangé pendant toute cette journée qu'une pêche et un morceau de pain; mais j'avais encore plus soif, car il faisait très-chaud. Malgré tous les efforts de ma bonne mère, il était presque impossible de se procurer quelque chose, et d'ailleurs elle ne savait à qui se confier. Enfin un de nos amis, *c'était le ministre de la justice,* nous fit entrer dans une autre petite pièce pour nous faire manger une soupe au riz et un peu de volaille. Ma bonne tante, Madame Elisabeth, vint avec nous, mais elle ne mangea pas; ma sœur même ne mangea que de la soupe. Mon père, ma mère et les autres personnes qui étaient avec nous ne prirent aucune part à notre repas : nous rentrâmes après dans la prison grillée, où je m'endormis bientôt sur les genoux de ma bonne mère. Pour preuve de ce que j'avance ici, je donne comme témoins Madame la duchesse d'Angoulême et l'ancien ministre de la justice, M. de Joly.

„Il y a des personnes de mauvaise foi qui diront, après

avoir lu ces mémoires : il est impossible qu'un enfant de cet âge puisse se rappeler aussi fidèlement le passé!

„Voici des preuves : après quarante-six ans, j'ai retrouvé M. de Joly. Un jour, il se disputait avec moi, en présence de mes avocats, assurant que le grillage dont j'ai parlé avait été enlevé *le premier jour*. Je lui soutins le contraire parce qu'il était déjà tard lorsqu'on nous fit sortir de là, et que la grille y était encore; mais le lendemain à notre rentrée je ne la vis plus. J'étais d'autant plus certain de ne pas me tromper, que mon esprit me représentait toujours la scène qui se passa sous mes yeux, et je me figurais alors la salle de l'Assemblée comme une grande loge, renfermant des bêtes féroces, dont nous étions séparés par des barres. M. de Joly finit par convenir que je devais avoir raison. Il prit des renseignemens à cet égard, quand nous fûmes séparés, et lorsqu'il me revit, il me confirma de nouveau qu'il s'était convaincu que mes souvenirs ne m'abusaient point.

„Enfin en sortant de là pour là première fois, on nous conduisit dans un autre édifice où nous fûmes enfermés. Je ne savais pas alors où cela était; je sais aujourd'hui que ce lieu s'appelait les Feuillans. Le lendemain, je me trouvai dans une autre petite prison avec Madame de Tourzel, couché sur une espèce de matelas par terre. Je lui demandai avec instance d'être conduit chez ma mère; elle me tranquillisa bien vite, car cette bonne mère était auprès de moi avec ma sœur, dans une pièce voisine dont la porte donnait dans la mienne.

„J'ai déjà mais vainement demandé à Madame si elle se rappelait le jeune homme qui nous servit avec un zèle si chevaleresque pendant notre séjour aux Feuillans : car se sont là des détails *qui ne sont connus que de ma sœur*, et qui ne pouvant l'être que de son frère, étaient de nature à fixer son attention. ....

—

„Enfin nous quittâmes les Feuillans. On nous fit monter dans un fiacre, mon père, ma mère, ma sœur, ma tante et moi; Madame la princesse de Lamballe, Madame de Tourzel et *sa fille Pauline* y entrèrent avec nous. Il n'y avait plus de place, lorsque tout-à-coup

trois misérables s'y précipitèrent, non pour nous accompagner et pour notre sûreté, mais pour nous gêner et nous outrager. En ce moment j'étais debout devant Madame de Tourzel, quand aussitôt ma bonne mère me prit sur ses genoux, pour faire de la place; et elle me pressait dans ses bras, afin de me protéger contre tout danger... J'invoque, pour attester l'exactitude de ce fait, le témoignage de Pauline de Tourzel qui était dans la voiture en face de ma mère et de moi. A peine arrivé à Paris, mes premières pensées furent de faire un appel aux anciens serviteurs de la cour de France, s'il en existait encore; j'en ai retrouvé plusieurs. Je demandai surtout instamment à voir Pauline de Tourzel, mais Pauline de Tourzel a, comme tant d'autres, oublié qu'à la cour de mon père, elle était fière d'être admise à l'honneur de partager les plaisirs du dauphin; la fille de la gouvernante des enfans de France, devenue comtesse de Béarn, attachée par son mari au service de la maison d'Orléans, s'est refusée à venir reconnaître le dauphin car le dauphin est malheureux, et persécuté par Louis-Philippe!

„Nous arrivâmes au palais du Temple dans un assez joli appartement où nous restâmes, je crois, jusqu'à minuit, lorsque tout-à-coup les traîtres nous enlevèrent mon père.

„Je laisse à Madame la duchesse d'Angoulême le soin de m'interroger sur ce qui s'est passé parmi nous depuis cet enlèvement. Dans ce moment-là, Madame la princesse de Lamballe, Madame de Tourzel, *Pauline sa fille*, et les Dames Saint-Brice, Navarre et Bazire, étaient avec nous; M. de Chamilly et M. Hue avaient été enlevés avec mon père. Nous nous trouvâmes tous ensemble le lendemain dans une maison qui figurait une tour à quatre étages.

„Cet édifice avait sur les deux angles deux tourelles; l'une, qui était située à droite, se prolongeait dans la forme de tourelle jusqu'à terre, l'autre, à gauche, qui donnait sur la rotonde, commençait là où était la chambre occupée par ma bonne tante, Madame Elisabeth, et ma sœur. Cette chambre avait une seule fenêtre qui, située entre la demi-tourelle de la petite tour et d'une

tourelle sur l'angle de la grande tour, donnait sur le fond du jardin. Perpendiculairement sous cette fenêtre était la porte d'entrée, dans une allée de hauts et gros maronniers qui nous servait de promenade. Cette allée était du côté gauche dans le jardin qui était entouré de hautes murailles. Pour entrer dans la petite tour, il fallait monter quelques marches; au milieu de ces marches était placé par terre un soupirail donnant sur le rez-de-chaussée de cet édifice, dont le premier étage formait une seule pièce avec un cabinet pris sur la tourelle, en face de l'entrée, et qui donnait dans la tour du palais du Temple. Cette seule pièce (ou salon) était précédée d'une espèce de vestibule, dans lequel se trouvait une petite porte toujours fermée: par là on arrivait à l'escalier qui conduisait au second étage occupé par ma mère, moi, ma bonne tante, et par ma sœur. Au bas de cette escalier, dans une petite loge à droite, demeuraient des êtres qui n'avaient d'humain que la figure, et dont les noms sont indignes d'être tracés par ma plume.

„Le second étage était composé d'une grande chambre avec un cabinet pris sur la tourelle qui descendait jusqu'à terre. Cette chambre avait, comme celle occupée par ma bonne tante et ma sœur, une seule fenêtre, mais plus grande, garnie de rideaux blancs. Cette fenêtre donnait sur la cour du palais du Temple, et par là on pouvait voir bien facilement tous ceux qui entraient dans la cour et dans le jardin. Cette chambre (après l'enlèvement de nos amis) fut occupée par moi pendant tout le temps que nous restâmes avec ma mère dans cet édifice: elle était séparée de celle habitée par ma tante et ma sœur par une espèce de corridor oblong, étroit et obscur. Dans ce corridor couchèrent durant la nuit deux municipaux qui nous surveillaient pendant le jour dans notre chambre même. Malgré ces obstacles *ma mère correspondait tous les jours avec ma tante*, voilà pourquoi j'ai fait imprimer cette question adressée par moi à Madame la duchesse d'Angoulême: „Que faisait notre mère tous les matins, avant de se lever, pour donner de ses nouvelles à notre bonne tante!"

„Si ma sœur n'a pas répondu qu'elle a été convaincue de mon identité par cette seule question, c'est qu'elle vit au milieu d'un cercle d'intrigans intéressés à lui dérober l'éclat de la lumière. Eh bien! je vais prendre son rôle et tout dire pour elle: ma mère dans la matinée écrivait dans son lit à ma tante toute ses correspondances, soit pour le dehors soit pour d'autres amis, car elle écrivait beaucoup. Mes ennemis politiques ne manqueront pas de dire que cela ne se peut pas, attendu que les municipaux étaient là jour et nuit: cette objection est juste; mais ma mère avait toute la prudence que réclamait sa position, aussi n'ouvrait-elle jamais sa porte avant l'arrivée du fidèle Cléry, ce qui avait lieu seulement à huit heures du matin. J'ai demandé aussi à ma sœur qui était le porteur de ces nouvelles; même silence par les mêmes causes. Je vais y suppléer.

„Ma bonne mère cachait ce qu'elle écrivait le matin avant d'ouvrir, car les municipaux entraient avec Cléry et fouillaient souvent. J'ai également demandé à ma sœur: Où cachait-elle son écriture? Point de réponse. Eh bien! je vais le dire hautement.

„C'était sur son fils: c'était sur moi que la reine ma mère cachait les lettres qu'elle écrivait; c'était moi qui servais de facteur lorsque le fidèle Cléry ne le pouvait pas; Cléry, fidèle à ma mère et à ma tante, à ces deux grandes âmes qui ne sortiront jamais de mes souvenirs! J'ai demandé également à ma sœur: où et comment faisions-nous échanger nos dépêches? C'était dans le cabinet pris dans la demi-tourelle, à gauche, au coin de la chambre où était la garde-robe, et où notre bonne tante m'amenait *elle-même* souvent sous prétexte de besoin; mais c'était pour recevoir de moi ce que ma bonne mère avait caché sur moi.....

„Le troisième étage occupé par mon père était la même chose, excepté que la chambre avait une alcôve dans laquelle était placé son lit. Cette alcôve était, en sortant de la chambre de mon père, du côté gauche, et tout droit en face de la fenêtre de la chambre de ma mère, dans la cour du Palais. La chambre de ma mère n'avait point d'alcôve.

„La petite tour était adossée à la grande et flanquée de deux tourelles. Celle que je nomme la demi-tourelle donnait sur la rotonde: et celle dans laquelle était au premier la bibliothèque donnait sur le coin de la cour du palais, ainsi que le corps de l'édifice de la petite tour faisant face à l'enclos qui séparait le jardin des petits et différens édifices de la rotonde: mais dans une de ces tourelles il se trouvait un petit escalier. Pourrais-je demander à Madame la duchesse d'Angoulême dans laquelle il était, où à quel étage commençait ce petit escalier? que voyait-on en haut, au bout de cet escalier? Nous ne restâmes pas longtemps dans cet édifice, et ce fut mon père qui quitta le premier la petite tour, pour être transféré avec Cléry dans la grande. Ma mère, ma tante, ma sœur et moi nous restâmes seuls dans cette petite tour assez longtemps encore. Enfin nous aussi, nous fûmes transférés dans la grande tour, où je fus remis à mon père et à Cléry; alors je ne voyais ma mère, ma taute et ma sœur, qu'au déjeûner, à la promenade ou au dîner.

—

„La grande tour était située presque au milieu du jardin ; elle était flanquée de quatre tourelles, dont l'une, celle dans laquelle était l'escalier, se trouvait en face du Palais. Remarquez bien que la petite tour en face du Palais était située à gauche, et la grande à droite. La grande avait aussi quatre étages; mais elle était beaucoup plus haute que la petite, et chaque étage était voûté; ce qui n'existait point dans la petite. Dans la petite tour ma bonne mère, ma tante, ma sœur et moi nous occupions le second étage, et mon père, avec Chamilly et Hue, habitait le troisième; mais pendant notre séjour dans la grande tour c'était le contraire; mon père, *moi* et le bon Cléry nous étions enfermés au second; et ma mère, ma tante *et ma sœur se trouvaient au troisième étage*. On voit que tout était changé dans le nouvel ordre de distribution de nos prisons. Pendant que nous habitions la petite tour les municipaux ne s'y tenaient pas; ils demeuraient tous au rez-de-chaussée de la grande tour. Le premier étage était voûté et soutenu au milieu par un gros pilier carré et flanqué de quatre petits piliers

ronds sur les quatre coins. Cet étage formait une seule pièce en carré, avec trois cabinets pris dans les tourelles. Il n'y en avait pas dans le quatrième, parce qu'il était occupé par l'escalier qui commençait tout en bas et qui desservait tous les étages de la tour. En montant, cet escalier tournait à gauche et formait au second étage, devant la première porte d'entrée des pièces qu'occupaient mon père, moi et Cléry, un palier pour faciliter l'ouverture des portes; car il y en avait deux : la première était de gros bois entièrement couvert de larges clous et de grands verroux en fer. Cette porte énorme s'ouvrait de droite à gauche vers l'intérieur de la petite tourelle. En ouvrant cette porte on se trouvait en face d'une autre, qui était entièrement en fer : celle-ci s'ouvrait aussi de droite à gauche, mais dans l'intérieur de l'antichambre qui précédait la chambre de mon père et formait une des quatre cloisons qui divisaient le second étage de la tour en quatre parties. Les planches qui composaient cette antichambre étaient recouvertes d'un papier gris et noir. Ce papier peint en forme de pierres carrées représentait une voûte de prison. En entrant dans cette pièce, on voyait en face sur le côté gauche une porte à deux battans dont la partie supérieure était vitrée; et près de cette porte était affiché un papier carré, oblong et blanc sur lequel étaient écrits les droits de l'homme en grands caractères noirs. Tout cela était encadré, et le cadre était entouré d'autres papiers aux trois couleurs. La porte vitrée donnait dans la salle à manger : en entrant dans l'antichambre on avait deux objets en face; c'est pourquoi j'ai dit que la porte vitrée était en face, au côté gauche, car vis-à-vis, au côté droit, on y voyait une porte d'entrée dans la chambre de mon père. Cette porte était ouverte pendant le jour, pour que les municipaux pussent toujours avoir les yeux sur mon père. Très-souvent des gens fort grossiers ne quittaient même pas cette chambre pendant la durée de leur service. La nuit seulement, cette porte était fermée, et les municipaux mettaient leur lit en travers afin que nous ne pussions entrer dans leur pièce, car il y en avait qui avaient peur de nous. La chambre de mon père avait encore

deux autres issues : l'une qui donnait dans la salle à manger et l'autre dans la chambre de Cléry.....

„Lorsque l'issue qui de la chambre de mon père communiquait à celle de Cléry eut été fermée la nuit par la malice de quelques municipaux, il était impossible à ce fidèle serviteur d'entrer chez nous autrement que par la porte vitrée. Cette précaution avait été prise pour que Cléry ne pût entrer sans réveiller les commissaires qui couchaient en travers de la porte d'entrée de la chambre de mon père.

„J'ai dit que le premier étage était voûté; le second l'était aussi quoiqu'on ne vît pas la voûte, attendu que les quatre pièces avaient un plafond de toile grise; aussi, rien de la voûte n'était visible que le pilier placé en sortant de la chambre de mon père et seulement dans la salle à manger : on ne l'apercevait pas dans la pièce occupée par les municipaux. Pour confirmer cette vérité je m'en rapporte au témoignage de Madame la duchesse d'Angoulême. La chambre de Cléry avait également une porte de communication dans la salle à manger : en entrant par cette porte on voyait en face, au côté gauche, une autre porte qui donnait dans une tourelle où était la garde-robe. Entre la porte d'entrée de la chambre de Cléry et de la salle à manger, il y avait un petit *recoin*; j'appellerai l'attention de mes lecteurs sur cette circonstance dans le cours de mon histoire.

„La fenêtre de la chambre de mon père donnait sur la cour du palais, et la fenêtre de celle de Cléry sur le fond du jardin : il y en avait une autre sur la rue de la Corderie. La chambre de Cléry était la seule au second étage qui eut deux fenêtres : la dernière fut fermée par suite d'une trahison dont ma sœur aura gardé la mémoire.

„Il existe peut-être encore quelques individus de cette malheureuse époque qui ont exactement connu, non seulement la division de la tour mais aussi le contenu de la chambre de mon père. J'en appelle donc ici à leurs souvenirs comme une sanction de l'exactitude des miens.

„Le lit de mon père était placé, en entrant par l'antichambre, en face du côté gauche et adossé vers la cloison

de la chambre du fidèle Cléry, ou, en entrant de la salle à manger, au côté gauche; de sorte que mon père, lorsqu'il était couché, avait les pieds vers la porte qui donnait dans la chambre de Cléry, et la tête en face du pilier qui, comme je l'ai dit, était visible dans la salle à manger, derrière la porte qui donnait de ce côté dans la chambre de mon père. Vis-à-vis du lit, entre la cloison de l'antichambre et la fenêtre, il y avait une cheminée enfoncée dans la muraille. Tout le monde peut savoir que cette cheminée existait : mais où était-elle fixée? C'est une autre question. Dans l'antichambre des municipaux un grand poële chauffait le second étage de la Tour, soit par le plafond, soit par la porte ouverte. Quelle était la forme de ce poële et où était-il posé? Ce sont là des questions dont je réserve les réponses pour les opposer à l'imposteur que des intrigans ont le projet de me présenter pour adversaire devant les tribunaux.

„Dans cette prison, dont je viens de donner la description, j'ai été enfermé avec mon père et le noble Cléry jusqu'au jour où, séparé de mon père, je fus remis entre les mains de ma malheureuse mère : mais j'ignore la date de cette époque.

„L'impression douloureuse que je ressentis de ce cruel événement attrista mon sommeil de la nuit par une effroyable vision, qui ne fut que trop littéralement prophétique :

„Je me trouvais sur une grande place, où l'on avait élévé un large échafaudage sur deux forts piliers carrés, qui me semblaient être de bois de chêne : une immense multitude de peuple et de soldats de tout genre l'environnait : mon père vêtu seulement d'une chemise, d'une culotte noire, avec des bas blancs et des souliers, se tenait debout au milieu dans l'attitude de quelqu'un qui parle au public. Tout-à-coup, et au même instant, une petit bête, en forme de lièvre, mais recouverte de longs poils rougeâtres qui descendaient jusqu'à terre, sortit comme un éclair du milieu des pieds du peuple, et, s'élançant vers un des piliers avec la rapidité d'un boulet de canon, le brisa en mille morceaux. L'échafaudage s'écroula, je n'aperçus plus alors que le corps de mon

père nageant dans son sang. Saisi d'épouvante, je poussai des cris déchirans. Ma tendre mère, dont la sollicitude veillait continuellement sur moi, se précipita pour me tranquilliser; je lui racontai cet horrible rêve, et elle me défendit d'en parler à qui que ce fût. Toutefois, je remarquai que depuis cette communication ses malheurs s'étaient accrus, et que ses peines étaient devenues plus accablantes qu'auparavant. Très-souvent prosternée aux pieds de mon lit, quand tout le monde la croyait endormie, elle adressait ses prières à Dieu, la plupart du temps en allemand; et toujours les derniers accens de sa voix étaient étouffés par ses sanglots. Je l'ai surprise même bien des fois se jetant à genoux sur son lit et répétant avec angoisse : „O mon Dieu! sauve-le à cause de ta miséricorde divine!" Rien ne m'échappait des mouvemens et des paroles de cette mère de douleurs; car nos deux lits se touchaient. La sagesse du Tout-Puissant en avait décidé autrement. Moi, et ma sœur, qui me méconnaît, nous devions seuls survivre à la monarchie de France brisée par la hache des assassins.....

„Quand on m'eut arraché des bras de mon infortuné père, j'habitai donc avec ma mère, ma tante et ma sœur, le troisième étage de la Tour, qui était presque divisé comme le second, excepté que la chambre de ma mère n'avait d'autre porte de communication avec la chambre de ma tante, que par la chambre qu'occupaient Tison et sa femme.

„La chambre de ma tante et celle de ma mère étaient séparées par une cloison en planches. En entrant dans la chambre de ma mère, son lit était placé au côté gauche adossé à cette cloison; le lit de ma tante, en entrant dans la chambre, était au côté droit, de sorte qu'il n'y avait d'autre intervalle entre les deux lits que l'épaisseur de cette cloison: le mien fut mis au pied du lit de ma bonne et tendre mère, qui se réveillait au moindre mouvement que je faisais pendant la nuit, en me demandant si je n'étais pas malade. Le lit de ma sœur, dans la chambre de ma tante, était placé de la même manière, auprès de la fenêtre dans le coin à droite. Un petit cabinet, comme celui de mon père, pris dans la tourelle, était tout ce qui composait notre demeure. Dans la

chambre de ma mère il y avait un fauteuil, dont l'étoffe était verte, et le bois peint en blanc. Je fais mention de ce fauteuil parce que mon père s'en servait très-souvent pour faire un sommeil de quelques instans après son dîner. Je suis resté dans cette prison jusqu'au moment où je fus livré entre les mains de Simon et de sa femme.

„Ce n'est point ici le lieu ni le temps de révéler ce que la tyrannie m'a fait éprouver dans cette indicible situation de ma pénible enfance. A l'exemple de ma famille mes espérances reposaient en Dieu. Dans ce séjour de larmes, mon incomparable mère m'avait fait apprendre deux petites prières par lesquelles j'intercédais la Bonté Infinie, pour nous, pour nos amis et pour la France. Je priais, sans avoir trop l'intelligence de ce que c'était que prier. Je n'étais jamais le dernier à genoux, quand je voyais ma mère, ma tante et ma sœur se prosterner. Avec elles, je vivais comme si j'eusse été dans la compagnie des anges. Mais cette consolation fut de courte durée; mes bourreaux vinrent, une nuit, m'arracher de leurs bras, pour me transporter dans un donjon séparé. Sans vouloir exciter la compassion de mes lecteurs ni de ceux qui jugeront mon histoire, je ne tairai pourtant pas que ma navrante séparation d'avec ma tendre mère, ma tante et ma sœur, me fit verser un torrent de larmes que pouvait comprimer la dureté seule de mes geôliers. Pour achever de détruire entièrement jusque dans sa racine la dernière tige de ma royale famille, on m'avait ainsi livré à la discrétion de misérables qui, dans ces temps d'anarchie et d'impiété, se faisaient un mérite d'être cruels envers moi. Sans secours désormais, sans espérance, sans amis auprès de moi, je fus privé des dernières douceurs qu'il me fut donné de goûter durant ma longue captivité, jusqu'au jour tant désiré de ma délivrance. Combien je ressentis durement l'horreur de ma nouvelle situation, soumis ainsi que je l'étais à l'affreuse surveillance d'êtres dénaturés qui n'avaient de l'homme que l'apparence!

—

„Je fus plus malheureux encore après l'éloignement de Simon et de sa femme qui déjà avaient commencé à me traiter moins brutalement.

„On m'enferma seul dans la chambre autrefois occupée par Cléry. Comme je l'ai dit, cette chambre était alors tout-à-fait transformée en prison. La porte qui communiquait à la salle à manger avait disparu, et on l'avait remplacée par une espèce de poële qu'on allumait par le petit *recoin* dont j'ai fait mention. Les fenêtres étaient tellement closes que je ne voyais pas clair. On avait fermé la porte de la tourelle qui s'ouvrait sur l'appartement de Cléry, et dans laquelle se trouvait la garde-robe; ainsi on avait mis dans ma chambre une chaise percée dont l'odeur m'incommodait singulièrement de plus en plus.

„On a dit qu'on *avait fait au travers de la seule porte qui fut disponible un tour pour y déposer mes alimens; cette assertion est inexacte.* Il existait à la vérité un guichet, mais on ne l'ouvrait que lorsqu'on m'appelait pour s'assurer que j'étais encore là. La porte dans laquelle était ce guichet servait autrefois d'entrée à la chambre de mon père, et c'est par là qu'entraient mes geôliers pour m'apporter journellement deux fois ma nourriture. Depuis cette translation, ce n'étaient plus des voix humaines que j'entendais, c'étaient des hurlemens de bêtes farouches, qui me criaient presque à chaque instant : „Capet, louveteau, race de vipère, viens que je te voie!" Pendant la nuit même, et à peine étais-je endormi, un nouveau cerbère ouvrait le guichet et me forçait de paraître devant lui. *Fatigué de ces tourmens, je résolus de me faire tuer plutôt que de répondre.*

„Le contenu de ma prison était moi, mon lit, une chaise, une table de bois carrée et oblongue, au-dessous, une cruche d'eau, et un bois de lit seulement, qui avait servi à Cléry. Dans ce déplorable état, personne ne songeait à me fournir du linge ni d'autre vêtemens, et bientôt, rongé par la vermine et par l'infection de ma prison, je tombai malade. Mes geôliers et deux municipaux entrèrent avec d'autres personnes que je ne connaissais pas et que j'ai pensé être des médecins; car ils m'interrogèrent, me prièrent de leur parler et de leur dire ce que je désirais. Je ne leur fis point de réponse : j'avais bien des raisons de garder le silence; et ces rai-

sons, j'ai des motifs pour ne pas les faire connaître ici. Tout enfant que j'étais, j'avais le sentiment de mes souffrances, plus fort peut-être que n'auraient pu l'avoir des personnes beaucoup plus âgées que moi. Aussi ma langue était comme paralysée, lorsque je voyais quelqu'un des êtres préposés à ma garde. On m'envoya enfin un *garde-malade* qui, en se présentant chez moi, accompagné de plusieurs municipaux, me questionna beaucoup. Je le traitai comme les autres et ne lui répondis pas. Mais bientôt celui-là me fit nettoyer par une femme qui m'est inconnue; ce qui me procura de grands soulagemens. On me donna du linge et un habit grisâtre; mon lit fut arrangé et fourni de linge blanc; ma chambre fut purifiée, et les punaises qui me tourmentaient considérablement furent détruites; enfin pour me donner de la lumière on enleva un abat-jour qui l'obstruait.

„A cette époque, des amis avaient formé le projet de me soustraire à mes bourreaux; on ne tarda pas à en comprendre l'impossibilité. Un seul chemin conduisait à moi; et cette unique issue était si soigneusement gardée qu'on n'eût pas fait entrer ou sortir une souris sans être aperçu.

„La tourelle où était l'escalier avait une seule porte, près de laquelle jour et nuit s'exerçait une stricte surveillance, en dedans comme en dehors. Quiconque arrivait pour pénétrer dans la Tour était conduit pour être fouillé devant le conseil municipal logé au rez-de-chaussée. Au sortir de la Tour, même investigation par ce conseil, dont on ne pouvait pas dépasser la porte, parce qu'un factionnaire y était constamment en faction, et que l'escalier qui correspondait à tous les autres étages communiquait également avec le rez-de-chaussée, seule pièce occupée par les hommes de la municipalité. La consigne était d'y conduire tout le monde sans exception. Le corps de garde se tenait au premier étage qui, sans être divisé, composait une seule pièce voûtée comme celle du rez-de-chaussée. Lorsque la sentinelle du premier suspectait quelqu'un de ceux qui sortaient de la Tour, elle avait l'ordre, de même que pour ceux qui entraient, de les amener devant le conseil, lequel faisait reconduire tout

individu jusqu'en dehors de la Tour par un ou deux municipaux. Cette rigoureuse surveillance avait été prescrite, parce que le projet de mon enlèvement s'était divulgué: mais mes amis avaient juré de risquer leur vie pour m'arracher aux mains de mes bourreaux qui avaient l'intention de me faire mourir.

„Par conséquent comme il était impossible de me faire évader, *on résolut de me cacher dans la Tour même,* pour faire croire à mes persécuteurs que j'étais sauvé. La pensée était audacieuse; toutefois c'était le seul moyen de faciliter l'enlèvement qu'on avait concerté. Rien n'était plus praticable que de me faire disparaître pour le moment. En sortant de chez moi, personne n'escortait ceux qui descendaient jusqu'au premier les objets dont je m'étais servi. Mes amis étaient donc bien convaincus qu'on pouvait me transporter plus haut sans aucun risque d'être découvert. En effet, quoique ma sœur fut enfermée *au troisième,* elle n'avait à cette époque, ni sentinelle, ni municipaux pour sa garde. L'expédient laissait entrevoir des chances presque certaines de succès. Alors un jour, mes protecteurs me firent avaler une dose d'opium que je pris pour une médecine, et bientôt je me trouvai moitié éveillé, moitié endormi. Dans cet état, je vis un enfant qu'on me substitua dans mon lit, et moi je fus couché au fond de la corbeille dans laquelle cet enfant avait été caché sous mon lit. J'entrevoyais, comme si c'eût été un rêve pour moi, que l'enfant n'était autre qu'un mannequin dont le masque représentait très-naturellement ma figure. Cette supercherie se passait au moment où la garde fut changée; celle qui la remplaça se contenta de visiter l'enfant, afin de certifier ma présence, et il lui suffit d'avoir vu un être dormant dont le visage était le mien: *mon silence habituel contribua encore à fortifier l'erreur de mes nouveaux argus.* Cependant j'avais entièrement perdu connaissance, et, lorsque je repris mes sens, je me trouvai enfermé dans une grande pièce qui m'était tout-à-fait étrangère: c'était *le quatrième étage de la Tour.* De vieux meubles de toute espèce encombraient cet étage, au milieu desquels on m'avait disposé un gîte qui communiquait avec un cabinet pris dans une tourelle où l'on m'avait mis de quoi vivre.

Toute autre issue était barricadée. Avant de m'y cacher un de mes amis, que je nommerai dans le cours de cette histoire, m'avait fait comprendre de quelle manière je serais sauvé, sous les conditions de supporter toutes les peines imaginables sans me plaindre; ajoutant qu'un seul mouvement imprudent entraînerait ma perte et celle de mes bienfaiteurs; et il insista surtout pour que, tant que je serais caché, je ne demandasse pas le moindre secours, *et conservasse toujours le rôle d'un véritable muet.*

„A mon réveil je me rappelai les recommandations de mon ami, et je pris la ferme détermination de mourir plutôt que de les enfreindre. Je mangeais, je dormais, et j'attendais mes amis avec patience. Je voyais mon premier sauveur de temps en temps, la nuit, lorsqu'il m'apportait ce dont j'avais besoin. Le soir même le mannequin fut découvert: mais le gouvernement d'alors trouva bon de tenir secrète mon évasion qu'il croyait consommée. *Mes amis de leur côté, pour mieux tromper les sanguinaires tyrans, avaient fait partir un enfant sous mon nom dirigé, je crois, vers Strasbourg.* Ils avaient même accrédité l'opinion, et fait donner avis aux gouvernans que c'était bien moi qu'on dirigeait ainsi sur cette ligne. Enfin le pouvoir, à l'effet de masquer entièrement la vérité, *mit à la place du mannequin un enfant de mon âge réellement muet,* et doubla la garde ordinaire; cherchant ainsi à affermir la croyance que c'était bien moi encore. Ce surcroît de précautions empêcha mes amis de consommer l'exécution de leur projet tel qu'ils l'avaient concerté. Je restai donc dans ce maudit trou où j'étais comme enterré tout vivant.

„J'avais à cette époque environ neuf ans et demi, et déjà accoutumé à la dureté par mes longues souffrances, je fis peu de cas du froid que je ressentais, car ce fut pendant l'hiver qu'on me claquemura au quatrième étage. Mes amis avaient su s'en procurer les clefs pour préparer auparavant ce qui était necessaire à mon séjour. Personne ne pouvait soupçonner que j'étais là: cette pièce ne s'ouvrait jamais. Si quelqu'un s'y fût introduit, on n'aurait pas pu me voir, et l'ami qui me visitait ne parvenait jusqu'à moi qu'en marchant à *quatre pattes.* S'il éprou-

vait des obstacles, je demeurais tranquille comme un malheureux au fond de mon oubliette.

„Très-souvent il y avait plusieurs jours que j'attendais la venue des êtres bienfaisans qui me nourissaient. Mes lecteurs désireraient sans doute que je leur fisse connaître ces grandes âmes, ces magnanimes protecteurs. Je ne le puis dans ce récit. La prudence m'est recommandée par les menées de mes ennemis politiques, qui se promettent de m'opposer en justice un individu, à l'occasion duquel on a déjà fait tant de dupes à mon préjudice : ainsi je dois les attendre devant les tribunaux... En face des magistrats qui me jugeront, en face de l'Europe entière, chacun produira ses preuves; c'est là que je démasquerai mes contradicteurs : ils seront étourdis du poids de leur malice qui retombera sur leur tête; car malheur à ceux qui craignent l'éclat de la lumière! Le crime seul s'enveloppe dans les ténèbres, la vérité veut le grand jour, et je n'ai cessé d'invoquer son témoignage infaillible. Que tous les gens de probité soient donc pour la justice : je les appelle à mon aide, je les invite à dessiller les yeux de Madame la duchesse d'Angoulême, à informer cette sœur infortunée des faits que j'avance ici.

„Nous étions encore enfermés dans la petite tour, lorsque nous descendîmes un jour nous promener dans le jardin. Un jeune factionnaire placé au bout de l'allée, au fond du jardin, nous faisait comprendre par signes, qu'il était un de nos amis; on l'avait mis là, pour nous empêcher d'aller plus loin. Ce factionnaire avait l'air d'être encore bien jeune, et malgré ses vingt-huit ou vingt-neuf ans, on lui en aurait donné dix-huit. *C'était une femme déguisée dont le mari avait été assassiné le* 10 *Août*.

„Pendant que j'étais seul au quatrième étage, bien des choses se sont passées sur lesquelles actuellement, pour raison, je m'abstiens de m'expliquer. Je ne puis que raconter ce qui m'était communiqué par mon ami Montmorin, ami fidèle jusqu'à la mort, et qui a été bien connu de Madame la duchesse d'Angoulême dans d'autres circonstances.

„Le gouvernement révolutionnaire, par suite de sa

position politique, avait jugé convenable de ne pas laisser divulguer l'état des choses; conséquemment il avait remplacé le mannequin par un enfant muet. Malgré cette ruse, et comme il existait bien des gens qui avaient parfaitement connu le véritable dauphin, on donna l'ordre de ne laiser entrer aucune des personnes qui avaient cette connaissance afin d'éviter toute possibilité d'être trahi. Pour vérifier l'existence du prétendu dauphin, on envoyait seulement des individus qui étaient dans le secret, ou d'autres qui ne me connaissaient pas. Je ne puis me rendre compte comment, en dépit de toutes ces précautions, le bruit s'est sourdement répandu que le véritable dauphin n'était plus dans la Tour. De telles indiscrétions affrayèrent les agitateurs, et l'on décida de faire mourir l'enfant muet. A cet effet, on mêlait à ses alimens des substances qui le rendaient malade, et afin de détourner le soupçon d'un assassinat, M. Desault fut introduit, non pour le guérir, mais pour feindre l'humanité. M. Desault visita l'enfant et vit bientôt qu'on lui avait donné une espèce de poison. Il fit préparer un contre-poison par son ami Choppart, pharmacien, en lui déclarant que *l'enfant qu'il soignait n'était pas le fils de Louis XVI, qu'il avait connu auparavant.* La révélation de M. Desault se répéta, les meurtriers de ma famille, pleins d'effroi, voyant que la vie du muet se prolongeait au travers de leurs tentatives d'empoisonnement, lui *substituèrent un enfant rachitique tiré d'un des hôpitaux* de Paris. Cette mesure les rassurait encore sur l'appréhension qu'ils avaient que par accident, on ne vînt à s'apercevoir que le muet l'était réellement; et pour se soustraire à de nouvelles trahisons ils firent *empoisonner Desault et Choppart.* Les soins donnés au dernier substitué le furent par des médecins qui, n'ayant jamais vu ni le véritable dauphin ni l'enfant malade, crurent naturellement que c'était moi qu'ils soignaient.

„Voici les preuves de ce que j'avance : tandis que j'étais encore enfermé avec mon père et Cléry, des amis dévoués s'étaient entendus pour enlever, la nuit, moi et mon père, pendant que des hommes fidèles eussent monté la garde. La Providence a voulu que ce projet fût trahi,

et pour en prévenir l'exécution nos bourreaux ordonnèrent *qu'un verrou fût placé dans l'intérieur de l'antichambre,* où deux municipaux couchaient la nuit, enfermés avec nous. C'était un moyen sûr d'éviter toute surprise, puisqu'ils étaient obligés d'aller ouvrir eux-mêmes à quiconque demandait l'entrée de l'antichambre. Afin de fixer ce verrou, on envoya un jour deux ouvriers pratiquer deux trous dans le mur; *un d'eux,* pendant le déjeûner, s'approcha de mon père, avec lequel j'étais dans l'antichambre, et lui fit des signes: *nous n'étions que tous les trois, lorsqu'il remit trois rouleaux.* C'était de l'or, dont nous avions besoin en ce moment. L'ouvrier voulait encore parler et confier d'autres communications à mon père, mais il fut rappelé; mon père pensant être découvert déposa les rouleaux sur moi et fit sortir l'ouvrier de chez nous. La crainte était mal fondée. Quelques jours plus tard, mon père me chargea de remettre *un de ces rouleaux entre les mains de ma bonne tante.* L'homme qui les avait apportés se nommait *J. P.* Cet homme de bien avait reçu de mon père une lettre pour nos amis du dehors, et par sa conduite il s'était acquis une haute confiance: aussi fut-il chargé plus tard d'entreprendre mon enlèvement, pour lequel des hommes très-haut placés dans le gouvernement révolutionnaire avaient reçu de très-fortes sommes de la part d'un puissant personnage. *J. P. se présenta et il reçut, non pas moi, mais le muet à ma place.* D'après les ordres qui lui furent donnés, il mena l'enfant sauvé entre les mains de Madame *Joséphine* de Beauharnais, qui devint impératrice des Français. Cette dernière, en voyant l'enfant, s'écria: „Malheureux! qu'avez-vous fait? Vous avez livré par cette erreur le fils de Louis XVI aux assassins de son père. „*Joséphine* avait bien connu auparavant le véritable dauphin, ainsi que l'enfant muet; *car c'était elle qui l'avait procuré à Barras, lorsqu'il fut substitué au mannequin.* L'exactitude de ces faits sera prouvée irrécusablement en justice. Le malheureux muet était donc sorti au lieu de moi, et moi je languissais encore dans la Tour. Remarquez bien qu'on avait trompé le personnage important qui avait fourni l'argent destiné à mon évasion: *ainsi la translation*

du muet n'était pas l'œuvre de mes amis, et cette circonstance explique les paroles de Madame de Beauharnais: „Malheureux! qu'avez-vous fait?" Elle croyait pour le moment que l'entreprise avait été trahie, que reporté dans le lieu d'où j'avais été enlevé ma perte devenait désormais assurée, et que Barras avait employé cette supercherie pour se tirer d'embarras. *Elle ignorait alors que l'enfant muet avait été remplacé par un autre très-malade.* Des motifs impérieux contraignirent le gouvernement à accélérer la fin de cette victime infortunée. Elle mourut, m'a-t-on dit, *le* 8 *Juin* 1795, et après l'autopsie, *son cadavre fut déposé dans une caisse pour être ensuite enterré.* Cette caisse, ainsi que le cadavre, fut placé dans la chambre habitée autrefois par mon père. Pendant cette opération, j'avais reçu une forte dose d'opium. On me mit dans le cercueil, d'où l'on retira l'enfant autopsié, et le tout fut effectué presque à la même heure où on venait chercher le cercueil pour le transporter au cimetière. A peine l'enfant mort fut-il caché au quatrième étage, lieu où j'étais, que mes amis instruits de ce qui se passait chargèrent dans une voiture le cercueil qui me renfermait. Certes, ceux qui ne savaient rien crurent qu'on allait m'enterrer. Mais la voiture était préparée. En allant au cimetière, on me mit dans un coffre qu'on avait pratiqué au fond de la voiture, et pour laisser au cercueil la même pesanteur on le remplit de vieilles paperasses. Dès que le cercueil fut enfoui dans la fosse, mes amis rentrèrent avec moi dans Paris. Là je fus confié aux mains d'autres amis, sans que je puisse me rappeler la moindre chose à cet égard. Lorsque je me réveillai, je me trouvai dans un lit, et dans une chambre fort propre, seul, avec *ma garde-malade,* qui était Mme ***, *la jeune factionnaire du jardin du Temple.* Très-heureusement cette opération se fit rapidement, car à peine avais-je été mis en sûreté que le mystère de tout fut dévoilé. Mais malgré les efforts de mes persécuteurs à me ressaisir, j'étais sauvé et bien caché. Déjà *le public à cette même époque répétait que ce n'étail pas moi qui avais été enterré.* Ces propos intimidèrent le gouvernement qui donna l'ordre à ses agens de *déterrer le cercueil,* de le clouer fortement et de l'en-

terrer ailleurs, afin qu'on ne pût le trouver en cas de recherche. Nonobstant ces mesures, partout on fit des investigations sous divers prétextes. Mes amis, appréhendant que je ne vinsse à être découvert, me déguisèrent et et m'envoyérent dans une voiture hors de Paris, jugeant à propos de m'éloigner de la capitale. En même temps, pour donner le change à mes ennemis, *ils firent partir avec ses parens, sous mon nom, un enfant natif de Versailles.* Des serviteurs fidèles me reçurent en route avec la plus rigoureuse discrétion et les plus tendres soins, car je devais me rendre au milieu de l'armée vendéenne. Les attentions les plus délicates dont j'étais entouré ne me préservèrent pas d'une maladie, qui fut la suite inévitable de toutes les infortunes que j'avais eu à subir, et sous le poids desquelles succomba afin ma santé. Je demeurai seul avec Mme *** qui ne me quittait pas, et me soigna avec la plus touchante affection. Dès que je fus à moitié rétabli, *elle s'occupa de m'instruire dans la langue allemande,* afin que je pusse passer plus facilement pour son fils quand les circonstances permettraient que je reprisse mes vêtemens. Elle était née en Suisse et, comme je l'ai rapporté plus haut, veuve d'une victime du 10 Août. Pendant tout le temps que je restai avec elle, dans le château d'un de mes amis, je ne voyais personne. Seulement un jour, il vint trois individus vêtus d'un uniforme que je ne connaissais pas; elle me dit que c'était *le général Charette* avec deux de ses amis.

„Ma maladie a duré longtemps, et se développait sous un aspect bien singulier : j'étais enflé à toutes les articulations, et je marchais péniblement; quand tout-à-coup il se forma sur tout mon corps des ulcères, dont je porte encore aujourd'hui les cicatrices. Cette crise dissipa les douleurs qui me déchiraient, et peu à peu ma guérison se consolida."

—

Un journal de Londres, le *Morning Herald* du mois de Novembre 1842, contenait un article ainsi conçu :

„Le chevalier Auriol vient d'offrir au gouvernement français la vente d'un petit compas, auquel se rattache une histoire assez curieuse. Cet instrument, qui est

renfermé dans un étui doré de manufacture anglaise, fut autrefois envoyé à Louis XVI avec d'autres instrumens d'astronomie par un descendant de Sir Isaac Newton. Il paraît qu'ensuite *il fut donné par l'infortuné monarque au dauphin, qui l'eut dans la prison du Temple, et où il le remit à un fidèle serviteur qni l'avait aidé de son assistance pour tenter de le faire évader.* Le chevalier Auriol avait fait ses études à Brienne avec Napoléon et l'accompagna en Egypte. Là il eut l'occasion de montrer le petit compas à Napoléon qui, l'ayant admiré, en reçut l'hommage. Napoléon, à son retour en France et devenu empereur, étant comme on sait superstitieux, attachait un grand prix à cet instrument. Il fit graver dessus la lettre N. surmontée de la couronne impériale, s'en servit dans ses campagnes et ne le quitta qu'à sa captivité de Sainte-Hélène. Alors, soit qu'il le considérât comme un talisman inutile, soit pour reconnaître la générosité désintéressée du donateur, il l'offrit à Mme Auriol. Le maréchal Soult est maintenant en négociation avec le chevalier, pour en faire l'acquisition, afin de placer cette royale et impériale relique au nombre des autres objets conservés à l'hôtel des Invalides, comme ayant appartenu à Napoléon.

Nos amis anglais me demandèrent des explications à ce sujet, et le prince voulut bien me donner celles ci-après :

„Mon royal père, dans le temps de sa douloureuse captivité, me donna en effet un petit compas qui était alors dans une boîte que je reconnaîtrais parfaitement si elle m'était représentée. N'ayant pas vu le compas dont il est question je ne puis affirmer que c'est celui que je possédai au Temple, mais j'en pourrais également constater l'identité si le voyais. Mme la duchesse d'Angoulême et moi, nous sommes les seuls à pouvoir expliquer comment le compas du Temple y fut introduit. Comment se fait-il que Napoléon en soit devenu propriétaire par le chevalier Auriol ? Je ne puis me l'expliquer.

„A l'époque où je fus enfermé avec ma royale famille dans la grande tour du Temple, ainsi que je l'ai dit, j'occupais avec mon infortuné père et le fidèle Cléry le second étage de la Tour. La chambre de mon père don-

nait sur l'angle droit de la cour et, en y entrant, son lit était à gauche : le mien se trouvait aux pieds, du même côté. Entre mon lit et la muraille, vers le Temple, il y avait une porte d'entrée qui communiquait à un petit corridor, lequel menait dans une tourelle où se trouvait la *garde-robe*. Dans ce petit corridor, il y avait une croisée en face de la porte placée entre la chambre de mon père et celle de Cléry. Plus tard, cette porte fut fermée, afin que Cléry ne pût plus entrer dans la chambre de mon père, pendant la nuit, sans passer par l'antichambre gardée par nos geôliers, qui couchaient devant la porte principale. Dans ce temps-là de nombreux amis songeaient à me délivrer des mains qui me tenaient enchaîné. *Ma bonne mère* partageait ces espérances. En conséquence, elle *écrivit elle-même toutes les marques que je portais sur mon corps, afin que je fusse dans tous les cas infailliblement reconnu.*

„C'est de là qu'est venu le bruit que la reine de France avait marqué ses enfans, tantôt par une bague, tantôt par un tatouage, tantôt par d'autres moyens; et surtout qu'elle avait fait à la cuisse gauche de son fils l'image du Saint-Esprit en forme de pigeon : j'atteste que toutes ces versions sont autant d'erreurs, et je m'en rapporte à Mme la duchesse d'Angoulême elle-même. Il est vrai qu'en effet *la nature a tracé, sur ma cuisse gauche, l'image d'un pigeon, les ailes ouvertes et plongeant.* Ce signe dessiné par des veines a été parfaitement décrit et mon père, en confirmant la description de sa conformité, l'a scellée de sa signature et de l'empreinte du cachet dont il se servait à la Tour du Temple.

„Cléry étant enfermé dans sa chambre, pendant la nuit, mon père profita de cette circonstance pour faire un trou derrière une planche qui se trouvait adossée à la muraille, dans la garde-robe de la susdite tourelle, et y cacha entre autres papiers ceux que j'ai mentionnés ci-dessus qui me concernaient. Mon père me fit voir cette cachette et me défendit d'en parler à qui que ce fût. Il était convaincu que ma discrétion d'enfant était inviolable. J'étais alors dans ma huitième année. Brusquement, et sans que personne de ma royale famille en

eût été prévenu, je fus séparé de mon père et remis entre les mains de la meilleure et de la plus tendre des mères qui ait jamais existé sur cette terre. Je n'ai revu mon infortuné père que le soir du 20 Janvier 1793, et depuis notre séparation personne de nous n'avait eu accès dans la chambre que j'avais habitée auparavant avec lui. Plus tard des tigres à figure humaine m'arrachèrent des bras de ma bonne mère, et me reconduisirent dans la chambre de la royale victime, où j'ai vu mon geôlier Simon coucher avec sa femme dans le lit de mon père, tandis que moi je couchais dans le mien, à ses pieds; ces meubles n'ayant pas été changés de place. Je me gardai bien d'aller visiter la cachette: j'étais alors dans ma neuvième année. Cet homme grossier m'a fait bien du mal, mais il fut moins cruel que beaucoup d'autres. J'ai vu des êtres bien méchans et qui m'effrayaient plus que lui. Mes geôliers modernes l'ont surpassé en barbarie. Simon fut enfin remplacé par un être humain nommé *Laurent*. Alors je fus enfermé seul dans la chambre de Cléry. La porte d'entrée du petit corridor fut condamnée, de sorte que je ne pouvais plus aller à la garde-robe dans la tourelle. La seule porte par où j'entrais dans ma chambre donnait sur l'antichambre de mon père, où couchaient mes nouveaux gardiens. *Laurent* était envoyé par Madame *de Beauharnais*, sous l'autorité de *Barras*, pour adoucir mes peines et préparer les moyens de me sauver. Il était Créole comme *Joséphine* que j'avais connue dans mon enfance, jusqu'aux derniers jours de notre résidence aux Tuileries. Son époux M. de Beauharnais était en liaison avec nos ennemis, et ce fut à cette circonstance que *Joséphine* sa femme dut d'être protégée et sauvée par *Barras* qu'elle mit dans mes intérêts, et qu'elle détermina à l'assister pour opérer ma délivrance. *Laurent* ne me connaissait pas alors je ne dirai point ici ce qui lui valut ma confiance toute entière.

„J'avais confié le mystère de la cachette de la garde-robe à ma mère qui, par sa correspondance secrète, en avait fait confidence aux amis vendéens. Après l'assassinat de mon malheureux père, le bruit s'étant répandu

hors de ma prison que le véritable dauphin n'était plus dans la Tour du Temple, nos amis qui savaient que mon père m'avait remis *telle* et *telle chose* me firent demander par *Laurent*, sous la direction de *Joséphine de Beauharnais*, si j'avais toujours *ces objets*. Sur ma réponse affirmative, *Laurent* me dit que mes amis désiraient que je les leur remisse par son intermédiaire, pour les rassurer sur mon identité avant ma délivrance.

„J'indiquai à *Laurent* la cachette, en lui disant qu'il y trouverait aussi un petit compas de poche, dans un étui en maroquin rouge. Les commissaires de la commune étant venus faire une perquisition tellement minutieuse, qu'ils fouillèrent mon pére *jusque sous sa chemise* pour lui enlever tout ce qu'il pouvait posséder encore, j'avais d'abord caché ce petit compas dans la chambre de Cléry; le lendemain je le repris pour le mettre en sûreté dans le trou de la muraille. *Laurent* a positivement remis les papiers en question, ainsi que le compas, au *général de Frotté* qui, avant de quitter Paris, les confia au marquis de Briges, duquel les reçut, en dernier lieu, mon fidèle ami le comte de Montmorin. Montmorin me délivra ultérieurement tout ce que lui avait remis M. de Briges à l'exception du compas dont je n'avais plus entendu parler jusqu'à ce jour.„

Le prince me fit en outre cette révélation importante:

„Dans la maison où je fus caché, au retour du cimetière, j'ai revu le bon et fidèle *Laurent*, ainsi que *Joséphine de Beauharnais*. Lors de leur première rencontre, elle demanda à *Laurent*, en ma présence, comment on s'était débarrassé de l'enfant mort. *Laurent* lui répondit que le petit infortuné, dans la nuit d'après ma sortie de la Tour, *avait été enterré dans le jardin du Temple*."

—

Le prince ayant en 1817 écrit à sa sœur une lettre dont le contenu se rapporte aux faits que nous venons de parcourir., il convient de la faire connaître en ce moment.

„*Spandau*, le 11 Mars 1817.

„A Son Altesse Royale, Madame, duchesse d'Angoulême, à Paris.

„Jusqu'à ce moment je n'ai pas reçu de réponse à toutes les lettres que je vous ai adressées, ainsi qu'au roi. Quant à vous, mon coeur vous excuse: mais il n'en est pas de même relativement à Louis XVIII.

„Pour vous convaincre des intentions de cet oncle de mauvaise foi, je vous prie de vous adresser à un certain M. Lebas; cet homme fut le chargé d'affaires de ma mère adoptive après mon enlèvement du Temple. Il fut envoyé à cette époque, comme je le sais très-positivement, auprès du comte de Provence; mais il ne put en obtenir d'audience.

„Ma mère adoptive état veuve d'un homme qui, comme beaucoup d'autres, a perdu la vie pour nous, par les mains des révolutionnaires. Je ne connais pas le nom de cette digne femme, je sais seulement que son second mari était Suisse de nation, et qu'elle avait fait sa connaisance par ce M. Lebas.

„La famille de cet homme et celle de M. Lebas avaient alors leur domicile à Genève. Madame, si vous avez reçu mes lettres et si vous n'êtes pas au nombre des barbares conjurés contre moi, vous avez maintenant le pouvoir et les moyens nécessaires de faire rechercher ce M. Lebas à Genève. Pour vous faciliter dans ces recherches, adressez-vous à *la soeur de Robespierre*, qui, si elle vit encore, a une entière connaissance de toutes les relations de M. Lebas qui connaît très-bien la dame que je vous ai désignée comme ma mère adoptive. Si vous voulez vous épargner ces embarras de recherches, faites-moi venir secrètement auprès de vous: deux lignes de votre main me suffiront. Je me charge du reste. Croyez-moi, que mon existence ne soit pas plus longtemps l'objet d'un doute ponr vous; ayez un courage moral assez élevé pour ne pas céder à une illusion personnelle dont la persistance vous rendrait coupable. En effet si j'étais mort au Temple, mes persécuteurs se seraient empressés de vous montrer mes dépouilles, mor-

telles, pour qu'il ne vous restât aucun doute de mon décès. Maintenant je vous le demande: a-t-on jamais mis sous vos yeux un cadavre qu'on vous ait dit être le mien? Pesez bien cette circonstance dans votre conscience, et vous ne repousserez pas plus longtemps votre malheureux frère qui vous chérit toujours.

„Charles-Louis, *duc de Normandie.*"

CHAPITRE IV.

Son Altesse Royale continue son récit en ces termes :

„Malgré le mystère qui nous enveloppait et la solitude dans laquelle nous vivions, malgré les plus strictes précautions, et les soins de la plus inquiète sollicitude, nous ne pûmes pas néanmoins échapper à la trahison; des gendarmes entrèrent nuitamment dans notre résidence, m'arrachèrent de mon lit, pendant que j'étais avec Madame ***, et me reconduisirent en prison.

„Tandis que j'étais relégué au château dont j'ai parlé, je savais qu'un Monsieur B..... (le marquis de Briges) accompagné d'un Suisse natif de Genève, était en correspondance avec Madame ***. Il avait une autre amie, autrefois dame du palais de ma bonne mère. C'étaient eux qui nous fournissaient alors toutes les choses qui nous étaient nécessaires. J'ai vu M. de Briges, de loin, toujours déguisé en vieux paysan; mais à cette époque il m'était inconnu. Il entretenait aussi une correspondance avec Madame de Beauharnais, qui me fit encore évader de ma nouvelle prison. On me remit entre les mains de M. de Briges, auprès duquel je trouvai une jeune fille appelée Marie, et son chasseur Jean, dont le véritable nom est Montmorin. Mes lecteurs, ainsi que tous les anciens Français, admireront cette âme fidèle dans le cours de mon histoire."

Le comte de Montmorin était un jeune seigneur qui

faisait partie des prisonniers de la Conciergerie du palais à Paris, lors des massacres du 2 Septembre 1792. Laissé pour mort au milieu des cadavres, il parvint à sauver sa vie. Depuis ce moment, son existence fut un mystère; il la consacra, par un dévouement sublime et la plus rare intrépidité, à protéger les jours de son jeune monarque. Nous le verrons mourir de la mort des braves, en versant son sang pour sa défense. C'était une de ces âmes d'élite qui ne transigent jamais avec l'honneur et préfèrent l'héroïsme du devoir au sordide intérêt matériel. Combien sa belle conduite fait ressortir la honteuse défection de la noblesse, qui n'a eu que des outrages à offrir au dernier rejeton de nos rois; qui n'a encore que de lâches mépris pour sa mémoire et sa famille délaissée! Obligé de parcourir une série d'infortunes imposées par deux générations à une famille royale, tombée plus bas dans l'échelle sociale que les derniers d'un Etat, puisqu'on lui refuse même une origine; l'esprit s'arrête un instant pour contempler l'homme de bien dont la mémoire vivra grande comme sa fidélité, chère à tous les nobles cœurs. On éprouve un sentiment délicieux par la pensée de son héroïsme; on l'envie, on voudrait avoir été lui; et l'âme se sent un moment soulagée du spectacle des crimes de la politique. Le marquis de Briges aussi, non moins brave que son *chasseur*, avait échappé providentiellement au massacre des Vendéens, abandonné presque mourant sur un champ de bataille; après sa guérison il se voua sans partage au culte de la légitimité.

—

„Ces deux amis," continue le prince, „dirigèrent dorénavant mes affaires. On fit venir un homme avec son fils qui était de mon âge. Cet homme reçut l'argent qui lui était nécessaire afin de s'embarquer pour l'Amérique et, quand ces mesures furent exécutées, nous prîmes nous-mêmes nos dispositions pour aller à Venise, où nous restâmes quelque temps. Enfin nous partîmes pour Trieste, et de là pour l'Italie, où nous fûmes protégés secrètement par le Saint-Père *Pie VI.* J'ai en ma possession la copie conforme d'une pièce en latin me concernant, signée de lui: *Pius-Sextus.* Je viens de dire le Saint-Père :

oui, cher lecteur, il l'était dans toute l'acception du mot. Je n'ai jamais revu un vieillard plus noble et plus vénérable, un roi qui n'a point eu d'imitateurs.

„Ma mère adoptive, la dame Allemande, avec lequelle j'avais demeuré depuis ma sortie du Temple, et en présence de qui j'avais été si violemment enlevé pendant la nuit, s'était remariée. Elle avait épousé un très-honnête homme, horloger de son état. Tous les deux vinrent nous rejoindre en Italie. Tant que nous fûmes ensemble je passais presque tout mon temps avec l'horloger, ayant un goût très-prononcé pour les arts mécaniques. On lui avait procuré quelques outils, et il m'apprenait à monter et à démonter des montres, ce qui me donna une connaissance superficielle de l'horlogerie.

„Pendant les premiers jours de ma résidence dans ce pays, j'avais d'abord été caché au fond d'un cloître. Mais bientôt le Pape jugea à propos de m'en retirer, pour me séquestrer avec mes amis dans une maison de campagne tout-à-fait isolée. La bonne dame et Marie s'occupaient du ménage. Le marquis de Briges était souvent absent ainsi que le *chasseur*. Quant à moi, je ne sortais pas de la maison. Je m'étais toujours flatté de revoir ma véritable mère, car jusque-là je n'avais jamais pu obtenir de réponse satisfaisante lorsque j'insistais pour en avoir des nouvelles. Marie à qui j'en parlais baissa les yeux et laissa échapper un soupir. — Marie, lui dis-je, extrêmement ému, je veux savoir le lieu qu'habite ma mère. — Ta mère! me répondit-elle en fixant sur moi des yeux remplis de larmes..... Ta mère! — et elle hésita. — Oui, repris-je, ma mère, où est-elle? — Aux mots qu'elle sanglotta plutôt qu'elle ne les articula: „Ta malheureuse mère n'existe plus!" La foudre aurait éclaté sur ma tête, la terre se serait entre-ouverte sous mes pas, que je n'aurais rien éprouvé d'aussi prompt, d'aussi terrible que ce que je ressentis en entendant ces désolantes paroles. Je fus complètement étourdi, je ne pus ni parler ni réfléchir; mes lèvres s'agitèrent pâles et convulsives, mes genoux se dérobèrent sous moi, mon cœur sembla, par des bonds précipités, vouloir sortir de ma poitrine: je fis un effort et, élevant les bras au ciel, je ne pus que bégayer ces mots : *Maman!*

Maman! ma vue se troubla, un froid glacial parcourut tous mes membres, je tombai sans connaissance.

„Revenu aux sentimens de ma douleur, je compris toute l'étendue des infortunes qui devaient désormais assaillir ma pénible existence; je l'envisageai, ce qu'elle fut, comme une suite continuelle de tourmens, de trahisons, de cachots et de traitemens les plus inhumains, sur une terre qui me rejetait, où presque seul dans l'univers, renié par ma sœur, dépouillé par mes oncles, je me voyais contraint à m'envelopper d'un mystère impénétrable. Tel a été en réalité ma vie permanente, car ce n'est qu'au travers d'un océan de tribulations que j'ai été conduit à l'état d'anéantissement par lequel je suis effacé devant la sagesse du siècle.

„Marie fut longtemps inconsolable de sa douloureuse franchise à mon égard, et mes amis la lui reprochèrent sévèrement. Quelque temps après l'arrivée de la dame Allemande et de son mari, l'homme et son fils, embarqués avant nous, nous retrouvèrent également, et vinrent pour nous servir. Mais quand l'armée révolutionnaire pénétra en Italie, mon vénérable protecteur Pie VI tomba au pouvoir de mes ennemis politiques, mes persécutions recommencèrent et nous forcèrent de nous cacher. Nous enterrâmes secrètement nos petites richesses, et quittâmes au milieu de la nuit notre asile. Il était déjà trop tard, car une horrible trahison, que je ne mentionnerai pas autrement ici, me précipita dans de nouvelles calamités. L'homme avait disparu avec son fils, et la maison que nous avions ocupée jusque-là, et qui appartenait à un ami du Saint-Père, fut brûlée. Déjà un affreux événement avait jeté l'épouvante dans nos cœurs: la bonne dame et son mari étaient morts presque subitement le même jour. Ce fut notre chasseur qui, après quelques jours d'absence, reparaissant tout-à-coup, nous prévint avec effroi que nous avions été trahis, qu'il fallait fuir précipitamment. Que se passe-t-il donc? demandai-je à Marie. La jeune fille se jeta à mon cou en pleurant, elle tira un *médaillon* de son sein et me le remettant: „*Charles*" me dit-elle, „quoiqu'il arrive, garde toujours ce précieux gage de la tendresse de tes parens et ne t'en sépare jamais." Ce médaillon contenait deux por-

traits; celui de mon père et celui de ma mère, ainsi qu'un papier où cette dernière avait écrit son nom et le mien avec la date de ma naissance. Dans ce moment, des cris: il faut partir! se font entendre; nous nous éloignâmes. Quelques jours après nous étions à bord d'un bâtiment qui voguait pour l'Angleterre.

—

„Mes infortunes ont été inouïes; mon intention n'étant pas d'exciter la pitié, je n'en rapporte qu'une faible partie : les circonstances seulement qui sont des documens utiles à mon procès. Je ne puis donc passer sous silence l'horrible assassinat du marqnis de Briges et de la jeune Marie qui moururent empoisonnés. C'est ainsi que disparaissaient tous par le crime mes nobles amis, victimes de leur dévouement à ma personne. A la suite de cet événement déplorable, je fus pris sur mer, reconduit violemment en France, n'ayant plus d'autre ami que Montmorin, qui seul échappé à mes persécuteurs suivait, sans que je le susse, furtivement mes traces. Pour moi, aussitôt après mon débarquement en France, je fus emprisonné. Là, deux individus, dont j'ignore encore le nom, vinrent me voir, et m'engagèrent à me faire moine, m'assurant que c'était mon seul moyen de salut. Je repoussai leur demande, et après un long interrogatoire ils me quittèrent."

L'interrogatoire dont parle le prince avait vraisemblablement pour but de constater sa personnalité, car on avait déjà arrêté pour lui plusieurs imposteurs, et l'on espérait aussi peut-être profiter de son inexpérience pour surprendre ses secrets. Mais sa perspicacité et son discernement surent dissimuler de satisfaire positivement à l'hostile investigation de ses persécuteurs. Il évita avec soin de fournir les éclaircissemens qu'on s'efforçait d'obtenir de lui, et en définitive prit la résolution de ne plus répondre aux questions qui lui seraient faites. Son silence mit fin à l'interrogatoire, et le débarrassa de la présence de ses deux inquisiteurs : l'un d'eux, qui remplissait les fonctions de secrétaire, avait exactement, au fur et à mesure des demandes adressées, consigné les réponses par écrit.

„Au bout de quelques temps, continue le prince, je fus conduit au milieu de la nuit à bord d'un petit bâtiment, embarqué et transporté sur un port, où des gens armés et une voiture m'attendaient. Mes conducteurs me firent monter dans la voiture et, s'étant placés à mes côtés, poursuivirent le voyage. Il ne m'était pas permis de descendre, même quand nous changions de chevaux: la voiture restait constamment fermée. Après une route de quatre jours et quatre nuits, on me remit en prison. Une femme, qui me semblait être un homme travesti, fut la seule personne que je vis; c'est elle qui me servait. Je fus cruellement maltraité dans cette prison qui me renferma jusqu'en 1803. J'avais tiré de mon sein le médaillon que m'avait donné Marie, contemplant les traits de mes infortunés parens, et, devant ces précieuses images, cherchant l'oubli de la ténébreuse destinée qui m'enveloppait de son invincible fatalité; lorsque deux inconnus, dont la voix m'annonça la présence, entrèrent dans ma chambre où ils continuèrent pendant quelques minutes leur conversation sans s'inquiéter de moi. J'eus le temps de soustraire à leurs regards la miniature que je tenais. Sur un geste du plus âgé, je me levai et je m'approchai de lui. Il me dit alors: „d'imprudens amis ont rendu votre perte nécessaire; mais *nous ne voulons pas de votre sang. La seule mort qui pèse sur vous est celle de votre nom. Ne comptez donc jamais sur l'héritage paternel. Quant aux traîtres qui plus tard pourraient tenter de vous faire reparaître, dites-leur que nous avons avec nous* celui *qu'ils n'ignorent pas devoir vous remplacer.*"

„Mes amis, répondis-je, auront assez d'énergie pour ne point céder aux menaces: leur dévouement m'est connu; et j'ai foi dans la sainteté de ma cause."

„Eh bien! *vos amis périront,* et leur supplice ne vous sauvera peut-être pas."

„Vos menaces sont inutiles, car elles ne changeront rien à ma résolution."

„Pas plus que celle-ci ne changera votre sort. Au reste, — ajouta cet homme, en me regardant fixement: — Voici nos ordres et nos instructions:

„On demande de toi la renonciation volontaire à tes

droits de naissance; à ce prix un asile te sera accordé dans un couvent."

„Vous pouvez me tuer, je suis en votre pouvoir; mais me faire renoncer aux droits que je tiens de ma naissance! vous n'y parviendrez jamais. Allez Monsieur, laissez-moi et retirez-vous."

„Ta mère aussi ne voulut pas céder," marmotta entre les dents ce misérable en s'éloignant.

„Tu es bien le fils de ta mère! Va! le même sort t'attend."

„Et cet homme me délivra enfin de sa présence en emmenant avec lui son acolyte."

—

Pour préparer de longue main les obstacles les plus puissans contre une réclamation possible de la part du prince, dans un avenir quelconque, ses ennemis ne reculèrent devant aucun crime. Ainsi donc, en conséquence des menaces qu'ils venaient de proférer contre lui, ils calculèrent combien il serait important de détruire sa ressemblance avec sa royale famille. Afin d'atteindre ce résultat, trois hommes vêtus de noir eurent l'affreux courage de faire subir une torture atroce à ce rejeton de tant de têtes couronnées, au fils de leurs anciens rois. On ne peut de sang-froid arrêter ses pensées, sur de tels actes de barbarie.

Maîtres de leur prisonnier sans défense, ces trois individus, un soir, entrèrent brusquement dans sa prison. Sur l'ordre qui fut donné à sa gardienne elle se retira. Alors, tandis que l'un d'eux liait les membres du prince au dos d'une chaise, un autre le tenait par la tête, puis le troisième tirant un portrait de sa poche, et jetant alternativement les yeux sur la peinture et sur le prince, fit un signe à ses complices, qui, armés de petits instrumens à mille pointes qu'on ne peut mieux comparer qu'à un faisceau d'aiguilles, lui portèrent une multitude de coups au visage. Bientôt il fut couvert du sang qui j'aillissait en abondance de ces innombrables et imperceptibles blessures. Cette atrocité consommée, ils lui lavèrent la figure avec une éponge imbibée d'une sorte de liqueur; puis ils se retirèrent, sans qu'il fût sorti de

leur bouche d'autres sons qu'un ricannement qui avait quelque chose de satanique. La gardienne rentra alors; elle s'empressa de délier le prince et de lui prodiguer des secours; il était hors d'état de proférer une parole.

Le lendemain sa figure enfla tellement que sa vue était entièrement couverte; insensiblement son état s'aggrava à un tel point qu'il éprouva les plus cuisantes souffrances. Il les supporta néanmoins avec le courage que donne la résignation de l'innocence. Mais de brûlantes démangeaisons, qui le tourmentaient continuellement, ayant succédé à l'intensité de la douleur, il ne put résister au besoin de porter les mains à son visage et de le frictionner avec force; il était entièrement recouvert d'une croûte épaisse, que ses ongles déchiraient par lambeaux, et qu'il enleva comme si c'eût été un masque. Il se sentit alors inondé de sang; la souffrance qui suivit fut si excessive que le malheureux prince perdit connaissance. Un liniment préparé par sa gardienne lui apporta quelque soulagement, et il se rétablit, grâce aux soins affectueux que cette femme ne cessa de lui prodiguer. Ce témoignage de sympathie, de la part d'une servante de prison dont les fonctions journalières contribuent à l'endurcissement du cœur, est un cri bien puissant contre les scélérats qu'elle flétrissait de sa compassion pour leur royale victime. En sortant d'accomplir leur office de bourreau, ils auront été sans doute recevoir le salaire de leur forfait, et la faveur du maître qui leur avait commandé cet abominable supplice. Je regrette de ne pouvoir livrer leurs noms à l'exécration publique, car si la politique se joue de l'honneur, de la liberté et de la vie de ceux qui la gênent, et qu'elle désigne froidement aux tortures de son inquisition, les grands inquisiteurs ne devraient pas échapper à la malédiction des peuples. On ne pouvait sans frémir, sans se trouver sous le poids d'une indicible anxiété, entendre de la bouche du prince le détail de ses angoisses. Peu à peu le gonflement de ses yeux s'étant en quelque sorte fondu, il recouvra l'usage de la vue. S'approchant un jour de la fenêtre de sa prison qui, grillée de barreaux de fer s'ouvrait intérieurement, pour chercher dans la fraîcheur de l'air

un adoucissement aux ardeurs de ses maux, il l'ouvrit; les carreaux de vitres appliqués sur la muraille formèrent glace, et reflétèrent une tête monstrueuse qui n'avait plus rien d'humain. Il recula d'horreur, épouvanté de la vision, et ne pouvant s'imaginer que c'était lui qui s'apparaissait à lui-même. Un instant après, il revint se considérer encore, et s'assurer, avec les mains, que si son esprit se refusait à croire à la hideuse altération de ses traits, ses yeux ne le trompaient point. Sa peau devint cuivrée et tachetée, ainsi que le sont les plaques de cuivre battues à neuf par le marteau de l'ouvrier. Le prince porta longtemps sur sa figure les traces de cette horrible opération; elles s'y étaient empreintes comme les marques d'une épaisse variole. Elles finirent néanmoins, au bout de quelque temps, par s'effacer presque entièrement; et, après bien des années, son teint reprit une partie de son ancienne fraîcheur, et sa physionomie, son éclat; toutefois lors de son arrivée en Prusse, son visage paraissait gravé comme celui d'une personne qui a eu la petite vérole : son épouse se le rappelle parfaitement. Le prince prenait habituellement sa fille aînée sur ses genoux, trouvant un triste bonheur à contempler son joli visage qui, par une ressemblance frappante, lui rappelait sa mère et sa sœur : il la regardait silencieusement et pleurait. Pourquoi pleures-tu? lui disait l'aimable enfant. Tu ne le comprendrais pas, ma fille, lui répondait son père; un jour tu le sauras. La princesse Amélie n'a point oublié qu'à l'âge de huit et neuf ans elle promenait fréquemment ses petits doigts sur le visage de son père, et lui demandait, en les touchant, pourquoi il avait tant de si petites piqûres d'épingles sur toute la figure. Ces questions ingénues d'un enfant, qui reviennent aujourd'hui comme la démonstration morale d'une cruelle vérité, attristaient douloureusement l'auguste méconnu, remplissaient son cœur de père de toutes les amertumes de sa vie, et rendaient plus vivace la misère du roi découronné, en faisant surgir dans son âme un orage de pensées, grosses de toutes les déceptions, de toutes les souffrances humaines accumulées sur sa tête. Le contraste de sa situation présente et de ses grandeurs passées ajoutait au

tableau déchirant de la petite fille de Louis XVI, interrogeant des plaies royales, assise sur les genoux du modeste horloger, et lui disant, dans un langage bien expressif pour son père, qu'il portait écrit sur son front, par la cruauté de ses semblables, l'arrêt de sa fatale destinée, l'avenir de désolation qu'il laisserait pour héritage aux successeurs des rois de France. Aussi l'homme d'affliction regardait sa fille bien-aimée, avec un sourire où se peignait la profonde mélancolie de son âme, détournait la tête et ne répondait pas. Ces ressouvenirs d'une époque mystérieuse pour la famille du duc de Normandie ont aujourd'hui une éloquence bien persuasive.

Je ne dois pas omettre non plus de mentionner dans cette circonstance que déjà, par un autre acte de férocité, en disséquant en quelque sorte le signe naturel que le prince portait à la cuisse, on s'était efforcé de faire disparaître cette preuve irrécusable d'identité enregistrée dans le procès-verbal signé du roi et de la reine. L'infortunée victime d'une telle atrocité avait opposé la résistance que la faiblesse de son âge pouvait lui permettre, et dans sa lutte, rencontrant l'instrument de ses bourreaux, elle se fit une profonde blessure circulaire au petit doigt de la main droite : la large cicatrice qui en résulta devint un nouveau témoignage d'identité.

Ainsi, dès les premiers temps de son évasion hors du Temple, le royal martyr du machiavélisme des hommes politiques comprit affreusement combien la liberté, que ses protecteurs avaient voulu lui rendre, lui deviendrait fatale.

CHAPITRE V.

„Après tant de tourmens," ajoute péniblement le royal orphelin, „que me restait-il à redouter ? Ma vie ne devait plus être qu'une longue chaîne de souffrances ; je n'avais plus de pitié à espérer de la part de mes implacables ennemis. Il y avait, dans tout ce qui me concernait, tant de mystères inexplicables pour moi, que mon esprit était sans cesse assiégé des plus poignantes terreurs. Néanmoins je possédais encore alors des amis qui s'intéressaient à mon sort : Montmorin fut assez heureux pour me faire recouvrer la liberté, par la volonté de la bonne Joséphine. Elle avait su tromper Napoléon, son mari, à l'aide du ministre Fouché.

„Pendant l'hiver, jusqu'au commencement de 1804, mes amis s'occupèrent activement de mes intérêts ; *Pichegru* fut envoyé au comte de Provence pour s'entendre avec lui. Le monde voudra-t-il croire que ce parent, inaccessible aux sentimens de la nature, n'écoutant que les suggestions d'une politique ambitieuse, abusa contre moi des révélations de *Pichegru,* trahit l'imprudente confiance de mes amis, *et que mon dernier asile fut dénoncé.* Obligés de fuir, nous nous dirigeâmes vers Ettenheim, en Allemagne, résidence du *duc d'Enghien,* qu'on avait mis dans le secret de mon existence à une époque où il s'était rendu mystérieusement à Paris. Les fatigues qui m'avaient si violemment assailli jusque-là, tant de

vicissitudes inouies dans mon existence toujours menacée, avaient gravement altéré ma santé. Notre marche précipitée eut bientôt achevé d'épuiser mes forces; je tombai d'anéantissement, hors d'état d'aller plus loin, aux environs de Strasbourg. Mon ami, après m'avoir fait cacher, en me recommandant les plus strictes précautions, me quitta afin de s'assurer s'il ne découvrirait pas quelque moyen de transport pour terminer notre course. A peine l'avais-je perdu de vue qu'un bruit de galops se fit entendre : c'étaient des cavaliers armés qui parcouraient la route. Effrayé, je fis un mouvement pour me cacher davantage derrière un buisson; ce léger bruit attira de mon côté l'attention d'un de ces hommes qui vint droit à moi; dépliant ensuite un papier, qui contenait problablement mon signalement, il m'examina et demanda d'un ton brusque :"

„Où est ton camarade?"

„A cette question, revenu de mon premier effroi, je compris tout le danger que courait mon fidèle Montmorin, et je répondis avec une apparente tranquillité que je ne savais pas de quel camarade on voulait me parler. Plusieurs autres cavaliers s'étaient rapprochés. Malgré des gestes et des paroles menaçantes, je ne songeai plus qu'à assurer le salut de mon ami par un silence absolu. *Je fus conduit à Strasbourg et mis au secret dans la forteresse* jusqu'à ce que des gendarmes vinssent m'y prendre. Enlevé dans une chaise de poste, je roulai pendant trois jours et trois nuits sans interruption. Au milieu de la troisième nuit on me renferma au fond d'un cachot."

Les événemens que nous racontons servent eux-mêmes à fixer les époques : l'orphelin royal ne pouvait pas les lier entre eux par des dates, dans la réunion de souvenirs qui recomposent l'ensemble d'une vie solitaire et fugitive, passée tantôt dans l'obscurité des prisons, tantôt dans des retraites isolées, toujours loin des hommes. L'arrestation du prince à Strasbourg, et son incarcération dans une prison d'État, nous reportent aux derniers jours du Consulat; et l'esprit, évoquant le passé, voit aussitôt apparaître une couronne impériale, toute dégouttante du sang d'un Bourbon, que des mains républicaines placent

triomphalement sur la tête d'un de leurs généraux dont l'ambition jusque-là dissimulée se complétait enfin.

Vainement nous voudrions nous soustraire aux pensées douloureuses que soulèvent les crimes de la terre, poursuivant sans relâche une tête proscrite, et nous offrant le scandale d'une lutte acharnée contre l'existence importune du fils des rois. Le sujet nous y ramène malgré nous, et l'homme de bien se sent ému péniblement jusqu'aux dernières pages de cette lamentable histoire. Il nous faut actuellement rentrer à Vincennes où, près de la fosse sanglante du *duc d'Enghien,* dans un véritable caveau, gémit enseveli l'héritier du trône de France auquel, par une sorte d'amère dérision on a fait grâce de la vie: mais pour la torturer par de longs jours de deuil qui ne finiront qu'avec la vie de son corps. Tout espoir est plus que jamais perdu pour lui, sa destinée s'accomplira dans les larmes; car il ne peut plus qu'avoir pour ennemis l'Europe entière et sa propre famille, qui se sont irrévocablement placés en état d'hostilité patente contre la France légitime. Quatre années vont le cacher au monde, dans la tombe de son cachot, comme s'il ne comptait plus parmi les membres de l'humanité. Joséphine l'abandonne: tant il est vrai que la prospérité éloigne du malheur des autres! Il faudra qu'elle aussi tombe dans l'infortune, et voie sa couronne impériale près de passer sur la tête d'une autre pour songer à se rappeler les souffrances de l'orphelin du Temple autrefois son royal protégé, et dont, avant d'être devenue souveraine, elle avait si héroïquement fait ouvrir les prisons. La plus dure de ses captivités passera inaperçue sous ses yeux au milieu des joies du nouvel empire, et ce ne sera que quand ces joies se changeront pour elle en tristesses, que lorsque, épouse bientôt répudiée, sa disgrâce certaine réveillera en elle des sentimens étouffés par l'intérêt personnel; ce sera seulement alors que, sur le point de sortir du palais de ses rois envahi par un époux ingrat qui l'en chasse, elle redeviendra toute dévouée à l'innocent orphelin, auquel le cruel spoliateur de ses droits a donné pour demeure une prison d'État, pour diadême, la voûte d'un cachot. Mais elle réparera enfin un abandon de quelques années;

et quand, Bonaparte succombant victime de son ambition insatiable, le sceptre passera dans les mains d'un Bourbon révolutionnaire, nous la verrons s'immoler à son amour pour son roi légitime. En attendant cette dernière et plus criminelle usurpation, puisqu'elle se consommera dans la famille du prince, comprenons, si nous le pouvons, comment l'homme peut résister à une accumulation de traitemens barbares, dont la seule pensée étourdit la raison. Nous ne saurions même nous en faire qu'une bien imparfaite idée, dans le faible aperçu que nous en présente le réçit du prince. Nous allons un instant habiter avec lui son cachot, où il nous transporte, ainsi qu'il suit, par l'affreuse description d'une vie de tortures qu'on croirait exagérées, si le tableau en était imaginaire.

—

„Nous arrivâmes, je crois, à minuit : on me fit descendre de ma voiture et marcher à pied assez loin. Nous nous arrêtâmes devant une porte qui donnait dans un haut édifice : mes conducteurs ouvrirent cette porte, au-delà de laquelle nous traversâmes un long corridor qui se dirigeait à droite et à gauche, tellement que je ne savais plus où j'étais. On me déposa dans une oubliette d'une *obscurité noire,* qui n'avait d'autre ouverture que la porte : j'y fus enfermé et j'entendis aussitôt, par le bruit sourd de leurs pas, que mes conducteurs s'éloignaient. La nuit la plus ténébreuse m'enveloppa. Au moment où je me trouvai seul, je fus en proie aux plus sinistres appréhensions. Il me semblait que j'étais environné de spectres hideux prêts à me dévorer, de précipices ouverts à mes pieds ; le froid de la mort engourdit tous mes membres ; une angoisse inexprimable pesait sur mon esprit et me serrait le cœur ; je frissonnais, je n'avais ni la force ni la volonté de faire aucun mouvement, je ne l'osais pas ; la terreur me clouait comme anéanti à ma place. J'ignore combien de temps avait duré cette situation, lorsque les verroux se tirèrent et bientôt un homme avec une lanterne sourde parut devant moi ; il m'apportait une soupe qui me sembla mêlée de vin, et qu'il me fit manger en sa présence. Cet homme était mon geôlier, il me fit coucher et s'éloigna. La soupe était bien chaude. Elle me remit un peu de

mes cruelles fatigues, et l'épuisement de mon corps l'emportant sur l'abattement de mon âme, je m'endormis. Lorsque je me réveillai, en vain je cherchai la lumière. Il m'était impossible de m'imaginer que mon cachot n'avait point de fenêtre : aussi je croyais avoir dormi toute la journée et m'être seulement réveillé pendant la seconde nuit; je le croyais d'autant plus que mon geôlier revint avec sa lanterne. Il ne m'apportait pas cette fois une bonne soupe au vin : mais il mit, sur ma table de gros bois, une cruche d'eau, et un petit pain rond d'environ deux ou trois livres singulièrement coupé en forme de vis, quoique aucun morceau n'en eût été séparé. Il s'éloigna sans proférer un seul mot. Malgré l'amertume du chagrin qui me dévorait, je me rendormis, et me réveillai encore dans l'obscurité la plus complète. Je me levai, car j'avais faim. J'allai, en tâtonnant, vers la table sur laquelle je trouvai la cruche; pour le pain, il avait disparu. Alors je m'imaginai qu'il existait avec moi d'autres êtres vivans qui habitaient mon cachot. Retombé sur mon gîte, le sommeil ne me ferma plus les yeux; la faim me tourmentait trop péniblement. Attentif à ce qui pouvait se passer autour de moi, je ne tardai pas à entendre les pas de mon geôlier, le bruit des verroux et la porte s'ouvrir. Cet homme m'apparaissait sous l'aspect d'un de ces spectres dont on parle dans les légendes des temps passés. Il m'apportait du pain et de l'eau. Vainement je lui demandai qui avait pris le pain que je n'avais pas mangé; vainement je le priai de me dire où j'étais; pas un mot de réponse; il se retira comme s'il eût été muet. Je mangeai tout de suite la moitié de mon pain, je bus de l'eau et je me recouchai. A mon réveil, je cherchai le reste de mes provisions; elles n'y étaient plus comme auparavant. Il fallut donc prendre patience jusqu'au retour du geôlier. Pourtant il me semblait que mes yeux avaient changé, soit par l'habitude des ténèbres, soit que la clarté du jour fût plus grande. Je voyais à la voûte de mon cachot une espèce de soupirail qui laissait pénétrer quelques rayons de lumière dans cette tombe où j'étais enterré tout vivant. Je pouvais au moins distinguer mes mains lorsque je les faisais passer devant mes yeux, de

même que le soupirail. C'étaient les seuls objets visibles; il m'était de toute impossibilité d'entrevoir à mes pieds.

„Je languissais depuis je ne sais combien de jours, dans cette horrible réclusion, et mon pain m'était fréquemment enlevé sans que je pusse découvrir le voleur. La faim qui m'assiégeait me prescrivait la prudence. Alors, aussitôt que j'étais approvisionné, après avoir mangé la moitié du pain, j'enveloppais le reste en me couchant dans ma couverture. Cette précaution n'empêcha pas qu'à mon réveil je ne retrouvais plus rien. J'avais, il est vrai, remarqué qu'il se faisait du bruit autour de moi sans que je pusse en devenir la cause. Je résolus donc de pénétrer ce mystère; je m'enveloppai, comme de coutume, avec le reste de mon pain et je feignis de dormir. Bientôt des hôtes, qui me parurent de la grosseur d'un lapin, piétinèrent sur moi; je précipitai ma main droite pour en saisir un, mais à peine l'eus-je attrapé que je me sentis percer un de mes doigts. Effrayé, je lâchai prise bien vite; mon sang coulait abondamment et j'éprouvais une vive douleur. La cicatrice que je porte au doigt est une attestation de la vérité de ce récit. Intimidé, je me vis contraint par la suite de manger tout mon pain d'une seule fois, si je voulais éviter de le partager avec mes voisins à longue queue; car je supposais que c'étaient de grands rats, ainsi que j'en ai depuis acquis la certitude. J'ai souvent été maltraité par ces animaux et foulé au lit sous leurs pieds. Quand je ne leur laissais pas de quoi assouvir leur voracité, ils faisaient beaucoup plus de tapage, et quand, volontairement je leur jetais par terre de la pâture, ils avaient le grognement de petits cochons. Meilleurs que certains hommes, ils ne m'ont jamais fait d'autre mal que de piller mon pain, par l'instinct de leur conservation. Les hommes au contraire ont attenté à ma vie et à mon honneur.

„Mon gîte se composait d'un monceau de paille étendue par terre dans un coin de mon cachot, et d'une couverture de laine; il formait un carré voûté, humide et froid; je ne recevais jamais ni linge ni vêtemens. Il arriva un

temps que je n'avais plus de chemise. Ma redingote ainsi que mon pantalon n'existaient qu'en lambeaux, et pour me bien couvrir il me fallait entourer mon corps de cette couverture mille fois trouée par les rats, qui vraisemblablement en avaient fait le coucher de leurs petits. J'étais âgé de dix-neuf ans lorsque je fus enseveli au fond de ce souterrain, réduit ténébreux, qui ne me permettait d'entrevoir ni les rayons du soleil, ni les lueurs de la lune. Toute idée du jour s'était effacée de mon esprit, de même que celle de la division du temps. Je me figurais, par le délabrement de mes vêtemens, que ma captivité n'avait pas duré moins d'un demi-siècle. Je savais tous les pas de mon cachot, et mes oreilles pouvaient saisir dans le lointain ceux de mon geôlier. A l'exception de ce bruit, je n'en entendais pas d'autre que celui des tambours, qui me semblait le bourdonnement d'un tonnerre fort éloigné. Le soupirail, par où l'air ou la lumière aurait pu pénétrer plus abondamment, me produisait l'effet d'un long tube, dont l'extrémité eût plongé dans de l'eau sale que le soleil éclairait à sa surface, ou eût été masquée par des toiles d'araignées. L'espace entre les murailles dessinait un carré d'un diamètre d'environ douze pieds. Seul, sur ce point inaperçu de la terre, abandonné de tout le monde, je réfléchissais avec amertume qu'il ne me restait plus d'amis; je me regardais comme ayant devancé l'heure de mon ensevelissement éternel. Le plus souvent, réduit à une sorte d'abrutissement, je ne parvenais pas même à démêler l'objet distinct de mes pensées, grosses de toutes mes souffrances passées; mais néanmoins j'ai le souvenir qu'une sensation fixe m'absorbait tout entier; c'était l'image de ma bonne mère; je la voyais, elle me parlait; ses gémissemens se confondaient avec les miens. Je sentais brisé en moi le courage de la vie. Une indifférence presque stupide ne laissait même pas place à l'idée de me relever de mon accablement, et pourtant je n'avais pas atteint le terme de tous mes maux; de nombreuses années me restaient encore à parcourir sous l'oppression des haines de la terre. Mes cheveux, que je ne pouvais pas couper, étaient redevenus longs et bouclés, ma barbe avait considérablement épaissi,

et quand je venais à tâter mon visage avec la main, je me serais pris pour une bête fauve. Mes ongles avaient tellement crû qu'ils se brisaient par morceaux, et je ne pouvais me soustraire au mal qui en était la conséquence qu'en les rongeant avec les dents.

„Je n'essaierai point de décrire l'horreur de ma situation, dans ce repos de la tombe, au milieu d'une nuit sépulcrale, où ma vie n'était qu'une agonie de tous les instans. Quelles paroles pourraient peindre une si affreuse réalité de misère et d'anéantissement! Malgré l'effrayant état de stupeur, le sombre désespoir de mon âme pendant mes longues heures d'insomnie, j'étais presque arrivé au point de repousser le sommeil, qui, loin de m'apporter l'oubli de mes maux, les aggravait encore par de continuelles visions de terreur. L'uniformité de mon existence inactive avait rétréci le cercle de mes idées comme les facultés de mon corps, et détendu tous les ressorts de ma vie. Enfin je n'attendais plus que la dissolution complète de mon être, je l'envisageais comme une grâce divine, et je n'avais plus de pensées que pour entrevoir le moment où le bienfait de la mort changerait ce tombeau de la vie dans la sépulture d'un cadavre; j'avais fait le sacrifice de moi-même, et je m'étais résigné à ne plus revoir la surface du globe. Tel je languissais dans l'attente de ma fin prochaine, quand subitement je fus réveillé au milieu de la nuit par deux êtres qui m'appelèrent par mon nom. Une vive lumière frappa ma vue; un inconnu dirigeait sur moi une lanterne sourde. Je me levai, entouré de ma couverture, plongé dans un état de saleté repoussante, et saupoudré des hachures de la paille qui, n'ayant pas été renouvelée, s'était broyée sous mon corps. A cet aspect, à celui de ma figure sauvage, et de l'effroyable misère dont toute ma personne offrait l'affligeant spectacle, mes libérateurs s'écrièrent, saisis d'une émotion de surprise et d'attendrissement: „Eh quoi!!! qu'est-ce que cela veut dire?" Mon geôlier, qui était présent avec sa lanterne, faisait des signes de tête affirmatifs en disant: „*Oui, oui, c'est bien lui-même?*" Cet homme avait sur la joue gauche *une longue balafre*, qu'avait vraisemblablement produite un coup de sabre. *Il me prit par la main*

pour montrer un de mes doigts qui portait une cicatrice dont la cause était connue de mes sauveurs. — Celle dont j'ai parlé. —

—

„Ces amis courageux m'emmenèrent immédiatement hors de mon cachot. Dès que j'eus respiré l'air libre je tombai évanoui, et, lorsque je repris connaissance, j'étais dans une voiture qui roulait si rapidement qu'on eût dit qu'elle avait des ailes. Nous arrivâmes la même nuit dans une nouvelle retraite, où je fus caché dans une chambre isolée, et d'où je ne sortais pas pour éviter le danger d'être repris. Je reçus là de mes amis les plus tendres empressemens. Après m'avoir fait prendre une bonne soupe, on me mit dans un lit bien chaud. Je sentais comme un feu vivifiant parcourir mes veines, il me semblait renaître, et je m'endormis bientôt. Au bout de quelques heures d'un sommeil réparateur, on me fit prendre un bain, on me nettoya; ma barbe fut rasée et mes cheveux coupés. La représentation de mon extérieur auparavant éveillait l'épouvante : le lendemain je fus vêtu proprement. Je n'avais point encore vu mon ami, ne sachant pas que ce fut lui qui m'avait sauvé. Aussitôt qu'il s'offrit à ma vue, il s'élança vers moi; nous nous précipitâmes dans les bras l'un de l'autre, sans pouvoir proférer une parole : nous ne pûmes que mêler nos larmes ensemble, dans une étreinte aussi douce qu'inespérée. Montmorin me tint longtemps pressé sur son cœur, comme s'il eût voulu me dire, par ce langage muet de son amour, que la mort seule devait désormais nous séparer. Je lui adressai mille questions auxquelles mon impatience ne lui laissait pas le temps de répondre. Un homme plein de sollicitude venait de temps en temps auprès de moi, cherchant à prévenir mes moindres besoins, et, chaque fois qu'il entrait ou qu'il sortait il avait toujours soin de fermer la porte à double tour. Mais les soins les plus assidus ne purent détruire chez moi le germe d'une maladie grave qui se déclara avec les caractères les plus inquiétans. Peu s'en fallut, qu'en fixant le terme de mes souffrances, une mort prématurée ne vînt détruire en un jour toutes les espérances de mes amis, les plus nobles efforts du dévouement, tant de fatigues,

tant d'essais périlleux entrepris à ma considération. Cependant la Providence qui veillait sur moi, et dont je ne cherche point à pénétrer les immuables desseins, me réservait pour une destinée que l'avenir seul pourrait révéler au monde. Je me rétablis presque miraculeusement, et à peine pouvais-je chanceler sur mes jambes que mon asile fut découvert par mes persécuteurs. Nous n'avions dû notre tranquillité passagère qu'aux poursuites dirigées vers l'Allemagne contre quelques-uns de nos amis, nos traces ayant été perdues. Le courage et la confiance en moi-même commençaient à remplir de nouveau mon cœur. Je partis rapidement, accompagné du seul ami Montmorin. Accablés, exténués de tant de secousses, nous arrivâmes à Francfort-sur-le-Mein, où nous prîmes quelques jours de repos, et où nous échangeâmes nos vêtemens chez un juif; nous étions alors au printemps de 1809. J'appris dans cette ville, de mon ami Montmorin, que j'étais demeuré environ quatre ans au fond du cachot d'ont j'ai donné la description. J'avais vingt-quatre ans.

„En arrêtant le compte de mes jours de détention, depuis mon emprisonnement dans la Tour du Temple avec ma famille, je réunissais en ce temps-là dix-sept années de captivité plus au moins rigoureuse, car lors même que j'étais entre le mains de mes amis je me trouvais encore captif. Sachant que Madame Joséphine avait été ma protectrice, je m'informai auprès de Montmorin pourquoi elle m'avait laissé si longtemps dans la misère. Il me dit que Bonaparte, son mari, avait pénétré le secret de sa coopération à me soustraire à ses persécutions, et que pour la détourner de contrarier ainsi continuellement les ordres qu'il prescrivait contre moi, il avait été assez persuasif pour lui laisser entrevoir que son intention était d'élever après lui son fils Eugène sur le trône de France. L'amour-propre d'une femme, dont la loyauté d'ailleurs n'était pas équivoque, avait prévalu sous les charmes d'une ambition aussi séduisante. Montmorin ajouta: „C'est cependant elle qui vous a sauvé cette dernière fois, et qui a révélé à vos amis le lieu de votre détention, qu'ils eussent toujours ignoré sans ses bienveillantes communications. Ne croyez pas, continua-t-il, que

sa conduite soit l'effet de sa grandeur d'âme; non, c'est tout simplement un calcul d'avenir; le projet de son mari est de se séparer d'elle après votre mort, et de convoler à un second mariage. Voilà le motif auquel vous devez votre liberté." — Napoléon, qui n'avait pas décidé de se débarrasser de moi directement, se flattait sans doute que la rigueur de ma détention, le froid et l'humidité d'un souterrain où l'air ne se renouvelait jamais, seraient un poison lent mais certain qui viendrait en aide à sa politique, si toutefois il n'entrait pas dans ses intentions de me faire mourir avant de contracter son second mariage.

„Mon ami m'avait aussi, dans une autre circonstance, appris les détails relatifs à notre dernière séparation, lorsque, sur la route de Strasbourg, j'avais été emmené par la maréchaussée. „En arrivant avec une voiture," me dit-il, „à l'endroit où je vous avais laissé, vous ayant cherché vainement, je ne doutai plus de l'affreux malheur qui m'enlevait jusqu'à l'espoir de vous rejoindre, et de découvrir le lieu de votre nouvel emprisonnement. Comme je présumais qu'on vous entraînait dans l'intérieur de la France, j'en pris aussi la route, afin de me concerter avec vos amis. Votre infortuné cousin, *le duc d'Enghien,* fut également arrêté. *Un des nôtres, tombé au pouvoir de nos ennemis,* fut assez lâche pour trahir le prince qui se croyait en sûreté à Ettenheim. Comme vos persécuteurs avaient tout à craindre de cet homme énergique, on s'empara de sa personne et on le fusilla. Nous fûmes accablés de ce funeste événement, et pendant longtemps nous ressentîmes avec amertume les coups du sort qui venait de nous frapper si cruellement ..... „Oui," ajouta-t-il péniblement, „*le duc d'Enghien* a été sacrifié à la politique ombrageuse de Bonaparte. *Notre secret fut la cause de sa mort.*" — Mon ami, à l'appui de ses communications, me donna beaucoup d'éclaircissemens, que je ne crois pas devoir publier maintenant, et qui tous avaient rapport à mes intérêts. J'omets aussi bien des incidens de voyage, bien des particularités qui ne sont pas indispensables à la liaison des faits, réservant de plus amples explications, comme témoignages à l'appui de la vérité, pour le temps de la justice, s'il arrive jamais pour

moi; car alors seulement je serai certain que l'imposture ne pourra pas s'en servir, en s'appropriant et en dénaturant mes paroles.

„*Le procès-verbal, constatant les marques que je portais sur mon corps afin qu'en cas d'évasion je fusse dans tous les cas infailliblement reconnu, se trouvait avec d'autres preuves entre les mains de Montmorin, et pour les mettre en sûreté il les avait cousus dans le collet de ma redingote,* en me recommandant avec instance de ne les confier à personne, parce que ce serait la démonstration irrécusable de mon identité devant les rois et leur justice.

—

„Quand nous eûmes reçu des nouvelles de mes amis de France, avec une lettre de crédit, nous quittâmes à la hâte Francfort et suivîmes en poste la route de Bohême. Nous arrivâmes après une longue course en Allemagne où nous trouvâmes, dans une ville située au milieu d'une vallée sur l'Elbe, un homme qui nous conduisit auprès du duc de Brunswick, lequel nous donna une lettre de recommandation pour la Prusse. Nous nous reposâmes dans une petite ville appelée Semnicht sur la frontière d'Autriche; ensuite nous partîmes pour Dresde, dont on nous refusa l'entrée. Nous fûmes obligés de prendre un long détour et nous gagnâmes *le royaume de Prusse.* Nous descendîmes à un village et nous logêames dans une auberge dont je n'ai pas conservé le nom. C'était le soir, nous étions excessivement fatigués; en conséquence, aussitôt après avoir soupé nous nous retirâmes dans une espèce de chambre pour nous coucher. Nous venions de nous endormir profondément, lorsque nous fûmes réveillés, arrêtes comme espions, nous disait-on, et conduits chez le commandant d'un corps d'armée qui, depuis le même soir, occupait ces environs; c'était le major Schill. Montmorin lui remit la lettre du duc de Brunswick; il parut entièrement satisfait, et me demanda avec bienveillance s'il y avait longtemps que j'étais en Allemagne. Depuis peu seulement, lui répondis-je; au surplus, ajoutai-je en désignant d'un geste mon ami: M. Jean pourra donner à mon égard les renseignemens désirables. A ces mots l'officier supérieur me sourit gracieusement, et se tournant

vers Jean: „Eh bien! M. Jean, nous nous en rapportons à vous..... mais ne sommes-nous pas déja d'accord? Au reste, faites vos dispositions comme vous le jugerez convenable." Alors, s'adressant à moi: „Vous avez beaucoup souffert, Monsieur, me dit-il, mais j'espère que le malheur a enfin cessé de vous persécuter." Nous causâmes quelques instans, ensuite un jeune officier ayant reçu, relativement à nous, les ordres de son chef, un logement nous fut assigné dans l'hôtel même où se tenait le quartier-général. Je ne me rappelle plus à quel propos je demandai à mon ami s'il avait été instruit de la proposition étrange, que m'avaient faite antérieurement les envoyés de mes ennemis, de me retirer dans un couvent, et *s'il connaissait l'enfant qu'on devait investir de mon nom, de ma qualité et de mes droits.* „Tant que je conserverai la vie, me répondit-il, les complots de vos persécuteurs seront déjoués; mais, si je venais à la perdre, je vais vous confier un secret dont vous ferez usage avec prudence." Alors *il me rapporta une particularité remarquable relativement à mon évasion du Temple, et qui m'éclaira sur les menées de la politique, au sujet des faux dauphins qu'on m'opposerait.* Il me dit:

„Lorsque vous étiez encore au Temple, et bien qu'à cette époque votre délivrance eût été jugée presque impossible, on songea néanmoins, pour soutenir le courage et les espérances du parti royaliste, à en répandre le bruit *dans l'armée vendéenne.* Pour donner à cette nouvelle un caractère de vraisemblance plus authentique, on choisit, pour vous représenter, *un enfant de votre âge dont les parens avaient péri sur l'échafaud.* Son sort avait quelque analogie avec le vôtre; tout fut disposé pour que ce projet réussit complètement. Cependant, au moment de l'exécuter, la crainte de quelque danger ultérieur y fit renoncer. Avant tout, il s'agissait d'opérer votre enlèvement. Une occasion se présenta; on la saisit, et vous fûtes sauvé. *L'enfant, qui sous votre nom devait être conduit en Vendée, prit votre place au Temple;* mais sans que ceux qui étaient restés fidèles à votre famille et à la cause de la légitimité en fussent instruits. Cependant *un autre parti* avait aussi le projet de vous enlever, dans ces temps de terreur où la trahison habitait

chaque foyer, aussi agissait-on isolément dans la crainte de se voir dénoncés. *Comme vous, cet enfant fut délivré plus tard;* et ceux qui favorisèrent sa fuite *le prirent réellement pour vous.*

„Cette circonstance nous engagea à vous retenir loin de l'armée vendéenne. On se décida à *laisser votre représentant en possession de votre nom,* jusqu'au rétablissement parfait de votre santé, qui alors nous donnait à tous de sérieux motifs d'inquiétude. La Providence, qui sans cesse veillait sur vous, nous inspira à votre égard le meilleur moyen de salut; car bientôt *l'enfant* qui, sans le savoir comme sans le vouloir, avait usurpé votre nom, tomba au pouvoir de vos persécuteurs. Ceux-ci, en découvrant aisément la fraude, acquirent la certitude désolante pour eux que le fils de Louis XVI vivait, et que ce n'était pas lui qui était entre leurs mains."

A cet endroit du récit de Montmorin, un ordre de départ les appela chez l'officier-général, et le fait que je viens de rapporter n'a jamais reçu plus d'éclaircissemens. Mais on ne peut guère mettre en doute que *l'enfant,* déjà cru *le dauphin* par un comité royaliste, n'ait été dressé à réaliser pour la suite la menace faite au prince. Cette révélation éclaircit la marche des faux dauphins, et la facilité qu'ils ont eue, à l'aide de leurs patrons, de tromper la crédulité de certaines gens. On peut lire, dans les *Intrigues Dévoilées,* le chapitre concernant l'imposteur *Richemont;* et l'on sera convaincu, comme je l'ai été moi-même, par une étude approfondie des salariés de la police, auxquels on a fait jouer le rôle du fils de Louis XVI, que cet individu a commencé sa mission de fourberie sous le nom d'*Hervagault,* qu'il l'a continuée sous celui de *Mathurin Bruneau,* et qu'en définitive on en a fait le duc de Normandie des proscripteurs du royal orphelin du Temple.

Retournons au prince, qui continue ainsi son récit :

„L'officier- général nous garda près de lui jusqu'au moment où la petite armée fut écrasée par les Westphaliens. Pendant notre marche, je ne savais pas trop ce qui se passait: j'entendais parler d'une réunion avec le duc de Brunswick. Chaque jour nous étions poursuivis

par un fort corps de troupes qui nous attaqua dans une ville; enfin le brave commandant n'ayant pas les moyens de nous protéger nous fit partir sous une escorte de cavalerie, à la tête de laquelle était un jeune officier, comte d'Allemagne, qui se nommait, si mes souvenirs ne me trompent pas, *Veptel* ou *Vetel*. Nous ne tardâmes pas à être rencontrés et enveloppés par un corps, d'une force bien supérieure à la nôtre, qui se rua sur nous en masse. Nous essayâmes de fuir, mais la retraite étant impossible nous tombâmes au pouvoir de nos ennemis. Néanmoins mes compagnons se formèrent en cercle autour de moi, et nous nous défendîmes courageusemnt, car on nous criait; point de quartier. Le jeune comte seul, qui avait un bon cheval, put échapper. Mon fidèle Montmorin tomba près de moi, le sabre à la main, *la tête fendue par un misérable qui lui porta un coup par derrière*; déjà antérieurement il avait perdu son shako. Moi-même je fus blessé: lorsqu'on tira sur moi, mon cheval tomba mort, de sorte que mon pied gauche demeura engagé sous lui dans l'étrier, et malgré mes efforts je ne pus parvenir à me débarrasser. Un fantassin s'approcha de moi et me frappa vigoureusement la tête de la crosse de son fusil. Ce fut pour moi l'effet d'un coup de foudre qui m'étourdit tellement qu'il me semblait que, comme une boule, la terre tournait autour de moi. J'ignore combien de temps dura cette situation; car quand j'eus repris mes sens je me trouvais dans un hôpital. Les facultés de mon âme et de mon corps étaient encore fortement ébranlées, et toutes les personnes qui m'environnaient me semblaient des géans: mes membres mêmes, mes doigts par exemple me paraissaient de la longueur de sapins, mes jambes lourdes et épaisses comme des tonneaux.

„Dans ce pénible état, je me sentis un jour *empaillé* sur un chariot: ce souvenir produit encore aujourd'hui sur mon esprit comme le retour d'un songe.

„Lorsque mon rétablissement touchait à peu près à sa fin, je me vis dans la forteresse de Wesel, sur la frontière de France. Parmi tous les individus qui s'y trouvaient renfermés plusieurs, soit de l'armée de Brunswick, soit de celle de Schill, furent illégalement, par ordre de

Napoléon, condamnés aux galères à Toulon. J'étais du nombre de ces malheureuses victimes du despotisme sans savoir pourquoi. On nous transféra dans l'intérier de la France, jetés de prisons en prisons comme des brigands. Je n'avais pas un sou pour subvenir à mes besoins. Sur le champ de bataille on ne m'avait rien laissé que *ma redingote,* que je retrouvai à l'hôpital de Wesel, sur mon grabat."

Le prince se trouva donc rigoureusement seul au monde, en présence de ses infortunes, sans qu'aucune main amie dût jamais essuyer ses larmes! Le dernier de ses bienfaiteurs qui, comme les autres, s'était voué au malheur, en partageant le sort de son roi proscrit, avec une si courageuse fidélité n'existait plus. Il ressentait continuellement dans son cœur le coup qui l'avait frappé à côté de lui. C'était comme un cauchemar incessant, dont l'étouffement oppressait ses jours et ses nuits. Homme rare et d'une amitié inébranlable au milieu des plus grandes traverses, il s'était flatté de voir triompher la justice de sa cause, c'eût été sa plus belle récompense; et il était mort sans doute, en pensant que lui aussi en avait fini avec les hommes! „Oh! pourquoi me disait le royal narrateur, tous ces héros de la légitimité, qui se sont perdus sans me sauver, ne m'avaient-ils pas abandonné à mon inflexible destinée! Ils se fussent épargné à eux et à moi de cruelles déceptions, d'affreux tourmens inutiles; je n'aurais pas à gémir sur des tombes que j'ai vues s'ouvrir en place de la mienne; et moi, ne souffrant que de mes propres douleurs, d'amers et ineffaçables souvenirs ne viendraient pas ajouter à mes peines personnelles des regrets qui pèseront sur mon âme, jusqu'à ce qu'une pierre sépulcrale me sépare du monde et de l'éternité."

Mais son sort, qui n'aura jamais d'égal sur la terre, voulut que tant de sang versé pour sa défense le fût en pure perte, et devînt une nouvelle aggravation de ses peines. Je me demande encore: comment la nature humaine peut-elle survivre à tant de violentes secousses, qui avaient depuis près de vingt ans battu la frèle existence du roi errant? On ne le conçoit pas, et pourtant trente autres années encore devaient passer sur sa tête, non

moins calamiteuses, au travers d'un monde hostile, où il ne trouverait plus qu'une égoïste indifférence; où il aurait à déplorer de nouveaux assassinats politiques, à subir, à la suite d'apparentes sympathies, des trahisons successives et un triste abandon, après la lassitude de dévouemens ambitieux trompés dans leur attente; où il n'aurait pas même les joies de la famille, puisqu'il il serait condamné à laisser ses souffrances en héritage à ses enfans. L'excès de ses maux se perdit dans l'épuisement de tout son être, et il retomba dans l'accablement du désespoir. Il n'avait plus rien à regretter, plus personne à aimer sur la terre. Plus que jamais insensible à l'existence, que lui importait la mort! Elle s'était tant de fois montrée à lui si effroyable qu'elle ne pouvait plus l'épouvanter. Le sentiment d'un horrible état de souffrances corporelles et les rigueurs de sa dure captivité n'affectaient pas même son esprit; il s'était complètement oublié pour ne penser qu'à son fidèle Montmorin, pour bénir sa mémoire.

„Nous fûmes si rudement traités en route, dit-il, par les Français qui nous escortaient, que même ceux qui voulaient avoir pitié de nous étaient repoussés par ces cris: „Ce sont des gens des bandes de Brunswick et de Schill." Ce traitement me fit tomber malade, car je n'étais pas entièrement remis de mes blessures ni de mes fatigues; de sorte que l'escorte fut forcée de me laisser au milieu d'un village où j'avais perdu connaissance. Une pluie fine, dont je fus bientôt humecté, me rappela de ma léthargie. Il m'était impossible de me tenir debout; une femme et je crois aussi sa fille s'approchèrent de moi et m'offrirent leur assistance. La soif me dévorait, mon sang brûlait, et ma tête était dans un état d'étourdissement complet; tous les objets tournaient devant mes yeux. En essayant de parler et ne le pouvant pas, le mouvement de mes lèvres donna à comprendre combien j'étais altéré. Cette femme m'apporta du lait que je bus abondamment. Enfin il arriva une charrette et je fus transporté à l'hôpital de la ville voisine. J'y rencontrai un convalescent nommé Friedrichs, hussard du régiment de Schill, qu'on appelait simplement Frédéric. Friedrichs m'eut bientôt reconnu, et ne doutant pas de ma discré-

tion il me persuada de déserter avec lui. Ce projet ne tarda pas à s'exécuter. Quand ma santé fut rétablie, nous profitâmes d'une nuit pendant laquelle il fit un grand orage. Nous descendîmes dans une cave que j'aurais volontiers prise pour un tombeau : il y avait des caisses qui ressemblaient à des cercueils. De là, nous n'avions à franchir qu'une petite croisée ovale, au travers de laquelle était une croix de fer qui nous empêchait de nous glisser en dehors par cette ouverture. Les caisses dont je viens de parler nous servirent d'échafaudage ; et bientôt, la vieille croix de fer, déjà fort endommagée par la rouille, fut brisée : nous sortîmes et nous nous trouvâmes dans un enclos entouré de murs fort élevés, gardé par deux factionnaires qui, pour se mettre à l'abri de la pluie battante, s'étaient enfermés dans leur guérite. Nous avions de grandes précautions à prendre, dans la crainte d'attirer l'attention des factionnaires par le plus léger bruit. Je fus donc obligé de faire la *courte échelle* à Friedrichs qui monta avant moi sur le mur. Il portait sur lui *un bissac,* dont je ne connaissais pas alors le contenu. Ce bissac, dont il me tendit l'extrémité, me servit de corde pour grimper après lui. Toutefois malgré cette aide et tous mes efforts réunis je ne pouvais y parvenir. Je fis du bruit, et aussitôt un *qui vive,* de la part des sentinelles, retentit à mes oreilles. Soit par peur d'être repris, soit par le résultat immédiat de la volonté de la Providence, j'arrivai, prompt comme un éclair, sans pouvoir m'expliquer comment, auprès de mon compagnon, sur le sommet de la muraille. Nous ne sautâmes pas de l'autre côté, mais nous tombâmes dans un fossé profond. Ma chute fut loin d'être heureuse : je ne pouvais plus marcher. Je ne saurais concevoir pourquoi l'on ne nous poursuivit pas. Friedrichs me prit sur ses épaules, et nonobstant la gêne qu'il dut éprouver de cette charge nous ne tardâmes pas à atteindre un bosquet dans l'épaisseur duquel il me déposa. Là, il me remit mon pied qui s'était démis par ma chute, et réussit si bien que, peu à peu, je ne ressentis plus de mal. Il pleuvait toujours, et il faisait si noir que de temps en temps seulement les éclairs nous laissaient entrevoir notre chemin. L'orage

se dissipa insensiblement et le jour parut. Nous nous croyions déjà loin du lieu que nous venions de quitter, et nous cherchions un asile qui pût nous servir de cachette; quelles ne furent point au contraire nos angoisses et nos inquiétudes, en remarquant que nous étions au même point de départ, que la veille, et que dans l'obscurité nous n'avions fait que tourner tout autour. Nous aperçûmes de loin du mouvement. Ce pouvait être des ouvriers; toutefois nous crûmes que c'étaient des gens qui nous poursuivaient. Par bonheur les blés hauts et très-épais nous offrirent un abri. Nous résolûmes donc d'entrer dans un champ pour nous mettre à couvert jusqu'à la nuit prochaine. Grand Dieu! quelle affreuse journée! Jamais le souvenir ne s'en effacera de ma mémoire. La pluie avait duré jusqu'à dix heures environ, et c'était vers onze heures que nous nous étions couchés dans la boue. Le ciel s'était éclairci et un soleil ardent nous tourmentait tellement que la moitié de notre corps, brûlé par les rayons qui dardaient sur nous, se retournait alternativement sur la terre humide pour se rafraîchir. Le soir, au lieu de ressembler à des individus de la race humaine, nous eussions plutôt présenté l'aspect de deux de ces êtres immondes qui se fussent vautrés dans la fange. La journée s'écoula sans que nous prissions aucune nourriture. Si nous voulions humecter notre langue, il nous fallait mâcher des tuyaux de blé. Néanmoins au milieu de ces tortures et de ces poignantes privations, quand le soleil sur son déclin ne put plus nous atteindre, nous nous endormîmes, et la nuit avait déjà commencé lorsque Friedrichs me réveilla pour nous mettre en route. La faim et la soif nous tourmentaient si cruellement que nous fûmes contraints d'aller piller les fruits d'un jardin, qui, ce me semble, attenait à un petit hameau isolé. La haie fut franchie en un clin-d'œil et les arbres visités. Des poires vertes et des pommes aigres firent notre déjeûner, notre dîner et notre souper: nous en remplîmes nos poches, et continuâmes notre voyage nocturne. A la pointe du nouveau jour nous nous enfoncions, soit dans une forêt, soit dans un bosquet, soit dans l'épaisseur des blés. Force nous était

bien de ne marcher que la nuit, puisque *ni l'un ni l'autre nous n'avions de passe-port.*

—

Le prince n'a pas jugé à propos de raconter l'immense série de souffrances dont ce voyage fut traversé. Il nous transporte immédiatement en Allemagne, où il arriva avec son courageux ami après mille et une vicissitudes. Là, il eut la douloureuse infortune de le perdre. Voici comment : Friedrichs, pendant leurs courses aventureuses, avait pris sur lui, selon ses propres expressions, d'aller *fourrager* lorsqu'il jugeait le moment opportun. Il était heureux dans cette espèce de maraude. Son retour les approvisionnait constamment de pain, de fromage, de fruits, etc.

Arrivés sur la frontière de Westphalie, un jour après avoir marché la nuit inondés par une pluie qui tombait à torrens, et quand l'horizon commençait à paraître, ils se réfugièrent dans une forêt où, par bonheur, il y avait un chêne dont le tronc était creux, et assez grand pour les recevoir tous deux. Ils descendirent au fond, en attendant le moment ou Friedrichs devait aller renouveler les vivres. Il était Berlinois. Le prince lui ayant demandé s'ils étaient encore loin de Berlin, il lui répondit : „Aussitôt que nous aurons laissé la Westphalie derrière nous, nous pourrons voyager sans crainte, et si par hasard on nous arrêtait nous dirions que nous sommes des *déserteurs prussiens;* parce qu'alors nous nous rapprocherions de notre but."

Laissons le royal orphelin achever de nous raconter la fatale mésaventure, à la suite de laquelle il nous conduira à Berlin.

„Il était environ neuf heures, dit-il, quand Friedrichs me quitta pour se procurer des vivres. Son bissac à côté de moi, je restai blotti dans le chêne creux, et je m'endormis bien tranquille sur le sort de mon ami, selon ma coutume, tandis que lui remplissait sa tâche habituelle. Pendant son absence, un grand chien noir découvrit ma retraite et, par ses aboiemens, attira l'attention de son maître qui le suivait et me retira du creux de l'arbre : c'était un berger qui gardait ses moutons dans les alentours. Il m'adressa aussitôt cette question bien

naturelle : „Comment diable vous trouvez-vous là ?" Cette rencontre inattendue me fit frissonner ; mon hésitation à répondre et mon air effrayé le frappèrent. „N'ayez pas peur," me dit-il en riant, „si vous êtes ce que je suppose vous trouverez en moi un ami," et il me tendit la main avec bonté. Je suis un *déserteur prussien*, lui répondis-je.

„Oh ! oh !" fit-il en m'interrompant, „un déserteur prussien !..... c'est Westphalien que vous voulez dire ?....."

„Je me tus et baissai les yeux.

„Soyez sans inquiétude," ajouta le vieillard, „moi aussi j'avais un fils dans l'armée westphalienne..... mais s'il est encore vivant il doit être actuellement en Espagne dans l'armée de Napoléon."

„Je crus m'apercevoir que ce souvenir amenait des larmes dans les yeux de ce bon père, et sa voix me sembla émue. Ma situation lui inspira de la pitié ; il essaya de me peruader à demeurer auprès de lui jusqu'au soir, me promettant même de me cacher quelques jours dans son grenier à foin pour, disait-il, me refaire un peu. Je lui fis comprendre que je n'étais pas seul, et qu'il fallait attendre le retour de mon camarade qui était allé chercher de la nourriture au village voisin. Le berger me demanda le signalement de Friedrichs, et quand il le connut il s'écria : „Ah ! vous ne verrez plus ce brave homme, *les chevaliers de la corde* l'ont pris. Il n'y a pas longtemps qu'ils l'ont reconduit par ici dans la ville voisine." Qu'est-ce que les chevaliers de la corde, lui dis-je ? „Ce sont," me répondit-il, „les nouveaux gendarmes qu'on appelle ici *Strickreiter*".

„Dès lors il réussit à me faire accepter son offre bienveillante, et à me dissuader d'entreprendre la recherche de mon compagnon, projet que je m'étais mis en tête. Vers le soir, je le suivis dans sa maison, où il me présenta à sa vieille femme qu'il appelait mère, ajoutant : „Voilà aussi un fils malheureux ; fais-lui du bien, parce que le bon Dieu protègera peut-être notre enfant en Espagne ;" et alors les deux vieilles gens pleurèrent ; car c'était leur fils unique. Je partageai leur souper, ensuite on me mena coucher dans le grenier à foin. La bonne femme avait pour moi tous les soins imaginables.

„Je goûtai cette touchante hospitalité jusqu'au matin du troisième jour où le bon berger, craignant que je ne vinsse à être remarqué, me conseilla de partir. En me conduisant loin de son village sur le grand chemin il me dit :" Vous voilà maintenant plus en sûreté, croyez en ma vieille expérience : j'ai été soldat autrefois. Si l'on vous arrête, déclarez que vous êtes de *Weimar*, afin qu'on ne vous ramène pas dans ce pays car vous seriez perdu". Il me remit avec le bissac de mon pauvre Friedrichs trois pièces d'argent, du pain et un demi-boudin en me disant adieu. Il me quittait avec l'attendrissement d'un père qui prend congé de son fils. Aussi longtemps que je pus suivre des yeux cet honnête vieillard, je le contemplai avec une silencieuse admiration ; et, dès que je l'eus perdu de vue, je continuai tout pensif la route qu'il m'avait indiquée.....

„Je poursuivis donc mon pélerinage, et j'arrivai bientôt dans le pays des Saxons, où, me l'avait annoncé le berger, je n'avais plus à redouter la présence des gendarmes pendant le jour. Il m'avait conseillé, pour la nuit, de suivre la méthode adoptée par Friedrichs, celle de coucher dehors. En conséquence, changeant seulement les temps de repos, le jour, je voyageais : la nuit, je prenais mon sommeil à la belle étoile. Friedrichs, par l'influence de ses observations, m'avait déterminé à adopter le parti de servir dans l'armée prussienne. Pour lors je me dirigeai sur la ville de Berlin, la seule où je pusse mettre mon projet à exécution. Je demandais à tous ceux que je rencontrais le chemin qu'il me fallait prendre, et si j'avais encore une longue route jusqu'à Berlin. Soit qu'ils ne comprissent pas bien mes questions, soit qu'ils se les figurassent adressées par pure plaisanterie, ils me guidaient à tort et à travers, de sorte que je finis par aller tout à l'opposé de ma destination. Par suite de cette marche incertaine je me trouvai un jour dans une grande forêt dont l'issue était masquée par son immensité. La soif me tourmentait, je cherchai au travers des bois quelques fruits pour me rafraîchir. Je découvris une espèce de framboises sauvages noires, produites par un tronc très-épineux : mais en les cherchant je m'étais totalement égar

Au milieu de mon embarras, j'entendis derrière moi un cornet de postillon; je me tournai de ce côté, et j'aperçus loin de moi une chaise de poste. Arrivé sur la grande route, je m'assis tristement, en attendant la voiture, sur une pierre qui portait pour inscription: *Doctor Martin Luther*. Au moment où le postillon allait passer, je le priai de me dire si j'étais sur la route de Berlin et s'il s'y rendait. Un jeune homme qui occupait la chaise s'écria: „Halte-là! *beau-frère*" (expression du pays), et aussitôt il me questionna, ou par un sentiment de curiosité, ou par l'intérêt que lui inspirait mon triste état. Touché sans doute de mes réponses, il me proposa une place à côté de lui en disant qu'il voulait bien me mener jusqu'à Wittenberg. J'acceptai sans balancer et j'entrai dans la voiture. Losque nous nous fûmes remis en route, il me dit: „Avez-vous remarqué la pierre sur laquelle vous assis étiez tout-à-l'heure? elle est assez curieuse." Sur ma réponse insignifiante il ajouta: „Vous n'êtes donc pas ce pays-ci?" Je suis de Wismar, répondis-je. „De Weimar, vous voulez dire," reprit le jeune homme en souriant. „Que portez-vous là dans cette besace?" — Mon Dieu! je l'ignore, car elle appartient à mon camarade, et je ne l'ai pas visitée. — „Comment! vous l'ignorez! vous portez une besace et vous ne savez pas ce qu'elle contient? c'est singulier," répliqua-t-il.

„En même temps il s'en empara pour y regarder. N'en ayant sorti que des haillons, mon nouveau protecteur se mit à rire inconsidérément et me tint des propos absurdes, tout en me conseillant de jeter ce sac parce qu'il pourrait me compromettre. Il saisit lui-même les haillons et se disposait à les lancer hors de la voiture, quand, s'arrêtant brusquement, il s'écria: „Halte-là! il y a autre chose là-dedans;" et avec son canif il coupa les coutures. Nous trouvâmes enveloppés dans divers lambeaux plus de seize cents francs en or. A cette vue je fus stupéfait. L'étranger me regarda malignement comme pour deviner ma pensée. Je n'en avais qu'une, celle de songer que je pourrais peut-être restituer un jour la somme entière dont je me trouvais bien involontairement possesseur, et témoigner convenablement à mon brave ami toute mon admiration de son généreux procédé.

Je me vis forcé de raconter à mon compagnon tout ce qui s'était passé entre Friedrichs et moi depuis notre évasion.

„Oh! observa-t-il vivement: „Votre camarade avait le cœur bien noble, puisqu'il vous a abandonné son argent lors de son arrestation et qu'il eût pu le reprendre s'il eût voulu, surtout au moment où il se voyait replongé dans la misère. Certainement il a mieux aimé tout perdre que de vous faire partager son danger. Quelle âme généreuse!" reprit-il.

„Nous atteignîmes Wittenberg et je descendis avec le jeune voyageur à l'hôtel de la Grappe d'Or. Là nous prîmes une chambre commune. Ma première occupation fut de changer mes vêtemens. Il fit lui-même ma barbe et m'arrangea les cheveux: bientôt je n'étais plus reconnaissable.

„Maintenant", me dit ce bienfaisant inconnu „Comment vous faire passer la frontière de Prusse? On y est très-sévère, et vous n'avez pas de passe-port. Eh bien! nous trouverons des moyens". Il fit venir quelqu'un de sa connaissance qui lui prêta son équipage dans lequel je fus transporté le lendemain à Treinpretzen, première ville sur la frontière de Prusse. Là il me reprit dans la chaise de poste jusqu'à Potsdam, d'où il me fit conduire à Berlin dans une autre voiture particulière. Etant parti avant moi, il m'y avait devancé et m'attendait aux portes de la ville. *Il remit son passe-port à la police, comme étant le mien*, pour me faire entrer. La voiture franchit la barrière, et je me trouvai dans la capitale de la Prusse.

„L'aspect de la belle allée de tilleuls que nous traversâmes, la quantité de palais considérables qui embellissent cette cité vraiment remarquable, le mouvement d'une foule bigarrée, l'étalage du grand monde; ce spectacle en un mot si nouveau, si saisissant pour un pauvre prisonnier abordant enfin un port de salut, après avoir échappé à mille dangers; tout me devint un objet de contemplation, dont la pensée délicieuse m'apporta un instant le bienheureux oubli de moi-même. Ce fut au milieu de cette sorte d'extase que je suivis mon généreux inconnu à l'hôtel de l'*Aigle Noir*, où il me logea."

—

C'est là de l'histoire, Messieurs, de l'histoire véritable. L'auteur du récit que nous venons de lire a parlé ainsi que devait parler le fils de Louis XVI. Il s'est fait voir à nous dans son enfance, telle qu'on se la représente, traversant douloureusement les scènes de souffrances qui ont fait la désolation de la famille royale; et il les a rappelées, avec des circonstances de détail qui se lient à des faits généraux bien connus, dans un langage si simple, si peu étudié pour exciter la compassion, avec la candeur, en quelque sorte, et le naturel du jeune âge auquel il nous reporte, avec des accens de vérité si persuasifs qu'ils commandent la confiance. Il est impossible alors, si l'on veut être de bonne foi, et juger l'homme par les paroles sorties de son cœur et de sa conscience, de ne pas se dire après l'avoir lu : oui, celui qui se révèle par des expositions si précises, si multipliées, non pas par ouï-dire, mais comme un témoin qui a vu et entendu ce qu'il raconte; celui qui parle si savamment des jours désastreux de la révolution, en nous disant ce qui l'a le plus frappé; nous reproduisant des images éparses d'un triste passé, telle que dut être alors pour lui l'affreuse réalité; celui-ci a bien évidemment été l'une des victimes royales dans les drames tragiques, dont les impressions poignantes étaient de nature à ne jamais s'effacer de sa mémoire.

Cette appréciation des souvenirs du Prince est si manifestement la seule raisonnable que Madame la duchesse d'Angoulême, qui se trouvait mal à l'aise devant cette puissance de vérité, qu'elle n'a pas osé démentir, l'a confirmée par son silence, ou en disant inconsidérément : *Il a lu cela dans des livres.*"

La nature de ces souvenirs, si bien circonstanciés, repousse une assertion aussi insoutenable, si hautement accusatrice contre la fille de Louis XVI. Où donc et dans quels livres un imposteur eût-il pu lire ce qui n'était connu que du dauphin et de sa sœur, *ce sur quoi le prince demandait à être interrogé par elle?* Tous ceux qui vécurent dans l'intimité de l'orphelin du Temple ne concevaient pas cette défaite hypocrite, prétexte maladroit, pour se soustraire à une épreuve décisive en faveur de celui qui la proposait; car à chaque instant, par ses paro-

les, ses allures, par son ton imposant et dominateur, il décelait instinctivement la haute naissance et le sang royal d'un prince né sur les marches du trône; et on ne le quittait jamais sans ressentir péniblement qu'on s'était trouvé en face d'une de ces infortunes qui bouleversent la raison et déchirent la cœur.

La partie mystérieuse de la vie du prince vient de se terminer; nous ne le perdrons plus de vue désormais. Les lumières ne manqueront pas pour l'éclairer d'un jour éclatant, et rendre palpable, avec une évidence irrésistible, que le fils de Louis XVI, dans le récit que nous avons parcouru, a été véritablement historien de lui-même. Le voici maintenant dans un lieu de repos où sa liberté et sa personne sont en sûreté. Mais combien durent être amères les pensées de ce fils de roi, roi lui-même, l'âme surchargée du poids accablant de ses souvenirs qui lui représentaient son père, sa mère qu'il aimait à l'adoration, sa tante, tous sacrifiés aux fureurs révolutionnaires! Qu'allait-il devenir loin de sa patrie, solitaire sur le sol de l'étranger, à son âge, sans expérience, sans pratique de la vie, exposé à toutes les embûches, à toutes les perfidies des ennemis de la monarchie légitime de France; sans parens, puisque *ceux qui survivaient aux désastres de sa royale maison le méconnaissaient, par une haine ambitieuse, pour s'approprier son héritage et tous les droits de sa naissance?* Il se voyait seul au monde, obligé de taire son nom, de se cacher à tous le regards; n'ayant point de moyens d'existence, personne à qui confier ses douleurs et ses besoins; il savait le trône de ses pères occupé par un soldat de fortune qui, pour s'en emparer et s'en assurer la possession, l'avait jeté au fond d'un cachot, où il le croyait encore, et s'était souillé du sang d'un Bourbon, lâchement assassiné par les serviles complices de sa monstrueuse politique; et pourtant l'infortuné proscrit ne pouvait guère alors réfléchir qu'il n'avait plus qu'un fantôme d'existence, que toujours et partout les hommes détourneraient la tête de lui, que pour lui la terre était devenue un vaste tombeau, où il serait impitoyablement enseveli, refoulé, à chaque fois qu'un signe de vie se manifesterait de sa part en dehors de son cercueil; qu'il était mort

politiquement et civilement; que sa famille, que la noblesse de France, que tous les monarques le méconnaîtraient; qu'on le déclarerait *un prince prescrit*, c'est-à-dire dépossédé de son individualité par ceux qui avaient assassiné son père, sa mère, sa tante, et les plus fidèles soutiens de la monarchie légitime. Il ne pouvait se figurer que, lorsque les circonstances politiques permettraient qu'il se manifestât au monde, la puissance qui allait devenir maîtresse de son sort l'envelopperait d'un linceuil, au travers duquel nul ne voudrait le reconnaître; qu'il était venu se heurter à un pouvoir machiavélique, dirigé par un homme d'Etat ennemi déclaré de la France, qui confisquerait sa légitimité pour la vendre plus tard au comte de Provence. L'infortuné se croyait arrivé au port du salut: qu'il fut cruellement désabusé! Laissons-le avec lui-même dans sa triste solitude; oublions-le, s'il est possible, pour quelque temps; chassons de notre esprit le spectacle navrant des souffrances qui l'assiègent, que les cœurs sensibles peuvent vivement sentir, mais que la parole ou la plume sont impuissantes à exprimer.

CHAPITRE VI.

Quoique je ne doive pas, Messieurs, dans cet écrit, donner à la question d'évasion un développement complet, démontrer qu'elle est surabondamment prouvée par l'histoire et la tradition, il est néanmoins des rapprochemens historiques qu'il importe de mettre en regard avec la relation du duc de Normandie. Quand vous connaîtrez la vie entière de ce royal martyr du 19e siècle, vous admirerez, avec moi, par quel merveilleux enchaînement de voies providentielles s'est opérée la conservation du fils de Louis XVI; comment, après avoir été, pendant près de quarante ans, perdu dans l'humanité, effacé en quelque sorte de la mémoire des hommes, il a été conduit à la manifestation, nous pouvons dire infaillible, de sa personnalité royale cachée sous le nom de *Naundorff*. Mais, avant de continuer le cours de ses infortunes, assurons-nous que le mode d'évasion, tel qu'il est rapporté, se sanctionne par des faits et des autorités qui lui donnent un cachet d'évidence palpable, l'indélebile empreinte de la plus saisissante vérité, d'où résulte nécessairement, et dès le principe, l'identité du narrateur avec l'orphelin du Temple.

Quand ses protecteurs crurent le moment propice pour songer à effectuer sa délivrance, nous étions entrés dans une nouvelle phase de la révolution. La tête du bourreau de la France était tombée sur la planche fatale, rougie

du sang de tant de milliers de victimes de son atroce domination.

Pendant tout le temps que dura le règne de la Terreur, le sort de l'enfant royal n'éprouva aucun adoucissement; mais quand le 9 Thermidor, en amenant la chute de la Montagne, eut laissé entrevoir pour la France des jours moins mauvais, l'humanité entra dans la Tour du Temple. La position des prisonniers obtint une grande amélioration dès ce moment; on s'occupa un peu plus de la santé, de la propreté et du bien-être de l'existence captive du fils de Louis XVI. Les nouveaux employés de la prison purent, sans exciter le sombre ressentiment de leur maîtres, donner un libre cours à leur sensibilité en faveur des opprimés. Ce fut dans ces circonstances et à cette époque, que des amis hardis et généreux s'employèrent efficacement pour préparer et effectuer l'évasion de leur roi Louis XVII; le changement de politique en facilita les moyens.

Laurent et *Barras* nous sont nommés comme ayant été du nombre des libérateurs de l'orphelin du Temple. Nous allons les voir se dessiner dans le sens des actes qui contribueront, plus tard, au dénouement du grand mystère dont nous cherchons la solution. L'histoire, non faussée, va marcher pour ainsi dire, côte à côte, avec les réminiscences du dauphin et s'identifier avec elles. *Laurent,* qui nous est signalé comme ayant rempli le principal rôle dans les moyens d'évasion, a commencé son service au Temple de manière à nous faire lire, dans sa pensée, ses sentimens de bienveillance en faveur du fils de Louis XVI. Il est écrit, en effet, dans l'*Histoire de la Captivité de Louis XVI et de sa Famille:*

„Le 9 Thermidor arriva..... Le 10, Madame Royale à six heures du matin entendit un bruit affreux au Temple; la garde criait aux armes, le tambour rappelait; les portes s'ouvraient et se fermaient avec bruit.

„Tout ce tapage était fait à l'occasion d'une visite des membres de l'Assemblée Nationale qui venaient voir si tout était tranquille.... C'était *Barras* et plusieurs autres. Ils étaient en grand costume, ce qui étonna un peu la princesse. *Barras* l'appela par son nom.

„A la fin du troisième jour, à neuf heures et demie, on frappa à la porte de la jeune princesse, pour la présenter à *Laurent, commissaire de la Convention, qui devait la garder ainsi que son frère.* Le lendemain, à 10 heures, *Laurent* entra dans sa chambre et lui demanda avec politesse si elle n'avait besoin de rien. Il entrait tous les jours trois fois chez elle, toujours avec honnêteté, et ne la tutoyait point. Il ne fit jamais la visite des bureaux et des commodes.

„*La Convention envoya au bout de trois jours une députation pour constater l'état du dauphin.* Les membres envoyés en eurent pitié et ordonnèrent qu'on le traitât mieux. *Laurent* fit descendre un lit, le sien était rempli de punaises. Il lui fit prendre des bains, lui ôta la vermine dont il était couvert. Cependant on le laissa encore seul dans sa chambre. *Laurent* entrait chez lui trois fois par jour; mais, dans la crainte de se compromettre, il n'osait faire tout ce qu'il aurait voulu, étant surveillé. Madame Royale n'eut qu'à se louer de ses manières pendant le temps qu'il était de service. Il lui demandait souvent si elle n'avait besoin de rien, et la priait de dire ce ce qu'elle voudrait, et de le sonner quand elle aurait besoin de quelque chose.

„*Au commencement de Novembre,* arrivèrent des commissaires civils; c'est-à-dire un homme de chaque section qui venait passer 24 heures au Temple, pour constater l'existence du dauphin."

Certes il est difficile de sanctionner d'une manière plus directe les circonstances qui précédèrent la substitution d'un enfant muet à la place du prince. Les changemens qui s'effectuent dans l'intérieur du Temple ne semblent-ils pas des préparations préliminaires au dénouement qui survint; surtout quand on voit *Barras* prendre lui-même la peine de visiter les enfans de Louis XVI et de les faire présenter à *Laurent.*

Il y avait quarante-huit sections, ayant un comité composé de six membres. Comme les membres de ces comités se succédaient, un à un, pour aller chaque jour demeurer au Temple pendant vingt-quatre heures, le même commissaire ne devait reparaître en surveillance qu' à cinq ou

six mois d'intervalle, il demeure alors évident que la plupart n'ont pu aller au Temple qu'une seule fois; puisqu'il n'a dû s'écouler qu'environ deux cents jours, depuis l'établissement de cette surveillance, jusqu' au jour où elle a cessé par la mort de l'enfant arrivée le 8 Juin 1795.

Ces éclaircissemens sont fournis par l'auteur du *Passé* et de *l'Avenir*, M. l'abbé Perrault, qui savait pertinemment que Louis XVII n'était pas mort au Temple. Cet ecclésiastique, secrétaire de la grande aumônerie de France pendant la révolution, faisait partie d'un comité de recherches sur Louis XVII, et il avait ainsi acquis la certitude de l'existence du prince.

Il est un fait qu'on peut regarder comme certain, c'est qu'aucun de ces commissaires ne connaissait le dauphin. Cette nouvelle organisation du service du Temple avait été faite en vue de l'évasion projetée. Il est même probable que, avant l'entrée en fonction du premier commissaire, déjà l'enfant royal avait disparu, et le muet se trouvait à sa place; on verra qu'au 7 *Novembre* la première substitution avait eu lieu.

Il est une autre particularité fort remarquable, rapportée dans *l'Histoire de la Captivité de Louis XVI et de sa Famille*, qui, bien qu'antérieure et étrangère à l'époque dont je retrace la physionomie, mérite d'être signalée ici.

Le prince raconte que J. P. — Joseph Paulin — avait remis au roi trois rouleaux d'or et qu'il fut chargé par son père d'en donner un à sa tante. L'écrivain rend compte d'une fouille faite par les municipaux dans la chambre de la princesse Elisabeth, et ce qui va suivre est vraisemblablement un corollaire du fait révélé :

„Les municipaux trouvèrent derrière les tiroirs de la commode de Madame Elisabeth *un rouleau de louis* dont ils s'emparèrent sur-le-champ avec une avidité extraordinaire. Ils l'interrogèrent soigneusement pour savoir qui lui avait donné cet or, depuis quand elle l'avait, et pour qui elle l'avait conservé. Elle répondit que c'était Madame la princesse de Lamballe qui le lui avait donné après le 10 Août, et que, malgré les recherches, elle l'avait toujours conservé. Madame Elisabeth ne pouvait pas avouer

la vérité. Elle nomma la princesse de Lamballe parce qu'elle n'existait plus.

On trouve écrit dans la *Biographie Universelle* à l'article *Barras :*

„*Barras* devint un des principaux auteurs de la révolution du 9 Thermidor 1794. Nommé *membre du comité de sûreté générale,* il se déclara tout-à-fait contre les Montagnards, et se jeta dans le parti de la réaction. Lorsque le 1er Avril la Convention fut assiégée par le peuple des faubourgs, *Barras* fit déclarer Paris en état de siège, et donner le commandement des troupes à *Pichegru :* il paraît certain que le directeur prêtait l'oreille à des propositions de la part des Bourbons....;"

C'est-à-dire, de la part du comte de Provence qui, n'ayant pas pu empêcher la conservation de son neveu, chercha aussitôt à attirer vers lui tous le regards, toutes les influences révolutionnaires de ceux qui possédaient le secret de l'évasion.

—

Voici, Messieurs, dans la rigoureuse acception des mots, *les seules pièces officielles qui existent pour établir le décès du prince.*

Le 21 Prairial an 3 (9 Juin 1795), Sévestre, au nom du comité de sûreté générale, fit à la Convention le rapport suivant :

„Citoyens, *depuis quelque temps,* le fils de Capet était incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche; le 15 *Floréal* (20 Avril), les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit et la fièvre survint. Le fameux Desault, officier de santé, fut nommé pour le traiter; ses talents et sa probité nous répondaient que rien ne manquerait aux soins qui sont dus à l'humanité.

„Cependant la maladie prenait des caractères très-graves. Le 16 de ce mois (4 *Juin* 1795), *Desault mourut.* Le comité nomma pour le remplacer le citoyen Pelletan, officier de santé très-connu, et le citoyen Dumangin, premier médecin de l'hospice de santé, lui fut adjoint. Leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, annonçaient des symptômes inquiétants pour la vie du malade; *à deux heures un quart après-midi, nous avons reçu la nouvelle de*

la mort du fils de Capet. Le comité de sûreté générale nous a chargé de vous en informer. *Tout est constaté. Les procès-verbaux en seront déposés aux archives.* La Convention décrète l'insertion de ce rapport."

Les procès-verbaux dont on parle n'ont jamais été déposés aux archives, parce qu'il n'en a point été rédigé. Ce langage n'était qu'un leurre commandé par la circonstance.

Vient ensuite le procès-verbal d'autopsie dressé à la Tour du Temple, le même jour 21 Prairial (9 Juin).

„Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy, professeur aux écoles de médecine de Paris, et Pierre Lassus, professeur de médecine légale à l'école de santé de Paris, *que nous nous sommes adjoints* en vertu d'un arrêté du comité de sûreté génerale de la Convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing, président, Courtois, Gauthier, Pierre Guyomard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit :

„Arrivés tous les quatre, à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la Tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement, dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort *d'un enfant* qui nous a paru âgé de dix ans, *que les commissaires nous ont dit être celui du défunt Louis Capet, et que denx d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours ;* les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant était décédé la veille, *vers les trois heures de relevée;* sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la raideur des membres, *les yeux ternes,* les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre.

„Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme....

„*Tous les désordres, dont nous venons de donner le détail*, sont *évidemment* l'effet *d'un vice scrophuleux existant depuis longtemps*, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

„Le présent procès-verbal à été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jours et an que dessus.

„*Signé:* J. B. E. Dumangin, P. J. Pelletan,
P. Lassus, N. Jeanroy."

Vient enfin l'acte de décès : je l'ai donné dans l'avant-propos; je ne le reproduis pas ici; plus tard, j'apprécierai la valeur et la signification de ces actes.

—

Pour avoir une parfaite intelligence de l'évasion, Messieurs, et des développemens qui, venant ensuite, ne permettront pas l'ombre d'un doute aux personnes les moins disposées à l'admettre, il faut se reporter au récit du prince : j'en reproduis l'analyse.

Nous savons qu'il y a eu deux substitutions, et par conséquent aussi deux enlèvemens. Le mannequin, mis dans le lit du prince à sa place, tout en favorisant une erreur momentanée, ne pouvait rester longtemps sans être découvert. Toutefois il avait suffi, pour le premier moment, que l'inspection habituelle satisfît les surveillans lorsqu'ils viendraient jeter un coup d'œil dans la chambre. On vit un enfant qui semblait dormir, dont la ressemblance imitée était celle du royal prisonnier; on se retira. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir de la fraude, et on se hâta d'aller faire un rapport au comité de salut public qui, ne soupçonnant pas qu'il y eût dans l'intérieur du Temple un lieu ignoré où le prince pût être caché avec sécurité, fut naturellement convaincu que l'évasion était consommée. En raison des conséquences qui pouvaient résulter de la divulgation d'un événement aussi majeur, on l'enveloppa d'un profond mystère, et l'on prescrivit un silence absolu; en même temps, on maintint l'état de surveillance rigoureuse qui s'exerçait auparavant; seulement on changea la garde. *Barras* était un des membres de la Convention qui désiraient sauver le prince; *Joséphine de Beauharnais*,

qui devint impératrice, était toute dévouée de cœur et de principes aux intérêts du malheureux fils de Louis XVI; intime dans ses relations sociales avec le futur président du Directoire, ils s'étaient concertés tous deux dans l'exécution du plan qui venait de s'effectuer; les généraux *Hoche, Pichegru, Frotté* et *Charette,* formaient avec eux le comité libérateur du dauphin.

Le gouvernement, par l'entremise de *Barras,* remplaça le mannequin par un enfant véritablement muet, pour mieux représenter le dauphin qui avait affecté un mutisme constant. De nouvelles inquiétudes ne tardèrent pas à troubler le repos des gouvernans et, pour sortir d'embarras, la mort du malheureux substitué devenait nécessaire; on lui administra un poison lent, et, par hypocrisie, on lui faisait donner des soins par le docteur Desault. Ce médecin reconnut sans peine les symptômes du mal, il fit préparer par son ami Choppart, pharmacien, des contre-poisons. Desault connaissait le dauphin, il ne fut pas dupe du stratagème, et il eut l'imprudence de confier à Choppart qu'il était certain que l'orphelin du Temple s'était évadé. Choppart, ou lui, eut probablement à se reprocher une indiscrétion qui parvint aux oreilles des autorités révolutionnaires; les transes continuelles qui les agitaient ne pouvaient se prolonger sans un danger imminent; d'autres personnes pouvaient découvrir la fraude, on pouvait s'apercevoir que l'enfant était réellement muet, sa famille pouvait parler, surtout si une mort violente privait la mère de son fils; on ne songea plus à renouveler le poison pour aplanir les difficultés; mais on fit cacher le muet dans le palais du Temple, et on lui substitua un enfant rachitique et scrofuleux, pris dans l'Hôtel-Dieu de Paris, qui mourut le 8 Juin 1795, et facilita l'évasion du prince telle qu'elle est rapportée ailleurs. *Le corps de cet enfant fut enterré dans le jardin du Temple.*

Ceux qui firent évader l'enfant muet furent trompés sur la personne, et pour plus de sûreté dans le succès de l'entreprise, on leur laissa croire que celui qu'ils avaient libéré était réellement l'enfant royal. Ce double mystère dut jeter et jeta en effet plus tard de la confusion et des méprises, sous le rapport de faits qu'on appli-

quait souvent au prince, et qui concernaient, soit le muet soit d'autres individus auxquels, par un calcul de haute perspicacité on avait attribué la qualité de dauphin sur divers points du royaume, pour protéger la retraite du véritable. Il y a même eu bon nombre de personnes qui, dans l'ignorance des particularités que je raconte, tout en étant convaincues de l'évasion, ont été facilement égarées sur les signes caractéristiques de l'identité, et ces circonstances ont valu au prince, dans les temps de son séjour à Paris, de fréquentes interpellations sur des faits dont on ne voyait pas sans surprise qu'il refusât de se faire l'application, parce que, alors, il ne devait pas s'expliquer plus clairement.

Ce ne fut qu'en 1834, lors du procès criminel intenté à Richemont, qu'il eut l'occasion de démasquer tous les faux dauphins, qui se personnifiaient en lui, et de les faire rentrer dans l'abjection, d'où la politique les avait tirés pour rendre grotesques et ridicules les justes réclamations du véritable. L'impossibilité où il avait été de se manifester plus tôt publiquement avait laissé le champ libre à toutes les fourberies exploitées contre lui, et que favorisèrent la police de tous les gouvernemens de la France, y compris celui de Louis-Philippe.

—

Il existe un cachet, représentant un dauphin dont la tête est surmontée de la couronne de France; au-dessus est écrit: *Respect aux mânes;* au-dessous l'on voit un mausolée; on lit au bas: *Priez,* et sur la façade du mausolée sont gravés quatre noms immortels comme la voix impérissable de l'histoire: *Hoche Pichegru, de Frotté, Joséphine.* Les procès-verbaux rédigés pour constater l'évasion du dauphin sont scellés de ce cachet, qui est passé des mains d'un de ces quatre libérateurs du prince, dans celles d'un de ses autres protecteurs, afin qu'il fût remis au royal évadé comme un monument indestructible de la vérité.

Le prince, en outre, à l'appui de ses intéressantes communications, a produit trois lettres de *Laurent* qui, placé auprès de l'enfant royal, comme son gardien, après le 9 Thermidor, prit soin de lui dans la cachette où il l'avait

relégué, et concourut, dans l'intérieur du Temple, à préparer les moyens d'évasion. Voici ces lettres :

„Copie.

„Mon Général,

„Votre lettre du 6 courant m'est arrivée trop tard car votre premier plan a déjà été exécuté parce qu'il était temps. *Demain un nouveau gardien doit entrer en fonction; c'est un républicain nommé Commier (Gomin)*, brave homme à ce que dit B..... (Barras); mais je n'ai aucune confiance à de pareilles gens. Je serai bien embarrassé pour faire passer de quoi vivre à notre P..... (Prince), mais j'aurai soin de lui, et vous pouvez être tranquille. *Les assassins ont été fourvoyés*, et les nouveaux municipaux ne se doutent point que le petit muet a remplacé le D..... (Dauphin). Maintenant il s'agit seulement de le faire sortir de cette maudite Tour, mais comment? B.... (Barras) m'a dit qu'il ne pouvait rien entreprendre à cause de la surveillance. S'il fallait rester longtemps je serais inquiet de sa santé car il y a peu d'air dans son oubliette, où le bon Dieu même ne le trouverait pas, s'il n'était pas tout-puissant. Il m'a promis de mourir plutôt que de se trahir lui-même; j'ai des raisons pour le croire. *Sa sœur ne sait rien; la prudence me force de l'entretenir du petit muet comme s'il était son véritable frère.* Cependant ce malheureux se trouve bien heureux, et il joue, sans le savoir, si bien son rôle, que la nouvelle garde croit parfaitement qu'il ne veut pas parler : ainsi il n'y a pas de dangers.

„Renvoyez bientôt le fidèle porteur car j'ai besoin de votre secours. Suivez le conseil qu'il vous porte de vive voix car c'est le seul chemin de notre triomphe.

„Tour du Temple le 7 Novembre 1794."

„Copie.

„Mon Général,

„Je viens de recevoir votre lettre, hélas! votre demande est impossible. C'était bien facile de faire monter la victime; mais la descendre est actuellement hors de notre

pouvoir, car la surveillance est si extraordinaire que j'ai cru d'être trahi. Le comité de sûreté générale avait, comme vous savez, déjà, envoyé les monstres Mathieu et Reverchon, accompagnés de M. H., de la Meuse (Harmand), pour constater que notre muet est véritablement le fils de Louis XVI. Général, que veut dire cette comédie? Je me perds et je ne sais plus que penser de la conduite de B..... (Barras). Maintenant il prétend de faire sortir notre muet et le remplacer *par un autre enfant malade*. Etes-vous instruit de cela? N'est-ce pas un piège? Général, je crains bien des choses, car *on se donne bien des peines pour ne laisser entrer personne dans la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne pas publique;* car si quelqu'un examinait bien l'enfant, il ne lui serait pas difficile de comprendre qu'il est sourd de naissance et par conséquent naturellement muet. Mais substituer encore un autre à celui-là, l'enfant malade parlera, et cela perdra notre demi-sauvé et moi avec! Renvoyez le plus tôt possible notre fidèle et votre opinion par écrit.

„Tour du Temple, 5 Février 1795."

„Copie.

„Mon Général,

„Notre muet est heureusement transmis dans le palais du Temple et bien caché; il restera là, et en cas de danger il passera pour le Dauphin. A vous seul, mon général, appartient ce triomphe. Maintenant je suis tranquille. Ordonnez toujours et je saurai obéir. *Lasne prendra ma place quand il voudra.* Les mesures les plus sûres et les plus efficaces sont prises pour la sûreté du Dauphin: conséquemment je serai chez vous en peu de jours pour vous dire le reste de vive voix.

„Tour du Temple, le 3 Mars 1795."

—

Relativement aux lettres de *Laurent*, je dois soumettre ici des considérations indispensables; elles sont de trop haute importance, pour que je laisse planer la moindre incertitude sur leur authenticité: car elles fixent d'une

manière certaine la date des diverses substitutions, et ces substitutions sont en tout conformes au récit du prince.

Le public a appris, par ma Réplique Judiciaire : — *En Politique point de Justice,* — qu'en 1851 j'ai porté la réclamation des héritiers du duc de Normandie devant le tribunal de 1re instance de la Seine. Le ministère public dit dans ses conclusions :

„On a lu trois lettres de *Laurent.* A-t-on montré les originaux de ces lettres ? Non ! *Elles ont été fabriquées pour le besoin de la cause.....!*

Cette supposition gratuite, pour écarter un document qui gêne, ne peut se soutenir quand on lit ces lettres avec discernement et qu'on en examine soigneusement la contexture. *La justice de France* a si bien compris qu'elles étaient décisives en faveur du roi méconnu, et que le nom de *Laurent* était historiquement redoutable pour elle, *qu'elle ne voulait pas admettre qu'il eût été l'un des gardiens du fils de Louis XVI.* Cette frauduleuse manœuvre aura son éclaircissement.

L'honorable et révérend recteur de Calverton (Buckinghamshire), l'un des membres de la famille du premier ministre d'Angleterre qui fut si affreusement assassiné au parlement, M. Perceval a traduit et publié en anglais *l'Abrége de l'Histoire des Infortunes du Dauphin,* dont ensuite il a fait hommage au prince. Ce ne fut qu'après les investigations les plus directes et les plus scrupuleuses qu'il parvint à former sa conviction; mais quand il l'eut acquise, il voulut que l'histoire du royal infortuné parcourût la Grande-Bretagne, sous le patronage d'un nom honorablement connu dans le sacerdoce et dans l'aristocratie. Entre autres indications importantes dans sa traduction, il fait au sujet de *Laurent* ces observations on ne peut plus judicieuses :

„*Les trois lettres de Laurent,* citées par le prince pour établir la substitution d'un enfant à lui, sous les auspices de Joséphine, *ont une sorte de caractère d'authenticité* tiré des circonstances suivantes : nous sommes informés par Lacretelle, dans son *Histoire de France,* que *Laurent,* dont il fait mention, en rapportant la mort supposée de Louis XVII, était créole, et qu'il fut déporté par Bo-

naparte à Cayenne, comme un Jacobin dangereux. Mme d'Angoulême, dans son récit des événemens..... fait le plus grand éloge de *Laurent* pour sa conduite noble et touchante envers elle, *au temps de la date de ces lettres.* Joséphine étant créole elle-même, il est tout naturel de croire qu'elle connaissait *Laurent,* et quelle le savait digne de sa confiance. Son bannissement à Cayenne démontre que Napoléon avait de fortes raisons pour se débarraser de lui : et d'après le témoignage honorable de Mme d'Angoulême en sa faveur, il est loin d'être prouvé qu'il fut déporté pour son jacobinisme; on a lieu de présumer, au contraire, que cet homme était redouté par les ennemis des Bourbons comme dépositaire d'un secret important.

„*Laurent,* dans sa première lettre du 7 Novembre, annonce que le recèlement du dauphin a été effectué. On doit supposer que cet enlèvement se fit dans les premiers jours de Novembre, ou peut-être justement à la fin d'Octobre. Dans le récit des événemens arrivés au Temple par Madame, duchesse d'Agoulême, elle raconte qu'au milieu de la nuit, à la fin d'Octobre, elle fut éveillée par des coups frappés à sa porte; quand elle eut ouvert, *elle vit Laurent et deux municipaux qui la regardèrent, puis se retirèrent sans rien dire.* Cette circonstance s'accorde parfaitement avec la lettre de *Laurent.* On peut se rendre compte de l'entrée insolite et brusque chez Madame, au milieu de la nuit, uniquement *pour la regarder,* par la découverte *de la* figure artificielle dans le lit du dauphin, à cette heure-là même. Car il est tout naturel de penser que, lorsque les municipaux remarquèrent sa disparition, ils durent s'assurer si la princesse elle-même n'était pas aussi évadée. En conséquence, ils ne purent lui dire pourquoi ils étaient venus, et il était essentiel que *Laurent* les accompagnât, pour simuler l'ignorance de la substitution. On n'avait jamais habituellement troublé son repos de la nuit, ainsi qu'on le faisait à l'égard du dauphin, et elle reconnaît que *Laurent* eut toujours pour elle les plus grands égards."

Mais ces lettres ont acquis un caractère authentique irréfragable, par des communications qui m'ont été faites, en 1851, aux archives nationales ; voici dans quelles circonstances :

M. Jules Favre ayant lu, au greffe du tribunal correctionnel, les dépositions de Lasne et de Gomin qui avaient affirmé, sous la foi du serment, que le dauphin était mort au Temple, se sentit mal à l'aise devant ces témoignages, *bien qu'il en reconnût la fausseté,* et il me fit connaître la résolution qu'il avait prise de ne pas plaider la cause, si je ne lui fournissais pas les moyens judiciaires de les combattre d'une manière intrinsèque; c'est-à-dire autrement que par des témoignages historiques sur l'évasion, et des reconnaissances d'identité. Je l'ai fait; et je ne crois pas m'abuser, en considérant les hésitations vaincues de M. Jules Favre, comme un argument de moralité qui grandit l'autorité de sa parole.

Cette circonstance me détermina à me présenter aux archives nationales. Obligé de consigner dans une demande écrite la nature des recherches auxquelles je désirais me livrer, j'ai très-franchement énoncé que, m'occupant d'études historiques, j'avais rencontré des témoignages qui établissaient que le dauphin n'était pas mort au Temple. Je réclamai en conséquence la communication des actes de la Convention, du Directoire, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration, qui pourraient m'éclairer sur cette question. Voici la réponse écrite au bas de ma requête:

„On communiquera à M. de la Barre tous les documens, et on lui donnera toutes les explications *de nature à dissiper l'étrange illusion où il paraît être,* et à le convaincre que l'administration des archives ne veut rien lui refuser."

J'ai précisé les pièces, les dates, les époques qu'il m'importait de vérifier; *toutes les communications possibles, relativement au décès du prince, se sont bornées au rapport imprimé de Sévestre, tel que naus le connaissons, annonçant à la Convention la mort du fils de Capet, sans aucune pièce à l'appui.* De cette disette de documens, on doit conclure forcément, que le gouvernement français ne peut justifier la mort du fils de Louis XVI autrement que par l'acte de décès argué de faux; et que, si tout ce qui s'y rattache a disparu, c'est qu'évidemment les pouvoirs successifs en France, à l'effet de se mettre à l'abri d'investigations

indiscrètes, ont fait enlever des papiers compromettans pour leur système de mensonge.

On m'a communiqué encore plusieurs cartons de mémoires du Temple, dans lesquels j'ai trouvé la date précise des nominations de *Laurent*, de *Gomin* et de *Lasne*, comme gardiens des deux enfans de Louis XVI, et qui renversèrent de fond en comble tout l'échafaudage de perfides énonciations bâties par la justice, sur la déposition des deux derniers, *les seuls gardiens* dont les noms figurent dans une sentence judiciaire. *Laurent avait tout bonnement été mis de côté.* Aussi quand apparurent ces explications foudroyantes, il y eut une sorte de stupéfaction dans l'auditoire, dont Messieurs les juges et le ministère public ne furent pas exempts. Celui-ci, à l'issue de l'audience, me fit prier de lui indiquer dans quel carton des archives j'avais découvert ces pièces. Je me fis un devoir de satisfaire à sa demande, et, pour accéder à ses désirs, je lui donnai encore, par écrit, quelques autres explications qui, probablement, ne furent pas de son goût; puisqu'elles ne l'ont pas empêché de conclure contre le bon droit; tout en reconnaissant, avec moi, l'authenticité de la date des nominations de *Laurent*, de *Gomin* et de *Lasne*. C'était reconnaître en même temps, bien qu'implicitement, *l'authenticité des lettres de Laurent*, qui se trouvent, ainsi que nous allons nous en convaincre, dans une coïncidence parfaite avec l'entrée en fonction des *trois* gardiens.

Ce fut alors pour la première fois que je vis la signature officielle de *Laurent*. Le prince, en représentant ces copies, qui pourraient être considerées comme un double original, avait révélé qu'elles étaient de *Laurent;* mais il n'avait point épelé les lettres de son nom, qui fut écrit par erreur *Laurenz*. Je les ai données, dans les *Intrigues Dévoilées*, signées ainsi; les ayant copiées de confiance dans une publication — de 1835 — de M. Bourbon-Leblanc; mais en les confrontant, depuis, avec les copies originales, j'ai reconnu que j'avais commis deux erreurs graves: ces copies ne sont pas signées. En effet, on conçoit que de pareils écrits ne se signent pas; car s'ils fussent tombés dans la main d'un traître ou d'un

indiscret, le dauphin et son généreux libérateur eussent été perdus. J'ai rectifié ces erreurs dans ma *Réplique Judiciaire,* et je reproduis ces précieux documens tels qu'ils sont écrits.

M. Louis Blanc dit, dans son *Histoire de la Révolution Française :*

„Dans le procès auquel donna lieu, en 1851, la réclamation des héritiers de Naundorff, leur avocat, M. Jules Favre, produisit *trois lettres à Barras,* constatant toutes les trois le fait de la substitution d'un enfant muet au fils de Louis XVI. *Si les originaux avaient été montrés, cela suffirait pour trancher la question ;* mais comme on ne montra que des copies, dont l'authenticité pouvait être mise en doute, *cette circonstance doit être écartée.*"

Les lettres furent écrites au général *de Frotté.* M. Louis Blanc ne les avait vraisemblablement pas lues, puisqu'il commet la méprise de les faire adresser à *Barras,* qui s'y trouve mentionné, et qu'il ne parle que de la substitution du *muet.* Si elles étaient authentiques elles trancheraient, selon lui, la question d'évasion. Ce fait n'est pas douteux. Mais elles prouveraient encore, incontestablement, l'identité de celui qui les produit avec l'orphelin du Temple. Eh bien! cette authenticité n'est plus équivoque devant les renseignemens que j'ai découverts aux archives, d'une manière en quelque sorte providentielle, car ils étaient comme perdus dans des liasses de papiers sans valeur, et l'on ne s'imaginait pas me fournir des documens, d'où j'ailliraient tant de lumières démonstratives de la vérité qu'on aurait voulu anéantir, par des mensonges officiels et judiciaires.

Après le 9 Thermidor, le dauphin a eu pour gardien *Laurent*; plus tard, *Gomin* lui a été adjoint, et *Lasne* l'a remplacé. J'ignorais la date de leur nomination, et l'époque certaine de leur entrée en fonction. Il fallait nécessairement que l'une et l'autre fussent concordantes avec les indications précisées par *Laurent* dans ses lettres, pour qu'on ne pût élever de doutes sérieux contre leur authenticité, et l'exactitude de ses informations. Cette concordance ne laisse rien à désirer, et prouve que, lorsque *Gomin* et *Lasne* sont entrés au Temple, *déjà le dauphin*

avait été enlevé de sa prison, ainsi que le récit du prince nous l'atteste. Ils ont donc été placés, comme gardiens, auprès d'un enfant, *qu'on leur a dit être le fils de Capet*, ainsi que cela s'est passé à l'égard des médecins qui ont fait l'autopsie du corps du décédé. Cette certitude nous est acquise par l'autorité indiscutable d'actes de la Convention.

Voici ce que j'ai copié aux archives nationales :

„Par arrêté des comités de salut public et de sûreté générale, le citoyen *Laurent* a été chargé de la garde des enfants de Capet le 11 du mois de Thermidor an II."— correspondant *au* 29 *Juillet* 1794.—

„Extrait des registres de la Tour du Temple.

„Le 19 Brumaire de l'an III,— correspondant au 9 Novembre 1794—sept heures de relevée, se sont présentés..... membres de la commission de police administrative de Paris, lesquels..... nous ont déclaré qu'ils viennent, en exécution d'un arrêté du comité de sûreté générale de la Convention, signifié à la dite commission ce jourd'hui, installer le citoyen *Gomin* dans les fonctions d'*adjoint* au citoyen *Laurent*, pour la garde du Temple.....

„La commission a nommé pour commissaires à l'effet de conduire le citoyen *Gomin* à son poste, de l'y installer, de lui faire prêter serment de bien et fidèlement remplir sa mission.....

„Et sur-le-champ le citoyen *Gomin* a été, par *nous gardiens* et commissaires civils, conduit dans la chambre des détenus *dont il a reconnu l'existence*.

„En foi de quoi..... Signé *Laurent*.....

„Le 26 Floréal, an III.— Rapport.

„Traitement du mois de Germinal
„*Laurent* Commissaire..... pour 11 jours,
„remplacé le 11 par
„*Lasne*..... pour 20 jours."

Ainsi *Lasne* est entré en fonction le 11 Germinal an III, — correspondant *au* 31 *Mars* 1795, — et *Laurent*, ce jour-là même, a quitté le Temple et cessé ses fonctions.

—

Laurent, Messieurs, dans une de ses lettres, parle d'une visite qui fut faite au Temple par trois conventionnels; il est utile de rapporter ici le procès-verbal qui en a été dressé par l'un d'eux. Ces conventionnels, Mathieu, Harmand et Reverchon, membres du comité de sûreté générale, furent choisis pour aller au Temple visiter et interroger le prisonnier. Cette démarche avait un caractère politique. C'était une sorte de réponse à de sourds murmures qui inquiétaient le gouvernement, car des bruits d'évasion s'étaient répandus en dehors de la Tour, et il était urgent de les faire cesser. Les trois visiteurs avaient été désignés, ou parce qu'ils ne connaissaient pas le dauphin, ou parce que, le croyant en liberté, ils étaient informés de la substitution. Tout naturellement, ils se conduisent comme s'ils se trouvaient en présence du fils de Louis XVI; mais les détails du procès-verbal de leur visite pouvant donner lieu à des commentaires dangereux, leur rapport fut fait *en comité secret, dans le comité seulement*. Quant à moi, j'ai lieu de croire qu'ils savaient le secret de la substitution. J'ai lu une lettre de Reverchon, au timbre de la République, postérieure de quelques jours au 8 Juin 1795, écrite à une dame de ses amies, de Lyon, dans laquelle il l'informait que le dauphin s'était évadé du Temple. Un gentilhomme d'Allemagne m'a aussi raconté qu'un *M. Harmand* assurait que le fils de Louis XVI n'était pas mort dans sa prison. Ce ne pouvait être que le conventionnel, nommé par Louis XVIII, en 1814, préfet des Hautes-Alpes, qui rédigea alors son rapport dans un style approprié aux circonstances; mais sans indiquer la date de la visite. Plusieurs écrivains, soit par erreur, soit à dessein, la fixent au mois de Février 1795; tandis qu'elle eut lieu, au contraire, le 19 Décembre 1794. Les deux époques sont loin d'être indifférentes; aussi j'ai recherché celle certaine de la démarche dont il est question; parce que la date est ici d'une importance substantielle. L'enfant qui représentait le prince était muet, il faut donc que la visite ait eu lieu avant le mois de Février, et pendant que le muet est là, du 7 Novembre 1794 au 5 Février 1795; et c'est précisément ainsi que les choses se passèrent. Mathieu, membre du comité de

sûreté générale, et l'un des visiteurs, nous en fournit lui-même la preuve dans un rapport qu'il avait fait à la Couvention, le 7 Décembre 1794, et dans lequel il disait :

„.....A l'époque du 9 Thermidor, *un nouveau gardien Laurent avait été placé au Temple* par le comité de salut public; un seul gardien a depuis paru insuffisant au comité de sûreté générale; un citoyen d'un républicanisme éprouvé — *Gomin* — fut demandé à la commission de police administrative du pays. Indiqué par elle, *il fut adjoint au premier* pour remplir cette fonction.....”

Eh bien! M. Eckart, qui sous le règne de Louis XVIII a publié des mémoires sur Louis XVII, pour le faire mourir au Temple, a écrit, en parlant de la visite des trois conventionnels, *que le rapport en fut fait le* 8 *Décembre* 1794; et il ajoute: „Laissons maintenant M. Harmand parler lui-même de cette mission importante, *qui eut lieu avant le* 8 *Décembre* 1794:”

„Nous arrivâmes à la porte; *le prince* était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer; quelques-unes étaient pliées en forme de boîtes et de caisses, d'autres élevées en château. Il était occupé de ses cartes lorsque nous entrâmes, *et il ne quitta pas son jeu.*

„Il était couvert d'un habit neuf en matelot, d'un drap couleur ardoise; sa tête était nue; la chambre propre et bien éclairée.

„Son lit était derrière la porte en entrant. Au pied de ce lit en était un autre qui avait été celui du savetier Simon.

„Après avoir entendu l'affreux récit de toutes les cruautés de ce monstre, je m'approchai du *prince.* Nos mouvemens ne semblaient faire aucune impression sur lui. Je lui dis que le *gouvernement, instruit trop tard du mauvais état de sa santé,* et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux questions qu'on lui adressait, *nous avait envoyés près de lui pour lui renouveler nous-mêmes des propositions qui pourraient lui être agréables, telles que d'étendre ses promenades et de lui procurer des objets de distraction.* Je le priai de vouloir bien me répondre si cela lui convenait.

„Pendant que je lui adressais cette petite harangue, *il me regardait fixement* sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention; mais, pas un mot de réponse.

„Alors, je particularisai mes propositions.....

„J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge; *je n'en reçus pas un mot de réponse; pas même un signe ou un geste,* quoiqu'il eût la tête tournée vers moi et qu'il me regardât avec une *fixité étonnante,* qui exprimait la plus grande indifférence.

„Alors, je me permis de prendre un ton plus prononcé. Je lui reprochai son opiniâtreté, en l'engageant de rechef à nous indiquer ce qui lui serait agréable..... *Même regard fixe,* même attention, mais pas un seul mot.

„Je repris: Vous voulez donc nous compromettre Quelle réponse pourrons-nous faire au gouvernement, dont nous ne sommes que les organes? — Ayez la bonté de me répondre, je vous en supplie, ou bien nous finirons par vous l'ordonner. — Pas un mot, et *toujours la même fixité.*

„J'étais au désespoir, et mes collègues aussi. Ce regard surtout avait un tel caractère de résignation et d'indifférence qu'il semblait nous dire: *Que m'importe? Achevez votre victime!*

„J'essayai alors l'effet du commandement, et *me plaçant tout près* du *prince,* je lui dis: *Monsieur, ayez la complaisance de me donner la main.* Il me la présenta, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des nodus. Il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car *le prince* ne le témoigna pas. — L'autre main, Monsieur! — Il la présenta aussi: il n'y avait rien. — *Permettez, Monsieur, que je touche aussi vos jambes* et vos genoux. — Il se leva, Je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous les jarrets.

„Placé ainsi, *le jeune prince* avait *le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation. Ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même; le buste très-court,* la poitrine élevée, *les épaules hautes et resserrées:* la tête très-belle dans tous ses détails, le

teint clair, mais sans couleur, *les cheveux longs et beaux*, bien tenus, *châtain-clair*.

„Maintenant, Monsieur, *ayez la complaisance de marcher*. — Il le fit aussitôt, en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

„Je saisis ce moment pour lui représenter le tort que lui faissait le défant d'exercice, et pour lui proposer la visite d'un médecin. — Faites-nous signe au moins, lui dis-je, que cela ne vous déplaira pas. — *Pas un signe, pas un mot.*

„*Monsieur, ayez la bonté de marcher encore et un peu plus longtemps.* — Silence et refus; il resta sur son siège, les coudes appuyés sur la table. Ses traits ne changèrent pas un seul instant; *pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là.*

„On apporta le dîner du prince....." Je voulus à l'instant même qu'on lui procurât du raisin, qui était rare alors.

„Je lui demandai s'il était content de son dîner. *Point de réponse.* S'il désirait du fruit. *Point de réponse.* S'il aimait le raisin. *Point de réponse.* Le raisin arriva : il le mangea sans rien dire. En désirez-vous encore? *Point de réponse.*

„Il ne nous fut plus permis de douter alors, que toutes les tentatives de notre part pour en obtenir une réponse seraient inutiles. Je lui représentai que son silence était d'autant plus pénible pour nous que nous ne pouvions l'attribuer qu'au malheur de lui avoir déplu; que nous proposerions, en conséquence, au gouvernement de lui envoyer des commissaires qui lui seraient plus agréables. *Même regard et point de réponse.*

„Voulez-vous bien, Monsieur, que nous nous retirions? *Point de réponse.*

„Cela dit, nous sortîmes.....

„J'ignore si ce jeune *prince* a parlé à M. *Desault*, lorsque ce médecin est allé le voir, parce que, *peu de jours après notre visite au Temple*, une intrigue me fit nommer par la Convention *commissaire aux Grandes-Indes*. Je partis à cet effet pour Brest, où je restai plusieurs mois, et à mon retour j'appris que le *malade et le médecin étaient morts.*

„Enfin nous convînmes que pour l'honneur de la nation qui l'ignorait, pour celui de la Convention, qui *l'ignorait* aussi, nous ne ferions point de *rapport en public*, mais *en comité secret, dans le comité de sûreté générale seulement:* ce qui fut fait ainsi.

„En quittant l'antichambre du *prince*, nous montâmes chez Madame; j'ai compté les marches, et si ma mémoire est fidèle, j'en ai compté 82....."

Les détails si explicites de la démarche des hommes du gouvernement révolutionnaire, rédigés par l'un d'eux, démontrent invinciblement que l'enfant assujetti à un long interrogatoire, loin d'affecter un mutisme volontaire qui se serait trahi par des signes d'entendement, était véritablement sourd-muet de naissance. Tous ceux qui ont vu des sourds-muets le jugeront tel à l'attitude impassible, au regard fixe, à l'immobilité constante de la physionomie. Tout l'extérieur de sa contenance indique la stupéfaction d'un enfant qui voit sans entendre, un état moral en quelque sorte hébété, signes ordinaires de surdité et de mutisme, dans le bas âge surtout où les facultés de l'esprit n'ont pas encore acquis un grand développement. Ce ne sont point là les indices d'un silence opiniâtre et réfléchi qui, pendant le long interrogatoire, n'eût point absorbé jusqu'à la moindre apparence d'émotion.

Mais en outre le dauphin n'avait aucun défaut de conformation, ses jambes et ses cuisses, ses bras n'étaient point longs et menus, son buste court, ses épaules hautes et resserrées. Enfin, il n'avait plus ses beaux et longs cheveux, que la femme Simon avait coupés, et qui étaient non pas châtain-clair, mais *blond-cendré*.

Pourquoi enfin cette détermination de ne point faire de rapport *en public*, mais en *comité secret, dans le comité de sûreté générale seulement?* Cette réserve ne donne-t-elle pas un nouveau poids à la vérité des assertions du prince? Ce mystère ne prouve-t-il pas l'intérêt majeur qu'avait le gouvernement à éviter, par un silence obligé, tout commentaire dangereux?

M. de Beauchesne, qui n'a pas l'intelligence des choses vraies, dans sa fable sur Louis XVII, cherche à

atténuer l'immense signification de ce document, par des considérations puériles; il dit:

„Quant au silence opiniâtre gardé par le prince dans cette visite, à laquelle le narrateur a voulu donner une trop grande portée, nous avons déjà eu l'occasiou d'expliquer notre pensée à ce sujet.

„L'air d'indifférence de l'infortuné et de dédain semblait dire: Vous me faites mourir depuis deux ans, que m'importent aujourd'hui vos caresses? *Achevez votre victime.* De tout le récit de M. Harmand, c'est cette dernière appréciation qui est la plus vraie."

Si cette appréciation était la seule vraie, l'enfant fût constamment demeuré impassible, et n'eût pas obéi à des gestes dont le mouvement, fort intelligible surtout pour un sourd-muet toujours attentif au moindre signe, indiquait ce qu'on désirait de lui; car c'est au geste du commissaire qui, en lui demandant la main, lui présentait naturellement la sienne, et non pas à sa voix, qu'il a obéi. Il en est de même sans doute quant au commandement de marcher; il s'est levé, parce qu'il a dû comprendre par un mouvement impératif de la main ce qu'on exigeait de lui. Si cet enfant n'avait pas été muet, pourquoi n'aurait-il pas parlé? Il n'y avait de sa part ni indifférence ni dédain, puisqu'il marche quand il conçoit ce qu'on exige de lui, et qu'il a mangé le raisin que les conventionnels lui ont fait apporter? Cet enfant, prétendu si opiniâtre dans la volonté de ne pas parl er, et si docile tout à la fois, n'était bien certainement pas le dauphin, qui fut constamment inébranlable dans la résolution de ne manifester jamais par un signe quelconque qu'il prêtait la moindre attention à ce qu'on lui disait. Le fils de Louis XVI n'aurait ni donné la main, ni marché comme l'a fait le substitué.

—

Relisons maintenant attentivement les trois lettres de Laurent. Dans la première, du 7 Novembre 1794, il annonce à son général que le lendemain un nouveau gardien doit entrer en fonction; que c'est un républicain nommé *Gomin*, brave homme, à ce que dit Barras, mais que lui n'a aucune confiance à de pareilles gens. Il dit que le

petit muet qui a remplacé le dauphin, joue sans le savoir, si bien son rôle que *la nouvelle garde* croit parfaitement qu'il ne veut pas parler.

Dans la seconde lettre du 5 Février 1795, il écrit au général :

„Le comité de sûreté générale avait, comme vous savez, déjà, envoyé les monstres *Mathieu* et Reverchon, accompagnés de M. Harmand (de la Meuse), pour constater que *notre muet* est véritablement le fils de Louis XVI." Il ne sait que penser de la conduite de Barras qui prétend faire sortir le muet *et mettre un enfant malade à sa place.* Il confie ainsi ses inquiétudes au général :

„N'est-ce pas un piége? Général, je crains bien des choses, car on se donne bien des peines pour ne laisser entrer personne dans la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne pas publique ; car si quelqu'un examinait bien l'enfant, il ne lui serait pas difficile de comprendre qu'il est sourd de naissance, et, par conséquent, naturellement muet. Mais substituer encore un autre à celui-là, *l'enfant malade parlera,* et cela perdra notre demi-sauvé et moi avec!"

La concordance qui existe, entre cette lettre de *Laurent* et le procès-verbal des trois conventionnels nommés par lui, suffirait seule pour y donner un caractère d'authenticité incontestable ; car de pareilles corrélations ne peuvent se comprendre que par des vérités qui s'enchaînent l'une l'autre.

Il est en outre évident que l'enfant visité, le 19 Décembre 1794, était le sourd-muet dont il parle, qui avait été introduit par lui dans la prison de la Tour avant le 7 Novembre 1794.

Dans la lettre du 3 Mars 1795, *Laurent* déclare que *le muet* est heureusement transmis dans le palais du Temple et bien caché; qu'il restera là, et qu'en cas de danger il passera pour le dauphin. Ainsi nous voilà en présence de trois enfans au Temple: le dauphin, caché au quatrième étage de la Tour, à la connaissance de Barras, dont la toute-puissance dirige l'entreprise et ceux qui y concourent avec lui, comme si l'enfant royal était toujours dans sa prison;

Le muet, à qui l'on n'a substitué l'enfant de l'hôpital qu'après la visite des conventionnels;

Et *l'Enfant malade,* qui remplaçait *le muet* qu'on cache dans le palais du Temple. *Laurent* a accompli sa mission, il n'est plus d'aucune utilité au Temple, *Lasne va venir prendre sa place.*

Nous avons appris tous ces faits par le récit du prince, et les lettres de *Laurent,* qui en sont la rigoureuse sanction, trouvent la leur dans le procès-verbal d'Harmand, *connu seulement depuis la Restauration,* et dans les documens des archives.

Enfin *Gomin,* dans une déclaration judiciaire, qui sera produite plus tard, laisse échapper, au milieu de ses impostures, des paroles de vérité qui désignent indirectement le muet et l'enfant de l'hôpital en déposant:

„*J'ajouterai que plusieurs membres de la Convention sont venus visiter cet enfant à l'époque où il était confié à ma garde, et que jamais il n'a fait de réponse aux questions qu'ils lui adressaient; ce qui a pu accréditer cette version que cet enfant était muet; il répondait volontiers aux Sieurs* Laurent *et Lasne ainsi qu'à moi.* Cette circonstance se rapporte aux derniers temps de sa vie."

C'est-à-dire, qu'avant les derniers temps de sa vie, l'enfant ne parlait pas. En effet, l'enfant qui n'est pas mort au Temple, qui ne parlait pas, dans les premiers temps du service de *Gomin,* c'était le muet; et celui qui parla dans les derniers temps de sa vie, c'était l'enfant malade substitué au muet. On ne peut s'expliquer autrement cette observation du témoin qui, malgré son désir de déguiser la vérité, la laisse involontairement percer. En révélant un changement de volonté chez l'enfant, à deux époques rapprochées, qui le fait causer volontiers sans hésitation après un mutisme complet, invraisemblable s'il s'agissait du même enfant: on fait ainsi clairement entrevoir un changement de personne dans le prisonnier, et deux enfans, selon la version du duc de Normandie, pendant le service de *Gomin* au Temple.

Mais, en même temps, Gomin, pour établir que le muet qu'il confond volontairement avec l'enfant malade n'était pas muet, le fait parler à *Laurent dans les derniers temps*

de sa maladie; et *Laurent* avait quitté le service de la Tour du Temple le jour où Lasne entrait en fonction, plus de deux mois avant les derniers jours du décédé!

Comme toute la question de l'évasion est concentrée dans cet incident capital de l'histoire du prince, sans songer aux redites et aux répétitions de détail, j'ai cru devoir le développer en l'entourant de tous les éclaircissemens désirables pour démontrer, d'une manière palpable, que les trois lettres de *Laurent* ont acquis une authenticité sans réplique par un document produit sous la Restauration, et par ceux officiels que je n'ai découverts aux archives nationales qu'en 1851; je me résume donc sur se point.

Il est positivement démontré que *Laurent* a été nommé commissaire le 29 Juillet 1794; que *Gomin* a commencé son service le 9 Novembre 1794; enfin que *Lasne* a été nommé le 31 Mars 1795.

Eh bien! le 7 Novembre 1794 *Laurent* écrit: „Demain son nouveau gardien doit entrer en fonctions. C'est un républicain nommé Commier (*Gomin*), brave homme, à ce que dit *Barras*."

Or, *Gomin* est installé le 9 Novembre 1794. Le muet était alors substitué au prince. *Gomin* dut donc croire que l'enfant muet était le dauphin.

Je n'ai pas besoin de faire observer que *Commier* et *Gomin* sont la même personne; ce fait est incontestable. La dissemblance qui existe entre les deux noms provient vraisemblablemeut d'une précaution prise par *Laurent* pour le cas où ses lettres ne seraient pas arrivées à leur destination, et à l'effet de se ménager une apparence de justification au besoin. Il est au surplus nommé ainsi par plusieurs écrivains.

Laurent écrit le 3 Mars 1795, après que — lettre du 5 Février — *un enfant malade* eut été substitué au muet: „Notre muet est heureusement transmis dans le Palais du Temple et bien caché; et en cas de danger il passera pour le dauphin. Lasne prendra ma place quand il voudra; conséquemment je serai chez vous en peu de jours."

Lasne, précisément prend la place de *Laurent* le 31

Mars 1795; et ce jour même *Laurent* quitte la Tour du Temple. *Lasne* prit donc *l'enfant malade* pour le prince.

Autre rapprochement :

Laurent parle de *Barras* comme du directeur de l'entreprise. *Barras* visite les deux enfans de Louis XVI après le 9 Thermidor; et c'est lui qui organise le nouveau service du Temple en y introduisant *Laurent.*

Laurent dit en parlant de *Gomin,* républicain : „Je n'ai aucune confiance à pareilles gens." *Laurent* n'était donc pas républicain par sentimens, et sa déportation à Cayenne ne pouvait avoir pour cause son jacobinisme; *mais bien le secret dangereux qu'il possédait.*

Laurent dit que Mathieu, Reverchon et Harmand, ont visité le muet; et l'histoire nous donne leur rapport qui ne peut s'appliquer qu'à un muet.

Le procès-verbal d'autopsie rédigé par les médecins constate que l'enfant est mort d'un vice scrofuleux, *existant depuis longtemps;* or, *on n'avait jamais remarqué ce vice* dans l'excellente constitution du prince, et l'enfant visité par Harmand, Mathieu et Reverchon, suivant le signalement qu'ils en donnent, n'en offrait non plus aucun indice. Ce n'est donc ni le *prince,* ni *le muet,* dont Lasne a été le gardien. Ces démonstrations de vérité, qui se tirent des faits mêmes de la cause, n'admettent pas d'objections possibles. La première substitution est clairement établie : occupons-nous de la seconde.

—

L'enfant en présence duquel nous nous plaçons, Messieurs, n'est bien certainement pas le même que celui que nous venons de quitter. Ce dernier se portait bien quand les conventionnels l'ont visité, et nous avons devant nous un enfant malade.

M. Eckart, dans ses *Mémoires sur Louis XVII,* parle de la maladie de l'enfant.

„Les progrès du mal devinrent si effrayants, dit-il que la municipalité de Paris crut devoir prévenir le comité de sûreté générale, et lui envoya, *dans le courant de Février* 1795, des commissaires chargés de lui annoncer *le danger imminent que couraient les jours du prisonnier."*

C'est dans ce mois, — ne le perdons pas de vue, — que se fit la substitution de l'enfant scrofuleux. Si nous nous reportons à la déposition judiciaire de Lasne, toute mensongère qu'elle soit, quant à la reconnaissance d'identité du prisonnier avec le dauphin, il dit aussi des paroles qui ne peuvent concerner que l'enfant de l'hôpital, en déclarant :

„A mon arrivée au Temple — 31 Mars 1795 — je visitai le dauphin. L'incurie de ses anciens gardiens l'avait mis dans un tel état *que ce malheureux enfaut inspirait la pitié et presque le dégoût.*

„Il avait des calus et une tumeur assez forte aux genoux; il se soutenait à peine. Comme il faisait ses déjections sous lui et que l'on n'avait pas pris la précaution de le changer de linge en temps utile, *il était tout couvert d'érosités.*"

Le langage de M. Eckart et de Lasne ne saurait s'expliquer, s'il s'agissait encore de l'enfant muet, ou si l'on voulait en faire l'application au dauphin; ni l'un ni l'autre n'a inspiré la pitié ni le dégoût à ceux qui les ont vus avant cette époque: on le comprend, quand on le rapporte à l'enfant de l'hôpital. Le reproche d'incurie, adressé aux derniers gardiens, est un mensonge vaniteux de la part de Lasne. Appelé à donner son témoignage, en 1834, devant la cour d'assises qui jugeait *Richemont*, il eut l'impudence de dire aussi:

„*Depuis deux mois un nommé Laurent avait gardé le prince, et sans pourtant le frapper il le négligeait, le laissait sans soin et dans un état de saleté extraordinaire.*"

C'était calomnier *Laurent*, qui eut pour le dauphin, on pourrait le dire, des soins presque affectueux, et en tous cas pleins de sollicitude. Lasne, qui prend pour le prince l'enfant dont il est le gardien, s'imagine que *Laurent* n'avait pas eu la surveillance d'un autre prisonnier, et Harmand, dans son rapport, dément la saleté extraordinaire, en déclarant, — à l'égard du muet: —

„Il était couvert d'un habit neuf en matelot, d'un drap couleur ardoise; sa tête était nue, la chambre propre et bien éclairée."

Nous allons voir également que le dernier substitué

eut sa part de bons traitemens qu'on pouvait se permettre alors en faveur du *dauphin* — supposé. —

M. l'abbe Perrault, — nous nous le rappelons — faisait partie d'un comité de recherches sur Louis XVII. Comme il a examiné la question relative à son existence avec la conscience d'un écrivain impartial, et que, en réfutant des écrits de M. de St. Gervais, historien dans le genre de M. de Beauchesne, il entre dans des détails qui concernent la substitution dont il s'agit, son autorité n'est pas à dédaigner. Voici ce qu'il écrivait en 1832:

„.....Nous venons de nommer le fils infortuné du roi-martyr;..... Une tradition secrète, religieusement conservée dans le cœur de quelques Français, suppose que la tombe ne renferme pas encore ses précieuses dépouilles, et que des hommes intrépides et dévoués ont réussi à l'arracher à ses bourreaux et à sa captivité; qu'un autre enfant de son âge lui fut substitué, mourut au Temple à sa place, et conserva par sa mort la vie au fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Cette tradition, sortie du secret des consciences, où la crainte l'avait comprimée pendant longtemps, s'est répandue peu à peu; elle a fini par devenir une croyance assez générale.....

„Les médecins — qui ont fait l'autopsie du corps de l'enfant décédé déclarent — que tous les désordres dont ils viennent de donner les détails, sont nécessairement l'effet d'un vice scrofuleux existant *depuis longtemps,* et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

„Mais il est constant que dans le mois de Décembre 1794, c'est-à-dire six mois avant la mort de l'enfant au Temple, le prisonnier se portait bien; que, dès le mois de Février suivant, son sort fut encore adouci. Est-il donc probable que le *même* enfant fût mort d'un vice scrofuleux existant *depuis longtemps,* quand on voit que quelques mois auparavant sa santé était bonne? *Si l'on suppose qu'un individu assez ressemblant au dauphin, et attaqué d'un vice scrofuleux,* a pu lui être substitué dans la Tour du Temple, lorsque la maladie de cet individu était à son dernier période et laissait entrevoir sa mort comme prochaine, dès lors tout paraît s'expliquer: le rapport des médecins s'accorde avec la maladie et avec la

cause réelle de la mort de l'enfant mis au Temple à la place du fils de Louis XVI; dès lors on conçoit très-bien qu'ils aient dit que cette cause de mort existait *depuis longtemps*. Mais sans cette supposition, le procès-verbal paraît difficile à comprendre lorsqu'il traite de la maladie du jeune prisonnier.....

„Nous avons parlé de *la substitution d'un enfant très-malade* au fils de Louis XVI, et nous nous sommes borné à la donner comme une supposition possible. Si l'on en croit des personnes se disant bien informées, cette substitution serait réelle....."

En effet il résulte clairement, du procès-verbal d'autopsie et du rapport de Sévestre, qu'un changement notable s'est subitement opéré dans l'état de santé du prisonnier. *Depuis quelque temps*, dit Sévestre, le fils de Capet était incommodé *par une enflure au genou droit et au poignet gauche :* le 20 Avril, les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit et la fièvre survint."

Il est impossible de consigner des faits plus en rapport avec la substitution d'un enfant scrofuleux pris dans un hôpital, que Laurent, dans sa lettre du 3 Mars, annonce comme étant consommée. Il y aurait plus que de la frivolité à vouloir démontrer que jamais l'orphelin du Temple ne fut atteint d'une affection scrofuleuse; la pureté de son sang et le fond d'une santé brillante n'ont été mis en doute par personne; et l'enfant visité par les trois commissaires de la Convention n'indiquait non plus aucune trace de scrofule.

Un journal anglais, *Court and Lady's Magazine*, faisait en 1839, sur la publication de l'*Abrégé de l'Histoire des Infortunes du Dauphin*, ces judicieuses observations :

„Il y a une grande clarté dans la partie de la relation relative à la sortie du Temple; vraie ou fausse, comme monument littéraire, son mérite est incontestable.

„Nous allons maintenant comparer, *avec les bulletins imprimés en* 1795, les autorités citées dans l'ouvrage, au sujet de l'état de santé du dauphin après la chute de Robespierre; et nous arrivons à conclure que, quelle que soit la confiance que mérite ce récit, *il servira certainement à établir un fait historique*, c'est-à-dire *que le*

dauphin n'est pas mort au Temple; fait que toutes les personnes qui ont lu soigneusement les bulletins et rapports du gouvernement révolutionnaire doivent avoir admis : et telle est notre opinion *fondée sur ces documens,* dont nous avons la traduction sous les yeux. Nous nous étonnons qu'on ne s'en soit pas prévalu dans l'*Abrégé des Infortunes.* — Nous demandons à ceux qui s'intéressent à la question, et qui ont lu les *mémoires* de Cléry et de Madame Campan, de nous dire s'ils *reconnaissent,* dans *le malade lymphatique* dont un fonctionnaire public donne la description, *ce dauphin* vif et précoce, ou *le malade scrofuleux mis à sa place.* Nous allons copier ce document, parce qu'il corrobore les preuves données que *la duchesse d'Angoulême était tenue dans une complète ignorance de ce qui concernait son frère :* — ainsi que Laurent l'a écrit au général. —

„Mai, 1795.

„Voici le détail de la situation présente des enfans de Louis XVI au Temple :

„Ils n'ont aucune communication entre eux..... Le 16 *Mars,* un fonctionnaire public, accompagné d'une autre personne, a visité le fils de Louis XVI. En entrant dans l'appartement, ils l'ont trouvé assis devant la table, la tête appuyée dans ses mains : il *fixa plutôt avec égarement qu'il ne regarda* ceux qui entrèrent. On lui demanda s'il voulait dîner ; il répondit : *oui.* Son repas consistait en deux plats de viande, un entremets et du dessert. Il but et mangea de très-bon cœur. Les visiteurs essayèrent *de le relever de son abattement* sans pouvoir y réussir. Il joua seulement avec un petit chien que le fonctionnaire public avait amené avec lui.

„Le 17, au matin, les mêmes personnes lui apportèrent du café et de la crême qu'il aimait beaucoup. Il était au lit. Interrogé s'il voulait déjeûner, il dit : *oui..... Il a deux serviteurs, l'un pour s'occuper de lui, l'autre pour nettoyer sa chambre.* La cause de l'état phlegmatique et de tristesse *du dauphin* est attribuée à son ci-devant gouverneur, le cordonnier Simon qui a été guil-

lotiné comme complice de Robespierre, le 27 *Juin* 1794. Il ne s'occupe à rien dans sa chambre. On le voit fréquemment maintenant aux fenêtres du Temple. Il paraît plongé dans un profond état de découragement."

Tous ceux qui ont appris les habitudes et la manière d'être du dauphin, ne le reconnaîtront point dans l'enfant mentionné ci-dessus. S'il se borne à répondre oui aux questions qu'on lui adresse, cette circonstance dénote plutôt l'anéantissement moral et physique qu'une résolution prise de ne pas parler. On doit reconnaître ensuite que l'enfant, qui répond *oui* quand on lui demande s'il veut dîner, déjeûner, n'est pas le même que celui interrogé par les trois conventionnels, et auxquels il n'a pas dit un seul mot.

Une assertion de *La Gazette de Médecine* du temps qui ne fut pas comprise, et dont le souvenir s'est conservé, s'explique aujourd'hui et corrobore, d'une manière bien directe, la relation du prince. L'enfant pris dans la salle Saint-Louis de l'Hôtel-Dieu, qui mourut au Temple *comme dauphin*, avait été remplacé dans son lit par un autre enfant bien portant. On publia *qu'un miracle s'était opéré à l'Hôtel-Dieu; qu'un enfant très-malade avait été guéri dans quarante-deux heures.* Cet enfant mort le 8 Juin était le fils d'une jardinière du potager de Versailles. La mère, effrayée des suites possibles d'une supercherie dont elle avait été informée et dont elle se trouvait en quelque sorte complice, pour se soustraire aux investigations, se réfugia avec sa fille en Amérique où elle a été connue particulièrement de M. Cazotte. La sœur de l'enfant existait encore à la Martinique quand, en 1836, *l'Abrégé de l'Histoire des Infortunes du Dauphin* fut publié.

Cette assertion de *La Gazette de Médecine* se trouve confirmée, dans le journal *La Justice*, du lundi 13 Avril 1835, n°. 37, qui publia la déclaration ci-après :

„Le Sieur G....., homme d'affaires, a rapporté que, quelque temps avant la mort du fils de Louis XVI, plusieurs personnes se présentèrent à l'Hôtel-Dieu, avec un portrait du duc de Normandie, et cherchèrent un enfant qui ressemblât à ce prince ; que l'ayant trouvé ils l'emportèrent avec eux, et le remplacèrent par un enfant bien

portant, pour que l'on ne s'aperçût pas de l'enlèvement; ce qui fut cause que, dans *La Gazette de Médecine* du temps, on publia qu'un miracle s'était opéré à l'Hôtel-Dieu : qu'un enfant très-malade avait été guéri dans quarante-deux heures."

L'introduction de *l'enfant malade,* en place du muet, se voit donc aussi justifiée.

—

Procédons à de nouveaux éclaircissemens.

Le prince a dit que le gouvernement donna l'ordre à ses agens de déterrer le cercueil et de l'enterrer ailleurs, afin qu'on ne pût pas le trouver en cas de recherches. Ses paroles sont pleinement confirmées par une déclaration faite à la police et signée Charpentier, que rapporte Peuchet (*Mémoires de Tous*) : Elle est ainsi conçue :

„Le 25 Prairial an III (13 Juin 1795), vers cinq heures après-midi, quelqu'un se présenta chez moi de la part du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, m'enjoignit de me rendre de suite au comité; ce que je fis. Là, un membre me donna l'ordre de revenir le même jour à *dix heures du soir* avec deux de mes ouvriers munis chacun d'une pioche.

„A l'heure prescrite, nous arrivâmes tous trois au comité, où, après avoir attendu jusqu'à *onze heures,* un membre revêtu de son écharpe, sans entrer dans aucune explication, nous fit monter dans un fiacre qui nous conduisit jusqu'à l'extrémité du Jardin de Plantes. Il nous fit alors descendre et l'accompagner à pied jusqu'au cimetière de *Clamart,* en continuant d'observer le plus profond silence. Ici je crois devoir faire remarquer que cette démarche paraissait enveloppée d'un mystère impénétrable. La voiture dans laquelle nous étions partis du comité n'était précédée ni suivie d'aucune escorte.

„Lorsque nous entrâmes au cimetière il pouvait être *onze heures et demie;* celui sous la direction duquel nous avions marché commanda à l'homme qui nous avait ouvert la porte de se retirer. Cet homme, qui avait vraisemblablement son habitation dans l'enceinte du cimetière, ne se le fit pas répéter, il obéit sur-le-champ. Pour nous, je veux, dire mes ouvriers et moi, nous attendions : un

instant s'écoula, et le membre du comité, s'étant assuré qu'il n'y avait plus personne après nous, nous fit avancer *sur la droite*, seulement à une distance de huit à dix pas de l'entrée. Alors il nous dit qu'il fallait nous dépêcher de creuser, à la place où nous nous trouvions, une fosse large de trois pieds sur six de longueur et autant de profondeur; nous nous conformâmes à ce qui nous était prescrit, du moins quant à la largeur, mais deux ouvriers ne pouvant travailler ensemble dans un espace de six pieds, nous dûmes donner à la fosse une étendue de huit pieds pour la longueur.

„Nous avions déjà dépassé de plus d'un pied la profondeur exigée, lorsque nous entendîmes le bruit d'une voiture qui ne tarda pas à s'arrêter.

„Au même instant on nous fit cesser le travail, la porte du cimetière s'ouvrit, et nous vîmes sortir de la voiture trois autres membres du comité révolutionnaire revêtus de leur écharpe, comme celui qui nous avait amenés.

„Chacun de nous put apercevoir en même temps un cercueil large de huit à dix pouces et long de quatre pieds et demi, que les membres du comité, avec l'aide du cocher, prirent eux-mêmes la peine de descendre et de déposer à l'entrée du cimetière; après quoi on nous invita à sortir, mes ouvriers et moi.

„Cependant un moment après nous fûmes introduits de nouveau, et nous eûmes lieu de remarquer que, dans l'intervalle, le cercueil avait été placé dans la fosse, et on l'avait recouvert d'à peu près cinq à six pouces de terre.

„On nous chargea de combler la fosse, et, l'opération terminée, on nous ordonna de fouler la terre avec nos pieds et de la tasser de toutes nos forces.

„Nous conclûmes que le *projet était de faire disparaître dans cet endroit, au moins autant que possible, la trace d'une terre fraîchement remuée.*

„Tout étant ainsi consommé, pour ce qui nous regardait, on nous fit la recommandation très-expresse de garder le secret sur l'opération à laquelle nous avions concouru. On nous dit même à ce sujet qu'on *saurait retrouver celui d'entre nous qui aurait commis la moindre indiscrétion.*

„Enfin on remit à chacun de mes ouvriers un assignat de *dix francs;* quant à moi, on me promit une récompense que je me gardai bien d'aller chercher par toute espèce de raisons, et qui, sans ces raisons mêmes, ne m'aurait guère tenté, surtout après que j'avais entendu l'un des *quatre* membres du comité se permettre de dire en riant: „*Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour aller retrouver sa famille.*"

Un document, qui provient d'une source non suspecte, va confirmer l'inhumation, après le 8 Juin 1795, dans le jardin du Temple, d'un enfant qu'on a pris pour le dauphin.

M. de Beauchesne avait dit dans la première édition de son ouvrage:

„Quelques voix s'étaient élevées disant que le convoi et les obsèques de Louis XVII, dans le cimetière de Sainte-Marguerite, *n'étaient que simulées, et que ses restes étaient enfouis au pied de la Tour où s'était accomplie sa déplorable destinée.*"

Dans le second tome de la cinquième édition, page 355, il ajoute:

„Ce n'est pas tout:

„Le général comte d'Andigné, prisonnier au Temple, au mois de Juin 1801, a, dans des mémoires inédits, exprimé cette opinion. Après avoir parlé d'un nouveau fossé creusé pour établir un second mur d'enceinte, du côté du nord et de l'est, dans l'enclos du Temple, il rapporte ce qui suit:

„Les terres extraites de ce fossé étaient jetées négligemment des deux côtés de la tranchée, en sorte que la cour aride, seule promenade qui nous fut permise, semblait réellement environnée de décombres. Autant pour s'occuper que pour embellir leur prison, plusieurs détenus imaginèrent de convertir en jardin les terres du fossé qui avaient été jetées de notre côté, et Fauconnier, concierge du Temple, approuva leur projet. D'après cela, nous nous partageâmes les terrains et nous nous mîmes sur-le-champ à l'œuvre. La terre mise à notre disposition était mauvaise; pour l'améliorer nous pelâmes les gazons de la cour et nous cherchâmes de la bonne terre dans

tous les lieux où nous pûmes en trouver. Un détenu crut en apercevoir de convenable dans le fond du fossé; il creusa pour la retirer et ne fut pas médiocrement étonné d'apercevoir *le corps d'un grand enfant qui avait été enterré dans de la chaux vive.*

„Un corps isolé, enseveli dans ce lieu, et avec des précautions aussi inusitées, nous donna à penser que nous avions trouvé *les restes de Monseigneur le dauphin, mort dans la tour du Temple.* Les chairs étaient entièrement détruites, il ne restait plus que le squelette. Un de nous en détacha un petit os, qu'il désira conserver comme une relique. Le corps fut recouvert respectueusement, et nous évitâmes d'en approcher davantage. Fauconnier se trouvait près de là au moment où j'allai visiter le squelette. „*C'est-là nécessairement, Monsieur, lui dis-je, le corps de Monseigneur le dauphin.*" Il parut un peu embarrassé de ma question, mais me répondit sans hésiter : „*Oui, Monsieur.*"

„J'ai souvent regretté que l'on n'ait pas fait constater par une enquête le fait que je rapporte ici, et que tous mes compagnons de prison ont connu comme moi. Sous la Restauration, j'en parlai au cardinal de la Fare, archevêque de Sens; *il me répondit que Madame la dauphine était persuadée que son malheureux frère n'était pas mort au Temple et qu'ainsi nous ne pourrions que renouveler ses douleurs sans la convaincre.....*"

Comme complément décisif de tout ce qui précède, nous lisons dans les Mémoires de Napoléon, tome 1er à la page 211, des renseignemens qui, tout en sanctionnant le mode d'évasion, rapporté par le prince, donnent à penser qu'une seconde soustraction du cercueil et un autre enfouissement ailleurs avaient eu lieu.

„.....Ce n'est point *qu'au moment de la mort de Louis XVII* un autre bruit ne se soit propagé : on prétendit que le dauphin avait été enlevé de sa prison, *du consentement des comités;* qu'un autre enfant, mis à sa place, avait été promptement sacrifié, *victime d'une politique odieuse* (qui fut aussi celle de Napoléon contre le dauphin), afin que l'on pût nier la remise *du roi de France* à ses serviteurs; et, bien que la parole eût été tenue, en annuler l'effet par le bruit de cette mort.

„Joséphine, dès l'époque de notre mariage, me parut convaincue de l'exactitude de ce second récit; elle se croyait très-avant dans cette intrigue, et m'en parla avec bonne foi, me désignant à qui le prince avait été remis, en quel lieu on le cachait, et en quel temps on le ferait reparaître. Je levais les épaules, et, dans ce récit, je ne pouvais voir que la simplicité d'une femme crédule; plus tard, je voulus savoir ce qu'il en était réellement. Je me fis d'abord présenter le procès-verbal des hommes de l'art; je fus surpris de cette phrase : *On nous a représenté un corps qu'on nous a dit être celui du fils de Capet;* ce qui ne voulait pas dire positivement que c'était celui du dauphin; d'ailleurs *aucune autre pièce ne constatait l'identité.....* Je fis faire des fouilles au cimetière de Sainte-Elizabeth, au lieu indiqué de la sépulture du cadavre..... *La bière,* encore assez bien conservée, ayant été ouverte en présence de Fouché et de Savary, *se trouva vide.*"

Vous le voyez, Messieurs, le royal martyr du 19e siècle vient d'être éclairé d'un jour si éclatant, par le reflet des lumières qu'il a fait jaillir de l'intérieur du Temple, qu'elles ont rendu visibles au dehors son évasion et son origine royale; de sorte qu'on peut considérer ces deux vérités comme un fait historique acquis, hors de toute controverse. S'il en est ainsi, nul esprit droit, à moins qu'il ne soit influencé par un intérêt quelconque à les méconnaître, n'aura la déraison de les contester. Vous concevez dès lors qu'à ces vérités certaines, mises en évidence avec tant de précision, on ne peut en opposer d'autres acceptables. Ce que nos contradicteurs nous donnent pour vrai, en nous combattant, ne peut donc être que d'insignes faussetés, que des fourberies manifestes imaginées par eux. On peut s'en convaincre en lisant la série de mensonges qui constituent l'histoire du Louis XVII de M. de Beauchesne, et qui sont tellement grossiers que des écrivains, qui font autorité dans le monde littéraire, — les rédacteurs de *la Revue des deux Mondes,* et M. Louis Blanc — les nomment „*des fictions niaises, d'absurdes inventions, des détails fantastiques,* dont *Lasne* et *Gomin* ont composé *leur roman de la mort du prisonnier du Temple.*"

Vous en acquerrez de nouvelles preuves, sorties d'actes judiciaires, ce qui est d'une bien autre importance, lorsque j'appellerai votre attention sur la justice de France, et que vons aurez connu les odieux procédés du gouvernement prussien envers le roi Louis XVII, criminellement méconnu et diffamé par lui pendant tout le temps de son séjour en Prusse.

CHAPITRE VII.

Je vous ai conduit, Messieurs, dans la Tour du Temple, et je vous en ai fait sortir mystérieusement avec le fils de Louis XVI, masqué par un acte de décès qui l'annule dans le monde. J'ai raconté avec lui sa douloureuse existence depuis son évasion jusqu'à son arrivée en Prusse. Nous avons accompagné ce mort vivant dans ses fuites, dans ses retraites, dans ses nouveaux emprisonnemens. Nous l'avons vu poursuivi par des ennemis implacables qui, cachés à l'ombre de leurs machinations sataniques, avaient à leur service des instrumens dociles de leurs barbaries. Il n'a plus de nom, plus de famille; puisque la politique l'a fait mourir. Toutes les situations de sa vie seront désormais anormales, exeptionnelles comme lui; il n'est plus dans les conditions ordinaires de l'humanité. Allons le retrouver à l'hôtel de *l'Aigle Noir*, où nous l'avons laissé, se reposant de la fatigue de ses souffrances, seul avec lui-même, livré à toutes les désolations d'une âme déshéritée de la vie commune.

Ce royal orphelin, toujours en face de ses souvenirs, sans cesse entretenus dans ses solitudes, a vu se prolonger son enfance jusqu'au jour où, contraint de s'occuper de lui-même et de suffire seul à ses besoins, il est entré dans la vie sociale et doit désormais reporter toutes ses pensées sur le présent et sur l'avenir, afin de se créer une existence d'homme du peuple; lui! l'héritier de la

plus belle monarchie du monde ! lui ! le petit-fils du grand Henri et de Louis XIV, que le sang de son père et de sa mère, versé sur l'échafaud de la révolution française, avait fait Louis XVII, roi couronné dans les fers ! Il laissait derrière lui le tombeau de la monarchie française ; il y survivait, et il se voyait obligé de gagner son pain, à l'étranger, n'ayant à vingt-cinq ans, pour toute ressource, que l'intelligence inexpérimentée d'un adolescent.

Des splendeurs de la cour de son père, il avait passé sous les verroux d'une prison ; et, à l'époque de la vie où toutes les pensées de l'enfance se concentrent dans les affections paternelles et maternelles, son cœur était fermé aux douceurs de l'existence. Il s'était vu seul, n'ayant pour gardiens que ses geôliers, sous la brutalité desquels il fit l'apprentissage de ses forces à supporter les tourmens de l'âme et les souffrances du corps. Les épreuves de l'homme ont déjà commencé, et ne permettront plus aucun instant de relâche aux haines insatiables qui, avec la persistance du plus glacial égoïsme, poursuivront de leurs cruautés la plus immense des infortunes dont le monde ait jamais ouï parler.

Nous nous surprenons parfois à désirer de pouvoir connaître notre avenir. Oh ! si le fils de Louis XVI eût prévu le sien ; s'il eût entrevu la misère, les balles, le poignard, les incendies mutiler son corps ; les orgueilleux dédains, les outrages, les calomnies, l'abandon des grands et des puissances, épuiser son âme par une somme d'adversités écrasantes ; s'il s'était entendu traiter d'imposteur par les imposteurs qui nieraient son origine royale, sans vouloir en écouter la justification, et dont plusieurs iraient jusqu'à dire atrocement qu'il était fâcheux qu'il ne fût pas mort au Temple, que sa conservation était un malheur, un embarras ; parce que, sans doute, elle offrait la preuve vivante des corruptions des gouvernemens et de la perversité humaine : oh ! alors il n'eût plus eu la force de faire un pas en avant ; son âme se fût affaissée dans la vision des douleurs qui l'attendaient en éteignant, sous la pression d'une souffrance surhumaine, la vie de son corps ; vie sans espoir, qui est l'agonie de la mort.

Moi qui ai vu cet avenir et qui le retrace; en l'envisageant, je me sens atteint d'un trouble insurmontable, saisi d'une poignante émotion, que j'éprouve, toutes les fois que j'arrête ma pensée sur cette existence royale noyée dans un océan de tribulations, tenue, durant un demi-siècle, en quelque sorte, sur le chevalet d'une torture physique et morale; lorsque je me représente ce dernier débris de notre monarchie légitime, ce prince si bon, si aimant, chrétien si évangélique, qui, à l'imitation de son vertueux père, pardonna toujours à ses persécuteurs, et se résigna si religieusement à la fatale destinée que lui ont faite les artisans de tous ses maux. La contemplation des crucifiemens qu'il a endurés, en conservant une douceur, et une égalité de caractère semblable à celle du Christ, au milieu des vociférations des Juifs demandant qu'il fut mis à mort, m'étourdit l'esprit et me navre le cœur. Aussi n'ai-je pu me défendre de ces réflexions, auxquelles je me suis senti comme entraîné malgré moi, au moment de me remettre en présence du royal exilé de la terre.

—

En arrivant à Berlin, il se trouve nécessairement approprié du nom inscrit dans le passeport remis à la police pour le sien. Voilà donc le fils de Louis XVI introduit parmi les Prussiens sous un nom supposé qui ne le quittera plus, à l'abri duquel tous les gouvernemens, diffamateurs de sa majesté royale, couvriront l'opprobre d'un demi-siècle d'immoralités politiques. Si sa personnalité fut masquée d'un voile impénétrable aux yeux du public; ce mystère n'en fut pas un pour le gouvernement prussien qui se donna, dans l'héritier de la monarchie légitime, un ôtage devenu en 1814 la caution du traité par lequel, avec les autres puissances, il livra la couronne de France à l'usurpateur Louis XVIII. La marche successive des événemens qui vont suivre mettra au grand jour des manœuvres politiques et de police qui, par les indignités de leurs ministres, ont gravement compromis l'honneur de deux monarques prussiens.

Comme c'est ici le point de départ d'où jaillit une

lumière éclatante, nous devrons y revenir souvent par la pensée; car il nous donne l'explication de l'avenir désastreux du supposé Naundorff, et nous allons voir la Prusse, guide des autres diplomaties sous ce rapport, confirmer sa prétention d'origine royale par ses allures et ses voies obliques.

Le bienveillant inconnu, qui venait de rendre au prince un service si important, lui avait dit, en le quittant, *qu'il était de Weimar et s'appelait Naundorff*. Il lui avait promis, en même temps, qu'avant peu il le reverrait. Il faut croire qu'il n'était pas resté silencieux, avec les personnes de *l'Aigle Noir*, au sujet de l'étranger qu'il y avait conduit; parce que celui-ci devint aussitôt l'objet d'une curiosité indiscrète. La chambre que le prince occupait était petite et sombre. Il s'y renferma pendant deux jours qu'il passa à attendre vainement le retour de son homonyme. Mais il ne le revit pas aussitôt qu'il l'aurait désiré.

Qu'était-ce que ce M. Naundorff? Le prince ne l'a jamais su. Il paraît étrange, s'il n'est pas quelque agent secret dans la circonstance, qu'il se mette en opposition avec la loi prussienne, concernant les étrangers, qu'il se dépouille de son passeport en faveur d'un vagabond apparent dont il fait la rencontre sur la grande route, et que, comme pièce de protection, il lui livre ainsi son nom et sa moralité.

Il n'y aurait donc rien d'invraisemblable à supposer que le ministre de la police Fouché, qui,à la sollicitation de Joséphine, avait fait sortir de son cachot le royal orphelin, eût mis, comme on dit, des agens à ses trousses, et qu'il soit parvenu à se remettre sur ses traces. Il ne l'avait jamais guère perdu de vue, car il abusa continuellement de la bonne foi de l'impératrice, en trahissant le dauphin qu'il lui avait promis de protéger. Nous trouvons là peut-être, l'explication de la bienveillance si extraordinaire de ce voyageur envers le royal fugitif. Quoiqu'il en soit, le prince, dans l'anxiété de l'attente, attentif au moindre bruit, crut entendre prononcer le nom de Naundorff, et aussitôt quelqu'un vint lui demander combien de temps il se

proposait de rester à Berlin, d'où il venait, et quelle était la nature de ses occupations?

La réponse fut qu'il avait l'intention de prendre du service dans l'armée prussienne, et qu'il espérait bientôt contracter son engagement.

„Alors," reprit le questionneur, „il serait utile, en attendant, de prendre à la police un permis de séjour. Sans doute, „ajouta-t-il," vous avez un passeport?"

„Mon passeport a été remis aux mains de l'autorité, en entrant dans la ville," répliqua le prince.

C'était de la part du maître de l'hôtel que cette investigation avait lieu. Le serviteur s'éloigna en déclarant qu'il irait réclamer au bureau de la police le permis de séjour dont il avait parlé. En effet, le lendemain, *l'étranger* reçut un papier, et on le laissa parfaitement tranquille.

—

Après quelques jours de repos, le prince se procura des renseignemens sur le régiment dont Friedrichs l'avait entretenu. Il s'adressa au commandant. L'accueil qu'il reçut de cet officier supérieur, et ses paroles sévères dissipèrent aussitôt toutes ses illusions. „Monsieur," lui dit-il d'un ton sec, „il faut que vous sachiez que Sa Majesté n'admet jamais *d'étrangers* dans ses armées." L'infortuné fut atterré non moins qu'humilié de ce refus, et il ressentit douloureusement que, dans son état de proscription, il serait dorénavant partout étranger sur la terre. Il rentra à son hôtel, l'âme désolée, sans espoir d'un avenir meilleur. Il revit enfin Naundorff qu'il informa de son désappointement, et qui lui conseilla de s'adresser directement au roi. Mais le prinee suivit une autre résolution, et nous allons voir *l'étranger*, qui ne peut pas servir dans l'armée, obtenir bientôt une faveur spéciale, que jamais auparavant l'on n'avait accordée en Prusse, même à des naturels du pays. Il mit à profit les connaissances qu'il avait acquises dans l'horlogerie. En conséquence il s'établit comme horloger, Schützenstrasse, n° 52, dans un appartement qu'il loua. Il venait de se mettre en rapport avec un horloger nommé Pretz, chez lequel il acheta une montre. Il en connut ensuite

un autre, Weiler, qui le soutint à son début, de sorte que ses affaires prirent une tournure favorable en peu de temps : c'était vers la fin de 1810. Il ne savait préciser autrement l'époque à laquelle il arriva à Berlin ; car dans son existence, auparavant si bouleversée, il n'avait su ni les jours de la semaine, ni la semaine du mois, ni le mois de l'année.

Toutefois, la police de Berlin allait le forcer, par des exigences légales, à révéler son origine. Son inexpérience du monde, la simplicité de son cœur, l'ignorance où il était de n'importe quelle situation d'existence, firent de lui une proie facile pour des hommes hypocrites, méchans, qui barreraient constamment sa route; et il n'aurait pas la prévision de se tenir en garde contre la perfidie et la duplicité. Laissons-le lui-même nous raconter cet incident de sa vie en Prusse.

„Le magistrat de la ville de Berlin," nous dit-il „ne tarda pas à me soulever des difficultés, par la raison que je n'avais pas été autorisé à exercer ma profession ; il me cita devant lui. Selon les indications que j'avais reçues de Weiler, je réclamai le droit de bourgeoisie à Berlin. On exigea *mon extrait de naissance, mon passeport, et un certificat de bonne conduite* de la magistrature de ma dernière résidence, m'ordonnant de les déposer dans les bureaux de la municipalité. On conçoit que je ne possédais aucune de ces pièces. Sur ces entrefaites, Madame Sonnenfeld, veuve d'un horloger de ce nom, natif de Ratsweil, avait bien voulu s'occuper de l'intérieur de mon ménage; c'était une femme de bien. Voici comment je l'avais connue. Naundorff me l'avait recommandée en la faisant passer pour sa sœur. Obligé, me disait-il, de s'absenter pendant quelque temps, il me remit une lettre pour elle, en m'annonçant qu'elle se présenterait chez moi. Quelques jours après je reçus sa visite. Quand elle me vit, elle crut s'être trompée et demanda M. Naundorff.

„C'est moi-même, Madame, lui répondis-je, que désirez-vous?

„A ces mots une pâleur subite se répandit sur son visage ; elle me jeta un regard où se peignait l'inquiétude,

et réitéra sa question avec une si navrante anxiété, que je me sentis ému, quoique je ne pusse comprendre le motif de son trouble.

„N'êtes-vous pas Madame Sonnenfeld, lui demandai-je?

„Cette question parut la déconcerter tout-à-fait; elle laissa péniblement tomber sa tête sur sa poitrine, et fut sur le point de s'évanouir. Je lui communiquai la lettre de Naundorff; il nous avait trompés tous deux. Une explication devenue nécessaire s'ensuivit. Cette dame avait environ cinquante ans, et un fils âgé qui ne la rendait pas heureuse. En apprenant que je ne l'étais pas moi-même, elle consentit généreusement à se mettre à la tête de mon ménage, qu'elle dirigea avec un désintéressement et un ordre admirables. Pendant tout le temps que je possédai cette amie, je n'eus qu'à me louer de son dévouement et de sa sollicitude pour moi. Dans la position embarrassante où me plaçaient les réclamations du magistrat de la ville, je n'hésistai pas à lui confier le secret de ma naissance, et à lui faire part de ma nouvelle tribulation.

„A cette révélation, l'étonnement de Madame Sonnenfeld fut tel qu'elle ne put d'abord proférer une parole; mais lorsqu'elle fut revenue de la surprise qu'une confidence d'un si haut intérêt devait naturellement lui causer, elle me fit judicieusement observer que l'intervention d'un ami sûr, investi d'un caractère public, me devenait indispensable, „puisque," ajouta-t-elle, „vous avez besoin de l'appui du gouvernement, si vous voulez exercer en paix votre état." En même temps elle me suggéra l'idée de recourir à la bienveillance de de M. Le Coq, qui était Français, et occupait à cette époque la place de président de la police générale du royaume de Prusse. J'adoptai cette démarche, et je l'informai par écrit de mon origine ainsi que de ma situation à Berlin, le priant de solliciter en ma faveur la protection du roi.

„M. Le Coq vint me visiter, et m'ayant mis ma lettre sous les yeux, il me demanda si c'était bien moi qui l'avais écrite? Sur ma réponse affirmative, il me questionna beaucoup et désira que je lui communiquasse des

preuves de mon identité. J'avais pu conserver ma redingote de Francfort, et en ayant décousu le col devant lui j'en tirai les papiers qu'on y avait cachés, et je les lui montrai. Il reconnut l'écriture de ma mère, ainsi que le cachet et la signature de mon père. Il me quitta alors qour aller prendre les ordres du roi à mon égard. Le lendemain il me pria de lui confier mes papiers pour les soumettre à Sa Majesté. Je les refusai d'abord, et j'insistai afin d'être moi-même présenté au roi. Il observa que ma requête pour le présent ne pouvait être accueillie; „mais," ajouta-t-il. „Vous verrez Sa Majesté dès que le président des ministres, M. de Hardenberg, aura lu vos documens." Après avoir eu la précaution de couper en zigzag *l'empreinte du cachet de mon père,* que j'ai toujours conservée depuis, je remis à M. Le Coq tous les écrits. Il prit seulement l'écriture de mère, et s'éloigna en me promettant de me secourir, et que je n'aurais plus à essuyer aucun tourment, parce qu'il allait s'occuper de ce qui me concernait *vis-à-vis des magistrats de Berlin.* Malgré cette assurance, quelques semaines plus tard le magistrat me cita encore devant lui. Je me transportai aussitôt chez M. Le Coq; il garda l'assignation, et m'affirma que je devais être sans inquiétude, que je ne tarderais pas à être fixé sur mon sort, et que le délai de la solution provenait de ce que le ministre n'avait pas encore statué sur mes affaires. Au bout d'un temps assez rapproché le président de la police me manda chez lui et me dit: „Il est impossible de vous laisser à Berlin, il y a trop de danger pour vous et pour nous; car le magistrat *n'a pas le droit de vous dispenser de produire les justifications exigées par la loi.*" Il m'interrogea ensuite sur l'individu qui m'avait rencontré dans la forêt, près de Diebingen. Je ne pus lui donner d'explications, sinon que je savais seulement son nom de famille qui était Naundorff, natif de Weimar. M. Le Coq envoya chercher son passeport à la police et m'engagea, pour me soustraire à mes persécuteurs, à m'établir dans une petite ville près de la capitale, *sous le nom de mom ami.* „Pour vous en faciliter les moyens," continua-t-il, „je vous enverrai une patente; vous serez

libre ainsi de choisir le lieu qui vous conviendra, et quand le magistrat de votre nouvelle résidence voudra se faire représenter vos pièces, vous lui répondrez *que vous les avez déposées entre mes mains.*" Je lui répliquai que je n'avais pas d'argent qui pût suffire à mon déménagement. „Oh! c'est vrai, „s'écria-t-il;" puis ouvrant son secrétaire, il me donna un rouleau d'or en me disant: „Acceptez cela pour le moment; j'aurai soin de votre avenir." Je retournai chez moi; peu de jours s'étaient écoulés quand un homme de la police, que je n'ai jamais connu, m'apporta à ma résidence une patente d'horloger, sous le nom de *Charles-Guillaume Naundorff.* Je restai dès lors tranquille jusqu'en 1812, époque à laquelle je changeai ma résidence actuelle pour celle de Spandau. M. Le Coq m'en avait intimé l'ordre en me prescrivant les plus rigoureuses recommandations d'être discret, et en me répétant que la plus légère imprudence me perdrait; parce que le roi de Prusse n'était pas maître de faire ce qu'il voulait; qu'il importait donc de toute nécessité que je portasse *un nom emprunté,* pour me soustraire au pouvoir de Napoléon, contre l'influence duquel le gouvernement ne pourrait pas me protéger. Le président examina avec plus d'attention le passeport de M. Naundorff, afin de s'assurer si le signalement pouvait un peu se rapporter à moi. „*Cheveux noirs,* — dit-il hautement, — *yeux noirs; non cela ne se peut pas.* Dites à votre magistrat ce que je vous ai conseillé; *que vos papiers sont restés entre les mains du président de la police, qui vous les a demandés, et que par conséquent c'est à lui que l'autorité municipale doit s'adresser pour en avoir communication:* je m'occuperai du reste." Il écrivit sur un morceau de papier les noms *Charles-Guillaume* et le mit dans sa poche. Je me rendis donc à Spandau; et lorsque le magistrat me demanda mes papiers pour me conférer le droit de bourgeoisie, je fis la réponse qui m'avait été prescrite par M. Le Coq, et je priai le bourgmestre de les réclamer à Berlin. *Mon nom imposé fut inscrit sur les registres,* et on me donna la permission de demeurer dans cette ville. Je ne sais pas si le président avait oublié ce dont il était convenu avec moi, il avait répondu au

bourgmestre : *Charles-Louis Naundorff*. Nonobstant cette inadvertance, si toutefois c'en était une, j'obtins le droit de bourgeoisie, sous les noms de *Charles-Guillaume* ; l'acte qui le constate fut reçu solennellement devant les conseillers de la cité, et contient la preuve que je n'ai déposé qu'*une seule pièce, un certificat de bonne conduite, délivré par le président de la police, M. le Coq.*"

—

Le récit du prince est si clairement circonstancié, si conforme à la manière dont les choses ont dû se passer, en admettant pour certaine l'origine royale de Naundorff, qu'il élève dès le principe une présomption qui repousse toute idée d'invention. La loi prussienne va donner à cette présomption la puissance d'une vérité démontrée, résultant de l'acte même de bourgeoisie.

En effet, l'ordonnance générale pour les villes prussiennes, du 19 Novembre 1808, exige impérieusement la nationalité prussienne et la production de l'acte de naissance, pour qu'un individu soit admis à la jouissance du droit de bourgeoisie dans une ville royale quelconque en Prusse. Les étrangers ne peuvent être admis à la jouissance de ce droit qu'après la naturalisation ; et celle-ci ne peut avoir lieu qu'après dix années de résidence. *Ils ne sont pas plus dispensés,* au surplus" que les naturels *de produire leur extrait de naissance.* Voilà l'état de la législation qui gouverne la matière.

En outre, les droits de bourgeoisie relèvent essentiellement, comme privilège exclusif, des attributions des communes. L'autorité du roi lui-même et le despotisme ministériel n'ont, ni la faculté, ni la puissance de faire un bourgeois contre la volonté des magistrats municipaux ; et les magistrats non plus ne peuvent prononcer l'agrégation de quelqu'un au corps de bourgeoisie, à moins que le postulant ne satisfasse aux prescriptions impératives de la loi. La première condition qui serait imposée par le simple bon sens, si la loi se taisait à cet égard, c'est incontestablement de faire connaître par un acte régulier *le lieu de sa naissance, le nom de son père et de sa mère, les endroits de résidences antérieures,* et de justifier d'une conduite constamment probe et honnête. Autrement on

introduirait tous les jours des gens notés d'infamie dans la respectable corporation des bourgeois des villes, qui deviendraient ainsi le refuge facile des criminels de tous les pays échappés à la justice de leur nation.

Eh bien! *Naundorff n'a pas produit son acte de naissance :* la requête qu'il présenta et l'acte de sa nomination le prouvent. Voici la requête :

„Actum *Spandau* ce 25 Novembre 1812.

„En vertu d'assignation paraît:

„1°. L'horloger Charles-Guillaume *Nauendorf* en personne, habitant, et dépose:

„Je suis venu de Berlin ici *avec la permission du magistrat de cette ville pour m'y établir comme horloger.* Etant tenu aux termes de la loi de me faire conférer le droit de bourgeoisie, *je présente à cet effet un certificat* du 2 Novembre c. in originali, *du président royal de la police,* conseiller d'Etat à Berlin, *Monsieur Le Coq.* Je sollicite donc en conséquence mon admission comme bourgeois dans cette ville....

„2°. Le marchand M. Jean-Chrétien-Samuel Beckmann.

„Le même dit: etc. etc.

„Pour copie conforme,

„*Berlin* le 26 Mai 1836.

„Welff,

„Inspecteur secret de la chancellerie au ministère de l'intérieur et de la police."

Suit le certificat de M. Le Coq:

„Nous certifions par le présent acte que Charles-Guillaume *Nauendorf,* horloger, pendant son séjour dans cette ville, s'est comporté en habitant paisible et régulier; et que d'ailleurs, il n'existe point ici de renseignemens défavorables sur son compte.

„*Berlin* le 2 Novembre 1812.

„Le conseiller d'Etat royal et président de la police de Berlin,

„*Signé,* Le Coq."

C'est *sur le vu de cette pièce* UNIQUE que les droits de bourgeoisie furent conférés par l'acte suivant :

„Le magistrat de la ville royale prussienne de Spandau, située en la Kurmark, *certifie et reconnaît*, par ces présentes, que l'horloger Charles-Guillaume *Nauendorf, après avoir justifié des qualités réquises*, a été admis comme bourgeois de cette ville....

„Délivré, pour lui servir de document authentique, et scellé du sceau de la ville, à Spandau le huit Décembre 1812.

„Le magistrat de la ville,

„*Signé*, Kattfuss."

Enfin un dernier acte est ainsi conçu:

„Actum *Spandau*, le 8 Décembre 1812.

„En date de ce jour, devant le collège des magistrats, le serment de bourgeoisie prescrit a été prêté actu corporali :

1°. Par Jean-Chrétien-Samuel Beckmann, marchand,

2°. Par Charles-Guillaume *Nauendorff*, horloger.

„*Ont été restituées ensuite au marchand Beckmann, les pièces présentées par lui; telles que la lettre de bourgeoisie de Berlin, son certificat de réception comme marchand, et le congé de la garde nationale;* et on a communiqué à tous les deux le réglement concernant les incendies.

„Le Sieur Beckmann a acquitté les droit dus pour l'acte de bourgeoisie par la somme de *dix-huit gros*, et le sieur *Nauendorff*, par celle de *six thaler dix-huit gros*, attendu que *le premier* étant déjà *bourgeois à Berlin*, y a acquitté *les droits principaux*."

„*Signé*, Charles-Guillaume Nauendorff.

„Jean-Charles-Samuel Beckmann.

„Pour copie conforme,

„*Berlin*, le 26 Mai 1836.

„*Signé*, Welff,"

„Inspecteur secret de la chancellerie au ministère de l'intérieur et de la police."

La vérité que nous cherchons résulte évidemment de tous ces documens authentiques. En attestant la restitution des pièces présentées par Beckmann, qui étaient celles rigoureusement réquises, suppléées en partie par *la lettre de bourgeoisie de Berlin*, le magistrat constate nécessairement que *Naundorff*, au contraire, n'a produit aucun papier, si ce n'est *le certificat de moralité donné par M. le Coq*, qui reste dans les archives de la régence. On lui fait payer six thaler dix-huit gros, parce qu'il n'était bourgeois d'aucune ville de Prusse; quoique, comme Beckmann, il eût habité Berlin. Par conséquent, dans de pareilles occurences, la question relative au duc de Normandie trouve sa solution *à la municipalité de Spandau*, où il doit exister une indication pour y abriter la responsabilité de la magistrature. On voit que le moyen de s'assurer de la véritable origine du bourgeois Charles-Guillaume Naundorff était aussi simple que décisif; car les faits qui en sont la justification ne peuvent être désavoués par personne.

Un individu, *dont la bonne moralité est garantie par le président de la police de Berlin*, sans nul doute *en pleine connaissance de cause*, demande, en 1812, son admission dans les rangs de la bourgeoisie de Spandau; on le reçoit, et on lui fait prêter serment sous le nom de Charles-Guillaume *Nauendorff*. On ne peut donc pas ignorer d'où il vient, le lieu de sa naissance, quelle est sa famille. Néanmoins nous verrons plus tard les ministers prussiens nous dire ingénument, que les antécédens de ce personnage, *avant* 1810, sont un mystère impénétrable; c'est-à-dire qu'ils cachent un mystère, que des raisons d'Etat défendent de dévoiler. Mais ceux-là mêmes qui tiennent ce langage ont ainsi péremptoirement établi la réalité de l'existence royale qu'ils répudient. S'ils eussent été dans la vérité par leurs dénégations, il leur eût été facile de suivre la trace du nouveau bourgeois, antérieurement à son arrivée à Berlin, en prenant des renseignemens à la municipalité du lieu où le passeport de *Nauendorff* avait été délivré, *seule pièce ostensible* qui l'ait fait connaître au directeur général de la police; puisqu'il ne peuvent pas en indiquer d'autres corroboratives de leur méconnaissance du prince.

Charles-Guillaume Nauendorff, déclare le magistrat de Spandau, *a prouvé les qualités requises*. Comment? En déposant son acte de naissance et les autres pièces de rigueur? Produisez-les, au lieu de crier bien haut: *c'est un imposteur;* et la lumière éclairera le monde. L'honneur du gouvernement prussien lui fait une loi de répondre à mon appel, car je proclame hautement, avec le duc de Normandie, que ce Nauendorff n'a rien prouvé *par lui-même,* devant la magistrature qui a reçu son serment de bourgeois. Si son acte de naissance était là, on ne lui aurait pas inventé tant de généalogies par des paternités ridicules, démenties l'une par l'autre; et il y a bien longtemps qu'on s'en fût prévalu contre lui, pour détruire à jamais ses prétentions d'origine royale; cette conclusion est forcée. Alors si ce n'est pas *personnellement* que Nauendorff a prouvé *les qualités réquises,* la preuve a dû en venir certainement de quelque autre part; car on n'aura pas l'absurdité de prétendre que la magistrature de Spandau a admis, comme bourgeois, un aventurier sans nom, sans famille *connus.* Elle a donc agi *sur un ordre du cabinet prussien;* et cet ordre n'a pu être donné qu'en faveur d'un haut personnage, dont le gouvernement voulait assurer *l'incognito.* Il n'y a pas en Prusse un second exemple d'un droit de bourgeoisie *conféré par ordre,* sans justification d'aucune qualité. Dès lors les explications du duc de Normandie conservent toute leur force, et trouvent leur sanction dans le résultat obtenu. *Les qualités réquises* ont été prouvées par M. Le Coq, le président de la police de Berlin, qui n'ayant pu se compromettre, en certifiant la bonne conduite *d'un inconnu,* la moralité d'un étranger *nouvellement* arrivé en Prusse, a nécessairement reçu des communications secrètes satisfaisantes, sur *l'individualité* nationale de *son protégé.* De là le besoin du mystère, de là l'urgence de contrevenir à la loi. Nauendorff qui ne peut satisfaire aux exigences prescrites en pareil cas se réclame du président de la police; M. le Coq est consulté, et le bourgmestre reçoit pour réponse l'ordre d'admettre le postulant; *attendu que ses titres sont entre les mains du gouvernement;*

et ces titres ne sont autres que *les papiers d'identité* remis à Berlin. Cette conséquence palpable, la logique des faits commande de l'admettre; car on a placé *Naundorff* dans l'alternative d'être ou Prussien d'origine, ou fils de Louis XVI. Et du moment que son individualité comme *Naundorff* ne peut pas être justifiée par le gouvernement qui lui confère ce nom, dans des lettres de bourgeoisie prussienne, il reste démontré, par la force de présomptions devenues l'évidence même, que *Naundorff* a été sincère dans son récit, qu'il est véritablement le duc de Normandie.

On conçoit que, dès qu'il s'agissait de commettre une illégalité, il fallait au moins la couvrir d'une apparence de légalité. Le gouvernement n'ayant pas la capacité de dispenser *Naundorff* de la production de son acte de naissance, cette infraction à la loi ne pouvait sans danger se pratiquer à Berlin. Là, elle eût donné lieu à mille réflexions, à des réclamations peut-être de la part de la communauté des bourgeois jaloux de conserver leurs privilèges; elle eût attiré l'attention publique sur cet étranger, si puissamment protégé par l'autorité supérieure, elle eût, en un mot, trahi l'incognito indispensable qui devait cacher aux yeux de tous le fils de Louis XVI. Ailleurs qu'à Berlin, l'inconvénient n'existait plus, au moyen de la réponse suggérée, et qui serait confirmée par le président de la police du royaume :

„Vous direz que vos papiers ont été déposés entre „mes mains, et que c'est à moi qu'il faut s'adresser *pour „la justification des formalités réquises par la loi.*"

La loi était censée respectée de la sorte; car nul se fût avisé de soupçonner la véracité du conseiller royal, président de la police. C'est ainsi que les choses durent se passer, si le *Naundorff* improvisé est l'orphelin du Temple; et c'est ainsi qu'elles se sont passées. Si toute cette affaire n'avait pas été traitée hors du droit commun, sans contradiction raisonnable possible de la part de la magistrature de Prusse et de son gouvernement; ce dernier n'eût pas silencieusement courbé la tête sous le poids des plus graves accusations, *du temps même du séjour en Prusse du bourgeois de* 1812; il n'eût pas, dans

sa diplomatie ténébreuse, attribué tant de fausses orgines à l'homme auquel on n'a jamais pu assigner d'autre filiation que celle d'un fils de France.

Vouloir nier cette verité si éclatante, c'est vouloir fermer les yeux à la lumière, la combattre par le système de diffamations dans lequel la politique s'est renfermée depnis 1814; c'est ajouter, à la honte d'une criminelle méconnaissance, le scandale de toutes les fourberies qui se sont débitées sous la plume des journalistes, des historiens, dans les salons légitimistes, dans les ambassades et les ministères; quoique toutes les inventions de la mauvaise foi contre le proscrit royal se démontrent par un coup d'oeil jeté sur les registres de la municipalité de Spandau.

Cet incident fondamental dans l'histoire de Louis XVII va éclairer les erremens des temps ultérieurs de l'existence de *Naundorff*, pendant les vingt-deux années de son séjour en Prusse. A chaque pas que le prince fera maintenant, malgré le voile dant on a enveloppé sa personne; son identité se révélera à l'homme de bien sous l'autorité des machinations de ses plus ardens détracteurs. Nous sommes parvenus à une époque, où, placés sur un terrain officiel, les preuves ressortiront des faits; et ces faits, l'oeuvre d'une politique trahie par ses tortueuses allures, se passeront en face du monde, non plus sous les voûtes impénétrables des cachots. Dans sa vie obscure en Prusse aussi, *l'étranger*, qui ne pouvait dès 1810 se préparer à jouer plus tard un rôle de faux dauphin, laissera entrevoir son origine royale, jusqu'au jour où elle sera reconnue par les vieux serviteurs de la cour de Louis XVI, par une multiplicité de circonstances minimes en apparence, par un mot, une réflexion, des manières qui, comme preuves morales, offriront le caractère d'une puissance irréfragable; parce que ce sera le langage de la nature se produisant au dehors presque instinctivement. L'identité reposera sur des élémens qui vont s'entrelacer sans disjonction, pendant chaque jour, comme les anneaux soudés d'une chaîne.

Les points de faits que nous venons d'éclaircir étant invariablement fixés par des autorités incontestables, nous

allons reprendre la narration du duc de Normandie, qui se poursuit ainsi :

—

„Peu de temps après mon établissement à Spandau, je me conciliai l'estime et la confiance de mes concitoyens; je me perfectionnai dans l'état d'horloger et j'acquis bientôt une sorte d'aisance. Un jour M. Le Coq, se trouvant à Spandau, vint chez moi et s'informa avec bonté de ma nouvelle situation; puis en me quittant, il laissa à Mme Sonnenfeld quelques pièces d'or. Je crois utile de dire ici que cette dame, en public, passait pour ma femme ; et j'étais loin de songer à rectifier la croyance commune à cet égard, pour éviter des questions dangereuses, en raison de la nécéssité du silence qui m'était commandé.

„Je me livrai donc avec une assiduité soutenue aux travaux de ma profession, pour laquelle je trouvais un grand encouragement dans la protection mystérieuse qui veillait à mes intérêts. Mon projet était aussi d'amasser une somme suffisante, pour aller à la recherche de ma soeur, dont j'ignorais la résidence. Ma plus douce jouissance d'avenir, que j'entrevoyais en perspective, était de ne devoir qu'à moi les moyens de réaliser le voeu le plus cher à mon coeur. Peu de mois avant la retraite de l'armée française, chaque jour des régimens traversaient Spandau. J'eus alors l'occasion de faire la connaissance d'un officier français nommé *Marsin* ou *Marassin*, qui se trouvait dans l'état le plus déplorable. Je l'habillai complètement, car ses vêtemens tombaient en lambeaux, et je lui remis quelque argent, au moment de son départ. Dans ces circonstances, soit que M. Le Coq eût peur, en raison de la gravité des événemens politiques, soit qu'il fût guidé par d'autres sentimens, il vint me voir, et me donnant encore de l'argent, il insista du ton le plus pressant, pour me recommander le plus inviolable secret. J'avais un double motif de suivre strictement cette ligne de conduite, car je redoutais moi-même d'être découvert. Heureusement la garnison de cette ville se composait de Hollandais et de Polonais. On logea dans la maison où je demeurais un officier, ami du comman-

dant français, et par lui je savais tout ce qui se passait. Il me semblait entrevoir la chute de Napoléon ; en conséquence *j'écrivis à M. Le Coq*, en lui demandant conseil sur la conduite que j'aurais à tenir, dans la crise qui se préparait, et s'il ne jugeait pas comme moi le moment favorable pour faire valoir mes droits, et sortir de mon incognito : mais je ne reçus point de réponse. Je m'adressai ensuite à M. de Hardenberg, qui garda le même silence. La ville de Spandau ayant été bloquée par les troupes russes et prussiennes, je m'y trouvais enfermé ; elle avait reçu auparavant des renforts polonais dont les rangs étaient infestés de la fièvre jaune et décimés par elle. J'avisais aux moyens de sortir de la place, quand à mon tour je tombai malade ; le fléau m'atteignit si gravement que je perdis connaissance, et fus longtemps hors d'état de savoir ce qui se passait. La ville étant bombardée par les assiégeans, tout le monde, afin de se soustraire à la mort, se précipitait au fond des caves ; les malades même y étaient transportés. Seul, le pauvre étranger, qui n'avait pour protecteur que Dieu et la bien malheureuse Mme Sonnenfeld, seul, le proscrit de l'univers restait exposé, dans son lit de souffrance, aux ravages des bombes et des boulets de dix batteries. Malgré la terreur générale, ou plutôt à cause du danger dont je n'avais pas le sentiment, Mme Sonnenfeld ne quittait ni ma chambre, ni mon lit. Sa sollicitude pour moi lui faisait oublier le soin de sa propre conservation, et sa courageuse assistance lui acquit des droits éternels à ma reconnaissance.

„Déjà quatre faubourgs étaient dévastés, lorsque les Russes pointèrent leurs batteries sur l'intérieur de la ville ; et le même soir, vers dix heures, elle brûlait aux quatre coins. Quoique la majeure partie des maisons devînt la proie des flammes, durant le cours de cette nuit désastreuse, le feu s'arrêta, comme par une sorte de prodige, à la maison que j'habitais. Je me sers ici du mot prodige, parce que les bâtimens dépendans de mon habitation, qui étaient adjacens à la maison et sous le même toit, furent consumés jusqu'aux fondemens ; ma chambre seule fut épargnée et n'éprouva pas le

moindre endommagement. Ce fait est si public qu'aujourd'hui, (1836) la vérité pourrait en être attestée par plus de six mille habitans de Spandau. La destruction de cette ville à cette époque est historique.

„Après le rétablissement de ma santé et la délivrance de Spandau, *je fis connaître par écrit ma position et mes droits au roi de Prusse, aux empereurs de Russie et d'Autriche; j'écrivis encore à M. de Hardenberg et à M. Le Coq,* pour me plaindre de leur silence et leur redemander mes papiers: je ne reçus jamais de réponse. Déjà en 1809 *l'empereur d'Autriche et celui de Russie* avaient été informés par Montmorin de mon arrivée en Prusse; et en 1811 un avis direct me concernant avait dû parvenir aussi à l'empereur de Russie et aux autres souverains, transmis de France par M. Tort de la Sonde qui était neveu de l'ambassadeur de France en Espagne, sous Louis XVI. Peu de temps après mes dernières démarches auprès du ministre et du président de la police de Berlin, j'appris que le comte de Provence était monté sur le trône de mes pères sous le nom de Louis XVIII: ma famille avait envahi mon héritage! Je pris aussitôt la résolution de me rendre secrètement à Paris, pour me faire reconnaître de ma soeur. Mais lorsque je me trouvai prêt à partir, la catastrophe de 1815 m'obligea à reculer l'exécution de ce projet."

Ce fut dans le château de l'ambassadeur dont il est question que les amis du prince l'avaient caché. La correspondance de Barnave avec son infortunée mère, et d'autres documens plus importans étaient passés des mains de Montmorin et du marquis de Briges dans celles du neveu de M. Tort de la Sonde, qui informa la sœur de l'orphelin royal de tout ce qui le concernait, lorsqu'après sa sortie de prison elle fut arrivée à Vienne. Elle ne fit aucune réponse. Alors ce jeune et noble ami de Louis XVII eut la mission de renouveler ses communications, quand le comte de Provence appela Madame auprès de lui, en Russie, pour la marier avec le duc d'Angoulême; rapprochant ainsi sa nièce de la couronne de France, pour avoir plus d'empire sur son esprit, et lui faire sacrifier son frère à l'orgueil de son ambition.

Tous les efforts du neveu de M. Tort de la Sonde, pour diriger Marie-Thérèse dans les voies de l'honneur et du devoir, furent infructueux. Son parti était déjà pris, sous l'influence du criminel régent, son oncle, de méconnaître le roi son frère. Le mariage eut lieu, Madame Royale devint Madame la duchesse d'Angoulême, sœur dénaturée, fille indigne de Louis XVI et de la vertueuse Marie-Antoinette, la complice de tous les crimes qui ont si pesamment traversé la longue existence du compagnon de sa captivité au Temple. Le neveu de M. de la Sonde, indigné de la conduite de Madame, notifia tout ce que je viens de relater à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse : c'est lui-même qui l'a dit au prince.

—

Aussitôt après les *cent jours*, et la rentrée des Bourbons à Paris, le duc de Normandie avait pris de nouveau la résolution de s'y rendre; mais Mme Sonnenfeld tomba dangereusement malade. La reconnaissance lui faisait un devoir de ne pas délaisser, dans un pareil moment, la femme généreuse qui n'avait pas craint de compromettre son repos et sa santé, lors des soins affectueux qu'elle lui prodigua durant le siège de Spandau.

Cependant, une circonstance inespérée fournit à S. A. R. l'occasion d'écrire à sa famille. *Marassin*, ayant échappé aux désastres de Russie, retourna en France à cette époque : on lui avait rendu la liberté. En passant à Spandau, il n'oublia pas l'accueil charitable qu'il avait reçu de bienveillant *horloger*, et il vint le voir pour réclamer encore son assistance. Ce malheureux officier était devenu méconnaissable. Quelques restes de vieux haillons couvraient à demi son corps rongé par la vermine, et dégoûtant des plaies qu'engendre la malpropreté. Il avait donc un double titre à la commisération du roi méconnu : il souffrait, et il était Français.

Le prince aurait voulu pouvoir soulager en lui les maux de tous ses compatriotes. S'entretenir avec un Français, et lui faire du bien, le rapprochaient en idée de la France, pour qui son cœur n'avait pas cessé de

battre un instant. Il le logea chez lui, le nettoya, pansa ses plaies, et le traita comme un frère.

„J'eus la douce satisfaction," raconte le royal bienfaiteur, „de voir Marassin recouvrer une santé parfaite. Après sa guérison, il se disposa à repartir, et ne savait comment m'exprimer tout ce qu'il éprouvait de gratitude envers moi. Il se jeta à mes genoux pour me remercier; me protestant qu'il sacrifierait sa vie avec bonheur, s'il le fallait, comme un témoignage d'amour, en retour de mes bienfaits.

„Vous m'avez redonné l'existence, — me disait-il, — elle vous appartient désormais; je suis entièrement à votre disposition : que puis-je faire pour vous ?"

„Vous ne savez pas, lui répondis-je, que la France est ma patrie, et que j'ai pour chaque Français la sollicitude d'un père pour ses enfans; si vous me connaissiez, vous sentiriez que je dis vrai. Au surplus j'ai foi dans la sincérité de vos paroles, et je vais vous mettre à même de me rendre un service de la plus haute importance. Je lui confiai alors le secret de mon origine, et l'embarras de ma situation pour faire parvenir sûrement de mes nouvelles à ma famille.

„A cette communication, l'étonnement du brave militaire fut extrême; il me réitéra avec plus de chaleur encore ses protestations de dévouement, m'assurant en même temps d'une fidélité à toute épreuve, si je le jugeais capable de m'assister dans la réclamation de mes droits. Je le chargeai de préparer les voies à mon retour, en annonçant l'existence de Louis XVII; et afin de donner plus d'éclat à sa mission, de sonder plus directement l'opinion publique, nous convînmes qu'il se revêtirait lui-même des noms et qualités qui m'appartenaient. Je lui fis faire une étude approfondie des principaux événemens de ma vie, et l'informai des preuves qui établissaient l'identité de ma personne d'une manière irrécusable.

„Il était porteur de lettres pour ma famille, et notamment pour ma soeur, qui lui faciliteraient les moyens de s'introduire auprès d'elle. Je le prévins que, probablement, ses prétentions et ses démarches éveilleraient l'oeil de la police et que tôt ou tard on l'arrêterait. Ce

devait être là le moment des explications; et il avait ordre de déclarer hautement devant les tribunaux *qu'il n'était que mon envoyé.* Quand il fut bien préparé au rôle qu'il allait jouer, je l'habillai convenablement, je lui remis de l'argent pour son voyage, et *une petite boîte de fer blanc,* dans laquelle j'avais enfermé ses dépêches: ensuite il partit, en me renouvelant ses assurances de dévouement et d'éternelle reconnaissance. Aussitôt après son départ, je prévins ma soeur par la lettre suivante de l'envoi de mon émissaire à Paris:

—

„*Spandau,* mars 1816.

„A Madame la duchesse d'Angoulême à Paris.

„Ma bien-aimée soeur, pardonne-moi si, répudiant toute étiquette de cour, la tendresse d'un frère qui ne t'a jamais oubliée dicte ces lignes; car je te le dis: j'existe, c'est moi, je suis ton véritable frère. Exiges-en toutes les preuves, je m'engage à te les fournir, mais à une condition; c'est que tu m'appelleras près de toi, et avec le plus profond secret; ne voulant ni troubler la tranquillité de notre famille, ni nuire à son bonheur, et désirant plus que toute autre chose entretenir dans notre patrie cette paix intérieure dont, hélas! elle n'a été que trop longtemps privée.

„Ne mets plus en doute mon existence. N'ai-je pas souffert autant que toi et en même temps que toi au Temple? Pour t'en convaincre, *me faut-il te rappeler ce jour où je te revis avec tant de joie après avoir été si cruellement séparé de notre bonne mère et de notre vertueuse tante?* Eh bien! Souviens-toi que ce même jour tu fus traînée devant des juges, et que *personne* au monde *si ce n'est moi,* moi *ton frère, ne pourrait te décrire le lieu où je te revis ensuite;* non, personne ne saurait te répéter l'inique interrogatoire que ces hommes, ces monstres, osèrent te faire subir, ainsi qu'à notre vertueuse tante.

„Ces faits seuls devraient t'éclairer, te fixer sur la vérité, et justifier ainsi la prière que je t'adresse aujourd'hui. Et pourtant il est encore bien d'autres confidences que

je pourrais te faire, si je ne craignais de les confier au papier.....

„Si tu n'osais te laisser guider par toi seule, tu pourrais t'adresser au roi notre oncle, Louis XVIII, à qui je fais part de tout ceci, *par un exprès que je lui ai envoyé*, sans cependant lui avouer que je t'avais écrit.

„Alors, comme maintenant, comme au temps de mon enfance, je n'ingnorais pas que je devais être l'héritier incontestable et direct de mon père. Je savais aussi que de *Charles-Louis duc de Normandie, qu'on commença de me nommer au jour de ma naissance,* ou m'appellerait plus tard, Louis XVII, comme on avait appelé mon père, Louis XVI. Eh bien! mon père est mort; et non seulement aujourd'hui on ne veut pas que je porte son nom; mais encore on voudrait s'opposer à ce que je portasse le mien! et qui?.... ma famille!....

„C'est aux lois de ma patrie, à ces lois égales pour tous; c'est devant mes juges naturels, c'est aux tribunaux français que je m'adresserai pour réclamer un nom qui peut-être sera mon unique héritage.

„Charles-Louis, *duc de Normandie.*"

—

„Le temps se passa, et je n'entendis parler ni de ma sœur ni de Marassin. J'ignore ce qu'il est devenu. On m'a dit qu'il avait été conduit dans la prison de Rouen, qu'un individu, condamné en police correctionnelle, sous le nom de *Mathurin Bruneau,* lui avait été substitué et qu'on l'avait fait disparaître. Désolé de ce silence mais non découragé, j'écrivis encore à Mme la duchesse d'Angoulême, en 1817, la lettre dont quelques fragmens ont été donnés ailleurs.

„En 1818, j'envoyai au duc de Berry une déclaration formelle dans l'intérêt de l'avenir de ses enfans. J'avais également prévenu mes oncles que le voeu le plus ardent de mon cœur, mon unique ambition, consistaient à être reconnu par ma famille, à rentrer dans mon nom et dans mes droits de prince français: mais que le fils de Louis XVI, peu désireux d'une couronne rougie du sang de son père, de sa mère et de sa tante, voulait n'apporter

aucun changement à l'état politique de l'Europe, et surtout ne pas troubler le repos public. Je laissais donc le trône à qui le possédait; je m'engageais à en garantir la survivance, par un acte solennel qui serait converti en loi du royaume, tant au comte d'Artois, qu'aux ducs d'Angoulême et de Berry et aux descendans de ce prince....

„Je conciliais ainsi tous les intérêts; je redonnais de la force à ma patrie, par la consécration du principe de légitimité; je m'associais à la joie de ma famille, en régularisant sa puissance usurpée; je réhabilitais l'honneur des souverains qui m'avaient rejeté dans leurs transactions, me condamnant moi-même à la mort politique, pour le salut de tous; je leur ouvrais une voie facile pour la reconnaissance et la pratique de la justice; je vivifiais les élémens d'ordre et de tranquillité; et ma royauté se bornait à ce seul acte d'amour: il ne restait donc plus de prétexte à personne de refuser de m'entendre, puisque je n'élevais la voix que pour dire avec mon infortuné père: j'oublie tout et je pardonne. Nul n'a su me comprendre; on ne m'a tenu aucun compte des sacrifices que je m'imposais si loyalement, et plus je me montrais généreux, plus j'irritais l'animosité de mes persécuteurs.

„Fatigué des tentatives infructueuses que j'avais faites. pour ramener ma famille à l'acquit sacré de ses devoirs, j'étais plus que jamais déterminé à aller en France me placer sous la sauve-garde de l'honneur national et de l'intégrité de la magistrature; lorsqu'une dernière maladie de Mme Sonnenfeld me retint encore à Spandau; elle mourut dans cette même année 1818. Ce douloureux événement jeta dans mon âme une tristesse profonde; je retombais dans la solitude de mes malheurs, privé de toute consolation. Après le décès de mon amie, je pris le parti de ne plus essayer de reparaître sur la scène du monde et de m'effacer pour toujours dans un oubli éternel. En conséquence je résolus de me marier."

Néanmoins le prince ne le fit pas sans en prévenir auparavant Mme la duchesse d'Angoulême, en lui déclarant que, si elle persistait dans son silence avec lui, il ne tarderait pas à réaliser son projet. A cette occasion,

il écrivit aussi à son cousin, le duc de Berry, la lettre suivante, dans laquelle était incluse celle pour la duchesse d'Angoulême qui viendra après :

—

„*Monsieur,*

„Tout ce que j'ai fait jusqu'ici pour me réunir à ma sœur a été sans succès. Mon existence et mon identité ne peuvent pas vous être inconnues. C'est pourquoi je m'adresse à vous pour vous demander une justice qui ne saurait m'être refusée, et obtenir enfin du roi que j'en sois écouté. Je n'ai pas l'intention de le troubler dans sa possession illégitime des droits qui m'appartiennent du chef de mon père ; mais je demande que l'infortuné fils de Louis XVI ne reste pas au milieu de ses semblables sans père et sans nom.

„Je suis résolu d'unir ma destinée à celle d'une humble bourgeoise. J'ai cru devoir vous faire cette communication; et s'il reste encore à un Bourbon de France un sentiment d'honneur, j'espère que vous ne laisserez pas cette lettre sans réponse. S'il vous restait un doute sur mon identité, adressez-vous à *la sœur de l'infâme Robespierre* (qui fut pensionnée par Louis XVIII), personne mieux qu'elle ne pourra vous éclairer. Mais dans le cas où je devrais vous compter au nombre de mes ennemis, et où vous partageriez leur projet d'effacer mon origine, je laisse à Dieu le soin de vous juger, et rappelez-vous que la malédiction céleste atteindra jusqu'à vos enfans.

„Louis-Charles."

„*Spandau,* Septembre 1818."

—

„*Madame,*

„Il n'y a que moi qui peux sentir combien il est douloureux de m'imposer à vous comme votre frère par les tristes récits des événemens de notre enfance. Cependant, Madame, comme vous m'avez refusé jusqu'ici toute réponse à mes lettres, excusez-moi si je vous rappelle des choses d'une époque où je vous fus cher, et

qui ne vous causeront pas des souvenirs agréables. Ces choses vous prouveront indubitablement que je suis réellement votre frère. J'avais l'intention de ne vous communiquer que de vive voix ces particularités minutieuses qui ne peuvent être connues que de vous. Mais comme j'insère cette lettre dans celle que j'adresse au duc de Berry, j'espère d'autant mieux vous convaincre ainsi de mon identité, dans le cas où vous en douteriez encore après toutes les démarches que j'ai faites pour me réunir à vous.

„Madame, je ne reviens pas sur les premiers jours de mon enfance, *au sujet desquels je vous ai déjà souvent écrit,* mais je vous rappelle *la nuit où vous me tîntes par la main, avec Mme la marquise de Tourzel, et où nous quittâmes en secret et dans le silence les Tuileries.* Vous vous souviendrez, Madame, que je n'ai rien su d'avance de cette fuite; c'est pourquoi je n'ai jamais pu oublier qu'on me mit au lit, ce soir-là, comme de coutume, que je m'endormis, et qu'à une heure insolite je fus réveillé pour ce voyage par notre mère à jamais mémorable. Vous vous rappellerez que ce fut Mme de Tourzel et notre mère qui m'habillèrent. Si cette circonstance n'était pas une preuve suffisante pour vous, Madame, rappelez-vous alors la défense que Mme de Tourzel et notre mère me firent, avant de quitter les Tuileries. Cette défense était, *que nous ne devions parler à personne, et que moi, surtout, je ne devais pas faire le moindre bruit.*

„Ce fut donc silencieusement, Madame, que nous arrivâmes dans un endroit dont j'ai oublié le nom; et je me souviens très-bien encore que *ce fut dans l'obscurité* que nous dûmes attendre l'arrivée *de notre père, de notre mère et de notre tante.* Je sais aussi, en outre, que notre père s'excusait auprès de Mme de Tourzel de sa longue absence, *en disant qu'il s'était égaré.*

„Madame, ce fait seul doit vous convaincre que je ne suis pas du nombre de ceux par lesquels on cherche à vous tromper et à vous éloigner de moi. S'il était possible que vous pussiez encore le moins du monde douter de moi, alors permettez-moi de vous rappeler le jour

malheureux où l'on nous conduisit, pour la première fois, dans ce grand édifice, où vous, moi, notre père, notre mère et notre tante, avec Mme la princesse de Lamballe et Mme de Tourzel, nous fûmes vers le soir enfermés dans la loge grillée où, épuisé de fatigues, je m'endormis sur les genoux de ma mère et ne me réveillai, je crois, que le lendemain, lorsqu'on nous mena dans les tristes prisons.

„Mais si cela ne suffisait pas pour vous prouver que je suis votre véritable frère, je vais vous rappeler les témoins qui nous ont accompagnés jusqu'à cet édifice, et dont je n'oublierai jamais les noms ; c'étaient le prince de Poix, et le vicomte de St. Priest, et M. de Jarjaye. J'ai encore moins oublié le jour où nous fûmes menés au Temple, et je sais fort bien comment notre bon père, ma mère, ma tante, Mme la princesse de Lamballe, Mme de Tourzel, avec Melle Pauline, nous fûmes tous mis dans la même voiture pour être conduits à notre nouvelle prison. Vous, Madame, vous vous souviendrez que j'ai fait le trajet jusque là *sur les genoux de ma bonne mère,* à cause du manque de place. Vous vous souviendrez aussi de Mme Bazire et de Messieurs Chamilly et Hue qui nous suivirent jusque dans la petite Tour. Je vous ai déjà parlé dans mes lettres précédentes de notre fidèle Cléry, qui nous rejoignit plus tard, *et de bien des choses que vous pouvez seule savoir.*

„Vous vous souviendrez peut-être, Madame, *de l'objet que Mme la duchesse du Sérent fit parvenir à notre tante,* lorsque nous nous trouvâmes dans la grande Tour, *et qu'elle cacha* DANS LE CHAPEAU *qu'elle gardait dans sa chambre.* Mais si tous ces souvenirs, Madame, ne suffisaient pas pour vous convaincre de mon existence, il n'y a que votre véritable frère qui puisse vous faire la description suivante, c'est-à-dire, celle des appartemens de la grande Tour, où, en entrant dans la chambre de notre bonne mère, son lit se trouvait placé contre la cloison de bois, à gauche : mais en entrant dans la chambre de notre tante c'était le contraire. Son lit était à la droite contre la même cloison. La fenêtre de la chambre de notre tante était en face de la porte d'entrée, et donnait sur le

jardin du Temple. Je me souviens même très-clairement que, pour nous rendre de la chambre de notre mère dans celle de notre tante, nous devions passer par l'habitation de Tison, que vous connaissez bien. Je n'ai jamais pu oublier non plus l'état de folie dans lequel se trouvait la femme de ce méchant homme. Je vous dis ceci pour ma justification. Puissent mes persécuteurs ne jamais éprouver un sort semblable au mien, car je leur pardonne.

„Louis-Charles, *duc de Normandie.*"

„*Spandau,* 25 Septembre 1818."

—

Reprenons le récit du prince, qui se continue ainsi :

„J'avais eu occasion d'aller quelquefois dans une maison bourgeoise où l'on me témoignait beaucoup d'intérêt. Là résidait depuis quelque temps une jeune personne de quinze ans, dont le beau-père était ami de ceux que je fréquentais ; elle se nommait Jeanne Einert. Cette enfant, d'une beauté remarquable, joignait à toutes les perfections d'une riche nature, développée par l'innocence et la santé, une douceur de caractère et une pureté de moeurs si parfaites, qu'elle pouvait passer pour la plus sage et la plus modeste des filles de la ville.

„Le désir de voir la jeune orpheline, vers laquelle je me sentais entraîné par un penchant irrésistible, me ramena plus souvent dans la maison dont j'ai parlé ; chaque jour me fournissait l'occasion de l'admirer davantage. La candide jeune fille de son côté se laissait aller au plaisir de m'entendre. Bientôt mes sentimens furent partagés ; je lui offris mon cœur et ma main : Jeanne devint ma fiancée. Ma sœur, mon oncle, et mon cousin le duc de Berry, me prouvant par leur silence obstiné que je ne devais plus me flatter d'obtenir d'eux une reconnaissance volontaire, le 18 Octobre 1818, j'épousai Jeanne Einert.

„Notre mariage fut célébré d'après la loi prussienne, sous le rit protestant, et *je fus,* pour la seconde fois, *dispensé de produire mon acte de naissance.*

„Bien des années se sont écoulées depuis cette époque ; et je bénis chaque jour l'instant où j'ai choisi cette fi-

dèle compagne de mes malheurs.... Elle a supporté avec une énergie peu commune les désastres de ma vie déjetée. Mère d'affliction, épouse désolée, toujours j'ai trouvé en elle la femme forte et affectueuse, s'élevant au-dessus de l'adversité, qui me suivit partout, pour en adoucir les rigueurs par une aménité sans égale. Quoique née loin d'un trône, elle en eût fait l'ornement, et j'aurais été fier de la présenter aux Français, s'il fût entré dans les vues de la Providence que je reprisse le rang qu'avaient occupé mes ancêtres, car la première noblesse est celle du coeur....

„Les premières années de notre union se passèrent tranquillement, sans qu'aucun incident fâcheux vînt troubler le bonheur de notre vie intérieure. J'avais oublié le monde et ma famille royale; un moment mes ennemis semblèrent m'oublier aussi. Mais leur réveil allait bientôt être terrible, dès l'instant où les joies de la paternité redonneraient un nouveau cours à mes premières idées. Ce dont je ne saurais me consoler; c'est de ne pas être resté fidèle à ma détermination de vivre constamment ignoré dans ma modeste boutique d'horloger, pour jouir uniquement de la félicité que je goûtais au sein de mon ménage. Hélas! les pensées de l'homme appartiennent à Dieu, qui en dispose l'effet suivant ses desseins. Je devins père le 31 Août 1819, et le coeur d'un père parle autrement que celui d'un homme qui ne tient à aucun lien d'affection sur la terre. Jécrivis à ma sœur pour l'instruire de cet événement, en Septembre 1819, la lettre suivante, (dont une partie nous est connue):

„*Madame,*

„Mon cœur ne peut se refuser à vous considérer comme l'objet de toute sa tendresse, quoique vous ayez laissé sans réponse les lettres que je vous ai adressées....

„Je dois croire que mon mariage vous est connu; je m'empresse donc de vous annoncer que ma jeune épouse m'a rendu père d'une fille, le 31 Août dernier; cet enfant est l'image d'un ange. En me rappelant vos traits,

je les retrouve sur la figure de cet enfant. Je n'ose pas lui donner votre nom, il me rappellerait un passé trop cruel; mais je lui ai donné celui d'*Amélie*. Ce choix doit conserver dans ma mémoire les détails du malheureux voyage de Varennes, et vous convaincre que je n'ai rien oublié de ma première enfance....

„Qui m'aurait dit que tant d'années après, je donnerais à mon premier enfant le nom d'*Amélie* que vous portiez pendant ce voyage? Ah! ma sœur! si vous pouviez être témoin, dans cet instant, de la joie mêlée de tant de douleur que mon cœur recèle, certes, vous ne repousseriez pas plus longtemps votre frère...."

—

„Madame la duchesse d'Angoulême, comme par le passé, garda un coupable silence. Néanmoins si j'avais pu pendant quelque temps renoncer pour moi-même à reconquérir le nom illustre, dont l'injustice m'a dépouillé, ce nom, je le devais à mes enfans, et je ne voulus négliger aucun moyen de les faire rentrer dans l'héritage civil, dont nulle puissance sur la terre n'a le droit de les priver. Je recommençai donc une lutte indéfinie contre les passions de la politique. *En* 1820, j'écrivis pour la dernière fois *au duc de Berry* qui me fit enfin une réponse, dans laquelle ce prince me révélait qu'il avait été trompé à mon égard. La lettre était consolante pour moi, et datée, si je me le rappelle bien, *du* 3 *Février; dix jours après*, il fut assassiné. J'ai su plus tard qu'il avait insisté auprès de Louis XVIII pour qu'il descendît de son trône usurpé, et qu'il me rendît la couronne!!! Je fis en même temps des démarches pour forcer le ministre de Hardenberg à me restituer mes documens écrits. Je lui adressai la lettre ci-après:

„*Spandau* le 27 Mars 1820.

„*Monsieur*,

„Vous aurez eu la conviction, d'après les papiers que vous m'avez fait demander en 1811, par le président de police, M. Le Coq, au nom de votre souverain, que j'ai

accompli ma trente-cinquième année. Vous me connaissez et vous n'ignorez pas le nom sous lequel je vis ici. Je suis maintenant père de famille, et j'ai par conséquent l'obligation sacrée de donner à mes enfans au moins mon nom véritable. Le silence que vous avez gardé jusqu'à ce jour me fait présumer que vous êtes aussi au nombre de mes ennemis politiques. Je ne vous demande point la justice en vous priant ; non ! mais je vous somme de me rendre les papiers que vous m'avez pris. Je n'ai nullement l'intention de vouloir troubler la tranquillité de ma patrie. Cependant, à cause de mes enfans, je ne puis plus garder le nom que votre politique m'a imposé. Si vous ne pouvez rien faire pour moi sans le consentement de votre souverain, ou si vous ne voulez pas faire droit à ma juste demande, je vous prie de me faire délivrer un passeport pour Paris, *sous mon nom légitime*.

„Dans le cas où vous laisseriez encore cette lettre sans réponse, je trouverai moyen d'aborder le roi, car la vérité n'a personne à craindre.

„Charles-Louis, *duc de Normandie*."

Le ministre ne répondit pas. Le prince était cependant décidé à se rendre en France pour y voir sa sœur. Mais en demandant un passeport au prince de Hardenberg il lui livrait son secret. On va voir par quelles abominables machinations il fut arrêté dans l'exécution de ses desseins.

—

„Pendant tout le temps que j'habitai silencieux la ville de Spandau, (nous dit-il), je n'eus qu'à me louer de la conduite des habitans avec moi, et des égards dont j'étais l'objet de la part des personnes les plus recommandables de l'endroit. Quoique simple horloger, j'étais accueilli avec bienveillance dans les maisons les plus distinguées. J'avais fait la connaissance intime des gens de bien, M. M. Preis, Plischkofski, Poppe et Winter, maîtres supérieurs de l'école publique de la ville. Ces hommes éminemment respectables, surtout Preis et Winter, avaient établi une académie pour la culture de la musique vocale et instrumentale ; et par leur concours

je ne tardai pas à devenir membre de cette société. On trouva ma voix agréable, et comme j'ignorais la science de l'harmonie, M. M. Preis et Winter, professeurs de musique et directeurs de celle de Spandau, me donnèrent des leçons sur plusieurs instrumens. Après un certain temps d'étude, quand ils me crurent assez habile, ils me prièrent de me réunir à eux, dans les jours solennels, pour célébrer à l'église pendant les offices les louanges du Seigneur. Ce fut alors que, pour la première fois, j'assistai aux cérémonies du culte protestant, sans toutefois m'associer à ses croyances ; car je restais catholique par la pensée, bien que mon éducation eût été nulle sous tous les rapports, puisque j'avais été emprisonné au Temple à l'âge de sept ans et demi.

„Personne ne savait qui j'étais, excepté *le bourgmestre, M. Kattfus,* qui me sembla avoir été instruit sur mon compte, soit par le gouvernement, soit par le président de la police. Ce qui me suggéra cette opinion, c'est qu'il me traitait avec beaucoup de considération. Un jour je fus invité par ce magistrat à un dîner public à l'hôtel dit *Palais.* On me fit asseoir en face du bourgmestre qui m'entretint avec beaucoup d'intérêt. Quand le repas fut fini, il se leva et m'embrassa cordialement en me disant : „*Ce n'est pas ici votre place ;*" et tandis qu'il me tenait la main, je voyais des larmes dans les yeux de ce vénérable vieillard. J'étais donc autorisé à soupçonner que M. Le Coq lui avait confié le secret de ma naissance, parce que M. Kattfus se trouvant à mon arrivée à Spandau premier bourgmestre de la ville, c'est lui qui m'avait reçu bourgeois, d'après les recommandations du président de la police. Depuis mon mariage nos relations amicales se continuèrent toujours les mêmes, et je fus souvent invité avec ma femme à dîner chez lui."

—

Dans le temps où le prince renouvelait ses tentatives en France et à Berlin pour opérer sa reconnaissance, il arriva à Spandau un événement qui le décida à quitter cette ville. M. Daberkow, qui avait succédé comme bourgmestre à M. Kattfus, ayant été promu à un poste plus avantageux, prit sa résidence à Brandebourg. Le

prince l'y suivit. C'était un homme de talent et de probité sur l'amitié duquel il pouvait compter. Mais avant de nous y rendre, il est certains points de physionomie, dans la vie du roi horloger, qu'il convient de grouper ici, pour faire comprendre dans quelles conditions morales vint le frapper la diffamation judiciaire qui fera la honte éternelle de la magistrature de Brandebourg, non moins que celle du gouvernement prussien, sous les yeux duquel elle s'est accomplie, avec un cynisme déffronterie que l'indignation des hommes de bien ne saurait convenablement qualifier.

Les détails qui vont suivre sont le résultat de témoignages nombreux, que confirmerait encore aujourd'hui la notoriété publique des habitans des villes où le prince a séjourné. Ceux qui l'ont connu, n'ont point oublié sa pose majestueuse, sa belle figure qui reflétait le calme d'une conscience irréprochable; parfois, avec une teinte de mélancolie, signe d'un deuil profond, que réveillaient dans son âme des pensées douloureuses. Son regard vif et pénétrant, doux et paisible, sa démarche fière sans affectation, sa conversation variée et attrayante, le ton tranchant de sa parole, les nobles manières enfin de toute sa personne, donnaient lieu à beaucoup de réflexions; on l'appelait en public le bel horloger, et l'on se disait en confidence que cet étranger était plus qu'il ne paraissait être; que sa naissance était grande. Il y avait en outre quelque chose de si extraordinaire dans son silence sur sa famille, et sur lui-même, tant d'excentricité dans certains actes de sa conduite que, jusqu'au jour où l'on put en comprendre le mystère, il dut passer aux yeux de bien des gens pour un être bizarre. Quoique très-sociable par caractère, son penchant le portait à la solitude. Le matin, assez habituellement de très-bonne heure, il aimait à contempler les beautés de la nature, dans des promenades isolées. Ayant rencontré un jour M. Muller, officier prussien, qui parlait français, il se lia avec lui, et l'invita à venir le voir fréquemment, uniquement pour avoir l'occasion de s'entretenir *dans sa langue maternelle*. Ce fut un sujet de réflexions pour sa femme, car elle le croyait d'origine allemande.

Il était toujours vêtu de noir; le dimanche lui rappelait sans doute un jour de douleur, ainsi que d'autres époques de l'année, car alors il s'enfermait dans sa chambre, et ne prenait de nourriture qu'après le coucher du soleil. *Tous les* 21 *Janvier*, également, amenaient la même retraite et le même jeûne. Qu'avait donc de commun avec lui, lui demandait-on, cet anniversaire du plus grand des crimes de ce monde, qui avait détruit la monarchie française, et pourquoi le passait-il dans un deuil silencieux? Pour toute réponse il disait: „*C'est un voeu que j'accomplis.*" Mais ce vœu ne pouvait avoir été fait que par le fils de la victime royale. Il pleurait devant Dieu, seul témoin de l'amertume de son âme....

M. Weiler, horloger de Berlin, fut un de ceux qui, dès 1810, eut des relations de bienveillance avec le prince; un de ses parens disait en 1836 à un avocat, M. Xavier Laprade, envoyé à Berlin pour y réclamer ses papiers:

„Un jour que je parlais à Weiler de M. Naundorff, je le pressais beaucoup de me dire ce qu'il en savait et de me faire connaître qui il était; car toutes les fois que j'avais adressé cette question à M. Naundorff, il s'était tu, ou m'avait répondu seulement: „*C'est mon secret.*" Weiler me dit: „*C'est un homme qui a été bien malheureux, et qui fera peut-être un jour beaucoup de bruit; sa naissance pourra exciter beaucoup d'intérêt.*"

„Je me suis toujours rappelé, continua-t-il, qu'en 1811 ou 1812 M. Naundorff étant venu nous voir dans un atelier de tourneur, nous répondit aux mêmes questions: „*Eh bien! si j'étais né prince, cela vous surprendrait-il?*" Ce propos nous fit rire; depuis il ne reparut plus à l'atelier."

Voici une autre particularité, racontée à Berlin au même avocat, et de qui je la tiens:

„Le Prince, à Spandau, était lié d'étroite amitié avec M. Preiss, homme de bien par excellence, et jouissant de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens. M. Preiss pratiquait avec soin l'amitié d'un homme qui lui paraissait digne de toute son estime. Souvent ils allaient converser ensemble dans un jardin que le fils de

Louis XVI cultivait de ses propres mains, sur les bords de la Sprée; souvent aussi dans les épanchemens de l'amitié, Preiss avait vu couler les larmes de son ami; il avait entendu ses soupirs; mais jamais il n'avait pu obtenir d'explications sur la malheureuse histoire des grandes infortunes qui avaient agité si cruellement son existence. Seulement M. Naundorff lui dit plusieurs fois, *qu'il avait beaucoup d'ennemis et de grands ennemis qui avaient fait périr sa famille, et qui le poursuivaient toujours.* Malgré les instances réitérées de M. Preiss et de Mme Blüber, veuve d'un capitaine qui le voyait aussi fréquemment, il refusa toujours de donner aucune explication à ces paroles qui, en révélant une profonde mélancolie, affligeaient sincèrement ses excellens amis.

„Un jour seulement, c'était en 1822, le prince avait quitté depuis quelques mois la ville de Spandau, pour aller résider à Brandebourg. Il revint à Spandau terminer quelques affaires, et il avait accepté un logement chez son ami. La servante trouva un matin, dans le lit de l'hôte de M. Preiss, *un médaillon d'or attaché par un ruban noir;* elle porte ce médaillon à Mme Preis qui le remet à son mari; celui-ci reconnaît aussitôt *le portrait de Louis* XVI. M. Naundorff était sorti, et quand il rentra M. Preiss, lui présentant le médaillon, lui dit: *voici ce que vous avez perdu, c'est le portrait de Louis* XVI! M. Naundorff devint tout-à-coup, suivant les expressions de M. Preiss, „*comme craintif et tout tremblant,*" et prenant son ami par le bras, il lui montra le ciel; „*Aussi vrai qu'il y a un Dieu là-haut,*" lui dit-il, „CET HOMME ÉTAIT MON PÈRE!.... *Mais n'en dites jamais rien; car ce secret vous perdrait avec moi.*"

Son épouse ignora longtemps avec qui elle était mariée. Elle aimait *Charles* à l'adoration, et ne pouvait cependant pas se défendre d'une sorte de crainte respectueuse, en présence de cet homme bon, doux, affable, toujours affectueux; mais si imposant par la dignité de ses manières. Ne sachant rien de son père ni de sa mère; elle le questionna plusieurs fois à cet égard; le plus souvent il détournait le tête, et ses yeux se remplissaient de larmes. Alors elle évitait ce sujet de conversation

qui, m'a-t elle dit, le bouleversait tellement qu'il conservait longtemps de la tristesse, et ne se livrait plus à son travail avec le même abandon. Il lui répondit un jour que son père, sa mère, et sa tante avaient péri pendant la révolution française, et qu'il n'avait plus qu'une soeur. — Eh bien! reprit son excellente femme, fais-la venir avec nous, mon ami, elle partagera notre modeste existence, nous travaillerons pour elle! — Elle est riche, ajouta-t-il; et elle me méconnaît! Oh! si seulement je pouvais la voir pendant un quart d'heure; je suis convaincu qu'elle se précipiterait dans les bras de son frère! — Il en parlait beaucoup, car il l'aimait cette soeur si coupable! Dans une autre circonstance, tirant de son sein un médaillon sur lequel était peinte la miniature de Marie-Antoinette: „Voilà ma mère," dit-il, en la mettant sous les yeux de femme. Il y avait au bas une inscription; s'apercevant qu'elle cherchait à la lire, il retira brusquement le portrait, et l'effaça avec sa langue. Frappée du costume, elle s'écria: — Mais c'est-là le portrait d'une reine. — Tout ce que je puis te dire, repliqua l'horloger, c'est qu'il n'y a pas dans le monde un second homme comme moi. Pressé de questions, l'infortuné brusquait l'entretien. Ne m'interroge plus, ajoutait-il; j'ai de bien amers chagrins: l'heure des révélations arrivera....

C'est alors que, par un de ces élans de désespérante résolution qui rive le malheur à sa place, il prit pour confidens sa plume et son papier. Après avoir raconté les principaux événemens de son inconcevable existence, et signé de son nom de prince, il cacha le manuscrit au fond d'une boîte à ressort de pendule, dans laquelle il avait pratiqué un double fond. L'histoire de l'orphelin du Temple reposait là, enfouie, pour passer inaperçue de main en main, et apprendre par accident, à une génération quelconque, comment avait vécu et comment était mort le dernier roi légitime de France. Sa femme épiait tous ses mouvemens, depuis que par des mots couverts et des réticences il était devenu pour elle un être de mystère. Qui avait-elle donc épousé? Son meilleur ami souffrait; il souffrait affreusement, la fréquente

altération de son visage, les pleurs qu'il dissimulait, son langage, tout en lui attestait la vérité de peines bien cuisantes, et ces peines, elle en ignorait la cause; elle ne pouvait en prendre sa part, pour en alléger le fardeau: c'en était trop pour son coeur d'épouse. Elle se promit de surprendre les secrets qu'il lui taisait; non par un sentiment de frivole curiosité, mais pour accomplir la vocation de la femme qui l'appelle à être un ange consolateur. Ayant remarqué qu'il l'évitait pour écrire, et qu'une pendule était dépositaire des écrits, elle profita d'une de ses courtes absences pour ouvrir la pendule et en retirer momentanément l'objet de sa convoitise. Palpitante d'émotion, elle saisit le papier, le déplie; et au moment où elle s'apprêtait à lire, le retour inopiné de son mari la glace d'effroi. Tremblante et silencieuse, elle demeure immobile sous le poids de la confusion. Le prince, sans proférer une parole, lui arrache l'écrit des mains, le déchire et en brûle les morceaux. La naïve jeune femme ne retira de cette innocente inquisition qu'un surcroît de curiosité qui ne fut point satisfaite.

„J'ai deux noms," lui avait dit son époux aussitôt après son mariage; „*Charles*–Guillaume; lequel des deux prèfères–tu?" Elle lui répondit qu'elle aimait beaucoup celui de *Charles:* il l'embrassa en pleurant. C'était le prénom qu'il porta à la cour jusqu'à la mort du premier dauphin, son frère. Sa signature *Charles*–Louis, dans les lettres qu'il écrivit à sa sœur, eût dû suffire pour faire reconnaître en lui son frère: le dauphin seul pouvait réformer l'histoire et la croyance générale, qui n'ont jamais désigné le second dauphin que par le prénom de *Louis,* qui fut le premier de son frère.

Nous savons aussi qu'à la naissance de sa fille aînée, il lui donna le prénom *d'Amélie,* en souvenir du voyage de Varennes, parce qu'il avait été celui de sa soeur, pendant son déguisement. Je l'ai déjà dit; il aimait à asseoir cette fille bien–aimée sur ses genoux, pendant son travail; alors il lui donnait les premières notions de la langue française. Fréquemment il attachait sur elle un regard douloureux et disait: „*Comme tu ressembles à ma pauvre mère!*"

Sa troisième fille fut appelée *Marie-Antoinette,* et la dernière *Marie-Thérèse.* Il devait sans doute paraître fort étrange qu'un bourgeois de Prusse donnât à ses enfans des noms historiques, portés par une reine et une fille de France.

Je ne parlerai point des malheureux que le prince a soulagés, ni de ses actes de bienfaisance. La charité était un besoin de son coeur, et il se faisait du bien à lui-même quand il assistait la misère. Partout où il a vécu, en Prusse, en France, en Angleterre, en Hollande, il y a marqué son passage par des œuvres d'humanité qui révélaient en lui le parfait chrétien, dont toutes les actions, toutes les pensées avaient pour principe et pour mobile l'amour de ses semblables.

Ce tableau touchant de la vie d'un innocent persécuté, dont la conscience fut constamment pure et sans reproche, est la plus éclatante protestation contre les arrêts de *la justice politique,* contre les hideuses inventions de l'imposture, que les diplomaties, et la presse journaliste, malfaisante ou salariée, ont lâchement reproduites.

Voici enfin l'extrait d'une lettre écrite de Berlin à...., par l'un des officiers les plus honorables et les plus dignes de foi de l'armée néerlandaise, qui connaissait le prince, et s'est assuré par lui-même combien la mémoire de *Naundorff* était restée chère aux habitans de Spandau. Cet officier, M. Steuerwald, capitaine-adjudant du ministre de la guerre (aujourd'hui Lieutenant-Général inspecteur d'artillerie en retraite), avait été chargé d'une mission en Prusse par son gouvernement. Il profita de cette circonstance pour aller questionner, sur le duc de Normandie, les habitans de Spandau; il écrivit à ce sujet :

„*Berlin* .... 1845.

„Hier nous avons été à Spandau, où je me suis informé, en trois lieux différens, après le malheureux *Charles-Louis,* actuellement décédé à mon grand chagrin. Partout on l'avait estimé *comme un noble et excellent homme,* et chez la veuve d'un de ses amis je trouvai une charmante petite gravure de son portrait, qu'on eut

la bonté de me céder. Toutes les particularités qu'on me raconta de lui étaient parfaitement d'accord avec ses communications. J'ai visité une maison qu'il a occupée autrefois, et j'ai aussi vu celle de sa femme avant leur mariage. . . . ."

—

Le Prince, arrivé à Brandebourg, Messieurs, n'éprouva aucune difficulté pour se faire admettre comme bourgeois. La présentation des lettres de bourgeoisie de sa dernière résidence, et un certificat, dans lequel il était noté *comme le modèle de la bourgeoisie,* furent les seules pièces nécessaires alors pour satisfaire à la loi. L'acte d'admission est ainsi conçu :

„. . . . . Nous faisons savoir à l'horloger Nauendorff, à Spandau, en résumé :

„Qu'il n'existe aucun empêchement à ce que sa demande d'être admis au nombre des bourgeois de cette ville, et de jouir des privilèges y attachés, *appuyée d'un certificat de bonnes moeurs et de bonne conduite,* soit accueillie . . . .

„Brandebourg, le vingt-six Février mil-huit cent vingt-deux.

„Le Magistrat."

„Le prince à cette époque, avait deux enfans : Charles-Edouard était né le 23 Juillet 1821. Songeant toujours à son départ pour Paris, il avait acheté une maison afin de pourvoir à la tranquillité de sa famille. Cette acquisition le mit en rapport avec un malhonnête homme, et l'engagea dans un procès qui ne lui permit point de quitter la Prusse sans perdre l'honneur : ce misérable lui attribuait des billets faux et en exigeait le paiement. Le bon droit du royal acquéreur fut reconnu par les juges de première instance, qui rendirent une décision en sa faveur. Le faussaire appela de ce jugement, et produisit deux faux-témoins qui se parjurèrent, en affirmant devant la justice qu'ils avaient vu le prince signer les faux-billets.

Dans ce même temps, il reçut la visite de deux individus d'assez mauvaise mine, qui lui apportaient à

raccommoder une tabatière à musique, en lui disant qu'ils n'avaient pu encore trouver d'ouvriers capables de faire les réparations nécessaires à cette pièce.

Après avoir examiné attentivement la boîte, le prince les assura que peu d'heures lui suffiraient pour la remettre en bon état. — „Ne vous pressez pas," lui dit l'un d'eux; „nous reviendrons dans quelques jours;" ensuite l'autre lui demanda de quel pays il était. — „Je suis prussien," lui répondit-il. — „*Votre dialecte n'est cependant pas celui de Prusse,*" — observa le premier. Il allait sans doute continuer la conversation, lorsque, sur quelques mots de son compagnon, adressés en italien, ils s'en allèrent.

Quelques jours après, des voleurs s'introduisirent nuitamment dans l'atelier du royal horloger; plusieurs montres de prix et une somme d'argent lui furent enlevées; mais la tabatière à musique ne le fut pas, quoique beaucoup plus en évidence que les autres objets volés. Ses soupçons se portèrent sur les deux étrangers, et il les signala aux autorités de Brandebourg. Depuis peu, sa femme l'avait rendu père, pour la troisième fois, d'une fille qui fut nommée Bertha-Julia. Il commençait à se consoler de la perte qu'il avait faite, ayant remboursé la valeur des montres aux personnes à qui elles appartenaient, quand un événement bien plus désastreux le plongea dans la consternation. Une nuit, qu'il avait prolongé ses travaux plus que de coutume, il se disposait à se mettre au lit, lorsque tout-à-coup il entend frapper à sa porte, et retentir au dehors ces cris navrans : *au feu! au feu!* Il se couvre à la hâte de quelques vêtemens, et, au moment où il sortait précipitamment de sa chambre à coucher, il se trouve subitement enveloppé par une immense clarté qui, dans le saisissement qu'il éprouvait, lui sembla venir de sa propre maison. Il ne songea plus qu'à sauver sa famille, qu'il confia à un de ses voisins; et il retourna chez lui, pour arracher aux flammes le plus qu'il lui serait possible, et aider ensuite à ses concitoyens à arrêter le cours de l'incendie. Mais que l'on se figure, si l'on peut, la douleur dont il fut accablé au spectacle qui frappa sa vue; il avait cédé à une terreur panique :

c'était le théâtre de la ville qui brûlait. A la vérité, une seule maison, déjà endommagée par le feu, le séparait de la sienne. Cette funeste erreur fut la cause de sa ruine qui, avec cette désolante catastrophe vint fatalement en aide aux projets haineux de ses cruels spoliateurs, dont l'exécution devenait plus que jamais urgente, pour leur assurer un sommeil tranquille et des jours sans épouvante.

A la faveur du tumulte et de la confusion qui règnent dans ces sinistres occurences, des gens sordides, habitués à exploiter à leur profit les calamités publiques, et peut-être aussi de criminels agens des ennemis politiques du fils de Louis XVI, avaient envahi son domicile et pillé la maison. *Tous les objets de prix, toutes les valeurs numéraires avaient disparu.* Une partie de mobilier gisait détériorée dans la rue; le reste était sous l'eau..... le prince se trouvait complétement ruiné. Ainsi donc un instant avait suffi pour détruire l'aisance et le bonheur de sa vie. Il se retrouvait avec une femme et des enfans, comme au commencement de sa carrière d'ouvrier, en présence d'un absolu dénuement.

—

Nous touchions à l'année 1824. L'infortuné proscrit, irrité des entraves sans cesse renaissantes qu'il rencontrait sur sa route, avait encore écrit à Louis XVIII pour lui déclarer que, si l'on persistait à le méconnaître, il irait lui-même enfin plaider sa cause devant la nation française. Sa lettre était datée du 21 Janvier, écrite d'un style amer, débordant d'une véhémente indignation, sous l'impression des tourmens que son cœur et son âme ressentaient, à l'horrible souvenir de ce jour fatal. Mais, en remettant devant les yeux de son implacable ennemi, devenu tout puissant, la preuve vivante de son usurpation et de tous ses crimes passés, il provoquait toutes les colères de ce roi sans cœur, sans humanité, sans conscience; et il disait, hélas! bien inconsidérément :

„.....Je retournerai sans votre volonté dans ma patrie. J'exposerai au peuple français la manière dont vous m'avez traité. *Une preuve suffisante sera la lettre que*

vous avez adressée, en 1803, *au duc d'Enghien, et qui se trouve dans mes mains.....*"

Il faut croire qu'il y avait entre le gouvernement prussien et celui de France une entente perfide pour le perdre, et rendre dans tous les cas sinon impossible, du moins impuissante toute espèce de réclamations de sa part, ainsi que le retentissement de ses plaintes légitimes. Les mesures étaient prises dès 1814 et 1815 : le directeur-général de la police, en France, avait été nommé à ce poste à la recommandation du roi de Prusse. Ce monarque, avant de retourner dans ses Etats, eut la précaution de se donner un homme dévoué dans le gouvernement français, qui le tiendrait au courant des démarches du fils de Louis XVI, et lui faciliterait les moyens de prévenir celles qui pourraient le placer dans une position fâcheuse à son égard.

On voulait en finir avec le proscrit de la politique, simultanément en France et à l'étranger. Nous allons voir s'accomplir, sous les yeux de l'autorité suprême, et au nom de la magistrature de Prusse, le grand drame d'iniquité commencé dans l'hôtel du premier ministre.

Le prince avait depuis longtemps appris à s'élever au-dessus de son sort, à se raidir contre le malheur; l'énergie ne lui fit pas défaut. Ses devoirs d'époux et de père lui redonnèrent la vigueur d'âme dont il avait besoin pour les accomplir; et, grâce à la généreuse assistance pécuniaire d'un noble ami, le professeur *Reichennow*, il put continuer son état d'une manière assez avantageuse. Mais en vain il redoublait d'efforts afin de se relever de sa chute. Ses persécuteurs ne le perdaient pas de vue; leur présence invisible était là, comme partout ailleurs où il y avait possibilité de lui nuire. Le moment était venu où, après tant de secousses, un dernier choc le briserait. *Le gouvernement de Potzdam ordonna au conseiller de justice,* M. Voigt, *d'accuser le pauvre et inoffensif horloger,* le modèle de la bourgeoisie jusque-là, d'avoir mis le feu méchamment à la salle de spectacle. Tous ses concitoyens furent révoltés d'une aussi absurde accusation, dont le motif et le but devinrent manifestes pour lui, par une exigence de l'autorité, d'une nature

arbitraire inouie, envers l'un des plus honnêtes bourgeois de la ville, et attentatoire aux droits de la bourgeosie, que le pouvoir accusateur aurait dû faire respecter dans la personne de celui qu'honoraient l'estime et la considération publiques.

Après le premier interrogatoire, on lui fit promettre *de ne pas quitter les Etats prussiens*, et principalement la ville de Brandebourg, sans une autorisation spéciale, avec menace de le faire arrêter sur-le-champ s'il violait son engagement. Ensuite, on l'engagea à faire choix d'un défenseur.

„Qu'ai-je besoin d'être défendu," s'ecria-t-il indigné? ne suis-je pas innocent? Et d'ailleurs je fais réserve de tous mes droits pour obtenir satisfaction de cette forfaiture de la régence, dussé-je, s'il le faut, m'adresser directement au roi."

M. Caprivi, référendaire, présent à son interrogatoire, et touché sans doute de sa position déplorable, en face d'inimitiés dont l'influence se montrait si perfidement, lui proposa de se charger de sa défense. Cependant par un sentiment de juste fierté il refusait cette offre généreuse, lorsque le conseiller Voigt lui-même, avec un ton d'excessive bienveillance, lui fit comprendre la nécessité de l'accepter; car, lui disait-il, *„je ne conçois rien à cette accusation*, et il faut vous faire défendre, afin que le tribunal qui rendra son jugement reconnaisse plus facilement votre innocence." Les magistrats chargés de la poursuite, pleins d'honneur et d'intégrité, ne dépassèrent pas les devoirs de leur charge; ils lui laissèrent sa liberté, pour ne pas ajouter la rigueur à une infortune imméritée. L'enquête à laquelle on procéda eut bientôt fait apparaître, avec évidence, l'énormité de la mensongère accusation dont on le noircissait à dessein.

Ce fut dans ces circonstances, lorsqu'on prévit un résultat qui tournerait à la honte des instigateurs de cette trame inique, c'est alors que, sur les ruines de cette accusation d'incendie, qui se démolissait d'elle-même, on souleva contre lui la plus ignoble des diffamations judiciaires, dont le but atroce tendait évidemment à le faire enfermer à perpétuité dans une maison d'infamie. En même

temps, comme l'ordre de le flétrir et de le dégrader dans l'opinion publique venait, sans aucun doute, du comte de Provence, qui savait combien le poison des calomnies est mortel et indestructible, pour expliquer sa disparition du monde, on faisait circuler à la cour des Tuileries un second acte de décès du prince, postérieur à celui du 8 Juin 1795.

M. Bérard de Pontlieue m'a attesté qu'il était à sa connaissance, que Madame la duchesse d'Angoulême, sur la question de la mort du dauphin, a répondu à un brave général vendéen, *qu'elle n'avait jamais pu avoir la certitude de la mort de son frère au Temple, mais qu'elle pensait qu'il était mort depuis.*

La supposition de Madame la duchesse d'Angoulême, que son frère serait mort *depuis son évasion du Temple*; s'il était vrai qu'une pareille pensée fût jamais entrée dans son esprit, prouve la réalité de cette imposture qu'on s'efforça d'accréditer sous *la Restauration.* Je dînais un jour, en 1836, avec M. Appert, ancien curé de St.-Arnoult, chez M. Cahier, autrefois orfèvre de la cour, et je déversais avec assez d'énergie, sur la soeur fatricide, le blâme qu'elle s'est attiré par sa conduite.

„Ne la jugez pas avec tant de sévérité," me dit M. Cahier, „elle est dans l'erreur de bonne foi; car j'ai vu au château en 1824, un acte de décès qui attestait la mort du prince en pays étranger."

Ce fait est digne de remarque, et paraît avoir une corrélation assez directe avec celui de l'emprisonnement du prétendu Naundorff, qu'on s'efforça de rendre perpétuel par tous les moyens imaginables.

Déjà en 1810, quand le prince se confia à la bonne foi d'un ministre prussien, il devint le but d'une politique envahissante et expectante; la pensée de le trahir fut aussitôt une détermination. Son ancien ami, l'honnête horloger Weiler, dont les conseils et l'assitance lui furent d'un grand secours, lors de sa résidence à Berlin, avait reçu de lui, sous le sceau du secret, la confidence de son origine royale. L'intimité qui régnait entre les deux amis fit supposer, je présume, au ministre de Hardenberg que Weiler n'ignorait point le mystère de la

naissance de son ami. Le prince alla le voir en 1828, et cet homme loyal, révolté de la persistance des persécuteurs du fils de Louis XVI à le poursuivre sans relâche de leurs brutales inimitiés, lui révéla qu'en 1812, dès qu'il eut quitté Berlin, il avait eu à subir divers interrogatoires relatifs aux secrets de son origine, et qu'on lui dit alors *qu'il était probablement destiné à passer sa vie en prison.*

L'instruction criminelle, pour crime imaginaire, commandée contre le roi légitime de France, trouve son explication dans les paroles de l'honorable Weiler. Assassiner celui qu'on dépouille, ou enchaîner sa liberté, c'est le seul moyen de jouir du vol avec sécurité. Telle devait être la tactique des spoliateurs de l'orphelin royal.

Cette hideuse machination, consommée par de serviles agens prussiens, ne doit pas être passée sous silence. Il faut que la Prusse d'aujourd'hui apprenne comment celle des deux règnes précédens, depuis 1815, a traité indignement l'égal du monarque qui la gouverne, et que, sans la confiscation des documens d'identité du fils de Louis XVI, en 1812, par le baron devenu prince, la nation française n'aurait point à déplorer les pertes et les humiliations de 1871. Il faut mettre au grand jour l'infamie des ennemis du prince qui, par leur marche insidieuse, en ont reporté l'indignité sur lui, pour s'autoriser, aux yeux des ignorans, à le méconnaître. Ces imposteurs du grand monde en ont fait une page secrète de leurs fourberies diplomatiques, qu'ils ont le front d'oser vouloir accréditer toujours, pour continuer à s'en faire une arme de persécution. On ne saurait donc trop éclairer la conscience publique, afin que le mensonge, dans l'histoire des peuples, n'occupe pas la place de la vérité.

Une éclatante réparation est due à la veuve et aux enfans du duc de Normandie. Puisse cet écrit fixer l'attention du souverain actuel de Prusse sur la criminalité du gouvernement des rois ses prédecésseurs envers le fils de Louis XVI! Puisse-t-il comprendre que, comme leur héritier, il est responsable de leurs injustices; que, s'il n'en arrête pas les conséquences funestes à la famille de l'illustre méconnu, cette responsabilité le suivra devant

Dieu qui le jugera quand son âme, dépouillée des vaines grandeurs de ce monde, devra lui rendre compte de l'usage qu'il aura fait de sa souveraine puissance! Là, la politique, dont les pouvoirs se font une religion à la convenance de leurs ambitions, ne l'y protègera pas.

—

L'homme de bien par excellence, l'irréprochable horloger de Spandau pendant dix ans de sa résidence dans cette ville, le 15 Septembre 1824, fut brusquement arrêté par le juge Schulz: voici dans quelles circonstances:

M Reichennow, ce brave et généreux ami qui avait prêté au prince le secours de sa bourse pour remonter son commerce, était depuis quelque temps menacé de perdre la vue. Se voyant dans la nécessité d'aller à Berlin consulter un docteur oculiste, et étant presque aveugle, il pria si instamment son ami de l'accompagner que celui-ci dut céder à son désir. Le jour que je viens d'indiquer, *à neuf heures du soir*, ils rentraient à Brandebourg, après trois jours d'absence. Schulz avait fait déposer par un *faux-témoin* que, *ce jour-là même, vers sept heures du soir*, M. Naundorff avait jeté dans la Sprée un sac rempli de faux écus. Le retour du prince ne s'étant effectué qu'à *neuf heures*, cet *alibi* offrait un témoignage matériel contre la véracité d'une affirmation, mal calculée; parce que la voiture publique, qui arrive ordinairement de Berlin à Brandebourg, *à sept heures du soir*, par un accident imprévu, avait éprouvé *un retard de deux heures*. N'importe, à peine le prince eut-il mis le pied dans sa maison et embrassé sa femme et ses enfans, que le conseiller de justice Schulz, escorté d'une douzaine de gardes de police, envahit son domicile avec un ton d'arrogance et de brutalité qui ne serait pas même excusable envers l'homme le plus criminel. On opéra aussitôt sous ses yeux, *dans le plus profond silence, et sans lui en dire le motif, une perquisition générale et minutieuse*, en bouleversant toute la maison.

Cette formalité rigoureuse de la loi, dont on n'use ordinairement qu'avec une grande réserve, et dans des cas d'urgence absolue, préalablement motivée, ne produi-

sit, et ne pouvait produire aucun résultat, à l'appui d'une dénonciation quelconque, évidemment calomnieuse. Néanmoins M. Schulz, après cette flagrante violation du domicile d'un citoyen respectable, qu'il n'avait pas même justifiée, ordonna au père de famille, d'une réputation de probité inattaquable, de le suivre à la maison de ville. Là, *en l'accablant d'injures*, il l'accusa d'avoir mis en circulation de la fausse monnaie, et notamment de faux écus de Prusse. Il lui fit subir un premier interrogatoire auquel l'auguste calomnié ne comprenait pas un mot, et enfin il le transféra dans la maison de justice, où on l'écroua à onze heures du soir. Quelques jours plus tard, on lui fit connaître une dénonciation arrangée et concertée avec le dénonciateur, qui n'avait rien vu, qui ne savait rien que ce qu'il disait *avoir appris par les confidences de M. Naundorff!* . . . . . Abomination ! ! !

Et ce dénonciateur, quel était-il ? un faux monnayeur, arrêté comme tel, qui avait fait l'aveu de son crime, dont le père avait été poursuivi, en 1821, pour la même cause, et qui se trouvait en relation suivie avec deux de ses complices, arrêtés comme lui, et de même que lui, ayant confessé leur culpabilité.

A l'horreur que le prince exprima de voir son nom souillé par la parole d'un tel misérable, le juge Schulz eut l'audacieuse effronterie de lui répondre, *que cette dénonciation était vraie; puisqu'il l'avait faite.* Ce vil criminel était accusateur et temoin à la fois, en même temps que le guide de l'instruction en sous-ordre; comme s'il eût été le coassocié du juge interrogateur. La collusion entre ces deux êtres n'était même pas déguisée; c'étaient deux compères qui se soutenaient mutuellement.

Le juge Schulz fit durer l'instruction pendant toute une année, en tenant le prince au secret le plus rigoureux; et, malgré son ignominieuse entente avec l'imposteur, dont il se faisait le complice, nonobstant le tissu de mensonges et de faux témoignages inventés contre sa victime, il ne put pas donner une couleur de vraisemblance à une culpabilité impossible. Des renseignemens officiels que j'ai sous les yeux l'attestent. Sa conduite eût été le comble de l'extravagance, s'il n'était pas

ostensiblement démontré que ce lâche prévaricateur, dont la conscience était vendue aux proscripteurs de Louis XVII, obéissait à des injonctions d'ordre supérieur pour le diffamer, le tuer moralement, le plonger dans la misère, et lui rendre impraticable son voyage en France.

Pendant que ces manœuvres se pratiquaient à l'ombre des lois violées sans pudeur, le prince obtenait une entière satisfaction ailleurs; le tribunal d'appel confirmait le jugement de première instance relatif à sa maison. Les deux faux témoins employés dans ce procès civil, s'étaient mêlés à ses calomniateurs pour fortifier l'accusation de la régence de Potzdam, et ils avaient parcouru la ville, répandant partout le bruit qu'il était l'auteur de l'incendie du théâtre. Mais ces bas agens de ses ennemis politiques furent démasqués, condamnés au carcan et à deux ans de travaux forcés. L'accusateur principal paya sa fourberie de trois mois de prison. Quant à l'incendie, le magistrat de Brandebourg fut chargé des frais et dépens du procès. L'estimable M. Voigt, son juge d'instruction pour cette affaire criminelle, heureux d'avoir concouru à ce résultat équitable, alla lui-même le féliciter dans sa prison, en lui annonçant que la cour suprême l'avait solennellement justifié.

La justice qui était rendue au prince par des magistrats consciencieux fut un crève-cœur pour le juge Schulz. Ce triomphe excita son ressentiment à un tel point d'exaspération qu'il eut la bassesse de le narguer en disant: „*Désabusez-vous si vous espérez vous échapper aussi facilement d'entre mes mains!*"

Vers ce temps mourut la seconde fille du prince. Il lui fallut beaucoup d'insistance pour obtenir la faveur d'aller la voir avant sa mort. Conduit par la force armée, il alla pleurer quelques heures en famille, embrasser sa petite Berthe pour la dernière fois, et rentra dans sa prison avec une douleur de plus dans sa vie.

A son retour, un de ses compagnons de captivité, un nommé Suppe, détenu dans un cachot voisin du sien, lui dit *qu'il savait de bonne part que Louis XVII était gardé dans la maison de ville*, et qu'il serait bien curieux de

le voir. Soupçonnant que ce prisonnier pouvait être un espion, le prince ne lui répondit pas. Quelques jours après, ce même individu lui dit encore :

„Je sais qui vous êtes, et j'ai appris l'intrigue qu'on ourdit contre vous. Votre juge d'instruction est le mien et n'ignore, pas plus que moi, les noms des misérables dont vous occupez la place en prison."

Singulièrement frappé d'un pareil langage, le prince l'engagea à lui dévoiler la vérité. Il lui fit des communications qui rendaient palpable la forfaiture du juge calomniateur. Ensuite, n'espérant pas que son témoignage serait reçu et inscrit fidèlement sur les registres de l'instruction par l'homme, dont il démasquait la profonde scélératesse, Suppe avait transmis ses informations à un autre conseiller de justice. Appelé devant Schulz, à cette occasion, il déclara en outre avoir eu une conférence avec Engel (c'est le nom du dénonciateur), *qui lui dit que M. Naundorff était innocent*, et que, s'il l'avait accusé, c'etait dans l'espoir de faire sa position meilleure.

Un nommé Ritter, qui occupait une autre partie de la prison, affirma également que cet Engel avait retracté son accusation devant lui. Sur l'observation qu'il lui fit, *„ainsi puisque cet homme est innocent*, vous ne pouvez pas vous dispenser de reprendre la dénonciation," Engel lui répondit ces paroles révélatrices d'une pensée secrète qu'il n'osait mettre au jour et que l'on devine aisément : *„M. Naundorff ne doit pas m'en vouloir, je lui en demanderai pardon, je n'ai pas pu faire autrement, mais je ne puis reprendre ma dénonciation quand cela me coûterait la vie."*

Ces deux individus, séparés l'un de l'autre, désintéressés dans la question, en reproduisant les aveux *d'Engel*, ne pouvaient que dire la vérité, car, sans avoir pu se concerter ensemble, ils attestaient le même fait. Cette partie de leur déposition est rapportée dans le procès-verbal signé Schulz. La dénonciation, qui d'ailleurs ne s'appuyait que des paroles du dénonciateur, se trouvait donc anéantie par les aveux du même dénonciateur. Que restait-il de tout le monstrueux échafaudage d'impostures enregistrées par Schulz ? Son acharnement contre le prince, la per-

versité du juge, son criminel mandat de faire condamner à tout prix l'intègre horloger, pour flétrir le fils de Louis XVI. Et ce magistrat dépravé, l'opprobre de la magistrature de Prusse, se fit aussi mensongèrement dénonciatenr, en déclarant que le prince était convaincu d'avoir tenté de s'évader de prison par violence. En outre, sous le titre de *renseignemens sur sa vie privée*, il avait envoyé à la cour suprême d'atroces calomnies sur son compte, qui depuis ont fait l'objet de communications diffamatoires contre lui, entre les gouvernemens et les hommes d'Etat, qui les ont ressassées à satiété, tout en sachant bien qu'elles provenaient du gouvernement prussien de cette époque.

Le complot formé pour se débarrasser du roi légitime de France, se laisse voir dans les sentimens haineux qui l'atteignaient partout. A chaque fois que l'épouse éplorée allait demander à Schulz la permission de visiter son mari, il ne manquait jamais de lui faire à son sujet les réflexions les plus outrageantes. Il lui disait sans cesse, avec une sorte de joie féroce, tant il se croyait sûr du résultat de ses menées ténébreuses, qu'elle ne le reverrait plus en liberté; que sa vie s'éteindrait dans une prison perpétuelle; qu'il était indigne de son attachement. Il lui conseillait le divorce; il la pressait de l'abandonner et de prendre un second mari. Il entrait dans ses vues, n'en doutons pas, d'étouffer la seule voix qui pût lui demander compte de la personne du prince, de rompre le fil protecteur qui pût conduire jusqu'à lui, dans un monde où il était de trop.

Un nommé Koursabi, employé subalterne dans la maison de réclusion où le prince fut enfermé, ayant fait administrer trente coups de bâton à un prisonnier, sans raison, eut une lutte terrible à soutenir avec des prisonniers exaspérés de ses violences. Le prince, assisté de plusieurs autres, lui sauva la vie.

La puissance occulte qui poursuivait le martyr *des nécessités politiques*, selon M. de Humbolt, se retrouva encore là dans cette circonstance; on ne voulait lui épargner aucun genre d'abjections. Koursabi eut la lâcheté d'accuser son libérateur d'avoir figuré parmi ses

assassins. Mais une enquête judiciaire, faite à cette occasion, mit fin aussitôt à cette nouvelle accusation calomnieuse.

J'ai eu l'occasion de voir à Dresde, en 1851, l'une des filles de M. Reichennow. Les conversations que nous avons eues ensemble ont été pour moi du plus émouvant intérêt. Elles me reportèrent aux jours des plus cruelles épreuves de l'infortuné prince. Voici son témoignage écrit :

„*Dresde,* 9 Octobre 1851.

„Souvenirs de mon enfance au sujet de Louis XVII, qui vivait, il y a vingt ans, dans ma ville natale (Brandebourg), comme horloger, sous le nom de Naundorff.

„Le prince fut accusé d'avoir fait de la fausse monnaie, qu'il aurait jetée, disait-on, avec une bourse, dans la Sprée, lors d'un voyage à Berlin. *Mon père avait des rapports amicaux avec le prince, qui l'avait initié au secret de sa naissance.* Etant souffrant d'une maladie d'yeux, il voulait aller consulter les médecins de Berlin; il partit en conséquence pour cette ville. Mais comme il ne pouvait pas faire le voyage seul, à cause de sa mauvaise vue, il pria le prince, son ami, de l'accompagner et d'être son guide . . . . .

„Les deux amis revinrent un soir *à neuf heures.* Avant leur arrivée, *on avait déjà fait des recherches dans la maison du prince, ainsi que dans celle de mon père;* et à peine le prince se trouvait-il, depuis un quart d'heure, à Brandebourg, qu'il fut arrêté. Quelques jours plus tard, mon père fut mandé à la cour de justice afin de donner un *témoignage* précis sur cette affaire; ce qu'il fit, d'après sa conscience et son devoir, et avec d'autant plus de facilité qu'*il démentait l'accusation.* Il ne savait rien de repréhenssible dans le prince, et il l'aimait passionnément ainsi que sa famille. Il aurait donné sa vie pour son ami, s'il avait pu, à ce prix, le faire remonter sur le trône de ses pères, tant il était convaincu de l'identité du prince. Il défendait sa conviction et sa croyance contre qui que ce fût, avec la plus grande énergie. Dans la présence de mon père, personne n'osait exprimer de doute sur *le caractère honorable* du prince

et sur son origine royale. Il s'est attiré par là bien des désagrémens.....

„Mon père a aimé le prince toute sa vie; il l'a cru le vrai fils de Louis XVI, et dans ses derniers momens il a parlé de lui, et s'est entretenu avec lui spirituellement.

„Je me souviens que, lorsque le prince eut quitté Brandebourg avec sa famille pour se fixer à Crossen, nous reçûmes beaucoup de lettres de lui. Je me rappelle en outre très-exactement le contenu d'une de ces lettres; le prince écrivait:

„Ici même, dans ma nouvelle demeure, je suis espi-„onné par mes ennemis; l'on m'observe. Le soir, lorsque „je me trouve dans mon atelier, je vois des personnages „masqués, qui passent devant ma fenêtre. Ils allongent „le cou pour voir ce que je fais. Mes persécutions ne „cesseront-elles donc jamais? Mon astre ne se levera-t-il „pas un jour? Oui, je me mets sous la main paternelle „de Dieu: il me fera triompher de mes ennemis."

„Ce sont-là des souvenirs de mon enfance, que je me rappelle avec la plus grande précision; j'en atteste la vérité sous ma signature et le cachet de mon mari.

„Emilie–Auguste–Caroline Schmetzer,
née Reichennow."

Nous sommes à même, à présent, d'apprécier la portée du jugement qui a motivé la continuation de l'emprisonnement du prince. En voici la teneur authentique:

„*Attendu que, bien que les indices qui s'élèvent contre l'accusé* Charles-Guillaume Naundorff, *ne soient pas suffisans pour le condamner, une condamnation devient nécessaire dans ce cas, parce qu'il s'est conduit pendant le cours du procès comme un menteur impudent, se disant prince natif, et laissant supposer qu'il appartient à l'auguste famille des Bourbons.*"

—

Une pareille décision, Messieurs, n'a pas besoin de commentaires. C'est un foyer de lumières qui fait apparaître avec éclat la vérité qu'on nie. En Prusse même on l'interpréta selon sa véritable signification. M. le

baron de Seckendorff, major–adjudant, inspecteur–général de l'établissement où le prince était renfermé, eut bientôt su le distinguer du reste des prisonniers, et il lui procura tous les adoucissemens compatibles avec les devoirs de sa charge. Plus tard, il devint son ami, et, quand la Prusse et la France redonnaient de la publicité à une calomnie judiciaire, dont il connaissait la source, lui, loyal fonctionnaire du gouvernement prussien, et le plus compétent, sans contredit pour émettre sur le compte du prince une opinion conforme à la vérité, il lui fit parvenir son témoignage par écrit dans des termes qui, vu sa position dépendante, constitue une autorité justificative irrécusable. Il a fallu que le sentiment de la justice eût bien de l'empire sur son esprit, pour qu'il ait eu le courage de se prononcer de la manière suivante:

„Je sousigné, atteste et certifie à tous ceux qu'il appartiendra que, pendant la durée de mes fonctions d'inspecteur-général de la maison de correction sise à Altstadt, Brandebourg, j'ai fait la connaissance d'un détenu nommé Naundorff, ci-devant horloger à Brandebourg, lequel, je puis l'assurer, en mon âme et conscience, se distinguait par une très-bonne conduite; . . . .

„*Que pour ma part je me suis convaincu, après les épreuves et les observations les plus minutieuses, que le nommé Naundorff est un homme très-honorable, moral, dans tout le sens du mot, un honnête homme.*

„*Crossen,* le 23 Avril 1836.

„*Signé,* Baron de Seckendorff."

Par un autre écrit, ce gentilhomme déclare positivement „*qu'il a regardé la condamnation de Brandebourg comme une* ERREUR *de la justice.*

Dans une lettre qu'il écrivit au prince à la même époque, il lui disait:

„. . . . . J'espère que vous comprendrez le motif qui m'empêche d'accorder actuellement à ma plume la liberté de tracer *votre rang et vos titres;* bientôt, j'espère, *on reconnaîtra leur légitimité;* mon cœur alors en sera rempli de joie . . . . .

„Pendant que les bruits les plus inquiétans se répandaient à Paris sur votre situation,..... je chargeai mon fils, qui était alors secrétaire de poste, et séjournait souvent des semaines entières à l'ambassade de Prusse, à Paris, de tâcher d'employer tous les moyens possibles pour vous entretenir de vive voix, et vous offrir ses services ainsi que les miens.....

„*Mon fils s'adressa alors à l'ambassadeur de Prusse lui-même; celui-ci lui montra un long écrit de vous et ajouta qu'il n'y pouvait rien faire,* et qu'il n'avait plus entendu parler de vous. *Mon fils fut plus tard averti qu'on ne pouvait vous appliquer aucune peine à cause de vos droits positifs.....*"

Enfin, il écrivit encore à sa sœur, Mme de Weissenbach, au sujet du prince :

„.....Les traces de sa naissance n'ont pu être effacées par de longs malheurs. Quelque chose de noble et d'imposant dans toute sa personne et dans sa manière de penser révèle son origine suffisamment.....

„Il fit connaissance avec feu Pezold (dont nous allons bientôt parler), commissaire de justice, qui fut peut-être le seul homme dans le monde qui arracha cette affaire des ténèbres où elle se trouvait. Il s'y intéressait avec zèle, et mit tout en ordre pour être présenté à la chambre des députés de Paris. Si *Naundorff* fût resté à Brandebourg, il vivrait encore dans l'obscurité, et l'on n'aurait qu'un pressentiment ténébreux de sa naissance....."

A propos de la naissance du prince, mentionnée dans le jugement, une explication devient nécessaire. Questionné sur sa famille, ainsi que sur ses antécédens avant d'arriver à Berlin, il ne put que répéter ce qu'il avait dit autrefois, qu'il était de Weimar. Le magistrat de Brandebourg, à la demande du juge d'instruction, prit des renseignemens à Weimar, et le 22 Décembre 1824 il fut mandé devant son interrogateur Schulz pour recevoir la communication suivante :

„Il résulte d'un écrit du conseil de la ville de Weimar, du 17 Décembre 1824, adressé au magistrat de la résidence de Brandebourg, qu'après une recherche minutieuse dans les registres d'églises du pays, le nom

de Naundorff n'a pu être trouvé, et que les plus anciennes familles ne se souviennent pas *qu'il ait jamais existé à Weimar quelqu'un du nom de Naundorff.....!!*

Il fut au surplus constaté formellement par le gouvernement prussien, dans cette circonstance, que le nom de Naundorff, qu'il reconnaissait n'être pas le sien, ne fournissait aucune trace sur sa véritable origine; car dans un autre écrit du 13 Juillet 1836, signé du ministre Rochow, et transmis au gouvernement français, on lit:

„Où ledit Naundorff, *avant son arrivée à Berlin*, a-t-il résidé? *D'où est-il venu?* Quels étaient ses papiers constatant la famille à laquelle il appartient? *Il a été impossible de se procurer des renseignemens à cet égard.* Aussi les journaux du bureau des étrangers ne contiennent aucune notice sur lui. Cependant le propriétaire chez lequel il a résidé, le tonnelier Stettin, Schützenstrasse N° 52, semble pouvoir se souvenir que Naundorff avait d'abord *logé dans un hôtel.*"

„Mon juge d'instruction," nous apprend le prince, „enchanté de pouvoir me donner un démenti sur l'origine que je m'étais attribuée, le fit avec une impertinence qui me révolta, ajoutant: „Si vous êtes d'une honnête fa„mille, pourquoi ne pas dire la vérité?" Je n'hésistai plus alors à la dire, espérant que cet incident me délivrerait de tout contact avec cet homme pervers, en faisant porter mon affaire devant le conseil du roi. — Monsieur, répliquai-je, JE SUIS PRINCE NATIF, et malheureux sans le mériter; mais ce n'est point à moi de vous découvrir ce mystère. Si la justice veut en pénétrer les profondeurs, qu'elle s'adresse à S. M. le roi de Prusse, qui a été instruit de ma haute position sociale par le prince de Hardenberg et M. Le Coq. Si ce langage n'eût pas été celui de la vérité, conçoit-on que j'aurais compromis mon innocence par un mensonge effronté et d'une dangereuse conséquence, puisque j'invoquais le témoignage du premier ministre et celui du président de la police du royaume. Je savais que les lois prussiennes sont sans indulgence contre quiconque usurpe de faux titres et de fausses qualités. Ma déclaration ne pouvait donc être que la sanction de faits antérieurs dont je ne redoutais pas

l'examen. — „Bah ! reprit arrogamment le juge, cela n'est pas vrai." J'ajoutai avec calme : ce n'est pas à vous de me juger : écrivez au roi, voilà votre mission. — „Alors" conclut-il, „*nous transmettrons ces ouvertures au „ministre de Hardenberg pour prendre ses ordres.*" A l'instant même il fut rédigé un procès-verbal constatant ma réclamation, que M. Schulz, M. de Renné référendaire à cette époque et moi, nous signâmes."

Le bruit de la déclaration du prince, qu'il était *prince natif*, circula au dehors et produisit d'étranges rumeurs dans la ville. Afin d'en atténuer l'importance, on suivit en Prusse la même tactique que celle suivie en France à l'égard de la femme Simon, qu'on fit passer pour folle, dès qu'elle eut révélé à *Madame la duchesse d'Angoulême* que son frère n'était pas mort au Temple. De même dans cette circonstance, les contempteurs de la vérité s'efforcèrent d'accréditer l'opinion que le prince était soudainement devenu fou.

Mais, dans leur obscure sentence, qui ne flétrit que ceux qui l'ont rendue, les juges politiques, instrumens de la diffamation commandée contre lui, le traitent effrontément d'impudent menteur parce que, disent-ils, — en interprétant sa déclaration, — il a laissé supposer qu'il appartient à l'auguste famille des Bourbons. Ils n'ont pas compris, ces maladroits calomniateurs, que l'extention donnée par eux aux mots, *prince natif*, autorise à tirer une conclusion eutièrement opposée à celle qu'ils se proposaient de faire admettre, et revèle la connaissance qu'avait leur gouvernement de l'origine royale, substituée à la fausse monnaie, comme motif de condamnation. Les menteurs impudens sont donc ceux qui ont ravi au *prince natif* la preuve écrite de son identité, et qui, l'ayant sous les yeux, lui appliquent judiciairement l'ignomineuse qualification qu'ils méritent; au lieu de faire condamner légalement un simple horloger, poursuivi comme faux monnayeur, s'il avait sans droit usurpé un nom auguste, en se rendant coupable d'un crime de lèze-majesté.

Il ne me serait pas difficile de justifier la sévérité de mon langage par des autorités prussiennes. J'invoque ici

seulement deux témoignages confirmatifs de ce que le prince nous a dit relativement au directeur-général de la police, M. Le Coq.

M. le comte du Fays, maréchal-de-camp en retraite, en 1835, a connu l'évasion du dauphin en 1797, ainsi que des particularités saillantes du mode d'évasion, tel qu'il a été raconté. La conviction qu'il avait de l'existence du fils de Louis XVI le porta, en 1815 et 1816, à s'adresser à Mme la dauphine pour lui parler de son frère. Elle lui répondit *„qu'elle n'avait point la certitude de sa mort au Temple; mais qu'elle ne savait pas ce qu'il était devenu."*

Etant retourné en 1797 à l'étranger, où il servait, *et se trouvant dans l'armée prussienne, en* 1810, *il apprit par des officiers prussiens que le prince existait, et qu'il était en Prusse.*

Nous avons son attestation écrite. J'ai dit que M. Laprade, avocat, avait été envoyé à Berlin, pour réclamer les papiers remis par le prince à M. Le Coq en 1810. Il a rendu compte de sa mission et de ses entrevues avec le ministre Rochow. Ce dernier lui a dit qu'il regardait comme certaine l'évasion du dauphin; *qu'il ne voudrait pas affirmer que Naundorff n'était pas le dauphin de France*; mais qu'il ne voudrait pas qu'il fût reconnu, parce que sa reconnaissance serait le déshonneur de toutes les monarchies de l'Europe.

„A mon retour à Paris," dit-il encore, „mon voyage en Prusse intéressa particulièrement M. le marquis de la Roche-Aymon, lieutenant-général et pair de France. Il avait habité ce pays et servi longtemps dans l'armée prussienne. En 1810, il était colonel du régiment des Hussards Noirs, dit Hussards de la Mort. Il se trouvait en garnison à Berlin, où il connut très-intimement *M. Le Coq, qui lui confia à cette époque que le dauphin existait, et qu'il vivait en Prusse sous un nom supposé."*

Le frère de M. Laprade, aumônier des dames du sacré-cœur de Niort quand il a connu le prince, confirme la parole de l'avocat par son témoignage inscrit dans un acte authentique de 1837 ainsi qu'il suit :

„M. le lieutenant-général, marquis de L....., pair de

France, qui avait émigré en Allemagne en 1792, se trouvait au service de la Prusse en 1810, époque à laquelle notre prince s'était rendu secrètement à Berlin, et s'était établi dans les environs comme horloger, d'après les conseils impérieux de la police, à la tête de laquelle était M. Le Coq. La position sociale de M. le marquis de L..... le mettait en relation avec les premiers fonctionnaires du gouvernement de Berlin. Il voyait souvent M. Le Coq, président de police. Dans la société de ce magistrat, il avait entendu dire que le fils de Lous XVI était établi dans les environs de Berlin comme horloger. Loin de croire alors à ce bruit, M. de L..... le regarda comme fabuleux et chimérique, quoiqu'il eût sa source dans les salons de l'homme qui devait être le mieux informé; et il en était resté là, malgré les instances qu'on lui faisait, à lui plus particulièrement en sa qualité de Français.... Jamais plus il n'en avait entendu parler depuis.

„Lorsqu'il y a huit mois, lisant avec curiosité l'histoire abrégée du prince, *M. de L..... a été si frappé de la coïncidence parfaite de son récit*, sur son établissement en 1810 dans les environs de Berlin, *avec son propre souvenir de ce qu'on lui avait dit alors dans les salons de M. Le Coq*, qu'il est parti de ce point pour voir et examiner toute la question d'identité, dont il a été bientôt convaincu par les nobles témoignages — des vieux serviteurs de Louis XVI — auxquels — le prince — s'est montré le même qu'ils l'avaient vu il y a quarante ans, et qui l'ont reconnu à des marques qui rendent impossible toute méprise de leur part.

„*Voilà un fait que je tiens moi-même de M. le marquis de L.....* Je le regarde comme une justification de ce que le prince avance de la remise de ses papiers à M. Le Coq, circonstance rapportée par un général dont le mérite et le nom sont une garantie infaillible de la vérité."

—

La détention du prince se prolongea jusqu'à l'année 1828, époque à laquelle il fut mis en liberté, sur un ordre émané du cabinet de S. M. le roi de Prusse. Mais cette apparente clémence royale ne fut pour lui

qu'une nouvelle source de chagrins : on l'exilait en Silésie. Il devait quitter immédiatement la ville de Brandebourg et s'éloigner de Berlin. Ayant fait une absence de quelques jours pour aller réclamer le paiement d'une somme que lui devait un gentilhomme, M. de Hagen, et qu'il n'a jamais pu obtenir, il fut cité, à son retour, à comparaître devant le bourgmestre Zander, qui l'informa que le procureur du roi, qu'on appelle juge du dôme, avait reçu l'ordre de le réemprisonner s'il ne partait pas sur-le-champ pour le pays qu'on lui imposait. Il se vit en conséquence forcé de vendre à moitié perte le peu d'objets de son ancien ménage, que sa femme, malgré sa position nécessiteuse et au prix des plus grandes privations, s'était fait un bonheur de lui conserver. Il réserva seulement quelques articles d'horlogerie, et quelque portions de lit pour ses enfans, derniers débris d'une fortune arrosée de ses sueurs, et il partit pour Crossen, petite ville prussienne sur la frontière de la Silésie, où il arriva à une date dont il n'a pas conservé la mémoire. Rendons-lui la parole.

„Je me souviens seulement," dit-il dans *l'Abrégé de l'Histoire de ses Infortunes,*" que c'était un dimanche, vers le soir. Je me vois encore à cette heure sur le marché de Crossen avec quarante-huit francs dans ma poche pour toute fortune, entouré de ma famille en pleurs, ne sachant où aller me reposer, sans ami et n'ayant que Dieu pour appui : lui seul releva mon courage et me rendit, capable de supporter, avec foi dans sa Providence, le spectacle déchirant qui me navrait le cœur.

„Je descendis à l'auberge des *Trois Tilleuls,* dans une anxiété d'esprit impossible à rendre. Le lendemain, un rayon d'espoir adoucit l'horreur de cette situation; je m'adressai au bourgmestre de Crossen, M. Medtke, pour obtenir la permission de m'y établir. Ce magistrat me reçut avec bonté et me renvoya, pour l'examen de mes papiers, à *M. Pezold, Syndic et commissaire royal de la justice,* (qui avait été chargé de surveiller l'exilé, comme un homme très-dangereux).

„J'obtins sans difficulté l'autorisation que je sollicitais, sur la remise de mon passeport de Brandebourg, de mes

deux lettres de bourgeoisie, et de l'ancien certificat de bonne conduite de Spandau. Je louai ensuite un modeste logement chez le boucher Schlesau, dont la femme prodigua à la mienne ainsi qu'à mes enfans les soins les plus attentifs. Mais tous les frais que nécessitèrent ces démarches; ma lettre de bourgeoisie, et les dépenses de l'auberge engloutirent mes dernières ressources pécuniaires; je me trouvai dans un dénuement si absolu, qu'en prenant possession de ma demeure j'eus l'atroce douleur de mettre mes enfans au lit sans avoir de pain à leur donner. Ces innocentes créatures, destinées au malheur comme leur pére commençaient aussi bien jeunes à boire à la coupe d'affliction qui m'avait été préparée dés mon bas-âge. Les difficultés de ma position me rendaient circonspect, et d'autant plus à plaindre que je n'osais confier à personne mes embarras, dans la crainte d'éveiller des soupçons fâcheux, de perdre tout crédit à mon début, et de ruiner mon avenir. L'aveu de la misère est une triste recommandation pour celui qui cherche à se faire un établissement en pays étranger : je souffrais donc en silence. La Providence cependant ne m'abondonna point; elle vint à mon aide en permettant qu'un paysan des environs s'adressât le lendemain matin à mon hôtesse, pour la prier de lui indiquer un bon horloger, qui pût faire à sa montre une légère réparation. Celle-ci m'ayant désigné, ce brave homme entra chez moi, je réparai la montre à l'instant même, et, grâce à l'argent que je reçus pour prix de ce travail, j'eus de quoi subvenir aux plus urgentes nécessités de ma famille. En outre le digne magistrat de la ville, auquel j'avais inspiré de l'intérêt, et qui portait sur moi un œil de sollicitude, devina ma détresse et s'empressa généreusement de m'assister. En même temps d'autres personnes bienveillantes me procurèrent de l'ouvrage; je travaillai jour et nuit; bientôt je fus remarqué favorablement par mes concitoyens; mon intelligence m'attira leur confiance, et mon activité me replaça encore dans une position sinon heureuse, du moins satisfaisante. Je ne tardai pas même à réunir une telle quantité de pratiques que je me vis obligé de m'adjoindre un ouvrier.

„Néanmoins je ne devais pas me flatter de jouir en paix longtemps de la liberté qui m'avait été octroyée; la haine de la politique n'est pas de celles qui sommeillent jamais, et l'amélioration de mon état ne convenait point aux desseins perfides de mes ennemis. A peine avais-je retrouvé quelques jours de tranquille existence, que la calomnie et la persécution se remirent à ma poursuite, afin de m'enlever le peu d'aisance qu'a force de travail j'étais parvenu à me procurer. Les magistrats de Brandebourg chargèrent celui de Crossen de me demander, par exécution, le remboursement de cent et quelques écus, reste des frais du dernier procès; et l'on divulguait, avec une officieuse malveillance, tous les détails de la diffamation judiciaire qui motivait ces nouvelles rigueurs. La magistrature du lieu de ma résidence me prit sous sa protection, et refusa de se prêter à cette odieuse exigence. Mais l'autorité calomniatrice atteignit le but qu'elle se proposait malignement; le public, induit en erreur sur mon compte par de sourdes communications, ne vit plus en moi qu'un prisonnier libéré, flétri dans sa réputation, et me retira son estime; ma profession devint insuffisante pour les besoins de mon ménage, et je dus me résigner à des tourmens dont je n'entrevoyais plus le terme. Ne pouvant pas rester indéfiniment sous le poids d'une aussi injuste défaveur, qui paralysait mes seules ressources d'existence, je présentai au ministre de la justice une requête, par laquelle je le suppliais d'ordonner la revision de mon procès. J'en appelais à la justice du roi, à celle de ses ministres, à la puissance des lois du pays; et pour prouver qu'on avait surpris la religion de mes juges, *je me bornais à demander que l'on consultât les pièces authentiques de la procédure.* Sollicitations inutiles: ceux qui avaient commis l'iniquité étaient toujours là, pour en prévenir la réparation.

„La pensée qui ne m'avait pas délaissé un instant, celle de tenter encore une démarche auprès de ma famille, me revint avec plus de force que jamais: je n'apercevais pas d'autre planche de salut, dans ma situation désespérée. J'avais appris d'ailleurs que Charles X occupait le trône de France, et ce changement de règne me redonnait de

l'espoir. Dans la lettre que j'écrivis, je m'abandonnais à la générosité de mon oncle, et me mettais pour ainsi dire à sa merci.....

„Je vécus plus que jamais éloigné des hommes, ne prenant de distractions que dans ma vie intérieure. Les seules consolations que je goûtais, mêlées de bien des déboires, provenaient de l'amour de mes enfans et de leur mère. *Marie-Antoinette* naquit en 1829; le nom que je lui donnai paraissait bizarre, et l'on ne concevait pas qu'un *Allemand* pût appeler ainsi sa fille : mais il était écrit dans mon cœur, longtemps avant sa naissance, avec le souvenir de ma tendre mère. Ma fille Amélie passait une partie du jour avec moi, j'avais pu me procurer un piano, et je lui enseignais les premiers élémens de la musique : je lui donnais aussi quelques notions de la langue française. La plupart du temps, debout à mes côtés ou assise sur mes genoux pendant que je travaillais, cette chère enfant me charmait par son babil, apprenait et récitait ses leçons, ou écoutait quelques anecdotes de mes pénibles voyages, que je lui racontais en conformant mon langage à la portée de son âge. Je me plaisais à suivre le développement de son intelligence, m'étudiant surtout à former de bonne heure sa raison, pour la fortifier contre l'avenir nébuleux, gros d'orages, dont je prévoyais que son existence serait assaillie. Je lui inspirais encore un grand amour pour Dieu et une soumission entière à sa sainte volonté. Ces sentimens avaient soutenu mon courage au plus fort de mes angoisses, je ne pouvais donc trop tôt les inculquer à mes enfans, auxquels ma destinée présageait une carrière de douleurs. Combien mon esprit était assiégé de sombres pensées, lorsque j'envisageais le sort futur de ces rejetons des rois, manquant souvent du nécessaire; et moi, né le maître du palais qu'habitait Charles X, ne pouvant pas toujours satisfaire à tous leurs besoins! Dans ces conditions déplorables où je me trouvais, par l'effet des intrigues de la magistrature de Brandebourg, le bruit de mon origine royale circula à Crossen et parvint aux oreilles du commissaire royal de la justice, le syndic Pezold. Toujours renfermé dans mon atelier placé au

rez-de-chaussée et donnant sur la rue, je travaillais assez habituellement jusqu'au milieu de la nuit. Un soir, plus fortement accablé que de coutume par mes tristes réflexions, seul, et pendant que ma famille dormait paisiblement, tout entier à mes peines qui surchargeaient mon cœur, je m'écriai presque involontairement: „*Hélas! tout est perdu!*" A peine eus-je laissé échapper cette exclamation, que j'entends derrière moi ces paroles: „Non, tout n'est pas perdu, quand on a du courage." C'était le commissaire de justice Pezold, homme excellent, aux sentimens nobles et généreux, à l'âme chaleureuse, magistrat sans faiblesse, d'une haute intégrité, et citoyen non moins distingué par sa naissance que par ses talens. „Excusez-moi," me dit-il, d'un ton bienveillant, „si je me suis permis de vous écouter. Je vous ai vu souvent travailler bien avant dans la nuit; vous sortez peu, votre existence m'a paru entourée de mystère; j'ai beaucoup vu et encore plus observé dans ma vie, je soupçonne ici des chagrins profonds qu'on cache au monde, et si vous me jugez digne de votre confiance....." en me disant ces mots il me tendit affectueusement la main.

„Je me tus d'abord, mais lui ayant offert un siége, il prit place à côté de moi, et nous engageâmes ensemble une conversation dans laquelle M. Pezold chercha principalement à faire renaître en moi une espérance que j'avais perdue; ensuite il me souhaita le bon soir et s'en alla: il était plus de minuit.

„Le lendemain en me levant je fus étrangement surpris de trouver dans un petit papier quatre Frédérics d'or. Malgré toutes mes conjectures, je ne pouvais deviner d'où cet argent me venait: heureusement que bientôt mon bienfaiteur se trahit, en faisant auprès de moi une démarche semblable à celle qu'il avait faite précédemment.

„C'était donc M. Pezold. J'avais enfin rencontré, dans le désert de ma vie, un ami vrai et puissant.

„Tant de générosité et de délicatesse demandaient une confiance sans bornes. Ne pouvant pas douter des bonnes intentions de ce magistrat, je me découvris à lui entièrement et me confiai à son honneur, sans lui laisser rien ignorer des cruels incidens de mon séjour en Prusse. Je

ne bornai pas non plus mes autres communications au récit des particularités de mon évasion et aux temps qui suivirent, mais encore, pour preuve d'un vérité dont je ne voulais pas qu'il restât l'ombre d'une doute dans son esprit, *je lui montrai mes papiers confidentiels, et lui remis la lettre que le duc de Berry m'avait adressée, ainsi qu'une autre écrite, en* 1803, *par Louis XVIII, alors connu sous le nom de comte de Lille, au duc d'Enghien qui l'avait informé de mon existence.* M. Pezold prit ces deux lettres et les déposa en ma présence dans un tiroir à secret de son bureau. Peu de temps après, quand il fut complètement instruit de ce qui me concernait et qu'il eût acquis une conviction irrésistible de l'identité de ma personne, il écrivit à S. M. le roi de Prusse et à Charles X, pour qu'on lui traçât la conduite qu'il devait tenir dans mes intérêts. Ce digne ami déclarait respectueusement au roi de France entre autres choses: „Que si les Bourbons s'opiniâtraient à me refuser la justice que je réclamais d'eux, il le rendait responsable de toutes les conséquences que pourraient entraîner un oubli de leur devoir si bassement calculé, et une dureté de coeur si longtemps entretenue. Il le prévenait qu'il dénoncerait par la voie de la presse française toutes les particularités parvenues à sa connaissance touchant cette importante affaire." Cette lettre, comme la mienne, comme toutes celles écrites antérieurement, resta sans réponse. M. Pezold écrivit aussi à ma soeur, pensant que le témoignage d'un magistrat prussien ne serait pas dédaigné par Madame la duchesse d'Angoulême, dans une question aussi grave que celle de l'existence de son frère. La réponse ci-après le détrompa péniblement sur l'opinion qu'il s'était faite du caractère de la fille de Louis XVI:

„J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée pour Madame la dauphine; *je l'ai remise à Son Altesse Royale,* qui m'a chargée de vous mander *qu'elle ne voulait nullement se mêler de l'affaire dont vous désiriez l'entretenir:* je m'empresse de vous en instruire, Monsieur, et j'ai l'honneur d'être,

„Votre très-humble et très-obéissante servante,

„ce 16 Juin 1829. „La duchesse de Damas."

„En 1830, je renouvelai mes instances sans plus d'efficacité. Quand ma famille fut expulsée de France, et que je la sus arrivée à Holyrood, je lui envoyai un exprès porteur de mes dépêches: on s'est renfermé dans le même silence que par le passé.

„M. Pezold, de son côté, ne restait point inactif; il sollicita dans mon nom, avec une opiniâtre persévérance, la revision des actes de la procédure de Brandebourg; il la déclarait infâme et s'engageait à prouver la fourberie du juge d'instruction..... Publiquement, et sous les yeux du gouvernement, à Berlin, il se transporta successivement aux divers hôtels des ambassadeurs accrédités et remit à chacun d'eux mes notes explicatives, dans lesquelles je prostestais contre tous les actes illégaux dont j'avais été constamment la victime, depuis mon entrée dans la prison de Temple jusqu' à mon incarcération dans les États de Sa Majesté prussienne.

„L'ambassadeur de France avait promis à M. Pezold de donner connaissance à Louis-Philippe de ma réclamation et de lui faire tenir la réponse de son souverain, si celui-ci jugeait à propos de lui en adresser une. Vainement plusieurs mois s'écoulèrent dans l'attente, nulle réponse ne survint. Mon mandataire écrivit alors au roi des Français, lui déclarant que, s'il gardait un plus long silence, il porterait mes réclamations devant la chambre des pairs et devant celle des députés. En effet vers la fin de 1831, je transmis à ces deux chambres une pétition, dans laquelle j'établissais et je revendiquais mes droits. *Un ordre du jour*, sur le rapport qu'on en fit, fut ce que j'obtins de l'intérêt et de la justice de ces Messieurs.

„En outre, pour que mon affaire vînt à la connaissance du public, mon inappréciable et intrépide défenseur la fit connaître par des insertions dans des journaux allemands, qui furent répétés par ceux de France. On lit dans *Le Constitutionnel* du 27 Août 1831, N°. 239:

„*La Gazette de Leipzig* publie dans ses annonces l'avis suivant, qui ne laisse pas que d'être curieux:

„A Crossen, à peu de distance de Francfort-sur-l'Oder, réside, *sous un nom supposé*, le fils du roi Louis XVI,

Louis-Charles, duc de Normandie, et après la mort de son frère aîné, dauphin de France.

„Pour bien asseoir l'opinion sur son compte, il écrit l'histoire de sa vie, de ses souffrances. Forcé de la faire imprimer, il cherche un éditeur pour les conditions.

„On pourra s'adresser, franc de port, à son mandataire spécial, le commissaire de la justice Pezold à Crossen."

„*L'Universel*, qui se publiait à Carlsruhe en langue française, inséra l'annonce dans sa feuille. On lut alors dans *le Correspondant* IMPARTIAL de Hambourg, que l'horloger de Crossen. qui se disait le fils de Louis XVI, *était le fils d'un chaudronnier*."

„Le rédacteur en chef de ce journal fut sommé de faire connaître le nom du chaudronnier qu'il me donnait pour père, et de publier une protestation qui lui fut adressée. Il répondit „qu'il ne pouvait faire droit à ma réclamation, que *le chargé d'affaires du gouvernement français s'y était formellement* opposé."

Les actes officiels suivans parleront plus haut, en faveur de la légitimité des droits réclamés par l'horloger de Crossen, que toutes les plus éloquentes dissertations.

—

„*Crossen*, 18 Juillet 1831.

„A son Excellence M. le ministre de la justice.

„L'horloger Nauendorf, demeurant maintenant à Crossen, a eu le malheur d'avoir été mis deux fois en accusation à Brandebourg où il avait alors son domicile. La première fois, il a été entièrement acquitté sur une accusation d'incendie ; la seconde fois, comme prétendu faux monnayeur, il a été condamné. S. M. le roi de Prusse a daigné, sur la demande de son épouse, lui faire remise du reste de la peine qu'il avait encore à subir aux termes de sa condamnation.

„Ce Nauendorf ne porte ce nom que comme un nom adopté, que les circonstances du temps passé lui ont imposé. *Il est Français de naissance et fils de l'infortuné roi Louis XVI*, mort sur l'échafaud; *par conséquent autrefois dauphin de France, duc de Normandie*, que

l'histoire prétend être mort sous le nom de *Louis XVII, roi de France.* Muni de pleins pouvoirs, comme son chargé d'affaires, j'ai remis sous la date du 4 Mars de cette année, entre les mains de M. Albrecht, conseiller privé du cabinet de Sa Majesté, la biographie de mon mandant, sollicitant l'autorisation de la faire imprimer. N'ayant pas reçu de réponse, j'ai osé présenter à Sa Majesté, sous la date du 18 Mars et du 9 Avril, de très-humbles instances par lesquelles, si l'impression demandée semblait devoir rencontrer des obstacles politiques, je sollicitais des bontés de S. M. qu'elle daignât faire parvenir à mon mandant un secours pécuniaire, attendu que ce retard n'était pas de son fait.

„Je renouvelai cette demande dans une lettre adressée à M. Albrecht, sous la date du 1er Juin, lui représentant vivement que la fortune de mon mandant était dans un état tellement délabré que, si l'on ne permettait pas l'impression et si Sa Majesté ne lui accordait pas des secours, sa perte totale était inévitable; parce qu'il manquait de tout argent, qu'il était dépourvu de vêtemens, et hors d'état de pourvoir aux premiers besoins de la vie. Cette demande étant également restée sans solution, et l'état affreux de la misère de mon mandant se trouvant aggravé par une cruelle maladie qui l'atteignit, ainsi que sa femme et l'un de ses enfans, il n'y eut qu'une assistance bienveillante qui put conserver la vie à ces malheureux. Je regardai donc comme un devoir pour moi de renouveler ma demande de vive voix, afin d'obtenir une solution royale, et de savoir avec certitude ce que pouvait, ce que devait devenir la position désespérée de mon mandant.

„M. Albrecht, auquel j'eus l'honneur d'adresser ma prière, me dit avec un sentiment de commisération que, *de la part de Sa Majesté, rien ne pouvait être fait attendu que mon mandant avait été deux fois mis en accusation.* Je répliquai humblement que la validité d'une sentence repose sur cette condition, *sine quâ non,* que le juge instructeur aura rempli son devoir sous tous les rapports; mais que cela n'avait pas eu lieu dans la circonstance actuelle; parce que mon mandant m'avait

informé que le conseiller Schulz à Brandebourg était personnellement son ennemi; qu'il prouverait qu'il s'était rendu coupable de beaucoup de nullités, contre lesquelles je suis chargé de me pourvoir en justice.....

„M. Albrecht ne semblait pas être persuadé de la validité et de la vérité de ce que j'avançais. Je trouvais cette opinion très-naturelle; parce que M. Albrecht, dont la probité et la justice sont connues et respectées du royaume entier, ne saurait pas admettre comme possible qu'un magistrat prussien pût oublier ses devoirs, et violer ses sermens avec une aussi coupable indécence, dans une affaire où il s'agit de la liberté, de l'honneur et de l'existence d'un accusé.

„Soit pour convaincre ce fonctionnaire distingué de l'innocence de mon mandant, soit parce que *le même motif d'opprobre m'a été opposé par l'ambassadeur de Saxe et de Hesse,* j'ose prier votre Excellence, en vertu des pleins pouvoirs ci-joints, de daigner *ordonner que le tribunal de Brandebourg remette entre mes mains le dossier relatif a l'accusation dirigée contre l'horloger Nauendorf comme incendiaire et faux monnayeur;* attendu que je suis chargé de présenter les moyens de revision, et de faire toutes les démarches nécessaires et convenables pour prouver l'innocence de mon mandant.

„En raison du devoir qui m'est imposé, comme fonctionnaire public, et de la nécessité absolue de ne m'arrêter à aucune considération contraire à l'innocence de celui que je suis chargé de défendre, j'ose espérer que V. E. daignera accéder à ma très-humble demande.

„Je suis avec le plus profond respect.....

„Pezold."

—

Le 22 Juillet 1831, M. Pezold adressa au ministre de l'intérieur de Prusse une lettre semblable à celle que nous venons de lire, et il lui disait en outre :

„Votre Excellence sera probablement informée par le Cabinet de Sa Majesté, et sans aucun doute par le président en chef, M. Wismann à Francfort-sur-l'Oder, qu'il

existe à Crossen un horloger qui assure être le fils de l'infortuné Louis XVI, et dont je suis le mandataire spécial.

„J'ai remis le 4 Mars de cette année la biographie du nommé *Nauendorff*, intitulée *Existence et aventures de Louis XVII*, entre les mains de M. le conseiller privé *Albrecht*, j'ai eu l'honneur de le prier de déposer cette biographie aux pieds du trône, j'y ai joint en même temps une très-humble demande au roi de vouloir bien en permettre l'impression attendu que *Nauendorff*, réduit par une concurrence d'indicibles malheurs à la plus cruelle misère, devait trouver dans la publication de ces mémoires les ressources financières qu'exigent son affreuse position et celle de sa malheureuse famille.....

„C'est pourquoi je fis un rapport à S. M. notre roi, dans lequel je spécifiai que j'étais chargé de demander l'appui de S. M. le roi des Français, afin que mon mandant pût rentrer dans sa fortune paternelle. Je suppliai S. M. le roi d'appuyer cette demande par son intervention puissante.

„J'ai remis cette demande, à S. M. le roi des Français entre les mains de son ambassadeur accrédité à la cour de Prusse; j'en ai informé les cours de Russie, de Suède, de Bavière, de Saxe, de Naples, de Danemarck; et j'ai supplié les monarques de ces pays d'appuyer la demande de mon mandant auprès du roi des Français.

„*L'ambassade autrichienne* m'a renvoyé la notification ainsi qu'une lettre ouverte à S. M. l'empereur et une lettre autographe de mon mandant au duc d'Angoulême, en me répondant: que *l'ambassade ne pouvait pas s'occuper de cette affaire!*

„*L'ambassadeur des Pays-Bas* me rendit la notification, avec ces paroles que rien ne justifie, „*que c'étaient des bêtises déjà connues de lui!*" Si la justesse de ce jugement de M. l'ambassadeur était si claire et si avérée, qu'il ait pu procéder avec une si étrange sévérité, certes moi, comme fidèle et heureux sujet de S. M., et particulièrement en *ma qualité de fonctionnaire prussien*, je n'aurais jamais osé importuner le roi mon maître dans une semblable circonstance, *si je n'étais convaincu que mon mandant est en vérité celui qu'il dit être;* car j'ai eu le temps de l'étudier dans une longue intimité et de

le connaître conséquemment à fond depuis l'année 1828. Mes rapports continuels, mes occupations journalières avec lui; mes observations attentives de chaque jour, de chaque instant; *tout a concouru à établir dans ma conscience la conviction inaltérable et profonde qu'il ne peut être question ici ni d'une erreur ni d'une imposture,* dont les suites seraient un mépris général et *une peine infamante.*

„Je prie en conséquence Votre Excellence de vouloir faire attention que mon mandant demande;

„Qu'on cherche, par tous les moyens possibles, les preuves contraires de ce qu'il déclare comme une vérité;

„Qu'on considère qu'une preuve d'imposture ne peut pas être administrée raisonnablement dans l'espèce;

„Que mon mandant provoque une déclaration décisive de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême comme sa sœur, qui connaît très-exactement sa vie et les détails de son séjour au Temple;

„Que l'on peut s'en rapporter *relativement à la ressemblance de mon mandant avec les membres de la famille royale à laquelle il appartient,* au témoignage du *prince de Carolath* qui a vu, ainsi que *le baron de Senden,* mon mandant il n'y a pas encore longtemps;

„*Pourquoi le président, M. Le Coq, a donné l'ordre au magistrat de Spandau de recevoir mon mandant comme bourgeois,* SANS QU'IL AIT FOURNI LES DOCUMENS PRESCRITS PAR LA LOI?

„Je crois que dans peu de cas on peut rejeter tant de preuves concluantes, qui deviendraient bientôt une certitude inaltérable, si l'on voulait permettre la publication, de la biographie; mais il paraît que des raisons politiques s'y opposent.....

„Je prie ainsi votre Excellence de donner les ordres nécessaires pour que le manuscrit des mémoires qui se trouve encore dans les mains de M. Albrecht soit examiné rigoureusement, et que la permission de le faire imprimer ne soit pas plus longtemps ajournée; car c'est le seul et unique moyen pour le moment de procurer quelque secours à mon mandant et à sa famille.

„J'ai l'honneur.....

„Pezold."

—

„*Crossen,* 24 September 1831.

„Supplique de M. Pezold en revision du procès de Louis XVII.

„A. S. M. le Roi de Prusse, à Berlin.

„*Sire,*

„Le duc de Normandie, Louis-Charles, fils de Louis XVI, habitant Crossen sous le nom de Naundorff, avait eu le malheur pendant son séjour à Brandebourg d'être placé deux fois sous le poids d'une accusation criminelle. Il fut acquitté sur le premier fait et condamné extraordinairement la seconde fois comme *suspect* d'être faux monnayeur. (Le prince et M. Pezold n'ont connu les termes réels de la sentence rapportée plus haut, que par la communication des pièces ordonnée par le roi.)

„Un tissu d'astuce et de méchanceté, qu'il ne pouvait pas détruire plus tard, d'autant moins qu'il avait toujours été fort du sentiment de son innocence, avait assuré facilement le triomphe de ses adversaires, pressés de réaliser tous leurs coupables projets. C'est ainsi qu'ils voulurent flétrir mon mandant par des accusations aussi insolentes que criminelles: c'est ainsi que les vrais coupables, pour se soustraire à un châtiment bien mérité, cherchèrent à jeter sur lui le soupçon du crime commis. Le succès de cette machination odieuse s'appuya sur le concours de plusieurs circonstances, sur l'audace de faux témoins qui déposèrent contre lui, et *dont deux furent convaincus plus tard de parjure.*

„Enfin le préjugé défavorable et la partialité du juge instructeur, que, fort du sentiment de l'injustice dont il était l'objet, *il avait hautement récusé,* et qui estima si peu sa réputation de juge, qu'au lieu de se retirer de cette instruction, afin de ne pas même se charger de l'apparence de l'imputation alléguée, la garda et la continua à dessein jusqu'à la fin; — toutes ces circonstances, d'après ses déclarations, ont eu pour résultat d'amener

sur lui l'affreux malheur de l'accusation d'un crime, dont il n'aurait jamais pensé pouvoir être déclaré coupable, ni condamné à souffrir la peine infligée en pareil cas.

„Pendant sa captivité, et postérieurement encore, des communications lui ont été faites de vive voix et par écrit, dont il résulte, qu'il était la victime *d'une cabale qui protégeait les coupables du crime commis, et exerçait une grande influence, qu'il était ainsi dangereux de témoigner en sa faveur,* bien que tout le monde à Brandebourg fût convaincu de son innocence.

„Je fus chargé, il y a déjà plus d'un an, de provoquer par les voies de droit la restitution contre les deux sentences; afin d'établir, dans le cours de la nouvelle instruction, l'entière innocence de Naundorff, par des preuves qui n'avaient pas été admises dans la première, et d'en faire la revision nécessaire.....

„Sous la date du 16 Juillet, je communiquai d'une manière circonstanciée, au conseiller privé, la vraie situation de l'affaire, l'informant en même temps que j'avais annoncé au ministère de la justice la poursuite en revision, avec l'offre de produire, selon les prescriptions légales, la démonstration de l'entière innocence de mon mandant, par la manifestation de preuves directes à cet égard. J'exposai encore que je réclamais qu'il me fût remis, par la justice locale, les actes réquis pour former la demande en revision; *on a refusé de faire droit à ma demande.....*

„Je suis en conséquence chargé de prier très-humblement Votre Majesté de daigner ordonner, qu'en ma qualité de défenseur élu, le tribunal de cette ville remette à mon inspection les actes concernant l'instruction, afin que je sois en état de former légalement le recours en restitution; pour que, soumis ensuite humblement à l'examen de Sa Majesté, elle en ordonne la continuation....

„Je suis avec le plus profond respect de Votre Majesté,.....

„Pezold."

—

M. Pezold, par son insistance à demander justice au roi, et par sa parfaite connaissance des lois, triompha du mauvais vouloir ministériel, et par un ordre de Sa Majesté les actes de la procédure criminelle furent mis à sa disposition. Mais juste ciel ! de quelle source de cuisans chagrins fut pour le prince cette concession royale dont il se réjouissait avec son fidèle ami, et qui faisait toute sa force ! Il n'en recueillit pas le profit. Il lui fallait, ou se soumettre silencieusement à l'opprobre qu'on avait déversé sur lui, ou s'exposer à des luttes perpétuelles contre les crimes des puissances politiques que ses plaintes, soutenues par un commissaire de justice incorruptible, allaient soulever plus implacables que jamais dans leurs inimitiés.

Le prince reprend son récit en ces termes :

„..... Un matin deux étrangers sous un prétexte simulé demandèrent à me parler. L'un d'eux était revêtu d'une capote militaire; l'autre portait des habits bourgeois. Une allure mystérieuse, des regards d'intelligence imprudemment échangés, quand les miens ne se fixaient pas directement sur eux, et, plus que tout cela, l'embarras visible de leur contenance, joint à l'incohérence de leurs paroles, m'imposèrent, vis-à-vis de ces visiteurs inconnus, toute la réserve que me commandait ma situation critique. Vainement s'efforçaient-ils par d'insidieuses questions de m'amener à quelques communications touchant mes prétentions comme prince royal, je m'en tins avec eux au simple langage de la politesse, ne jugeant pas convenable de satisfaire une curiosité qui me semblait cacher de la perfidie. Enfin peu satisfaits sans doute de mon ton de froideur, et du peu de succès de leur démarche, ils me débarrassèrent de leur présence. Ils étaient à peine sortis, que je vis entrer chez moi un tailleur, nommé Maue, que j'avais pour voisin, qui me dit :

„Vous aviez tout-à-l'heure assis à vos côtés le prince de Carolath et le baron de Senden, son secrétaire intime."

„Un incident aussi extraordinaire me suggéra de sinistres soupçons; j'en informai aussitôt M. Pezold, le priant d'aller à *l'Hôtel de Londres,* où le Prince de Carolath était descendu, pour tâcher d'apprendre de lui ou de son

secrétaire le motif de leur démarche. M. Pezold s'y rendit à l'instant même.

„Le prince et le baron de Senden nièrent d'abord qu'ils fussent venus chez moi; mais pressés par mon chargé d'affaires, à qui j'avais communiqué tous les détails de l'entrevue, ils finirent par avouer le fait, et lui *reprochèrent* dans les termes les plus violens *la légèreté de sa conduite dans cette affaire.* — „Monsieur, ajouta le prince de Carolath, *vous êtes magistrat, n'est-ce pas? Eh bien! comme tel, vous ne devez pas vous mêler des réclamations de cet homme.*"

— „Prince, répondit M. Pezold, puisque vous incriminez ma conduite, plus spécialement parce que je suis magistrat, c'est comme magistrat que j'aurai l'honneur de vous dire que *mon client n'est autre que le fils de l'infortuné Louis* XVI. Je suis sur le point de provoquer une enquête sur sa naissance royale, le nom et les titres qu'il prétend lui appartenir; si par le résultat de cette enquête il était prouvé qu'il n'est qu'un imposteur, je serais le premier à invoquer contre lui la plus grande sévérité de nos lois; mais aussi, dans le cas contraire, il est de mon devoir, comme honnête homme et comme magistrat intègre, de faire usage en sa faveur *de tous les documens qu'il m'a remis, et de toutes les preuves que je possède sur la légitimité de ses plaintes.*"

„La noble fermeté de ce langage ne trouva pas grâce devant le superbe dédain de l'Altesse et le stupide orgueil du baron, aussi tous les deux s'écrièrent:

— „Voudriez-vous donc, Monsieur, pour un seul homme, pour un étranger vous voir exilé de votre patrie, ou, ce qui serait pire, *la plonger dans une guerre interminable avec la France?*"

— „Mon client, répliqua M. Pezold, est loin de désirer la guerre: il ne demande qu'une chose, c'est qu'on lui rende justice, que les plaintes qu'il élève, et les lois dont il réclame l'exécution, ne soient pas plus longtems foulées aux pieds, comme on l'a fait jusqu'ici avec tant d'impudeur."

— „*Je rappellerai à M. Pezold,*" fit observer M. de Senden, en l'interrompant vivement, „*qu'il y a en Prusse*

des forteresses où l'on renferme les personnes qui s'obstinent à se mêler des affaires qui ne les regardent pas."

—„Ce que vous dites n'est que trop vrai, Monsieur le baron," reprit avec une généreuse fierté le noble défenseur de la justice; „mais *je sais aussi que servir un roi malheureux et proscrit; c'est servir noblement sa patrie.* Je sais encore qu' à Sa Majesté seule appartient le droit de désigner ceux pour qui sont destinées les forteresses dont vous parlez, et je vous déclare qu' avant huit jours je solliciterai l'honneur d'une audience de Sa Majesté, pour l' instruire de l'affaire qui, selon vous, ne me regarde pas."

— „C'EST CE QUE NOUS SAURONS BIEN EMPÊCHER; SOYEZ-EN SÛR," furent les paroles menaçantes qui terminèrent l'entretien. Le courtisan furieux tourna brusquement le dos à son interlocuteur, et mon ami s'éloigna outré de l'insolent accueil qu' on lui avait fait, honteux pour son pays qu'il y eût des gens qui avilissent un beau nom, en ne permettant pas à un magistrat d'être juste, quand la justice leur déplaît.

„J' étais père alors de quatre enfans ; Charles venait de naître. M. Pezold résolut plus que jamais de surmonter toutes les entraves que le génie du mal suscitait, pour prévenir ma réintégration dans mes droits ; et désireux de manifester hautement le mépris que lui inspiraient les basses persécutions du prince de Carolath, il me logea chez lui avec toute ma famille. J'avais brisé peu auparavant mon enseigne d'horloger et cet excellent ami, pendant une année que nous demeurâmes dans sa maison, fournissait libéralement à toutes nos dépenses. Obligé de faire une absence, il me prévint qu'immédiatement après son retour il se rendrait à Berlin, et qu'il n'en reviendrait pas qu'il n'eût obtenu une audience particulière du roi. Quand il revint de son petit voyage, *il se trouva assez gravement indisposé:* une forte inflammation intérieure mit sa vie en danger et il n'en dut la conservation qu'à l'habileté du docteur Heinsius. Il se livra de nouveau aux fonctions de son cabinet, consacrant la presque totalité de ses loisirs au succès de mes affaires. Mais hélas ! nous étions loin de prévoir que, pendant que lui et moi nous nous livrions à l'espoir d'un prompt et

heureux dénouement, le crime veillait à sa porte, et que la mort, qui viendrait comme complément des menaces proférées contre lui naguère, serait le moyen employé pour l'empêcher d'arriver jusqu'au roi. La femme qui tenait son ménage, et qui, jusque-là avait paru prendre le plus vif intérêt à la santé de son maître, lui présenta un jour une tasse de bouillon qu'il reçut sans défiance: à peine en eut-il bu la moitié qu'il s'écria en repoussant cette femme: *„Mon Dieu! vous m'avez empoisonné."* La misérable s'éloigna sans dire un mot; et bientôt des coliques aigües, accompagnées d'affreux vomissemens, constatèrent le crime. Pendant que ce vénérable magistrat était en proie à d'horribles convulsions, on vint en hâte me chercher. Jugeant aussitôt l'imminence du danger, je courus moi-même chez M. Heinsius, dont je réclamai les secours immédiats. Le docteur et moi nous nous rendîmes sur-le-champ auprès de M. Pezold: une potion qui lui fut administrée sembla calmer un peu ses souffrances. Mais c'était un calme trompeur: les symptômes alarmans qui suivirent ne me présagèrent que trop la fin prochaine de l'homme de bien qui, victime du plus lâche attentat, succombait martyr de son dévouement à la personne d'un étranger malheureux, auquel, pour l'honneur de son gouvernement, il aurait voulu que justice fût rendue. En voyant cette vie si pure s'éteindre par le poison, parce qu'elle m'avait été consacrée, je dus recueillir les derniers efforts d'une âme depuis longtemps épuisée à souffrir, afin d'y trouver encore un sentiment de résignation, la force de ne pas maudire mon existence et ceux qui ne la nourrissaient que de leur haine. Le jour et la nuit je ne quittai pas un seul instant le chevet du cher malade, mes yeux interrogeaient les siens pour y chercher l'espoir de le conserver à ma tendresse: vain désir! La science de la médecine et les soins de la plus affectueuse sollicitude furent impuissaus contre les ravages de l'empoisonnement. L'infortuné! il se tordait sur son lit dans d'indéfinissables tourmens, le front couvert d'une sueur froide, la bouche horriblement contractée, et tous ses membres agités de mouvemens convulsifs. Il demanda qu'on l'assît dans son fauteuil, à peine y était-il que la crise tant redoutée

se manifestant nous annonça qu'il fallait nous préparer à la consommation du cruel sacrifice. Tout à coup une effroyable convulsion raidit tout son corps; c'était la fin de la lutte avec la douleur. Sa respiration n'était plus qu'un râle sourd et saccadé. Ses lèvres décolorées laissèrent échapper un sourire amer, qui peignait les pénibles impressions du mourant; nos sanglots accueillirent sa dernière pensée, et ses adieux nous furent jetés par ces paroles qu'il semblait adresser de préférence à son frère : „*Les lettres..... Les papiers du prince..... gardés..... cachés..... là..... là.....*," et il indiquait des yeux son bureau. Puis il retomba anéanti par l'effort qu'il venait de faire, et il demeura dans une muette agonie jusqu'à neuf heures du matin, qu'il expira. C'était le 16 Mars 1832, juste six mois après, jour pour jour, où il avait envoyé mes pétitions aux deux chambres des représentans de la France. Son cadavre devint noir, et son bas ventre si enflé qu'on fut forcé de prendre des précautions pour arrêter les progrès de l'enflure. Je sollicitai son frère de faire faire l'autopsie : il n'eut pas le courage de s'y résoudre. Je dus donc concentrer en moi-même ma conviction intime que le défenseur du royal orphelin avait été immolé, parce qu'il avait cru que, dans ce monde, on devait pouvoir toujours efficacement recourir à la protection des rois contre l'oppression de leur gouvernement, et que des assassins n'auraient pas osé étouffer sa voix, en se mettant à l'abri derrière l'inviolabilité du pouvoir persécuteur. Cette opinion d'un assassinat fut celle de tous ceux qui connurent les détails de la maladie.

„M. Pezold d'un caractère si doux, d'une amitié si dévouée, bon citoyen, vertueux magistrat, était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient. Son décès fut un deuil pour le pays; et les regrets publics attestèrent la considération dont il jouissait. Non, jamais de ma vie les circonstances douloureuses de la mort de ce loyal ami ne s'effaceront de ma mémoire. Quand déjà depuis longtemps cette belle âme avait quitté son corps inanimé, mon esprit ne pouvait croire à la réalité du spectacle que j'avais sous les yeux. Mes mains pressaient les siennes avec angoisses; je l'appelais par son nom, la mort seule

était silencieuse; et ce morne silence, en me rappelant à la vérité d'une séparation accomplie, faisait place à une longue désolation. Quand eut lieu l'ensevelissement, quand les planches du cercueil cachèrent à ma vue les traits de celui que j'avais aimé d'un amour de vénération, je ne pouvais croire encore que je ne le reverrais plus. Avant qu'il fût déposé dans la terre, mes nuits sans sommeil se passaient au milieu des agitations du délire; je me relevais et, comme un insensé, j'allais redemander au cercueil l'ami que je ne voulais pas qui fût mort: il fallait qu'on vînt m'arracher à moi-même. Oh! c'est qu'il est des douleurs qui tombent si lourdement qu'elles écrasent; la sensibilité commune n'y suffit plus, et on ne peut les endurer que par une sur-excitation qui tient momentanément de la folie. La pensée de l'homme ne saurait embrasser toute l'étendue de celles que j'ai eu à dévorer; car pour les comprendre, il faudrait avoir été moi-même; pour apprécier dignement l'ami que je pleurais, il faudrait avoir été comme moi son ami. Le souvenir de cet homme incomparable me retrouve aujourd'hui, comme si sa perte était d'hier; il n'est pas un de mes jours, où son ombre chérie ne soit venue attrister mon coeur, au milieu de tant d'autres sujets d'infortune. Un ami aussi vrai, dans le malheur surtout, est un bien si précieux, qu'au prix d'un pareil trésor je n'eusse point consenti à remonter sur le trône de mes pères. J'ai toujours présentes à l'imagination les visites que je fis à sa tombe. En contemplant le marbre qui recouvrait la dépouille mortelle du meilleur des hommes, je ne pouvais m'empêcher de redire cette exclamation du désespoir, qui m'était échappée trois ans auparavant: hélas, tout est perdu! Oui, tout était perdu pour moi, je n'entendrais plus cette voix amie qui m'avait redonné du courage.

„Trois personnes furent témoins de cet événement sinistre, qui me replongeait dans l'abandon et frappait d'anéantissement tous mes efforts pour forcer à me rendre justice. La mort tragique d'ailleurs du seul ami que je possédais m'inspirait l'effroi de m'appuyer sur l'amitié de quelque autre homme généreux; puisque toujours le prix du dévouement à mes malheurs avait été le fer ou le poison.

„ Aussitôt après le décès de mon noble défenseur, on mit les scellés sur tous ses papiers et on confia son cabinet à M. Lauriscus qui devait occuper sa place provisoirement. Il avait connu toutes mes affaires, ayant été attaché au cabinet de l'ancien commissaire de justice. C'était un bien brave homme et il me promit qu'il allait continuer la suite de mes réclamations. Quatre semaines plus tard, *et sans que j'eusse pu obtenir la remise d'aucun des documens qui m'appartenaient,* il mourut subitement. Tous les papiers de M. Pezold furent saisis et jusqu'à ce jour, je n'ai pu retrouver ceux que je lui avais confiés."

—

Au sujet de l'empoisonnement de M. Pezold, je produis deux témoignages du plus puissant intérêt, extraits d'un écrit que m'a remis M. X. Laprade, en 1851, pour attester que, quoiqu'il se fût retiré des affaires du prince, en 1840, sa conviction dans son identité était restée la même : des ennemis de la vérité cherchaient à accréditer le contraire. Je transcris :

„.....J'ai visité les villes du royaume de Prusse, où notre malheureux prince a passé quelques années de sa vie, toute remplie de douleurs. Que ceux qui ne sont pas convaincus, et qui repoussent notre conviction comme une chimère, viennent interroger les mêmes souvenirs, ils cesseront bientôt d'être incrédules.

„Qu'ils viennent interroger tous ceux qui ont connu le pauvre horloger de Crossen, et ils connaîtront bientôt la valeur de ces misérables articles de journaux qui ne déshonorent que leurs auteurs. Ils n'entendront partout qu'une voix pour attester la probité, la haute moralité de celui qui est aujourd'hui si odieusement calomnié; parce qu'il réclame les droits les plus légitimes.....

„Je me rendis à Crossen. Ma première visite fut pour le frère de M. Pezold, — qui n'osant pas livrer sa confiance à cet étranger usa de dissimulation en répondant à ses questions. —

„Le lendemain, j'étais à mon hôtel lorsque je vois arriver M. Pezold : nous revînmes sur la conversation de la veille; il était visiblement ému. Tout à coup, il éclate

en sanglots; il pleurait abondamment et me prenant les mains: „Ah! Monsieur, pardonnez-moi, me dit-il, de vous avoir caché la vérité; mais je ne vous connaissais pas, et depuis la mort de mon malheureux frère, je crains sans cesse quelque machination funeste. Alors il me raconta dans tous ses détails, tels que le personnage les avait fait connaître à Paris et qu'ils ont été publiés, les rapports de son frère avec *le prince français*, ses efforts pour appeler sur lui l'attention, ses lettres aux souverains, l'arrivée à Crossen de hauts personnages de la diplomatie, le prince de Carolath je crois, *ses menaces au magistrat Pezold dans le cas où il persisterait dans ses démarches*, la déclaration de ce dernier qu'il consacrerait sa vie à la défense de la cause du malheur, et qu'il irait lui-même trouver le roi à Berlin, *enfin la mort de son frère assassiné par le poison peu de jours après*. Je n'ai pas vu les médecins qui l'ont soigné, mais toutes les circonstances de ce témoignage, la douleur, les larmes de ce malheureux frère, son récit si circonstancié, ne m'ont laissé aucun doute sur sa sincérité et m'impressionnèrent vivement.

„Il était tellement craintif qu'il me conjurait de ne pas partir pour Berlin, de quitter la Prusse sans me faire connaître. Si on savait, me disait-il, que vous êtes un ami de M. Naundorff, vous auriez le sort de mon frère....."

M. le professeur Gaebel, un des hommes les plus recommandables de Crossen, était l'intime ami du prince. M. Laprade lui avait adressé par écrit plusieurs questions. Il y répondit en français par une lettre, d'un style qui ne doit pas être altéré, et que je regrette, vu sa longueur, de ne pouvoir citer entièrement. Le passage qui suit est le seul utile à connaître dans la circonstance:

„.....M. Pezold, syndic..... partit deux fois pour Berlin.....

„Cependant deux ans s'étaient écoulés, et nous commençâmes l'an 1832, quand notre bon Pezold mourut.... *Il était un homme d'un grand amour pour la justice; il avait beaucoup de droiture et de bienfaisance*, mais ses bonnes actions ne devait savoir personne.

„*Il serait à présumer que sa vie lui a été ôtée; la*

cause en doit être cherchée dans sa protection de M. Naundorff; car celle-ci était magnifiqne et digne d'un fils ıoyal qui est abandonné de tous ses parens et persécuté de tout le monde; afin que celui-ci ressente que tous les hommes ne sont pas méprisables quand même la plupart....."

—

Dans l'inextricable complication du sort de l'auguste affligé, que lui restait-il à faire? Rien qui pût l'améliorer. La nature du trépas de l'intègre commissaire de justice, son protcctеur, lui dévoilait affreusement qu'il ne parviendrait point à lasser les animosités de la politique, et qu'il finirait lui-même par succomber dans la lutte. Néanmoins il ne pouvait pas demeurer inactif. Il importuna les pouvoirs de ses écrits et les compromit par leur silence obstiné. Il réitéra ses instances auprès du roi de Prusse en lui adressant des lettres signées Louis-Charles, duc de Normandie. Il traça encore une fois sur le papier l'histoire de sa vie, et l'envoya à l'autorité supérieure de la censure pour obtenir le droit de la faire imprimer: au bout de deux mois, M. Bardua lui renvoya son manuscrit lacéré, avec des observations plus absurdes encore qu'elles n'étaient désobligeantes: on ne permettait pas l'impression.

N'ayant plus de ressources que dans la presse moins dépendante des journaux, et voulant frapper l'opinion publique par l'énergie de ses plaintes, pour contraindre ses oppresseurs à lui en demander compte devant la justice, ou à en sanctionner le mérite par leur silence, il écrivit au rédacteur en chef de *La Comète,* journal qui se publiait à Leipzig, en le priant de donner de la publicité aux réclamations qu'on lui avait défendu d'imprimer en Prusse. Il ne déguisait rien de tout ce que nous connaissons sur les persécutions du gouvernement prussien. L'insertion eut lieu le 1er Août 1832: elle était précédée de cette note du rédacteur:

— „Nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur cet article."

Le même jour, la même *Comète* contenait l'article suivant:

„Il existe à Crossen un homme dont on ne connaît

pas la famille, et qui est regardé par *les gens bien informés* comme le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Je n'ai pu résister au violent désir de voir un homme qui a dû éprouver des vicissitudes aussi étranges, Je me rendis donc à Crossen, et lui demandai une entrevue, qu'il voulut bien m'accorder. Malgré les traces bien visibles du malheur dont sa physionomie mélancolique portait l'empreinte, je ne pus m'empêcher de reconnaître dans ses yeux attristés par la souffrance, et dans tout son air, une grande analogie avec la race des Bourbons. Il fut d'abord silencieux et réservé; mais bientôt il s'aperçut de l'émotion dont je n'étais pas maître, et rassuré sur le but de ma visite, il s'écria: „Oui! je suis le fils du malheureux Louis XVI et de Marie-Antoinette, plus malheureux encore, qui ont péri sous la hache révolutionnaire.... Mais je donnerais volontiers dix années de mon existence pour être né le fils d'un pauvre artisan: je n'aurais pas été en proie à des persécutions odieuses, à des souffranees aussi amères."

„*Ce discours était empreint d'une profonde mélancolie, et portait tous les caractères de la vérité; et j'acquis la conviction intime qu'il était sincère: car on peut bien feindre la joie, mais jamais la douleur.*

„Je ne pus me défendre d'une impression profonde en voyant qu'un prince, à qui la belle France était promise dès sa plus tendre jeunesse, était obligé de se résigner à des chagrins aussi violens.

„Il me raconta diverses particularités de sa vie privée, mais quelle que fût ma curiosité, un sentiment de convenance, et la crainte de réveiller des souvenirs cruels, m'empêcherent d'entrer avec lui dans des détails qui l'auraient trop vivement affecté.

„En le quittant, je cherchais à m'expliquer quels avaient pu être les desseins de la Providence en conservant ce rejeton des rois, et je garde encore une bien vive impression de cette entrevue."

—

La notice insérée dans la gazette de Leipzig et reproduite en France fixa sérieusement l'attention de deux

Français. L'un fut personnellement en rapport avec les libérateurs du prince et remplit plusieurs missions à son sujet. Nous connaissons ses démarches auprès de la duchesse d'Angoulême : c'est le neveu de l'ambassadeur de France en Espagne sous Louis XVI, *M. Tort de la Sonde*. L'autre est M. Albouys, qui était juge d'instruction à Cahors et donna sa démission en 1830, par attachement au principe de la légitimité, qu'il avait cru représentée par Louis XVIII et Charles X. Tous les deux écrivirent à M. Pezold; M. Tort de la Sonde, pour lui transmettre des renseignemens authentiques sur l'évasion et l'identité; M. Albouys, pour lui demander de plus amples informations.

Le 15 Janvier 1832, deux mois avant la mort sinistre qui l'enleva de ce monde, cet homme admirable, ce magistrat-jurisconsulte incorruptible, répondit à M. Albouys. Je ne puis offrir au lecteur que les principaux passages de sa lettre, en raison de l'engagement que j'ai pris avec mon éditeur de ne pas étendre cet écrit au-delà de vingt feuilles d'impression. Je dois donc presser mon récit, et désormais me montrer sobre de longueurs, en me restreignant à une analyse rapide des événemens que je ne puis me dispenser de raconter, pour que le public embrasse l'ensemble des infortunes royales qui nous conduisent à la tombe du roi légitime de France. Je me verrai même obligé d'omettre des faits et des détails que je m'étais proposé de développer; car il nous faut encore aller en France, en Angleterre et en Hollande; et il me reste bien peu d'espace à remplir. Je fais ces réflexions pour que la mauvaise foi ne se prévale pas contre la vérité de la concision que je m'impose. Mes anciennes publications, d'ailleurs, sont là pour répondre à des objections qui, quelles qu'elles soient, ne sauraient avoir un caractère sérieux et raisonnable aux yeux de quiconque lira, *La Branche Aînée des Bourbons devant la Justice*, avec un esprit de droiture.

Revenons à la réponse de M. Pezold à M. Albouys; Je la donne telle qu'il l'a écrite en français germanique :

„.... Relativement aux observations faites dans votre lettre, je me permets de vous faire remarquer quelque peu, à l'égard de mon constituant :

„Pour prouver son existence ou que la démonstration de sa mort ne s'ensuivit pas au Temple, *il y revient que sa sœur le sait exactement*.....

„Voulez-vous encore d'autre témoignage dont vous pouvez vous informer le plus vite? Ayez la bonté de vous adresser à M. *de Tort*, ex-officier à Paris, rue des Mathurins, n°. 26, prés de l'École de Médecine. *Celui-ci a connaissance exacte que le fils de Louis XVI a été enlevé du Temple*. Il demanda entre autres *l'explicatiou sur un objet que mon client hésita de donner au premier abord*, c'est-à-dire *à l'égard des sceaux qui se trouvent sur les papiers déjà nommés*."

— Je crois avoir dit que les pièces originales, qui constataient l'évasion du dauphin, étaient scellées du cachet qui porte les noms de *Hoche*, *Pichegru*, de *Frotté*, *Joséphine*. L'explication qui fut donnée par le prétendant, comme justification de son origine royale, à M. *Tort de la Sonde* qui possédait des papiers scellés d'un tel cachet, *et le cachet lui-même*, cette explication seule répond à toutes les dénégations possibles. —

„Pour l'identité de sa personne....., *tout considéré, il faut presque croire que le gouvernement de ma patrie n'a pas sujet de douter de son identité*.....

„Comme j'ai l'honneur de parler à un homme qui connaît les lois et qui en est au fait, il suffit de dire que le code criminel chez nous inflige les peines les plus sévères à toute *diffamation incompétente* et, enquête faite, les exécute rigoureusement et sans délai: *aussi l'étranger a déjà puni* une telle fraude.....

— C'est-à-dire qu'un étranger, coupable d'une pareille fraude, en s'attribuant un titre qui ne lui était pas dû, en a reçu le châtiment. —

„Une négative se résout quelquefois dans une affirmation, et le cas actuel en paraît exiger l'application. *L'usurpation d'un attribut, que le gouvernement révoque en doute, imposerait à celui-ci l'obligation de prouver* qu'il s'agit ici d'une imposture.....

„Pourquoi *à lui seul* (le mandant de M. Pezold), accorder une indulgence qu'il ne demande pas et qu'il n'a jamais recherchée?

„*Quant à ses papiers, qui pour sa légitimation sont de poids,* je vous en rapporterai sitôt que je les aurai reçus.....

„*Ce qu'il désire le plus ardemment,* c'est que ses parens voudraient bien lui envoyer un confident, à qui il pourrait prouver *qu'il est réellement celui qu'il se dit, et qu'il mérité autant de foi* que de pitié....

„*Signé* Pezold."

Nota. „J'ai reçu une lettre de quelqu'un qui s'intéresse de l'affaire en question, mais dont le nom je ne suis pas encore autorisé de nommer; il écrit entre autres:

„..... Je rends mille grâces à cette divine Providence, de vouloir que je publie ma conduite envers Sa Majesté Louis XVII.

„.....Malgré que..... se soit permis de venir enlever quantité de papiers, je trouvai cinquante articles bien conditionnés de l'existence de Sa Majesté; la manière et par qui il avait été enlevé du Temple.....

„Je puis prouver tout ce que j'avance; *et il n'y a pas de souverain qui n'ait reçu en* 1818 *des lettres de moi à ce sujet.*

„Je dirai toujours qu'il a été enlevé du Temple par un de mes amis."

„J'atteste que foi doit être donnée à cette copie du 15 Janvier 1832.

„*Signé* Pezold."

Ce document est d'une autorité décisive, comme démonstratif de l'origine royale de Naundorff. Nous l'avons vu inscrire dans sa lettre de bourgeoisie à Spandau; dans l'impudente sentence de Brandebourg; nous la voyons confirmée par le commissaire de justice et syndic de Crossen, qui n'a formé sa conviction, comme jurisconsulte et comme homme de bien, que sur des preuves manifestes.

Il est persuadé que son gouvernement ne doute pas de l'identité de son mandant avec l'orphelin du Temple et que, si l'on avait pu légalement la lui contester, on l'eût poursuivi comme usurpateur d'un nom royal, ce qui constitue en Prusse une *diffamation incompétente,* et dans tous les pays nn crime de lèze-majesté.

Si l'on considère que l'abstention de toute poursuite

a eu lieu pendant qu'on le détenait en prison pour crime inventé de fausse monnaie; qu'on s'est tu devant l'énergie et la flétrissure de ses accusations contre le ministre de Hardenberg et le président de la police générale, M. Le Coq; si l'on rapproche de ces considérations la mort violente et subite de M. Pezold, dont la conviction et la probité épouvantaient les hauts coupables accusés; la saisie de ses papiers et de ceux de son royal client, qu'on ne peut s'expliquer que par un abus de pouvoir aussi exorbitant que celui pratiqué en 1810, dans le dessein évident de dépouiller le fils de Louis XVI des documens qui avaient constaté son bon droit aux yeux de son inébranlable défenseur, on croira, comme lui, que la question fut jugée en Prusse, pour ainsi dire, contradictoirement avec l'horloger de Crossen, dans le sens de ses prétentions, par l'attitude compromettante du gouvernement devant ses réclamations officielles, et l'impossibilité où il fut de lui assigner une origine contraire à celle qu'il s'arrogeait.

La vérité, combattue par le mensonge et la diffamation convertis en arrêt de justice, va encore ressortir des dernières communications de M. Pezold à M. Albouys. En effet, quel est le nom de la personne qui s'intéresse à l'affaire, et qui ne veut pas encore être nommée à d'autres qu'au prince et à M. Pezold ? C'est le nom d'une personne qui seule, par son témoignage et les papiers qu'elle possédait, se trouvait en position d'établir souverainement que le mandant de M. Pezold était incontestablement fils de Louis XVI; c'est M. *Tort de la Sonde.* Ce nom est toute une révélation. Quelle admirable voie providentielle que la conservation d'un personnage aussi précieux, aussi prépondérant dans la question d'évasion et dans celle de l'identité de l'orphelin du Temple ! Il avait une connaissance personnelle de l'une et de l'autre; il en avait la preuve authentique entre les mains.

Quand le prince arriva en France il n'existait plus; mais sa lettre à M. Pezold était comme son testament politique en faveur du fils de Louis XVI. Le prince présenta à sa veuve une lettre de lui, qu'elle reconnut, dont les paroles accusatrices contre sa sœu r ont soulevé

l'horreur des amis à qui il en a donné lecture. M. Morel de Saint-Didier m'a dit en avoir eu connaissance, et qu'elle était écrasante pour la duchesse d'Angoulême. Eh bien! c'est cette dame qui a remis au royal méconnu le cachet, au sujet duquel il a donné à M. Tort de la Sonde les explications satisfaisantes qu'il lui demandait.

Ainsi, quand l'auguste diffamé de la Prusse va quitter ce pays, il laisse des traces ineffaçables de son identité avec le fils de Louis XVI, et ces traces, qu'il retrouvera en France, le feront rencontrer avec d'anciens serviteurs de la cour du roi son père, et beaucoup de ceux qui ont connu l'évasion du dauphin. Là va recommencer une série de récognitions dont chacune, dans sa spécialité, serait assez puissante pour trancher définitivement la question qui nous occupe en faveur de la victime des criminelles raisons d'État.

CHAPITRE VIII.

Sur ces entrefaites, un nouvel abus de pouvoir avait été delibéré contre le prince; et quand on voulut le mettre à exécution il fuyait loin de la Prusse. Il venait de tenter une dernière fois de faire parvenir encore une lettre à Charles X, l'engageant à venir en Prusse à l'effet de se réconcilier avec lui. Comme il aurait dû s'y attendre, sa lettre resta sans réponse; mais une main inconnue lui écrivit de Berlin: „que sa Majesté le roi de Prusse, par le conseil de ses ministres, avait donné l'ordre de le faire arrêter et de le déposer dans une forteresse, qu'il n'avait que le temps de se sauver."

Le royal méconnu suivit sans balancer ce mystérieux avertissement; et c'est alors qu'il partit pour la France, dans les derniers jours de Juillet 1832. Il était temps qu'il prît la fuite car le bourgmestre, dans la semaine de son départ, se présenta à son domicile pour l'arrêter, et questionna beaucoup sa femme pour savoir où il était et quand il reviendrait. Il lui montra un papier important, disait-il, qu'il ne devait remettre qu'à lui. Son désappointement fut grand en apprenant qu'il n'était plus à Crossen. Le lendemain du bienveillant conseil anonyme qu'il avait reçu, il avait demandé à la police un passeport pour l'étranger; on le lui refusa en objectant que le gouvernement seul pouvait le délivrer; il le réclama en conséquence pour Berlin: il le reçut sous les noms de *Charles-Louis, natif de Versailles.* Il feignit aussitôt

de partir pour cette ville; mais au lieu d'en suivre la route il quitta secrètement le royaume.

L'intention du prince était de se rendre à Nantes et d'y voir, s'il était possible, la mère du duc de Bordeaux. Il ne communiqua ce projet qu'à sa fille aînée, dont il avait reconnu la force de caractère et la précoce intelligence, quoiqu'elle n'eût pas encore treize ans. La sensibilité et la santé délicate de sa femme, qui était enceinte d'Edmond, lui faisaient craindre de l'affecter trop vivement et de s'exposer à une résistance qu'il aurait eu de la peine à vaincre: il la prévint seulement que ses affaires l'appelaient en Saxe où il se proposait de passer quelques semaines. Prenant alors en particulier la princesse Amélie, et lui confiant que, pour échapper à ces ennemis, il devait s'éloigner de la Prusse, il lui dit:

„Je vais rentrer dans ma patrie, mon absence sera longue, et peut-être ne vous reverrai-je pas avant deux ans: je reviendrai alors vous chercher, et vous serez heureux. C'est un secret que tu dois garder, comme s'il était enseveli dans la tombe, et tu n'en diras rien à personne, pas même à ta mère, quoi qu'il arrive; ma vie en dépend. Sois la consolation de cette bonne mère et son soutien dans ses peines. Assiste-la suivant tes forces, et autant que ton âge peut te le permettre. Sois bonne et brave, Dieu t'inspirera ce que tu dois faire; mets ta confiance en lui, il n'abandonne jamais ceux qui l'aiment." Cette excellente enfant voulait absolument m'accompagner. Ce désir qui flattait mon cœur rencontrait un obstacle dans l'impossibilité d'un voyage que je ne pouvais effectuer qu'à pied, et dans l'affection de sa mère qui n'aurait pu consentir à se séparer d'elle. Malgré la joie que j'aurais eue de présenter aux Français la petite-fille de Marie-Antoinete que, par sa physionomie et tout son extérieur, elle rappelle si douloureusement à ceux qui ont connu l'infortunée reine, je dus me priver de cette jouissance Amélie pleura beaucoup, me tint longtemps serré dans ses bras, et en me faisant ses adieux elle me promit la discrétion que j'exigeais d'elle; elle me jura de respecter mes ordres, de ne rien négliger pour accomplir religieusement mes recommandations."

La noble enfant a tenu fidèlement ses promesses. Dieu seul fut témoin des anxiétés et des privations dont fut abreuvée la vie de la famille royale jusqu'au moment où, ayant rencontré des amis dévoués, le prince put lui transmettre quelques secours. A la mort de son digne ami Pezold, sa succession se trouvant obérée par des pertes dues à la déloyauté de personnes en qui il avait mis sa confiance, son frère, pour honorer sa mémoire, acquitta toutes ses dettes en sacrifiant lui-même la presque totalité de sa fortune. Nonobstant la gêne qu'il éprouvait, son bon cœur lui fit aliéner le peu de valeurs qui lui restaient, afin d'en assister la famille du prince. Mais bientôt les souffrances de la pauvreté succédèrent à une aisance que le dévouement ne pouvait plus prolonger.

Après la naissance du troisième petit-fils de Louis XVI, qui vint au monde huit mois après le départ du duc de Normandie, au milieu de la plus poignante misère, une seule chambre contenait la mère et ses cinq enfans. La petite-fille de la grande Marie-Antoinette, devenue femme, avant la maturité de l'âge, par le courage et la raison, sut s'élever jusqu'à la hauteur des malheurs de son auguste père, et révéla ce quelle serait plus tard quand, après avoir traversé jeune de bien pénibles épreuves, elle recommencerait son œuvre d'amour filial, en utilisant ses talens, après la mort du prince, pour suffire aux nécessités de sa royale maison.

Le jour entier, et une partie des nuits, à la faible lueur d'une lampe presque éteinte, elle et sa mère rivalisaient d'émulation pour subvenir aux besoins de l'existence de tous. La vaillante enfant gagnait autant que la mère, à peu près. Mais très-souvent lors qu'elle allait porter son ouvrage à une marchande nommée Richter, qui tenait un magasin et leur fournissait des commandes, cette bonne dame, soupçonnant leur affreuse situation, payait plus que le prix du travail. Alors la chère enfant revenait triomphante rapporter l'argent à sa mère, qui l'arrosait de ses pleurs.

Cruel effet des vicissitudes et de la perversité humaines! L'archiduchesse d'Autriche, reine de France, et Madame Elisabeth, sœur du roi, avaient raccommodé leurs vête-

mens à la tour du Temple; et, tandis que péniblement l'héritier de la monarchie franchissait à pied la distance qui sépare la Prusse de sa patrie, pour y chercher un refuge contre sa fatale destinée, la fille aînée de France, à l'âge où l'enfance ne songe qu'à ses plaisirs, veillait pendant les nuits pour aider sa mère à combattre l'indigence.

Qu'on me pardonne d'être indiscret, en dévoilant ces scènes de désolation; j'écris pour la France et je veux qu'elle n'ignore point comment ont vécu et comment vivent les descendans de son dernier roi légitime, dépouillés par la nation des châteaux de Trianon, de Saint-Cloud de Rambouillet, qui étaient la fortune personnelle du roy et de la reine, leurs aïeuls; je veux proclamer hautement que le comte de Chambord, approprié par le testament de la duchesse d'Angoulême des millions qui appartenaient à son frère, a l'indignité d'ajouter à cette spoliation la méconnaissance des aînés de sa race, voulant s'en faire frauduleusement un titre pour usurper la couronne de France.

Ces épisodes d'un douloureux passé et les tristesses du présent sont une ignominie dont je flétris la mémoire de ceux qui ont chassé l'orphelin royal de son héritage, pour s'en emparer et en rassasier leur ambition; c'est un ver rongeur que je jette dans la conscience des injustes qui ravissent toujours aux descendans de Louis XVII les joies de ce monde, pour ne leur en laisser que l'amertume.

—

Quand le prince partit pour son grand voyage, il avait quatre écus dans sa bourse; pour tout équipage, les vêtemens qu'il portait sur lui, un bâton et une gibecière où il avait mis quelque linge de corps: mais il était riche alors d'espérances; car il croyait aller au-devant de l'amour des Français. Il arriva bientôt sans contre-temps jusqu'à Dresde, où il sollicita une audience de la famille royale, avec laquelle il avait des liens de parenté. Par l'effet des intrigues du confesseur du roi, nommé Kunits, la police lui intima l'injonction de sortir de Saxe, sous

prétexte que son passeport n'était pas pour l'étranger. Il lui fallut en conséquence repartir pour la France. Entreprendre un pareil trajet était difficile, puisqu'il n'avait point de passeport et par contre-coup point d'argent. Il était dans l'incertude sur le moyen de se tirer de ce mauvais pas quand la Providence, qui lui donna des signes visibles de protection durant ce long voyage, vint à son aide. Un homme, qui arrivait de Pologne, et dont il avait fait connaissance en route, lui proposa d'aller lui-même trouver l'ambassadeur de France à Dresde, pour faire régulariser son passeport. Le prince accepta cette offre.

L'ambassadeur ayant renvoyé le Polonais à son secrétaire, M. le baron de Belleval, il se rendit à son cabinet, et lui fit observer que l'ambassadeur l'adressait à lui afin qu'il visât son passeport pour la France. — Vous voulez donc aller dans ce pays, lui dit le secrétaire? — Sur la réponse affirmative, *M. de Belleval secoua la tête,* signa et remit le passeport.

„J'attendais," raconte le prince, „mon messager devant l'hôtel de l'ambassadeur. Je le remerciai du service important qu'il m'avait rendu, et je retournai à mon hôtel où je vérifiai que j'étais parfaitement en règle. Cette difficulté aplanie, il en restait une autre. Je possédais environ quatre sous, et mes dépenses n'étaient pas payées. En montant l'escalier, un petit homme brun, qui me prit d'abord pour quelqu'un de sa connaissance, me pria de venir dans sa chambre en s'écriant : „Oh! oh! vous voilà!" Cette exclamation me fit croire à mon tour qu'en effet il me connaissait. Je le suivis, mais nous nous aperçûmes aussitôt l'un et l'autre de notre erreur. Cet étranger avait une physionomie angélique et un cœur ouvert. Après un moment de conversation, il me prit en amitié, et apprenant que je passerais par la ville de Freyberg qu'il habitait, il m'engagea à visiter sa famille à mon passage ; c'était un ministre protestant nommé Kishauer. Il partit le même jour. Enchanté de l'invitation que j'avais reçue, qui me tirait d'embarras, le lendemain je louai une voiture jusqu'à Freyberg, où je me proposais de m'arrêter, et de demander des secours à ma nouvelle connaissance. A une

halte que nous fîmes dans la vallée de Plauen, mon cocher s'amusa à boire une bouteille de bière et me pria d'avoir la bonté de la payer attendu qu'il n'avait pas d'argent sur lui : je la payai trois sous, et conséquemment il ne m'en restait plus qu'un. Arrivé dans la ville et à la demeure du ministre, une femme d'environ quarante ans, fort aimable, m'accueillit comme un ami longtemps attendu. Elle prévint son mari et fit venir ses enfans qui m'accablèrent de bienveillance. Je profitai de ces épanchemens de bonne amitié pour révéler ma situation, sans toutefois laisser entrevoir qui j'étais. „Eh! mon ami, qu'importe!" me dit le mari, „si l'on est véritablement ami; il faut le prouver par ses actions: combien vous faut-il?" Je demandai vingt-cinq écus. „Pas davantage?" reprit-il, „les voilà." Cette bonne famille me pressa de rester quelques jours avec elle; ce que j'acceptai. Je renvoyai mon cocher, en lui remettant l'argent que je devais au maître de l'hôtel où j'étais descendu à Dresde, ainsi qu'il avait été convenu entre nous deux avant que je le quittasse.

„Quand je pris congé de ces braves Saxons, le fils m'accompagna assez loin sur la route de France. Deux heures après notre séparation je retrouvai sous un arbre, près de la grande route, l'homme qui à Dresde s'était occupé de mon passeport, et qui retournait dans sa patrie. Ayant de l'argent alors, je m'empressai de lui offrir le paiement des soins qu'il s'était donnés pour moi. C'était un Souabe; il prit sa valise sur son dos et me suivit. Je le défrayais dans les auberges; ce qui le faisait prendre pour mon domestique qui portait mes effets. A la frontière de Bavière, nous fûmes conduits chez l'inspecteur de la quarantaine, en raison du choléra qui régnait à cette époque, et pour la vérification de nos passeports. En voyant le mien il me dit : *„La nuit dernière, de „grands seigneurs sont aussi passés par ici, ils se sont in„formés si vous aviez déjà franchi la frontière."* Sur ma demande on me répondit que c'était *l'ambassadeur de France et son secrétaire, M. de Belleval.* Je ne fis aucune réflexion, mais soupçonnant là quelque perfidie je pris mes précautions. Arrivés ensuite dans une petite

ville, nous nous reposâmes pendant la nuit dans un hôtel rempli d'officiers polonais réfugiés. Le lendemain nous continuâmes notre voyage. Les Polonais qui ne quittèrent cet endroit qu'un jour après nous nous rejoignirent néanmoins, parce que mon compagnon marchait lentement. Tous ensemble alors nous fîmes la route jusqu'à Hoff, où ils me persuadèrent de rester avec eux au même hôtel. Un de ces officiers m'engagea à louer une voiture jusqu'à Nüremberg, me promettant de m'y rembourser ce qne j'aurais payé pour le transport, aux frais d'une société que s'y était formée en faveur des Polonais fugitifs. Deux autres officiers montèrent avec nous, et le trajet s'effectua rapidement. Dans cette dernière ville, je liai connaissance avec un négociant nommé Drechsler, qui me sollicita beaucoup de lui dire qui j'étais, prétendant que je n'étais pas ce que je voulais paraître. J'ignore ce qui pouvait lui suggérer cette croyance; toujours est-il que le chef de la société de Nüremberg me traita avec une haute bienveillance, et m'offrit de voyager sur les fonds de la société avec les Polonais jusqu'en France. J'accédai à cette proposition pour me soustraire à l'inquisition de l'ambassadeur français; et me croyant dorénavant assuré des moyens d'accomplir mon voyage, je partageai avec les Polonais l'argent que j'avais économisé. Ces réfugiés étaient commandés par un prêtre appelé *Dombrowsky,* dont le docteur d'un régiment polonais, notre compagnon, me prévint qu'il fallait me défier parce qu'il projetait de me faire du mal. A Heilbronn nous vîmes un grand nombre de bourgeois qui, réunis dans un hôtel, attendaient les étrangers dans la compagnie desquels je marchais. Pendant le dîner Dombrowsky leur parla longuement, et à la fin du repas on porta plusieurs toasts en criant : à bas le tyran, à bas les traîtres! En même temps tous tombèrent sur moi comme des furieux, vociférant que j'étais un espion. Je ne saurais me rendre compte comment ce Dombrowsky, prêtre de l'église catholique, que je n'eusse jamais supposé capable d'une pareille bassesse, avait pu se douter que je portais sur moi la lettre de bourgeoisie de Brandebourg. Il voulut faire envisager cette pièce comme un faux passeport, et

dans le dessein de me nuire, ce misérable me l'avait enlevée furtivement : je présume qu'il en effectua la soustraction durant une nuit qu'il coucha avec moi dans la même chambre. Pour faire cesser la querelle, que des insensés irrités par ce prêtre m'avaient suscitée, je m'étais retiré dans ma chambre. Ce fut alors que Dombrowsky, après avoir jeté dans les latrines ma lettre de bourgeoisie, et avant de quitter Heilbronn, m'accusa d'être porteur de faux papiers; et à l'appui de sa dénonciation il allégua qu'il m'avait vu la jeter dans l'endroit que je viens de désigner. Sur des données aussi vagues, on fit venir la police à minuit; je fus arrêté et mis en prison. Le lendemain, conduit devant le juge d'instruction, le magistrat me demanda pourquoi je m'étais défait ainsi de ce prétendu faux passeport. Je le requis de faire amener mon accusateur en face de moi, afin de montrer que c'était un imposteur qui avait joué cette intrigue, dont je ne devinais pas la source. La chose est impossible, m'objecta le juge, parce que les Polonais sont déjà partis. — Eh bien ! repris-je, de quoi m'accuse-t-on ? d'être porteur d'un faux passeport ? ne savez-vous pas lire, et comment pouvez-vous prendre pour un faux passeport une lettre de bourgeoisie d'une des villes de Prusse ? C'est une grande calamité chez vous, ajoutai-je, de faire arrêter un honnête homme sur la plainte d'un délateur que vous ne connaissez pas, et que vous avez laissé échapper à une juste punition. Il me reprocha cet événement comme l'effet de mon imprudence à me trouver dans la compagnie de pareilles gens. Je fus rendu à la liberté et je retournai à mon hôtel, où l'on me fit payer mon dîner si cher que *je ne conservais pas un sou.* Je ne perdis pourtant pas courage et seul je continuai ma route en me confiant à la Providence.

„Que le lecteur ne s'imagine pas que la malice du prêtre polonais ait produit le résultat fâcheux qu'il en espérait, bien au contraire. Cet homme était un instrument providentiel qui, contre son gré, en essayant de me nuire, me rendit un service signalé. J'ai su depuis que les prisons, sur les frontières de France, m'attendaient. L'incident dont j'ai parlé fut l'unique cause de mon

salut, en me mettant dans la nécessité de continuer seul ma route et avec plus de circonspection. Je pourrais rapporter une foule d'anecdotes qui me sont arrivées, dont les détails, j'en suis sûr, intéresseraient vivement le lecteur, si, plutôt que de complaire à une frivole curiosité, mon but n'était pas de me restreindre aux faits substantiels et justificatifs de mon histoire. Je ne passerai pourtant pas sous silence un événement d'une nature si originale qu'il est à peine croyable.

„On sait que je n'avais plus d'argent, lorsque je quittai Heilbronn. Après avoir marché toute la journée, sans boire et sans manger, le soir de mon départ, au moment où j'arrivais dans un village dont j'ai oublié le nom, j'éprouvai un tel excès de fatigue, et une soif si dévorante, que je me sentis incapable d'aller plus loin sans prendre des rafraîchissemens. Mais comment faire? Il me répugnait de révéler ma misère et mes besoins. La Providence vint encore à mon secours. Je me décidai à entrer dans une maison quelconque, qui ne fût pas une auberge, pour y demander un verre d'eau. Je choisis de préférence la plus éloignée du bourg. Ayant frappé à la porte, quand elle fut ouverte, je me trouvai en présence d'une femme qui sanglottait. Emu de sa douleur; — vous paraissez bien désolée, Madame, lui dis-je, serait-ce une indiscrétion de vous demander la cause de vos chagrins? je voudrais qu'il fût en mon pouvoir d'y apporter quelque remède. — Hélas! Monsieur, me répondit elle, il n'y a que Dieu qui puisse prendre pitié de moi! Mon mari atteint d'une maladie mortelle vient d'être abandonné par le médecin; il est à la dernière extrémité: son agonie a déjà commencé. — Je me fis conduire près du lit du malade, il avait perdu connaissance et sa respiration n'était plus qu'un râlement. Frappé comme d'une sorte d'inspiration, je dis à cette femme: consolez-vous, votre mari ne mourra pas et il dînera demain avec vous. — Quoi! Monsieur, reprit la pauvre affligée, vous êtes médecin; et vous pourriez le sauver? Oh! mon Dieu! si vous me conserviez mon mari je ne saurais comment vous témoigner ma reconnaissance. — Ayez confiance en Dieu, répliquai-je; je vous le répète votre mari ne mourra pas. On conçoit

qu'après une assurance pareille, je devins aussitôt l'objet des attentions de l'épouse; elle me fit servir un bon repas, et dès que je fus bien restauré, je donnai tous mes soins au malade. Pendant longtemps je lui passai légèrement les mains sur toutes les parties du corps, et notamment sur la poitrine, espérant ainsi le dégager de son oppression en ranimant la circulation du sang. Je m'aperçus bientôt que mes prévisions ne m'avaient pas trompé. Au bout de quelques heures la respiration était redevenue libre. Le malade ouvrit les yeux, reprit connaissance et articula ces mots qui me firent tressaillir de joie : — „Oh! que vous me faites de bien!" — La femme, témoin de l'amélioration qui se manifestait si promptement dans l'état de son mari, me prenait pour un ange descendu des cieux tout exprès pour la consoler, et elle ne savait déjà de quelle manière m'exprimer toute sa gratitude. Je lui désignai plusieurs ingrédiens dont elle composa une potion que j'administrai de temps à autres au malade. Je passai toute la nuit à le soigner, continuant le même traitement; il alla toujours de mieux en mieux; le lendemain matin il ne souffrait plus; il avait de l'appétit et je lui fis prendre un bouillon. Quand vint l'heure du dîner, il manifesta le désir de se mettre à table avec nous, ce à quoi je consentis volontiers, car, quelle qu'ait été le genre de la maladie, le principe du mal n'existait plus; il y avait vraie convalescence, et il put s'habiller, se lever et marcher sans l'assistance de personne. J'avoue que je considérai ce merveilleux dénouement, que je ne m'expliquais pas à moi-même, comme un événement providentiel. Mais il devait avoir son côté plaisant. Vers la fin du repas, le médecin, bien convaincu que son malade était mort, venait rendre visite à celle qu'il croyait veuve, et lui faire ses complimens de condoléance. A peine eut-il entr'ouvert la porte de l'appartement où nous étions, qu'il voit le mari à table au milieu de nous. A cette vue il demeure saisi d'immobilité; la bouche béante et l'oeil hagard, il nous regarde et, comme s'il eût été poursuivi par des spectres, referme brusquement la porte et s'enfuit, sans avoir osé proférer une parole. Mon malade était parfaitement rétabli quand, après quelques jours de repos, je

me vis dans la nécessité de prendre congé de mes hôtes. J'étais accablé de demandes pour me rendre auprès des malades, et les médecins du pays se disposaient par jalousie à me faire un mauvais parti. Je n'ai pas besoin de dire que je fus traité par la femme et son mari avec tous les égards qu'ils croyaient devoir à un docteur du premier mérite. On voulut me faire accepter de l'argent que je refusai, trop heureux de m'être refait de mes fatigues à l'aide de la Providence, dont l'intervention m'avait si visiblement protégé. J'eus encore à recueillir un autre avantage de cette rencontre si extraordinaire. Le matin de mon départ un parent de la maison, traversant le bourg dans son cabriolet, s'y arrêta pour s'informer de la santé du malade. On ne manqua pas de lui conter l'aventure avec tous les détails qui me concernaient. Curieux de me voir, il remonta aussitôt en voiture et m'eut bientôt rejoint. Il m'offrit une place à côté de lui et, pour avoir le plaisir de causer avec moi, il me rapprocha des frontières de France: je touchai enfin le sol de la patrie qui me rejetait depuis quarante ans....."

Arrivé à Strasbourg, le prince partit pour Nantes où il devait être mis en rapport avec Madame la duchesse de Berry. Le premier accueil que lui firent des Français, de l'entourage de la princesse, fut une trahison, triste présage des douloureuses déceptions que la suite lui réservait. Il pensa qu'il était prudent pour lui de se retirer momentanément en Suisse, d'où il écrivit à la duchesse de Berry, en adressant sa lettre à quelqu'un qu'il savait attaché à la personne de S. A. R. Il reçut le billet suivant:

„Vous recevrez une réponse de Madame la duchesse elle-même d'ici à douze jours."

Le prince attendait à Genève la réponse annoncée quand il fut sommé par le chef du gouvernement du canton, M. Cramer, d'en sortir dans les vingt-quatre heures. Il se rendit alors à Berne où il pria M. le comte de Bombelle, ambassadeur d'Autriche, de se charger d'une lettre qu'il adressait à Prague à Madame la duchesse d'Angoulême. Non seulement ce ministre le reçut avec bienveillance; mais même il expédia sa lettre

à Vienne, en lui donnant l'assurance qu'elle parviendrait à sa destination. Peu de temps après, la police de Berne le fit arrêter, et grâce à l'intervention de l'ambassadeur, dont il n'eut qu'à se louer, son arrestation ne dura que six heures. Un nommé Legeard, chez qui il logeait, lui apprit confidentiellement que, tandis qu'il était détenu, une voiture avait été disposée pour le conduire à la frontière de France. Il ne put se soustraire à la persécution qu'en s'éloignant de Suisse pour aller, sous un autre nom, à Paris; il y arriva le 26 Mai 1833.

—

On essaierait vainement de décrire les sensations tumultueuses qui assaillirent le fils de Louis XVI, au sein de sa patrie toujours ballottée par des secousses, restes du grand ébranlement de 1793. Il atteignait enfin le but où avaient tendu toutes ses facultés depuis 1814; mais dans quelles circonstances! Il se retrouvait pour ainsi dire comme au lendemain de 1792; puisque le peuple avait tout dernièrement brisé la puissance qu'il croyait légitime, au profit de la maison d'Orléans. Loin de vouloir troubler l'ordre de choses établi par les journées de Juillet, il ne venait demander à la justice du roi des Français que son nom, son héritage civil, et un tombeau sur la terre de France. Serait-il écouté et compris? La génération actuelle consentirait-elle à reconnaître le jeune orphelin du Temple dans cet homme blanchi par l'adversité, et recouvert d'un linceul sous les livrées de la misère? Comment, et à qui se révéler? Il ne pouvait se dissimuler qu'un mot imprudent le perdrait sans retour, et qu'il lui fallait éviter, avant tout, d'attirer l'attention vers lui, tant qu'il n'aurait pas placé sa personne sous la sauve-garde de l'honneur et du dévouement de quelques Français. Pourtant rester inactif et silençieux, c'était prolonger les embarras de sa situation périlleuse, et négliger les moyens d'en sortir avec avantage. Une tristesse mortelle le saisit au cœur, quand il se vit seul, perdu au milieu d'une foule indifférente, sans argent, sans savoir où il pourrait s'abriter durant ses nuits, errant à l'aventure dans la capitale de l'ancien royaume de ses

pères, et foulant aux pieds, après quarante ans d'une réprobation qui durait toujours, le sol arrosé du sang de sa royale famille; tandis que sa sœur, endurcie par l'égoïsme de deux usurpations, toute bannie qu'elle était de cette France où elle n'avait pas voulu le recevoir, non moins haineuse et criminelle à son égard que dans ses temps de prospérité, dépensait fastueusement avec sa cour d'exil la fortune de son frère; tandis que Louis-Philippe, traître aussi à son roi légitime, s'était fait le successeur des usurpateurs de son trône. Son esprit se reportait encore à Crossen, où, pour se soustraire à un dernier emprisonnement, il avait laissé ses pauvres enfans et leur vertueuse mère sans ressources d'existence, n'ayant que Dieu pour protecteur. Malgré ses propres souffrances, sa plus poignante affliction était de ne pas prévoir quand il plaîrait à la Providence de lui procurer les moyens de leur envoyer des secours, et jusque-là de se voir contraint à garder le silence avec eux.

Obligé de se résoudre à prendre un parti, dans l'état d'étranges perplexités où il se trouvait, il se logea à l'hôtel d'Orléans, rue d'Orléans, n° 13: mais il n'y resta pas longtemps. On s'aperçut bientôt de sa détresse, et au bout de quelques jours, n'ayant pas pu payer ses dépenses, il fut prié de chercher un autre logement; c'est-à-dire qu'on le mit littéralement sur le pavé, car il n'eut plus d'asile, n'osant pas s'exposer à de nouvelles humiliations en allant frapper ailleurs. Il s'était hâté d'écrire à M. Albouys de Cahors. Il le prévenait de sa résidence en France, lui donnait son adresse à l'hôtel d'Orléans, et le priait de venir à son aide, soit directement, soit par des lettres d'introduction auprès de quelques personnes de Paris, afin qu'il eût la facilité de se faire reconnaître des vieux serviteurs de l'ancienne cour de France, s'il en existait encore.

M. Albouys écrivit en conséquence à sa belle-sœur, à Paris, qu'il avait lieu de croire que le fils de Louis XVI était à l'hôtel d'Orléans, et il l'engageait, après s'être assurée du fait, de rendre au prince tous les services que réclamait sa position : lui-même, peu de temps après, se dévoua courageusement à la défense de ses droits.

Le prince alla d'abord visiter la fatale Tour du Temple, où, mensongèrement enseveli dans un cercueil demeuré vide, on l'avait frappé de mort par un faux acte de décès. De quels sanglans souvenirs son âme fut agitée à la seule pensée de cette prison d'où il n'était sorti qu'orphelin ! Le malheureux se plaît à contempler les lieux témoins de ses angoisses; il y a pour lui un charme de désolation à se retrouver en face du premier anneau de la chaîne de tourmens dont la main de l'adversité l'enlace toujours. Le temps, en nous vieillissant, ne saurait effacer le sentiment des maux qui ont brisé notre existence. Quoiqu'un demi-siècle environ ait passé sur la tête du prince, ses souffrances n'eurent point d'années; chacun de ses jours était un lendemain d'une douleur incessante. Roi retranché du nombre des vivans, il n'avait plus que ses souvenirs qui ne l'eussent pas abandonné; souvenirs affreux, qui remplissaient son âme désertée par la sympathie des hommes. Il éprouvait le besoin de repaître son imagination des cruelles réminiscences de son jeune âge, aux endroits même où s'étaient passées les scènes déchirantes qui, toujours devant ses yeux, redevenaient présentes pour son cœur. La vue de la Tour du Temple le rapprochait par la pensée de son père, de sa mère, de sa tante..... de sa sœur aussi, à l'époque où l'orpheline affectionnée confondait ses douleurs avec celles de l'orphelin, son amour, avec l'amour de son frère. L'ancienne Tour était détruite; la partie conservée formait un couvent dont on lui refusa l'entrée.

De là le prince s'en fut rôder autour des châteaux royaux, parcourut les parcs, les jardins, dévorant en lui-même les navrantes émotions qu'il sentait naître à chaque pas dans ces enceintes de l'opulence qui lui rappelaient ses joies d'enfant. Partout de grands changemens s'étaient opérés dont il ne se doutait pas; car, depuis le jour où les ennemis de sa famille posèrent sur sa tête une couronne d'épines qu'il n'avait portée que dans des cachots, ou enveloppé de mystère, il n'avait rien su de la France; il se retrouvait dans sa patrie comme étranger; mais néanmoins il n'avait rien oublié, et sa prodigieuse mémoire étonna quand, avec une rigoureuse exactitude, il

retraça, devant les vieux serviteurs de la cour de Versailles, l'aspect des anciens lieux. Il s'informait avec discrétion et timidité s'il n'existait pas encore quelques-uns de ces vieux serviteurs de Louis XVI et de Marie-Antoinette. A ces questions qui surprennent de la part d'un homme pauvrement habillé, dénué de tout, laissant supposer par son accent et son mauvais français une origine étrangère, il n'obtient aucune réponse satisfaisante; il craint de se compromettre dans des recherches plus actives; redoute l'indiscrétion des curieux et marche au hasard, ne sachant plus où porter ses pas.

Le royal infortuné m'a appris, quand il me racontait ses souffrances que, dans le temps où craintif il n'osait se confier à personne, ayant parcouru infructueusement et à jeun, pendant toute une journée, la métropole du royaume de ses pères, il entra au Palais-Royal et s'assit sur un banc de pierre pour se reposer. Il avait faim, grand' faim; c'était un soir. Oui, dans les grandes villes il y a des malheureux par centaines qui ont faim, et des riches par milliers qui ne s'en préoccupent pas! Absorbé dans sa douleur de l'âme, et se raidissant contre la défaillance de son corps, il voyait passer et repasser devant lui la foule des oisifs qui ne se doutaient pas que là, sous ses yeux, le petit-fils de Louis XIV se mourait de faim, redoutant la commisération publique, dont il prévoyait le danger. Le prince réfléchissait alors que le propriétaire de ce somptueux palais occupait sa place aux Tuileries.....

La nuit arriva; chacun se retirait dans son habitation; l'orphelin délaissé, lui, alla sans manger passer la nuit dans un gîte en plein air. Pendant les jours de son isolement, au milieu de l'immense population qui heurtait dans les rues le descendant de la plus vieille monarchie du monde, mêlé avec le peuple, son sort fut celui de tant de malheureux qui se couchent, n'ayant pas le lendemain de leur existence assuré, qui se lèvent, ignorant le lieu où ils reposeront leur corps épuisé à la fin d'une journée de privations. Je n'exagère point lorsque j'affirme qu'il se vit réduit à la nécessité de dormir dehors plusieurs nuits, dont une dans l'enceinte du cimetière du Père-

Lachaise; et que le plus souvent sa seule nourriture consistait en des fruits verts qu'il allait cueillir dans les arbres de la campagne. Une aussi horrible position est à peine croyable; et néanmoins je ne fais qu'esquisser bien imparfaitement le tableau des rudes épreuves que Louis XVII eut à subir, et celui des circonstances inouïes dans lesquelles une reconnaissance éclatante vint relever la dignité de cette sublime abjection.

A la fin du même mois, le duc de Normandie venait de sortir de l'intérieur de Paris et retournait, pour la seconde fois, chercher le repos de la nuit à l'ombre de la mort, là, au fond d'une fosse que ses ennemis ne pouvaient pas lui disputer, puisqu'il l'avaient enseveli tout vivant. Il commençait à pleuvoir et plusieurs orages se réunissaient au dessus de la ville. Il revint sur ses pas dans l'espoir d'être assez heureux pour se procurer un abri au moins pendant cette nuit. La violence de la tempête et les torrens d'eau qui s'échappaient des nuées, avaient rendu les rues désertes; il ne découvrait personne à qui s'adresser afin de s'enquérir si l'on saurait lui indiquer une auberge à bas prix, où l'on voulût bien le recevoir. Ainsi exposé à la pluie qui ruisselait sous ses vêtemens, son anxiété devenait désespérante; lorsque tout à coup un petit garçon s'approcha de lui, le prit par la main et lui dit: „Monsieur, vous cherchez une auberge; venez avec moi, je vais vous trouver ce qu'il vous faut." Ce jeune enfant, que le prince se figurait tombé des nues, le conduisit à Ménilmontant n° 17, à la porte d'un mauvais cabaret, bien sale, tenu par une femme âgée d'environ cinquante ans, nommée Jeannot.

Le mystérieux conducteur avait disparu en disant: „Voici votre refuge." Le prince s'étant retourné presque aussitôt pour s'informer s'il ne se trompait pas, il ne le vit plus. — Puis-je loger ici? demanda S. A. R. en entrant. — Oui, Monsieur, répondit la maîtresse; il y a un lit pour vous, si vous voulez coucher dans une chambre où couchent déjà deux personnes. — Ce n'était pas le cas de manifester de la répugnance; le prince accepta. C'étaient de braves et honnêtes gens. Quoique pauvres eux-mêmes, non seulement ils donnèrent un asile à leur nouvel hôte,

mais encore ils lui fournirent une nourriture saine et abondante, sans s'inquiéter si sa position le mettrait à même de les payer.

Le peuple, — nous en avons eu bien des exemples — cache de grandes vertus sous son enveloppe grossière. Aussi le prince a-t-il rencontré de nombreux et nobles élans de dévouement dans les rangs inférieurs de la société. C'est que le peuple, naturellement bon, généreux, loyal, hospitalier, ne fait pas le bien par calcul. Il n'est pas égoïste, ambitieux, corrompu par la politique. Ordinairement malheureux, il aime à soulager l'infortune, dont il a senti les rigueurs. Le peuple a un cœur et des entrailles qui ne le rendent point indifférent aux maux de l'humanité, et le font s'indigner contre ses oppresseurs.

Ce fut donc au sein de l'excellente famille plébéienne de Ménilmontant, dans la compagnie d'honnêtes artisans et de quelques malheureux, que le fils de Louis XVI vécut jusqu'au jour de sa reconnaissance. Il eut d'abord pour compagnon de lit un pauvre aveugle, qu'il associa plus tard à l'amélioration de son sort par une assistance presque quotidienne. Mais bientôt on disposa pour lui une petite chambre qu'il occupa seul. Le prince donna aussitôt sa nouvelle adresse à l'hôtel d'Orléans, pour le cas où il lui surviendrait des réponses aux lettres qu'il avait écrites à Cahors et aussi en Suisse.

Déjà depuis deux semaines S. A. R. goûtait les douceurs de son changement d'état, ne prévoyant pas quand elle cesserait d'ajouter aux charges de ses hôtes généreux. Les attentions délicates qu'on eut à son égard, les bontés gratuites qu'on lui prodiguait si libéralement, pénétrèrent son cœur d'un nouveau genre de sensations douloureuses. Hélas! le roi fugitif n'entrevoyait pas la possibilité d'avoir un jour les moyens de récompenser dignement ses humbles bienfaiteurs. Cette réflexion qui l'attristait le détermina à retourner une troisième fois à Versailles, pour s'assurer encore s'il ne pourrait pas découvrir enfin quelqu'un des vieux serviteurs de son enfance. Toutes ses tentatives n'amenaient aucun résultat satisfaisant; personne ne le comprenait. Le soir arriva, et il dormit de nouveau en plein air. A son réveil il se rendit à St. Cloud; par-

courut les jardins; mais il ne rencontra pas un individu à qui il dut risquer de se confier. Alors vers les trois heures de l'après-midi, harrassé de fatigue, il se traîna péniblement à son triste logis de Ménilmontant. A l'instant où ses hôtes l'aperçurent, ils s'écrièrent. „Ah! le voilà! le voilà! O Dieu! nous appréhendions qu'il ne vous fût arrivé un malheur!" Ces braves gens l'accablèrent de démonstrations d'amitié et lui servirent à dîner. Des soins si empressés, si désintéressés, augmentèrent l'amertume de ses peines et lui firent presque oublier sa faim. Les souffrances de l'âme dominaient les besoins du corps. L'orphelin se retira silencieusement dans sa cellule; et se laissant tomber sur son lit, accablé sous le fardeau de ses pensées, brisé de douleur, et pleurant amèrement sur son destin si cruel, il s'endormit en prononçant ces paroles; „En quoi, ô mon Dieu! ai-je donc mérité tant de misère?"

L'auguste infortuné, loin de s'étudier à exciter la commisération, dissimulait ses langueurs devant les hommes, ne se permettait jamais aucune plainte; mais lorsque seul, en présence de Dieu, l'homme ne saurait se mentir à lui-même, il envisageait son affreuse destinée, parfois il éprouvait un de ces accablemens qui sont comme l'agonie de la douleur, l'épuisement de la nature qui succombe, le cri de la vérité qui s'échappe, et que des malheurs réels, profondément sentis peuvent seuls produire. Ainsi, dans sa route pour la France, quand le royal voyageur fit une halte à Freyberg, à la veille de recommencer son dur pélerinage, au milieu de la nuit, suffoqué par des sanglots étouffés, il s'était jeté à genoux, et la figure bouleversée par les larmes, il se recommandait à la miséricorde divine. Surpris par M. Kishauer dans ce paroxisme de l'affliction, il devint honteux de sa faiblesse, et gardait un morne silence. Pressé de questions par le ministre, il dut céder à ses instances affectueuses, et lui confier sa douleur. Cette particularité si touchante ne nous a été apprise qu'en 1837, par M. Kishauer, lors du passage de la famille de duc de Normandie à Freyberg, pour se rendre en Suisse.

La position de S. A. R. devenait chaque jour de plus

en plus inquiétante; mais la Providence veillait sur elle, et n'abandonnait pas le juste persécuté. Peu de temps aprés le retour du prince à Ménilmontant, la belle-sœur de M. Albouys, accompagnée de son mari et de M. Letor, vint le visiter dans son obscur réduit. C'est là, au sein d'une misère repoussante aux yeux du monde, que le roi de France apprit l'existence de Mme de Rambaud, de M. et de Mme Marco de St. Hilaire qui tous les trois avaient connu le Dauphin avant son emprisonnement au Temple, et au service duquel avait été attachée Mme de Rambaud, depuis le jour de la naissance de Charles-Louis jusqu'au 10 Août 1792. Il commanda qu'on les informât aussitôt de sa présence, et bénit mille fois l'avènement de ce jour heureux qui lui laissait entrevoir un avenir meilleur, par les moyens qu'il aurait de se faire reconnaître. Mme Albouys, disposée favorablement en faveur du prétendant, par les renseignemens que lui avait donnés son beau-frère de Cahors, paya les dépenses du prince et l'emmena chez elle immédiatement.

Dès que le prince se vit en sécurité sous les auspices d'une famille française, à l'abri de toute inquiétude sur ses moyens d'existence, il ne songea plus qu'à se mettre en rapport avec les personnages qui, par leur fréquentation de la cour de Louis XVI, ne pouvaient devenir les dupes d'une intrigue.

Le bruit se répandit bientôt, dans le cercle des habitués de la maison de Mme Albouys, qu'elle y donnait l'hospitalité au fils de Louis XVI. Plusieurs personnes virent l'étranger mystérieux, et furent frappées de la franchise, de la simplicité de son langage; de sa conversation saisissante d'intérêt par des communications relatives à la famille royale : évidemment pour tous cet homme n'était pas né Prussien; il avait habité la France autrefois et connu la cour de Versailles. M. Ferdinand Geoffroy, ancien secrétaire de la maison des pages de Charles X, alors gardien des archives de la préfecture des Deux-Sèvres, et résidant à Niort, se trouvait à Paris. Il fut le promoteur et le témoin de la première entrevue du prince avec Mme de Rambaud qui, n'ayant pas quitté l'enfant royal depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de

son emprisonnement, était mieux que personne à même de démasquer le plus habile intrigant. M. Geoffroy a fait le récit de cette imposante entrevue, dans une lettre écrite à M. Jules Favre, le 2 Juin 1851; laissons-le la raconter lui-même :

„.....Le jour de mon arrivée à Paris (8 Août), je rencontrai au carrefour Bussy un de mes amis, M. Bricon, alors libraire. „Vous à Paris," me dit-il; „eh bien! Je vais vous apprendre une nouvelle. Vous m'avez parlé plusieurs fois de vos motifs de croire à l'existence du fils de Louis XVI : il est ici! ou du moins il y en a un..... tenez, je ne plaisante pas : vous voyez cet entre-sol dont les persiennes sont baissées; il doit être là en ce moment. C'est un *M. Albouys*, ancien magistrat, homme très-honorable, qui m'a fait connaître le personnage..... *J'ai lu des lettres d'Allemagne*, vraiment très-curieuses, et M. Albouys me presse de faire imprimer son mémoire. Mais il faudrait, pour ajouter aux preuves, la reconnaissance de quelques anciens serviteurs; n'en connaissez-vous point, vous, qui étiez dans la maison de Charles X? Venez chez moi ce soir, M. Albouys s'y trouvera, et vous en causerez."

„Je fus exact au rendez-vous. On me communiqua, en effet, *des lettres fort importantes d'un M. Pezold*, notaire, et commissaire de justice à Crossen, en Prusse, dont la mort subite avait donné lieu à bien des conjectures; mais qui avait eu le temps de léguer ses renseignemens et sa conviction au magistrat français que je voyais devant moi. J'acceptai d'aller le soir même, rue de Bussy, et je vis M. Charles (c'est ainsi qu'on le nommait) : son accent était étranger, le mot manquait par fois, mais l'élévation des sentimens se faisait jour. Le maintien était noble, et *les traits frappans de ressemblance* avec ceux qu'on cherchait.

„Rentré à ma chambre, j'avais besoin de repos à la fin d'une telle journée, et le sommeil me fuyait presque. Ai-je rêvé, me disais-je? Cette main qui a pressé la mienne, quelle est-elle? d'où vient mon émotion? — Je ne l'ai point cherché, et je n'y pensais pas!

„Cinq jours s'écoulèrent après l'étonnante rencontre,

et je ne m'occupai que du but de mon voyage. Mais le 14, au soir, je fus à Versailles m'acquitter d'une commission près de Mme de St. Hilaire, dame fort distinguée, autrefois de la maison de Madame Victoire, tante de Louis XVI, attachée ensuite à l'impératrice Joséphine. — Cette dame écouta avec étonnement et beaucoup d'intérêt ce que je lui dis de l'horloger prussien, et de son unique appui M. Albouys.

„M. Marco de St. Hilaire, son mari, ancien huissier de la chambre du roi Louis XVI, m'entendit aussi et fut extrêmement surpris.

„Vous allez passer la fête avec nous, M. Geoffroy," me dit Mme de St. Hilaire, avec sa grâce accoutumée; c'est un beau jour pour réfléchir à une chose aussi grave."

„Le lendemain, 15 Août, en sortant de l'église, Mme de St. Hilaire me dit :

„Il m'est venu une pensée que je crois bonne : je connais à Paris Mme de Rambaud, ancienne femme de chambre attachée au berceau du dauphin; je la connais assez pour lui écrire; à peine si elle croit à l'existence du prince : mais vous serez porteur du billet, mon cher Monsieur Geoffroy, et, sur un mot de moi, elle n'hésitera pas à aller où vous la conduirez. — *Si c'est lui !* la Providence viendra à notre secours et fera jaillir la lumière, de cette entrevue; sinon, cela aidera à rompre l'intrigue, et à débarrasser ce bon Monsieur de Cahors."

„Je ne nommai point à M. Albouys la personne que j'allais accompagner chez lui. Je m'assurai seulement d'une heure.

„Ce fut donc le 17 Août, à huit heures du matin, que je me présentai chez Mme de Rambaud, qui habitait alors le quartier *Bonne Nouvelle*. — Très-surprise, à la lecture du billet de Mme de St. Hilaire, elle se remit bientôt et écouta avec attention le court exposé que j'eus l'honneur de lui faire. „Eh bien ! Monsieur, nous allons prendre une voiture..... mais je pense à une chose : j'ai quelqne part un petit habit que le prince a porté, à cinq ou six ans." — Mme de Ramboud le retrouva. Elle eut aussi l'idée de décrocher un cadre représentant *Marie-Antoinette*, en buste, vêtue de deuil..... et nous voilà partis.

„Arrivés à la maison, rue de Bussy, nous montâmes dans un salon du premier, au-dessus de l'entresol que j'ai cité. Quelques minutes après, *M. Charles* y entra. — Mme de Rambaud était seule sur une causeuse; elle se lève et se rassied, sans émotion apparente; malgré les traits de ressemblance et la pose du personnage qui était devant elle. *Elle ne lui dit pas son nom,* mais seulement qu'elle était attachée fort jeune à la reine et au berceau du dauphin. — „Fort jeune..... *vous seriez Mme de Rambaud?* ah!..... je suis bien heureux!" — Ce nom deviné ne prouvait pas, car il est facile de graver dans sa mémoire tout un personnel. Alors Mme de Rambaud, toujours avec une réserve mêlée de doute et de curiosité, lui adressa plusieurs questions sur Mme de Tourzel, ses petits mots d'amitié, et les habitudes d'intérieur; sur M. l'abbé Davaux, le précepteur. — A tout, ses réponses satisfaisaient complètement, ou bien il avouait le souvenir perdu : rien à demi, ni hasardé. — Au sujet de l'abbé Davaux, *il se rappela parfaitement* avoir marché sur son petit manteau, par espièglerie, ce qui causa sa chute dans un escalier.

„Il fixe le tableau de la reine, qu'il reçoit des mains de Mme de Rambaud; *des pleurs le gagnent;* il veut me remettre le cadre pour atteindre son foulard; il l'avait laissé à l'entresol; je sors vivement, et comme je le lui remettais : „Mon ami," dit-il en pressant ma main, „Il me semble que vous m'avez amené une mère!....."

„La conversation reprit; Mme de Rambaud observait encore et gardait ses impressions; elle lui dit: „J'avais conservé un petit vêtement pour me rappeler mon cher prince, puisqu'on ne voulait pas m'admettre au Temple avec Mme de Tourzel; peut-être vous souviendrez-vous de l'avoir mis, et dans quelle circonstance, *aux Tuileries?*" — Dès que cet habit bleu ciel, fut déployé sous ses yeux, le prince élevant la voix: „Oh! je le reconnais bien; *ce n'était pas aux Tuileries, mais à Versailles pour une fête..... et je ne l'ai plus porté, je crois depuis la fête, car il me gênait.*"

„A ce moment, Mme de Rambaud cède à son émotion, elle se rapproche vivement et pose un genou devant lui: „*Il n'y a que mon prince,*" s'écria-t-elle, „qui puisse me

dire cela!..... et elle pressait ses mains..... des larmes coulaient de tous les yeux.

„Non, jamais je n'oublierai cette scène si touchante d'un drame si extraordinaire. Mme de Rambaud n'a pas varié depuis dans sa conviction. Les soins qu'elle donna au prince peu de jours après, dans une indisposition qui nécessita une application de sangsues *au cou*, lui permirent des remarques qu'elle seule pouvait faire, et qui augmentèrent encore la certitude de sa consolante découverte.

„Cette reconnaissance de Mme de Rambaud fut bientôt suivie de celle de M. et de Mme de St. Hilaire; et la belle-sœur du digne M. Albouys partit immédiatement pour Crossen, pour porter des secours à la pauvre famille. C'était la grande préoccupation de *Charles-Louis;* aussi fut-il très-heureux de ce départ.

„Trois ans après, il pensait encore au bonheur que mon voyage si providentiel lui avait apporté, et il m'en récompensait par la lettre dont voici la copie. En me la remettant, il m'a dit: „Mon ami, je suis la vérité....." Cet autographe en porte en effet le cachet. Un homme politique, après l'avoir lu, me dit avec emportement:

„*De quoi vous méliez-vous? — raison de plus pour vous taire!!!*"

„Et je ramassai ma lettre: Dieu merci! je l'ai encore.'

„*Paris,* le 12 Mai 1836.

„Mon cher Geoffroy, votre ami que vous m'avez amené aujourd'hui m'a demandé un souvenir. Il est français et père de famille; en voilà assez pour que je ne refuse pas sa demande. Mais depuis longtemps je vous connais et vous ne m'avez rien demandé. Vous aussi êtes père de famille, et moi, si pauvre que je ne peux pas récompenser votre attachement. *Je vous prie donc d'accepter la médaille qui m'a sauvé la vie.* Vous savez d'où elle vient. Conservez-la; et si je ne puis moi-mêmes récompenser votre zèle, dites à vos enfans que les miens, un jour, ne manqueront pas à dégager cette lettre d'obligation du plus infortuné, mais du meilleur ami des Français."

„Charles-Louis, *duc de Normandie.*"

„*Signé,* Geoffroy."

L'élu de la révolution de Juillet se trouvait mal à l'aise de la présence du roi légitime de France à Paris; son gouvernement trahit ses terreurs par les maladresses et le despotisme ministériels. On ne pardonna pas à M. Geoffroy le service éminent qu'il avait rendu au fils de Louis XVI, en lui facilitant les moyens de se faire reconnaître pour ce qu'il était. Lui-même nous l'apprend dans une première lettre à M. Jules Favre, du 7 Mai 1851, dans laquelle il expliquait ce que nous savons au sujet du *petit habit* du dauphin; après quoi il ajoutait:

„Mes souvenirs sont toujours très-précis sur les détails de cette reconnaissance par Mme de Rambaud, et vous allez voir, Monsieur, comment on m'a puni d'une conviction qui se propageait par mes récits. En 1837, j'étais archiviste de la préfecture à Niort. Le livre publié à Londres au sujet de *Charles-Louis* fut saisi à Calais; mon nom s'y trouvait: *ordre fut donné de visiter mon domicile et mes papiers, et de me destituer.*

— „J'ai lu vos réponses au juge, me dit M. Léon Thiessé, préfet; vous n'avez rien à craindre pour votre liberté, *dès qu'il n'y a pas eu complot pour le ramener comme prince*; mais vous portez avec vous la conviction de son identité, *et je suis obligé de vous retirer vos fonctions.*"

— „Cela ne me prouvera pas que ce n'est pas lui." — „*Je ne vous empêche pas d'en tirer les conséquences*; j'ai moi-même trouvé vos notes fort remarquables....."

„F. Geoffroy, avocat."

—

Le prince, Messieurs, se formant une idée de la masse des Français par les nobles exceptions qu'il avait sous les yeux, tout entier aux épanchemens de ces premières heures fortunées, ne se surprenait pas à s'attrister de l'avenir. Il se dessinait devant lui sous un point de vue si attrayant, au début d'un présent consolateur! Son cœur, dégagé du poids oppressif qui l'accablait peu auparavant, s'ouvrait à la vie réelle. Son imagination souriait à une perspective délicieuse. Il était lui enfin; il avait cessé d'être proscrit, ne soupçonnant pas qu'on pût

résister à l'ascendant d'une reconnaissance dont le principe remontait à son berceau. Aussi, franchissant d'un seul bond tous les obstacles qui le séparaient de la duchesse d'Angoulême, circonvenue, égarée par son entourage, l'infortuné prince voyait se réaliser le plus ardent de ses vœux, et se reposait déjà en esprit avec amour dans les bras de sa sœur retrouvée..... Espoir trompeur! douces illusions d'une belle âme et d'un cœur aimant! Ils furent aussi fugitifs que la pensée qui les avait fait naître.....

M. Geoffroy et Mme de Rambaud allèrent annoncer l'heureuse nouvelle à M. et à Mme Marco de St. Hilaire, qui prirent jour pour une entrevue avec le dauphin. Mme de Rambaud le conduisit chez eux. Ces derniers, sans se préoccuper du puissant témoignage de l'ancienne femme de chambre de S. A. R., ne voulurent devoir qu'à leur propre investigation la certitude de la vérité. On doit reconnaître qu'ils étaient bien compétens tous deux, pour porter une décision inattaquable.

Mmes de Rambaud et de St. Hilaire, qui s'étaient retirées du grand monde et vivaient étrangères aux agitations de la politique, embrassèrent avec orgueil toutes les conséquences du rôle que leur imposait l'autorité de leur caractère, dans la mission de proclamer la vérité méconnue. Toutes les deux, ainsi que le mari de cette dernière, accomplirent avec une religieuse et noble indépendance les devoirs de leur conviction, en se consacrant sans réserve au service du fils de France, qu'ils se voyaient destinés à présenter au monde, appuyé sur ces inébranlables colonnes de la vieille monarchie légitime. Le prince vécut longtemps dans l'intimité de leur intérieur; eux et lui n'étaient plus désormais que d'anciennes connaissances qui, par un échange de souvenirs réciproques se prouvaient mutuellement, à chaque partie du jour, que, naufragés politiques ils avaient vogué ensemble sur le vaisseau de l'État, brisé dans la tempête révolutionnaire dont ils se retraçaient douloureusement les vagues mugissantes. Par respect pour la famille royale déchue, et par déférence pour le prince, ces deux dames informèrent immédiatement Mme la duchesse d'Angoulême de l'existence de son frère, en lui écrivant une lettre bien digne de fixer son attention;

quoiqu'elle n'en eût certainement pas besoin pour se convaincre du fait qu'elles attestaient.

Les trois témoignages suivans et les deux lettres à la fille de Louis XVI ont été confirmés en justice, sous la foi du serment, devant le juge instructeur de la procédure en escroquerie.

„Dans le cas où je viendrais à mourir avant la reconnaissance du prince, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, je crois devoir affirmer ici par serment, devant Dieu et devant les hommes, que j'ai retrouvé, le 17 Août 1833, Monseigneur, duc de Normandie, auquel j'eus l'honneur d'être attachée depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 Août 1792; et comme il était de mon devoir d'en donner connaissance à S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, je lui écrivis dans le courant de la même année. Je joins ici la copie de ma lettre.

„Les remarques que j'avais faites dans son enfance sur sa personne ne pouvaient me laisser aucun doute sur son identité partout où je l'eusse retrouvé.

„Le prince avait dans son enfance le col court et ridé d'une manière extraordinaire. J'avais toujours dit que si jamais je le retrouvais ce serait un indice irrécusable pour moi. D'après son embonpoint, son col ayant pris une forte dimension est resté tel qu'il était, aussi flexible.

„Sa tête était forte, son front large et découvert, ses yeux bleus, ses soureils arqués, ses cheveux d'un blond cendré, bouclant naturellement. Il avait la même bouche que la reine, et portait une petite *fossette* au menton. Sa poitrine était élevée; *j'y ai reconnu plusieurs signes alors très-peu saillants, et un particulièrement au sein droit.* La taille d'alors était très-cambrée et sa démarche remarquable.

„C'est enfin identiquement le même personnage que j'ai revu, à l'âge près.

„Le prince fut inoculé au château de St.-Cloud, à l'âge de deux ans et quatre mois, en présence de la reine, par le docteur Joubertou, inoculateur des Enfants de France; et de la faculté, les docteurs Brunier et Loustonneau. L'inoculation eut lieu pendant son sommeil, entre dix et onze heures du soir, pour prévenir une irritation qui aurait pu donner à l'enfant des convulsions, ce qu'on

craignait toujours. Témoin de cette inoculation, j'affirme aujourd'hui que ce sont *les mêmes marques* que j'ai retrouvées, auxquelles on donna la forme *d'un croissant.*

„Enfin j'avais conservé, comme une chose d'un grand prix pour moi, un habit bleu que le prince n'avait porté qu'une fois. Je le lui présentai en lui disant, pour voir s'il se tromperait, qu'il l'avait porté à Paris. — „Non, Madame, je ne l'ai porté qu'à Versailles, à telle époque."

„Nous avons fait ensemble des échanges de souvenirs qui, seuls, auraient été pour moi une preuve irrécusable que le prince actuel est véritablement ce qu'il dit être: l'orphelin du Temple.

„M. v^ve^ de Rambaud, *attachée au service du* dauphin, duc de Normandie, *depuis le jour de sa naissance jusqu'au* 10 *Août* 1792."

„*A Son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême.*

„Madame,

„Celle qui aurait donné sa vie pour vos illustres parens prend aujourd'hui, par devoir de conscience, la respectueuse liberté de vous écrire pour vous assurer de l'existence de votre auguste frère. Mes yeux l'ont vu, reconnu; des heures passées avec lui m'en ont donné la plus entière conviction. Une si précieuse conservation vient de la toute-puissance de Dieu: c'est à genoux que je lui en rends grâces, en me disant sans cesse que s'il a bien voulu le conserver par sa volonté même, c'est pour en faire un être de pacification générale et de bonheur pour tous: cette conviction, comme l'espérance, vient de lui seul.

„Ses longs malheurs, sa résignation aux volontés de la Providence, et sa bonté sont au delà de tout.

„Celle de Votre Altesse Royale ne m'est pas moins nécessaire pour m'assurer que je n'ai point trop osé, en exprimant ce que mon cœur sent si bien pour ses souverains si légitimement aimés de tous ceux qui ont conservé un cœur fidèle.

„C'est avec respect que je suis,

„de Votre Altesse Royale,

„la très-humble et très-obéissante servante,

„M. v^ve^ de Rambaud."

P. S. „Madame sait que j'ai eu l'honneur d'être attachée au berceau de son auguste frère, depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 Août 1792."

—

„A l'époque où le bruit de la mort du fils de Louis XVI s'était répandu dans Paris, j'en fus d'autant plus surprise qu'à peine si j'avais entendu dire qu'il fût malade. Une de mes amies, dont l'espace de temps qui s'est passé m'a fait oublier le nom, vint me prévenir de n'ajouter aucune espèce de foi, ni confiance à la mort du fils de Louis XVI ; *qu'elle avait la certitude qu'il avait été enlevé, que je le reverrais un jour*, mais d'en garder le secret. Depuis cette époque j'avais donc conservé dans mon cœur le sentiment de son existence. Toutes les faussetés qui ont été mises en avant ne pouvaient être faites sans but ; et selon ma pensée, c'était la certitude de l'existence du dauphin ; mais que l'on avait l'intention de faire disparaître et d'entortiller la vérité de manière à ce qu'elle ne pût jamais être connue, en s'emparant de tout ce que le véritable fils de Louis XVI pouvait avoir en sa possession ; ce qui, d'après les impostures des divers pouvoirs devait nécessairement rendre la reconnaissance impossible ; ce qui arrive aujourd'hui.

„J'avais souvent entendu parler de différens faux dauphins résidant à Paris, sans que j'aie jamais eu un seul instant le désir de les connaître, persuadée comme je l'étais que la première chose que ferait le fils de Louis XVI serait de rechercher ceux qui avaient été attachés à son père et à sa mère, et qui avaient pu le connaître dans son enfance.

„Lorsque M. Geoffroy, habitant Niort, vint me voir le 14 Août 1833, il m'annonça qu'il existait à Paris dans ce moment un individu se disant fils de Louis XVI ; qu'il s'informait à tout le monde des personnes qui pouvaient exister encore, ayant appartenu à sa famille, et désirait ardemment trouver *Pauline de Tourzel*, avec qui il avait été élevé. Cette dame est aujourd'hui Mme de Béarn, et sa mère était à la cour de Louis XVI gouvernante des Enfans de France. Ce désir me parut mériter attention ; et pour réussir dans le projet que j'avais, sans vouloir néanmoins me compromettre dans une intrigue ou

une fausseté, j'écrivis un petit mot à Mme de Rambaud mon amie, pour accompagner M Geoffroy et juger par elle-même de la vérité du personnage; personne plus qu'elle ne pouvant s'en assurer, puisqu'elle ne l'avait pas quitté depuis sa naissance jusqu'au 10 Août.

„Mme de Rambaud le reconnut, lui parla de nous, et me l'amena, le 19 Août 1833, me donnant l'assurance que c'était bien lui. Elle entra chez moi la première, en m'annonçant qu'il me serait impossible de ne pas le reconnaître.

„Effectivement, mon mari et moi nous ne tardâmes pas à reconnaître dans ce personnage, malgré une grande timidité, un peu de gêne, et sa difficulté à parler le français, qu'il avait tous les traits réunis de son père et de sa mère, particulièrement le regard de Louis XVI, tellement frappant que pour nous il nous semblait avoir le roi en notre présence.

„Plus tard, le prince ayant pris plus de confiance, ayant trouvé des amis sûrs, dévoués, sa timidité et sa gêne disparurent entièrement; alors toutes les manières de son père se déployèrent chaque jour plus visiblement.

„Il était facile de reconnaître, dans sa structure physique, ce même enfant que j'avais vu jouer si souvent sur la terrasse où donnaient les fenêtres de la princesse à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir. J'engageai mon prince à venir me voir, et à prendre ma maison pour asile, jusqu'à ce qu'il eût trouvé mieux: c'est là, dans des conversations particulières, longues et réitérées souvent, *que le prince m'a rappelé des situations, des circonstances d'intimité entre sa famille seule, et que je savais par le rapport que m'en faisait ma princesse.*

„*Le prince m'a rappelé tout l'ameublement de l'appartement de sa mère; les meubles et leur position; la structure et la couleur des instrumens de musique dont la reine se servait, enfin de ces détails qui n'ont pu être sus ni connus de personne que de ceux qui approchaient intimement la famille royale,* et qui n'ont plus été à même de les revoir elles-mêmes, depuis les 5 et 6 Octobre.

„Après la certitude entière, l'examen le plus scrupuleux, je ne pus douter un seul instant de la vérité toute en-

tière ; c'est alors que je crus devoir écrire à Mme la dauphine, pour la prévenir que nous avions eu le bonheur de retrouver son frère. Notre famille était trop connue de Charles X, pour risquer une démarche semblable, si nous n'avions pas été persuadés, M. de St Hilaire et moi, de la vérité que j'attestais. Nous n'eussions pas risqué de tromper la famille royale, dans une affaire aussi importante ; et ils pouvaient être eux-mêmes bien convaincus que nous étions incapables d'entrer dans une intrigue.

„F. Marco de St. Hilaire.

„*Versailles,* ce 10 Juillet 1836."

„*A S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.*

Madame,

„*Depuis l'année* 1795, je n'ai cessé d'entendre dire que le malheureux dauphin, fils de Louis XVI, avait été sauvé du Temple, et qu'un autre enfant y fut introduit à sa place. Cet espoir qui était nourri dans le cœur de tout bon Français était devenu une croyance religieuse ; elle fut entretenue pour moi à une époque où je fus placée auprès de *Joséphine, femme de Bonaparte.* J'acquis alors la certitude que sa bonté, son respect et son attachement à la famille royale des Bourbons l'avaient portée, de convention *avec le ministre Fouché,* à soustraire le malheureux reste du sang de nos rois, des cruelles mains de son époux qui avait prononcé sa perte.

„Je pense, Madame, que ces bruits seront arrivés jusqu'à Votre Altesse Royale. Mais la Providence ayant permis que depuis quinze ans il se présentât plusieurs faussaires, suscités par une police trop coupable, la vérité n'était pas encore parvenue jusqu'à vous, malgré tous les renseignemens que Votre A. R. a cherché à obtenir.

„Si je prends, Madame, la très-respectueuse liberté de vous adresser aujourd'hui cette lettre, c'est que j'ai la conviction d'avoir retrouvé ce prince si regretté des Français. La Providence a permis que je me trouvasse en rapport avec lui ; et pour tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître le roi votre auguste père, et la

reine votre trop malheureuse mère, il est impossible de méconnaître Louis XVII, à la ressemblance frappante que ses traits offrent avec ceux des augustes auteurs de sa vie.

Votre Altesse Royale, qui jusqu'à présent n'a point été à portée de trouver la vérité, peut être assurée que Dieu a permis, qu'après tant d'années de recherches, nous soyons enfin parvenus à la trouver.

„C'est aux pieds de Votre A. R. que je la supplie, avec tout le respect que je lui dois, de me pardonner la lettre que je prends la liberté de lui adresser; mais, *Dieu, ma conscience,* et *le salut de mon âme,* m'imposent l'obligation de la prévenir que son malheureux frère existe, et qu'il est avec nous. J'ose assurer Votre Altesse Royale que *je crois à l'identité de ce malheureux prince comme je crois en Dieu et à son divin fils Sauveur du monde.*

„Je suis bien peu de chose, Madame, mais le feu sacré de mon amour et de ma reconnaissance pour votre auguste et trop malheureuse famille n'a jamais cessé de brûler dans mon cœur. Malgré tous les malheurs qui m'ont été personnels, je suis encore disposée à sacrifier le reste de ma triste existence, si elle peut être utile au fils de votre auguste père, que Dieu, dans sa sainte miséricorde semble m'avoir fait retrouver, pour me dédommager à la fin de ma vie de toutes les douleurs que j'ai ressenties par la perte cruelle de mes augustes maîtres.

„Je suis, Madame, avec le plus profonde respect,
„de Votre Altesse Royale,
„la plus humble, la plus obéissante et la
„plus soumise servante,

„Marco de St. Hilaire,
„née Besson.

„Anciennement attachée à Madame Victoire de France, tante du roi. — *Versailles,* le 9 Septembre 1833."

„Je soussigné Marco de St. Hilaire, âgé de 76 ans, ancien huissier ordinaire de la chambre du roi (Louis XVI), servant près de S. A. R. Madame Victoire de France, déclare et certifie devant Dieu et devant les hommes :

„1° Que le prince *Charles-Louis,* duc de Normandie, né le 27 Mars 1785, de Louis XVI et de Marie-Antoinette, est *existant,* et que depuis *seize mois* que je l'ai vu habituellement j'ai été à même de m'en convaincre;

„2° Que maintenant et à raison du laps de temps qui s'est écoulé depuis la mort de l'infortuné Louis XVI, il serait difficile de trouver d'anciens officiers de la maison du roi, qui puissent constater l'identité de ce prince avec son auguste père, parce qu'il ne suffit pas pour cela, d'avoir vu Louis XVI, mais qu'il faut encore l'avoir vu *journellement* et *dans son intérieur,* ce dont les fonctions de ma place me donnaient la facilité;

„3° Que le prince *Charles-Louis* a tous *les traits* de *sa famille,* les *manières,* les *habitudes,* les *goûts* de son auguste père, qu'il en a également toutes les vertus, et que quiconque l'a vu une seule fois et a eu le bonheur de s'entretenir avec lui, ne peut, s'il n'a pas perdu tout souvenir de ses augustes parents, et s'il est de bonne foi, mettre en doute son *identité;*

„4° Qu'au nombre de ses souvenirs d'enfance, le prince m'a rappelé différentes dispositions et constructions qui existaient dans le parc de Versailles et qui ont été détruites immédiatement après la mort du roi, *et dont les personnes actuellement âgées de* 40 *ans* n'ont jamais eu connaissance;

„5° Qu'enfin ma conviction est telle qu'il n'est au pouvoir de personne de la détruire;

„6° Qu'en faisant cette déclaration, j'atteste en mon âme et conscience que je ne suis mu par aucun autre sentiment que celui de rendre hommage à la vérité et à la justice.

„*Versailles,* le 17 Décembre 1834.

„Marco de Saint-Hilaire."

—

Madame la duchesse d'Angoulême ne tint ancun compte, du moins en faveur de son frère, des deux lettres que nous venons de lire; seulement alors commença contre lui l'organisation d'un plan de trahison qui le suivit jusqu'à sa dernière heure.

Descendez, Messieurs, dans votre conscience et pesez devant la justice, avec l'intégrité d'une magistrature indépendante qui ne prend religieusement inspiration que de ses devoirs, la vérité que je vous expose; vous ne sauriez vous dissimuler qu'elle reçut dès lors une sanction définitive. En effet, trois témoins d'une probité irréprochable, jouissant d'une haute considération justement méritée, connus par leur attachement à la famille royale détrônée, se défiant pour ainsi dire l'un de l'autre, en garde contre leur propre jugement, après avoir envisagé le même fait sous toutes ses faces, arrivant, par des causes personnelles à chacun, à une même conclusion au sujet d'un personnage qui se montre à eux avec toutes les chances possibles de défaveur, pour le proclamer fils de Louis XVI; c'est là de l'évidence, s'il en fut jamais pour l'honnête homme. A une constatation d'identité si irrésistible, si concluante, la raison la plus difficile n'a rien à objecter; elle ne laisse aucune place à la contradiction de la part de ceux qui n'ont ni droit, ni qualité pour refuser leur foi aux témoignages des personnes seules capables d'émettre une décision intelligente et consciencieuse. Quand nous voyons ensuite cette reconnaissance, confirmée par trois ans d'observations et de rapports journaliers avec le personnage si prodigieusement identifié; quand nous la voyons accrue de tant d'autres, toutes basées sur l'examen le plus sévère, et en même temps d'accord avec la démonstration des faits antécédens et ultérieurs qui dominent dans cette cause, je me demande qui voudrait être assez téméraire pour ne pas admettre une certitude qui répond aux plus strictes exigences; comment des juges, bien pénétrés de la dignité de leurs fonctions, ont pu s'abaisser jusqu'à la servilité en la repoussant par des raisons qui sont un outrage au sens commun, et l'indice de leur sujétion aux répugnances de la politique!

On s'est récrié contre la prodigieuse mémoire du prince. Mais c'est un fait indubitable; vous en acquérez la preuve par les attestations qui passent sous vos yeux. On la conçoit d'ailleurs si l'on veut réfléchir que jusqu'à son arrivée en Prusse, sa vie s'est presque toujours écoulée

dans une ténébreuse solitude. „Il n'eut pas," dit le révérend Charles Perceval dans la traduction de *l'Abrégé de l'Histoire des Infortunes du Dauphin,* „comme les autres enfans et jeunes gens, une variété et une succession continues d'objets et d'idées devant lui, pour effacer alternativement les impressions de la veille. Son esprit ne put être nourri que de la réminiscence des événemens de ses jeunes années."

Le prince en effet manifestait toujours nouvellement son identité, en démontrant victorieusement combien avait été pour lui ineffaçable le tableau de sa vie d'enfant. Étant allé visiter Versailles et Trianon avec la fille aînée de M. Roth qui, par dévouement, l'avait accompagné de Berne à Paris, et à laquelle il parlait allemand ne se doutant pas qu'il fût compris du concierge, il signala tous les changemens qu'avaient subis ces châteaux royaux, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, avec une telle exactitude que, dans une autre visite semblable, en présence de M. de St. Hilaire émerveillé, il lui rémémorait des détails de localités effacées de son esprit. A Trianon, en passant devant une porte que le Suisse n'ouvrait pas, le prince se la fit ouvrir : mais auparavant il avait dit qu'elle donnait dans l'ancienne salle de billard, avec l'indication des fenêtres d'où la vue se portait vers telle et telle direction. Le concierge déclara que depuis *quarante ans,* la porte était restée constamment fermée; il demeura ébahi de tout ce qu'il avait entendu dire à *l'étranger,* et depuis ce moment il répétait partout à Versailles : „*J'ai vu le dauphin ressuscité.*"

Déjà même en Prusse le prince retraça de ces souvenirs qui témoignèrent de son origine royale. Il était lié d'amitié à Crossen, avec le colonel Netter, ancien officier de l'état-major de Blücher. Ils se voyaient souvent. Le colonel avait chez lui des gravures révolutionnaires, représentant Louis XVI dans les plus douloureuses circonstances de ses malheurs, et une entre autres, sa décapitation. A cette vue, la physionomie du prince se bouleverse, ses yeux se remplissent de larmes, et il demande instamment qu'on lui remette ces gravures. Il les reçoit, et dès qu'il est de retour chez lui il les brûle, disant à

sa femme que ces tableaux lui font mal, et qu'il voudrait pouvoir détruire en tous lieux tout ce qui rappelle les actes barbares de la révolution envers la famille royale. C'était en 1828. Il dit alors au colonel qu'il était né à Versailles, et que ses parens avaient péri victimes de la révolution. *Il lui donna tant de détails sur l'intérieur du palais de Versailles* que M. Netter, qui l'avait visité avec soin en 1815, fut aussitôt convaincu que son ami avait passé dans cette demeure royale les premières années de son enfance. M. Netter se souvenait parfaitement qu'il lui demanda s'il avait vu dans *telle et telle partie* des châteaux de Versailles et des Tuileries, *certains objets* qu'on avait dit au colonel avoir été enlevés pendant la révolution et aussitôt après la mort de Louis XVI.

Mme la baronne de Générès et M. Xavier Laprade ont appris ces particularités à Crossen, de la bouche même du colonel.

M. de Latour Maubourg, l'un des trois commissaires nommés par l'Assemblée Nationale pour ramener de Varennes la famille royale prisonnière, existait encore; le prince manifesta le désir de le voir, et un rendez-vous fut convenu. Mais l'entrevue n'eut pas lieu. L'ancien délégué du gouvernement révolutionnaire manqua à son engagement, et s'obstina depuis à se rendre invisible pour Son Altesse Royale; soit que, afin d'empêcher l'effet certain d'une telle rencontre comme nouveau trait de reconnaissance, on l'en ait détourné par des suggestions perfides; soit qu'il ait eu honte lui-même de se retrouver en présence du dauphin qui n'avait oublié ni son nom, ni son rôle à cette époque des malheurs de sa famille. Néanmoins la démarche du prince, par son empressement à rechercher tous ceux qui l'avaient connu enfant, fut, moralement encore dans cette circonstance, pour ses amis déjà convaincus, un argument de plus en faveur de ses prétentions. S. A. R., confiante dans ses souvenirs, s'exposait même à une épreuve qui n'était pas sans danger, si la loyauté n'existait pas de la part du gentilhomme devenu si tristement historique, et dont les sentimens ne pouvaient être que suspects en raison de son passé politique. M. de Latour Maubourg, en évitant les regards

du prétendant, laissa suffisamment entrevoir qu'il n'était pas un imposteur à ses yeux; puisqu'il n'avait pas le courage de se mettre en face de lui. Il déclara à M. Morel de St. Didier que, si le prince entrait dans une maison où il se trouvât, il en sortirait aussitôt par la fenêtre.

Madame la comtesse de Falou, fille de Mme la marquise de Soucy, ancienne sous-gouvernante des enfans de France, se présenta incognito chez Mme de Rambaud, réclamant une audience du prétendant: elle fut introduite.

„Monsieur, dit-elle, si vous êtes le dauphin, — c'était toujours ainsi que débutaient les personnes mal intentionnées — vous devez me reconnaître; car nous avons souvent joué ensemble."

— „Permettez-moi, Madame, répliqua le prince, de vous faire observer que votre conclusion est sévère et peu logique; je suis le dauphin et pourtant je puis ne pas vous reconnaître. Cependant, j'éprouve une sorte de pressentiment que nous avons eu tous les deux des rapports d'intimité; *ne seriez-vous pas Mademoiselle de Soucy?*"

„Justement; alors dites-moi le jeu que vous préfériez et quel nom vous me donniez?"

Le prince, réfléchissant un moment, lui répondit:

— „Quant à présent, je ne me le rappelle pas, mais je recueillerai mes souvenirs et je vous le dirai, soyez-en sûre."

Mme de Falou se retira, laissant le prince à ses pensées.

A peine avait-elle disparu que, se frappant le front, il s'écria: „Je m'en souviens; *nous jouions au mariage et je l'appelais ma reine.*" Il écrivit sur le champ cette réponse, et la fit porter à l'instant même chez Mme de Falou par Mme de Générès. Dès que la comtesse eut lu le billet, elle ne put retenir une exclamation de surprise, en reconnaissant l'exactitude d'une aussi prodigieuse réminiscence, et voulut bien convenir que le fils de Louis XVI seul pouvait reproduire, avec autant de précision, de tels détails sur les jeunes années de sa vie intérieure. Elle raconta volontiers cette circonstance remarquable d'identité. M. le comte de Crouy m'a avoué l'avoir sue pertinemment. Sa conduite ultérieure justifia que sa démarche, suggérée par un esprit d'hostilité, était loin

d'avoir eu pour but le besoin de rendre hommage au fils de Louis XVI et d'honorer ses malheurs. On m'a assuré qu'elle avait dit: „Sa sœur ne veut pas le reconnaître; il ne pourra point réussir." Un légitimiste à Londres, dont j'ai oublié le nom, a tenu un pareil langage. „Je sais bien qu'il est l'orphelin du Temple," disait-il à M. Lecamus, professeur de musique, „mais à quoi bon s'attacher à lui? Il ne sera jamais en position de récompenser le dévouement." Tristes produits de l'égoïsme du jour, la vertu et le devoir sont jugés une duperie, quand la pratique n'en est pas profitable!

MM. Jules et Armand de Polignac ont été compagnons de l'enfance du prince. On sait combien ce nom, si funeste à la monarchie usurpatrice de Charles X, fut également fatal à l'infortunée reine de France; et de quel abus de faveurs tous les membres et amis de cette famille se virent comblés. Les fils de l'amie de cœur de Marie-Antoinette, pour tant de bienfaits d'autrefois, dont le souvenir est presque encore aujourd'hui un scandale, n'ont eu à offrir au fils de leur reine assassinée par les ennemis de *la cabale Polignac*, que l'indifférence de la plus noire ingratitude. En 1834, le duc de Normandie fit remettre à M. Armand une note sur *les menues circonstances de leur* visite d'adieu, lorsque leur mère quitta la cour en 1789; circonstances qui n'avaient eu aucun témoin et trop peu importantes pour être remarquées par d'autres que des enfans. M. Armand trouva la preuve si forte, qu'il retourna immédiatement à la forteresse de Ham, d'où il arrivait, pour la communiquer à son frère Jules. Quelle fut sa réponse à son retour? La conscience de l'homme de bien s'en indigne: „*Mon frère m'a dit qu'il ne fallait pas parler de cela?*"

Les paroles indécentes de MM. de Polignac ont fait fortune parmi les adhérens de leur parti. Du temps de notre séjour en Angleterre, il y avait à Londres un maître d'armes français bien connu. Tout naturellement, il avait entendu parler du duc de Normandie. Il dit un jour à M. Armand notre imprimeur qui entretenait des relations avec lui: „Je crois véritablement que le personnage en question est le fils de Louis XVI, et voici

pourquoi : ayant demandé des renseignemens à ce sujet à M...., éminent légitimiste, il me répondit avec emportement : „Tais-toi, imbécille, *on ne parle pas de ça.*" — „Ah! pardon, lui répliquai-je, je ne le savais pas. De là j'ai dû conclure que si l'on ne voulait pas qu'on parlât de ça, c'est que *ça était effectivement l'orphelin du Temple.*" Ce mot d'ordre du parti légitimiste a été strictement suivi. Si l'on parle de *ça*, c'est pour mentir à Dieu et aux hommes, pour insulter au malheur d'un roi étouffé sous le poids des intérêts matériels. Autrement, questionnez les meneurs de la faction Henriquinquiste; ils vous diront que cette affaire est à peine connue, quoique, depuis 1833, la presse de tous les pays, et mille circonstances de notoriété publique en aient fait une affaire européenne, surtout dans les rapports diplomatiques des gouvernemens entre eux.

M. le marquis de la Ferrière et le commodore Sidney Smith avaient été prisonniers au Temple à des époques différentes; ils ont reconnu le prince par la description détaillée qu'il leur fit de la partie du Temple qu'ils connaissaient. L'amiral anglais avait une conviction si inébranlable qu'en 1836, lorsque le prince fut expulsé de France, il me promit d'écrire dans son intérêt au duc de Sussex. Nous étions même convenus ensemble d'un moyen sûr de correspondance. Une dame de sa connaissance m'a assuré qu'il m'avait écrit; mais je n'ai jamais reçu aucune lettre. Sir Sidney Smith est mort quelques années après.

Je termine, Messieurs, cette série de faits particuliers, qui ne se lient précisément à aucune partie de récit, par un souvenir d'une incontestable démonstration d'identité relatif au château de Rambouillet.

M. Appert, curé du canton de St. Arnoult, l'un des prêtres les plus instruits et les plus universellement considérés du diocèse, étant à Versailles le 28 Août 1833 apprit tout à la fois la présence du prince à Paris, et sa reconnaissance par Mme de Rambaud ainsi que par M. et Mme Marco de St. Hilaire. Il s'associa aussitôt avec ces généreux défenseurs de l'orphelin du Temple, et son premier acte de dévouement fut de lui remetter

mille francs, somme énorme pour un pauvre curé qui ne possédait que son traitement ecclésiastique. Les pauvres! C'était-là la seule richesse du fils de Louis XVI. Les grands seigneurs se mettaient à l'écart et n'avaient pas de superflu pour leur roi; car il le fut, depuis le jour horrible du 21 Janvier 1793; reconnu comme Louis XVII par tous les gouvernemens monarchiques, il a jusqu'à sa mort conservé tous ses titres et tous ses droits. Mais leur intérêt les attachait au duc de Bordeaux; que leur importait comment vivait leur monarque légitime! L'un d'eux ayant demandé, en présence de la duchesse d'Angoulême, à M. Morel de St. Didier, commissaire du prince chargé de solliciter d'elle une entrevue pour son frère: „Comment vit-il?" „Mais," répondit la princesse opulente de ses dépouilles: „Il vit du secours de ses pauvres!!!"

Ils n'ignoraient pourtant pas, ces grands seigneurs, quel était celui qu'ils traitaient avec une indifférence et une dureté de cœur si dédaigneuses. M. Appert a su d'une manière certaine, que les notabilités de la noblesse et du clergé ont offert au prince leur appui s'il consentait à dissoudre son mariage, et à renier sa légitime épouse et ses enfans. L'invariable résolution du prince, de ne pas se soumettre à cette exigence impie, souleva contre lui, de la part de ces faux légitimistes, une haine à mort, implacable, permanente, qui ne s'est pas démentie un seul instant, et qui a laissé dans tous les lieux des traces ineffaçables.

Qu'on ne croie pas que ces hommes politiques, instigateurs d'une immoralité révoltante, — qu'un des leurs a qualifiés les plus honnêtes gens de la France — en incitant le prince à une action déshonorante, comme condition indispensable d'un acte de justice obligée, eussent l'intention de servir ses intérêts. S'il avait eu la coupable faiblesse de consentir à désavouer son mariage, il n'en aurait recueilli aucun profit. On voulait, je le suppose, le priver de sa famille, empêcher Louis XVII, roi légitime de France, de se survivre dans ses enfans, et, l'isolant, le poser seul intermédiaire entre le comte de Chambord et ses honnêtes partisans; il eût suffi alors

de la pointe d'un poignard ou d'une balle de pistolet pour légitimer la troisième usurpation, qu'on prémédite toujours de greffer sur le vieux tronc de la royauté véritable, dont on voudrait détacher les branches battues par le vent de l'adversité.

Revenons au souvenir du prince dont j'ai parlé; il est consigné dans un écrit que m'a remis M. Appert : c'est lui qui raconte.

„J'eus l'honneur de présenter au prince le 15 Octobre 1833 M. l'abbé Jouy, curé de Rambouillet. Dans la conversation M. Jouy parla ainsi :

„Monseigneur, on se souvient toujours à Rambouillet que vous fûtes un jour perdu dans le parc, ce qui mit la cour en grand émoi. On était déjà occupé à vous chercher de tous côtés lorsque, au grand étonnement de tout le monde, vous arrivâtes tout seul au château."

„Le prince répondit : „Je m'en souviens bien; j'étais bien petit alors."

„M. Jouy répondit : „N'était-ce pas à l'aide d'une boussole que vous parvîntes à retrouver votre chemin?"

„Oh! non," dit le prince, „j'étais beaucoup trop petit; je ne connaissais pas même cet instrument : ce fut à l'aide des différens bâtimens que je reconnus mon chemin."

„Je crois que le prince nous dit qu'il se ressouvenait encore des diverses constructions qui existaient dans ce temps. Il ajouta que c'était beaucoup plus tard qu'il avait été égaré, et qu'il s'était retrouvé avec une boussole, dont son père lui avait enseigné l'usage avant de le soumettre à une seconde épreuve qui eut lieu, non plus à Rambouillet, mais à St. Cloud; que la première fois ce fut tout-à-fait un accident, tandis que pour la seconde tout était préparé pour l'épreuve.

„Le prince nous donna ainsi l'explication de cette énigme qui faisait confondre la première et la seconde fois en une seule, comme venait de le faire M. Jouy.

„Cette explication si simple nous fut donnée sans la moindre hésitation, le prince nous expliquant qu'il n'était pas possible que ce fut à Rambouillet qu'il eût fait usage

de la boussole; attendu que, depuis 1789 qu'il avait été enlevé de Versailles il n'y était jamais retourné, non plus qu'à Rambouillet.

„Sur quoi je pris la parole et je lui dis: mon prince, je croyais que vous étiez comme captifs aux Tuileries, depuis que vous aviez quitté Versailles, (au 6 Octobre 1789).

— „Oh! nous avons pu quelquefois aller à St. Cloud; nous n'avons pas toujours été également resserrés, et c'est dans une de ces promenades que mon père fit sur moi cette expérience."

„M. Jouy eut secrètement l'idée déprouver les souvenirs que le prince manifestait. Quelques jours après cette visite, le prince passant par Rambouillet s'arrêta chez M. le curé, qui le conduisit dans les alentours du château, pour voir ce qu'il reconnaîtrait. Il ne fut pas peu surpris de remarquer avec quelle précision le prince lui indiqua les bâtimens qui existaient en 1788 et qu'il reconnaissait. Quant à ceux qu'il ne retrouvait plus, parce qu'ils avaient été détruits depuis cette époque, il indiqua leur place; enfin il témoigna son étonnement à la vue de bâtimens nouveaux, malgré l'apparence d'ancienneté qu'on s'était étudié à leur donner."

—

Nous avons laissé le prince, Messieurs, chez Mme Albouys, au moment où Mmes de Rambaud et de S^t^. Hilaire venaient d'écrire infructueusement à sa sœur: nous devons aller l'y rejoindre.

On ne parlait à Paris et à Versailles que du nouveau Louis XVII, reconnu par d'anciens serviteurs de Louis XVI, et entouré déjà d'un grand nombre de partisans. Ses ennemis politiques, dévoués du gouvernement de Juillet, ou serviles de la cour de Prague, publiaient avec une hypocrite affectation qu'il était un agent de Louis-Philippe, mis en scène pour flétrir la branche aînée des Bourbons. Les gens superficiels ou intéressés donnaient de la consistance à ces propos absurdes, et l'on disait: — Il déclare vouloir réclamer son nom devant les tribunaux, vous verrez qu'il n'en fera rien. La police ne le laissera pas se démasquer ainsi, elle l'aidera au contraire

à propager obscurément son imposture, car il ne pourrait pas tromper des magistrats. — Toutefois on ne le perdait pas de vue; l'espionnage s'organisa autour de lui; des gens apostés par la trahison épiaient ses moindres démarches et celles de ses amis; il se vit continuellement assailli d'une foule de visiteurs et de questionneurs, tous ayant des moyens infaillibles de reconnaissance. La plupart essayaient de le compromettre, en lui posant des questions captieuses, ou par des appels à ses souvenirs d'enfance, qu'on espérait trouver en défaut. Mais toujours les ruses de la mauvaise foi tournèrent au profit de la vérité. Les pièges que l'on tendait au prince devenaient en résultat de nouveaux traits de lumière pour les esprits droits; il attesta souvent son origine royale par des dénégations hardies contre des affirmations positives.

On s'efforça, par tous les genres d'obsessions et même par des calomnies, à séparer le prince de tous ceux qui n'avaient en vue que le triomphe de la justice. Mme de Rambaud, témoin si majeur et si redoutable pour la faction opposante, devint l'objet d'incessantes attaques. On mit en jeu tous les expédiens de la plus insigne mauvaise foi pour éloigner le prince de son ancienne femme de chambre, mais, aux insinuations qui parvinrent jusqu'à lui, pour atteindre un pareil résultat, il répondit de manière à ce que nul dorénavant ne voulût être l'écho des discours qui tendaient hypocritement à l'indisposer contre des amis sûrs et éprouvés.

On calcula tout le parti qu'on pourrait tirer d'une trahison, à l'avantage de la fausse légitimité, et l'on forma un plan de séquestration du prince. Trois personnages se rendirent chez lui, en affectant les égards du plus profond respect. L'un d'eux lui fit envisager que son entourage trop mesquin écartait de lui la haute aristocratie nobiliaire et sacerdotale; qu'il lui importait de cesser toutes relations avec les petites gens qui l'assistaient, et de se placer dans une maison honorable ouverte aux sommités légitimistes. „Mon nom, ma fortune et mon rang," ajouta-t-il, „me mettent à même de vous procurer dans le monde la considération due à votre naissance; acceptez l'offre que je vous fais de tous ces avantages et venez loger

dans mon hôtel." Les amis pauvres du prince, impuissans pour le placer dans une position aussi brillante, et loin de suspecter des intentions perfides, l'engagèrent à accepter cette proposition. Lui-même se sentait fortement incliné à se rendre à tant d'instances. Mais une dame dévouée, qui avait surpris le dessein caché de ces trois officieux, par un avertissement secret, le préserva du péril auquel il se serait trouvé exposé.

On employa ensuite un autre genre de séduction, en envoyant au prince une belle femme, pour le décider à quitter Paris et à se retirer avec elle à la campagne, dans un ch teau où toutes les douceurs imaginables lui étaient promises. Son énergie à résister aux menées de ses adversaires amena pour résultat d'accroître la violence de leur animosité. Une tentative eut lieu contre ses jours par le poison, sinistre prélude aux attentats commis ultérieurement sur sa personne par des assassins experts dans la perpétration de ces crimes atroces.

En Novembre 1833, on fit remettre à Mme Albouys, pour le prince, deux boîtes de fruits confits; il refusa d'en goûter. Mme Albouys, partageant sa défiance, en donna quelques-uns à analyser à un étudiant en médecine, qui, pour préliminaire, eut l'imprudence d'en manger un. Heureusement pour lui, il s'en tint là: d'affreuses coliques dévoilèrent le poison dont, malgré des secours prompts et efficaces, il resta plusiers jours malade.

Le prince, Messieurs, ayant été emprisonné à l'âge de sept ans, vous concevez que son éducation religieuse avait été nulle. Resté catholique, il choisit pour confesseur M. Appert, et se prépara à recevoir les sacremens de l'église. Ce digne ecclésiastique l'emmena à S^t^. Arnoult chez la veuve Pasquier, où il demeura enfermé avec lui. Il lui administra la communion dans son église, en présence de la famille Pasquier, qui communia aussi. Il crut ensuite pouvoir le faire confirmer *incognito* par M. Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles, qui ne connut le personnage que quelques jours après. Des légitimistes l'effrayèrent sur les conséquences politiques de cette action toute religieuse, et à laquelle ses devoirs l'astreignaient; en conséquence, pour se laver du soupçon de s'intéresser

à une vérité répudiée, il provoqua l'arrestation du prince en le dénonçant à M. Aubernon préfet du département.

Que n'aurais-je point à raconter, si je ne regardais pas comme superflu de signaler toutes les manœuvres des basses et hautes intrigues de ceux qui ont fortifié la duchesse d'Angoulême dans son indigne détermination de ne pas reconnaître son frère! Qu'on lise les *Intrigues Dévoilées*, et qu'on parcoure ce qui concerne M. Sosthène de Larochefoucauld, dont je ne puis pas m'occuper, dans cette publication restreinte, comme il conviendrait, et l'on apprendra à connaître à fond *les plus honnêtes gens de la France*. Ce gentilhomme, agent de la cour de Prague, s'est introduit auprès du prince, non pour servir les intérêts de Louis XVII, mais, écrivait-il à la *reine Marie-Thérèse :*

„L'affaire dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Altesse Royale *semble acquérir tous les jours assez de gravité*, pour que je crusse manquer à ma conscience si *je lui laissais ignorer les circonstances* qui l'accompagnent....

— Circonstances qu'il n'a rapportées, tant dans ses lettres à la duchesse que dans ses mémoires, qu'en dénaturant la vérité et en dissimulant les plus puissans motifs de conviction. —

„Je dois, pour être impartial, ajouter que plus on voit, plus on examine le personnage en question, et plus on pourrait être tenté de lui trouver des points de ressemblance avec la famille royale, et, sous plus d'un rapport le *cachet de la vérité;* mais *tel n'est pas pour moi le point de la question; c'est Madame seule dont les souvenirs et le témoignage peuvent décider....*

„Je dois et veux rester entièrement en dehors de toute cette affaire *ou ne m'en mêler que pour empêcher des imprudences et un ébruitement désagréable....*

„Je crois, en ce qui concerne *mon intervention* dans cette étrange affaire, que, *jusqu'à ce que les ordres et les instructions de Madame me soient parvenus, il est nécessaire que je ne m'éloigne pas absolument de ce personnage, et que je reste instruit de ses projets, de ses démarches enfin, de sa situation qui,* je le dirai toujours, *ne me semble dénuée ni de bonne foi ni d'intérêt.*"

Touchard-Lafosse a dit avec raison :

„Un roi que l'intrigue a découronné est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel."

Le monstrueux comte de Provence, aussi, a dit avec une grande vérité à sa favorite, Mme du Cayla :

„Croyez-moi, mon amie, *il n'est pas sur la terre de conditions plus affreuses que celles d'un roi détrône. Il a perdu la puissance d'un souverain, et on lui refuse la protection qu'on accorde au particulier.*" Cet usurpateur des droits de l'orphelin aurait pu ajouter: voyez Louis XVII, je lui ai ravi son nom, son héritage civil et politique; je me ris de la justice quand il l'invoque; mes successeurs s'en riront après moi; et il mourra misérable sous les yeux de sa famille opulente de ses dépouilles, sous les yeux des monarques, ses frères, que j'ai placés dans la position de ne jamais le reconnaître !

Cependant, malgré le complot organisé par la fourberie contre le représentant de nos rois, le prince était devenu l'épouvante de ceux qui ne pouvaient le combattre qu'en trompant les Français et les rendant, à leur insu, complices de la plus perverse déloyauté : sa cause grandissait tous les jours, et l'opinion publique se formait en sa faveur. Au mois d'Octobre 1833, astreint à s'entourer plus que jamais de mystère pour sa propre sécurité, il quitta la maison de Mme Albouys, et au commencement de l'année 1834 il se retira chez M. Emile, fils de M. et de Mme Marco de St. Hilaire. Il possédait alors des amis sincères ; l'archevêque de Tours, à qui son grand âge et sa position prescrivaient beaucoup de réserve, M. de Gaudru, M. le comte de Bréon, M. le vicomte d'Hosier, M. le comte Duwalès, M. Morel de St. Didier, informé de l'évasion du dauphin par sa mère en 1795, Mme de Lignac, supérieure d'une communauté religieuse à Tours, qui, sous la Restauration, avait appris l'existence du prince d'un de ses libérateurs, M. le comte de la Roche-Aymon, pair de France, déjà nommé, et qui avait obtenu du prince réponse exacte sur des choses qu'il tenait de sa mère, *dame d'honneur* de la reine, et que le dauphin seul pouvait connaître, enfin Mme la

baronne de Générès, nièce de Mme de Rambaud et d'autres notabilités que je ne nomme pas. Je mentionnerai pourtant encore M. Fustier, vicaire-général de Tours, avec lequel M. Appert venait tout récemment d'être mis en relation. Il défendit énergiquement les droits du prince. Vers le mois d'Avril, il entreprit le voyage de Paris, pour lui présenter ses hommages. Forcé par une indisposition grave de s'arrêter à Rambouillet, il vint de là à St.-Arnould, où le prince se rendit exprès pour le voir. L'excellent vicaire-général eut une jouissance de bien courte durée, il mourut trois jours après. Mais son témoignage lui survit, car il avait écrit à Tours, aussitôt après avoir eu le bonheur de conférer avec l'orphelin royal, pour rendre témoignage en sa faveur; ce fut là comme son testament, par lequel il léguait la vérité combattue aux cœurs droits et consciencieux de son diocèse."

—

Cette année 1834, Messieurs, fut féconde en événemens graves et désastreux pour l'orphelin du Temple, en traits magnanimes de dévouement.

Un des plus beaux caractères de femme qui existe se révéla d'une manière héroïque, au moment où *le sauve qui peut* partait des rangs de l'opulence; je veux parler de Mme la baronne de Générès. Sa raison satisfaite, elle ne prit plus conseil que de son coeur. Elle vit des douleurs à consoler; elle s'offrit généreusement au prince pour aller vivre avec ses enfans et s'occuper de leur éducation. Jeune encore, les peines de la vie l'avaient cruellement affligée; son mari et un fils unique étaient morts du choléra. Comprenant les souffrances, elle adopta celle de la famille royale retrouvée; mit tout en commun avec elle et ne se réserva que les tribulations, suites nécessaires d'un dévouement importun aux autres, qui devait surmonter toutes les inimitiés dont la victime royale était enveloppée. Il lui fallut, dès avant son départ, une énergie de volonté peu commune pour résister aux intrigues par lesquelles on s'efforçait d'ébranler sa résolution. Le prince, péniblement ému, de voir tant de magnanimité aux prises avec les vils calculs de l'intérêt,

insista de son côté pour qu'elle renonçât à un sacrifice qu'il ne se sentait pas le courage d'accepter. Elle n'éprouva pas un instant d'hésitation. Pour toute réponse, cette jeune dame, habituée à toutes les douceurs de l'existence, vendit ses bijoux, ses parures, se fit un petit capital, et seule dans les premiers jours de Janvier, monta en diligence et se rendit à Crossen. Elle fut accueillie, on le pense bien, comme un ange terrestre, venant répandre la joie dans des cœurs flétris par l'adversité, et redonner aux royaux indigens une vie de bonheur et d'espérance, à la place d'une vie d'abandon et de désespoir.

Au mois d'Avril suivant, elle conduisit la tribu royale à Dresde, où elle établit sa résidence. Nonobstant le plus strict incognito qui masquait l'origine royale de la famille, elle ne put pas rester cachée pour tout le monde; la ressemblance des enfans avec les Bourbons, celle surtout de la princesse Amélie avec Marie-Antoinette et la sœur de son père, révélait à des yeux clairvoyans le secret de leur illustre naissance. Convenablement établie avec ses pupilles, Mme de Générès s'occupa de pourvoir à leur éducation en leur procurant les premiers des maîtres. M. Roman, Français d'origine, ancien émigré, et professeur de français, fut un de ceux auxquels elle s'adressa. Chaque fois qu'il voyait la fille aînée, il la contemplait avec une sorte de terreur respectueuse; car il se figurait avoir devant lui la fille de Louis XVI, et il en éprouvait une sorte d'étourdissement. Il s'expliqua enfin en disant: „Cette jeune personne n'est pas allemande; elle cache son origine; je jurerais qu'elle appartient à la famille royale des Bourbons de France: c'est le portrait vivant de l'infortunée reine et de l'orpheline du Temple."

Mme de Générès, contrariée de cet incident qui pouvait avoir des conséquences fâcheuses pour le repos de la famille, prit le sage parti de convenir de la vérité, en recommandant la discrétion à M. Roman. L'ancien roi de Saxe, qui savait probablement à quoi s'en tenir, à l'égard de cette famille, la prit sous sa tacite protection, en déclarant à ses ministres qu'il ne voulait pas qu'on

la persécutât. Elle vécut donc à Dresde fort tranquille jusqu'au milieu de l'année 1836, époque où mourut ce chevaleresque monarque. Nous allons pour le moment la laisser aux douceurs de sa nouvelle existence et nous rendre à Prague.

—

Le prince, Messieurs, espérant que Mme la duchesse d'Angoulême ne refuserait pas, sinon de le reconnaître sans l'avoir vu, du moins de lui accorder une entrevue, donna à M. Morel de St. Didier la mission d'aller la solliciter à Prague. Ce commissaire était muni de communications écrites du prince, si éblouissantes de lumières pour la fille de Louis XVI, qu'il ne croyait pas possible qu'elle résistât à sa demande. Certes, s'il n'eût pas été le frère de la princesse, il ne se fût pas, avec tant d'instance, offert à subir une épreuve dans laquelle un imposteur aurait été démasqué à l'instant.

M. Morel de S^t^. Didier arriva à Prague le 10 Janvier 1834, et fut reçu le 12 par Mme la duchesse d'Angoulême en présence de M. le marquis de Vibraye.

„Eh bien! Monsieur de St. Didier," lui dit la princesse, „vous venez pour l'entrevue demandée; mais j'ai déjà répondu par un refus positif: ce refus est parti le 16 Décembre.

„La déclaration de S. A. R." répond aussitôt l'énergique ambassadeur du prince, „me brise le cœur. Comment *est-il possible que la haute sagesse de Madame ait pu s'arrêter à un refus décisif et si prompt, lorsque S. A. R.* N'A PRIS CONNAISSANCE ENCORE D'AUCUN DOCUMENT OFFICIEL, N'A RIEN VU, RIEN ENTENDU *des détails qui doivent nécessairemént la* DÉCIDER *à suspendre un refus prématuré."*

„Mais, *comment voulez-vous que je fasse,* M. de St.-Didier," reprit la princesse? *Mon refus est envoyé, je ne puis pas revenir sur mes pas, tout cela est très-difficile."*

M. Morel de St. Didier insista, en suppliant Madame de daigner l'écouter. Son silence lui permit d'entrer dans quelques développemens, après lui avoir annoncé qu'il était porteur de dépêches importantes où S. A. R.

trouverait des preuves déterminantes pour accorder l'entrevue sollicitée.

Madame reprit ainsi la parole: „On doit penser combien je serais heureuse de retrouver mon frère, mais *je le crois malheureusement mort;* je pourrais même ajouter qu'il est mort, pour ainsi dire, sous mes yeux; du moins, l'enfant qui habitait *sous ma chambre,* au Temple, et que je savais être mon frère, est mort là...., *à moins qu'il y ait eu une substitution, ce que j'ignore.*"

M. de St. Didier répondit que c'était effectivement ce qui avait eu lieu; que très-peu de personnes en France doutaient de la délivrance du dauphin. Il s'explique sur la volonté du prince de faire cession de ses droits au trône à M. le duc de Bordeaux, car lui avait-il dit: „*Etant le principe de la légitimité,* moi seul je peux la transmettre."

„*Il a raison,*" répartit Madame; „mais Monsieur, IL EST MARIÉ.... ET SES ENFANS?" Ajouta avec dignité la princesse.

Le commissaire déclara à Madame, que l'intention du prétendant était de régler les choses de manière que ses enfans n'eussent jamais le malheur de monter au trône....

„S. A. R. répondit, après quelques instans de réflexion: Eh bien! je consens à revoir cette affaire. Je vous promets de lire avec beaucoup d'attention tout ce que vous m'apportez; je vous donnerai eusuite ma réponse sur l'entrevue que demande le prétendant. Mais cette affaire est *trop grave* pour être examinée légèrement; elle est *trop importante* pour que je n'aie pas besoin d'y consacrer quelques jours; il me faut au moins une huitaine.. D'ailleurs je vous préviens qu'il faut absolument que je parle de tout cela *au roi et à M. le dauphin;* parce que je ne fais jamais rien sans le leur communiquer et sans leur consentement."

Ainsi finit l'audience. Dans la seconde, qui eut lieu peu de jours après, toujours en présence de M. de Vibraye, la duchesse d'Angoulême la termina en disant à M. Morel de St. Didier:

„Eh bien! M. de St.-Didier, j'ai lu attentivement tout

ce que vous m'avez remis; je n'ai rien trouvé qui puisse me déterminer à accorder cette entrevue. *Si quelque chose pouvait arrêter un instant mon attention, c'est la lettre de Mme de Rambaud, parce que je me rappelle qu'elle était effectivement femme de chambre de mon frère.* MAIS TOUT CELA N'EST RIEN.... Dites-lui qu'il m'envoie, par un exprès de sa confiance et sous cachet, *tout ce qu'il ne veut me dire que de vive voix;* alors je prendrai une détermination sur sa demande d'une entrevue. *Surtout, dites-lui qu'il me donne tous les détails relatifs à sa sortie du Temple; voilà ce qui m'est essentiel, et j'insiste particulièremeut sur ce point.*"

De retour à Paris le 3 Février, l'ambassadeur royal rendit compte du résultat de sa mission. Un mécontentement visible se dessina sur la majestueuse figure du prince qui fit observer, avec toutes sortes de raisons, qu'il avait fait transmettre à Mme la duchesse d'Angoulême des détails qui devaient être *pour elle* autant de *preuves matérielles;* que dans toute hypothèse, et en lui concédant des doutes qui lui seraient restés encore, il avait fait remettre à la princesse dix fois plus de documens qu'il n'était nécessaire, pour imposer à sa conscience comme un devoir d'accorder une entrevue immédiate à celui qui se disait son frère. Et tout cela était palpitant de vérité.

Nonobstant un refus que le malheureux fils de Louis XVI avait bien le droit de considérer comme un *mauvais vouloir,* il écrivit à sa sœur une nouvelle lettre, pleine de souvenirs d'enfance, et de nature à produire une profonde conviction dans son esprit : elle resta sans réponse.

—

Pendant que le commissaire du prince était à Prague pour donner à l'orpheline du Temple les preuves certaines de l'existence de son frère, on faisait à Paris marché avec des assassins, et l'on vendait la vie du fils de Louis XVI pour quelques pièces d'argent. L'entourage de Marie-Thérèse qui gardait les abords de sa conscience, afin que le sentiment de ses devoirs n'y pût pénétrer, ne rassurait pas complètement les traîtres à la légitimité. La voix de la nature pouvait parler avec plus d'empire

que les criminelles insinuations de la perverse courtisanerie. Les droits du sang, soutenus par l'héroïque fidélité d'un homme d'honneur et d'énergie, allaient peut-être triompher de la femme politique, remuer ses entrailles de sœur, amollir son cœur si longtemps fermé à l'affection de la famille. Si l'entrevue opiniâtrement refusée jusque-là venait à être consentie, le résultat n'était douteux pour personne; le frère et la sœur s'embrassaient avec amour. Il fallait à tout prix prévenir ce fatal inconvénient; l'assassinat du prince fut résolu.

Mme Emile de St. Hilaire, qui le reçut lorsque rentrant, la main courageusement pressée sur ses blessures pour en retarder momentanément la crise inévitable, il tomba en défaillance sous le toit protecteur de la fidélité, donne ainsi qu'il suit les détails de ce funeste événement à M. Appert:

„Le 28 Janvier, à sept heures et demie du soir, le prince ayant désiré faire à pied une course dans le faubourg St. Germain, nous laissa, mon mari et moi, dans la maison amie où nous avions dîné, ainsi que M. de....

„En face de la maison de Mme de Rambaud est un marchand de tabac où le prince s'arrêta pour y acheter un cigarre; là il remarqua un homme arrêté à la porte de la boutique, qui sembla l'examiner attentivement.

„En traversant le passage des Panoramas, deux hommes, assez bien vêtus, l'examinèrent encore avec une attention marquée. En traversant le Palais-Royal, il crut reconnaître les mêmes individus. Il était alors près de huit heures, lorsqu'au débouché de la rue *de Chartres*, sur la place du Carrousel, à gauche, et dans un endroit peu éclairé, un d'eux lui asséna d'une main vigoureuse et prompte un coup de poignard sur la région du cœur, qui trouva une résistance en entamant profondément une médaille à l'image de la Sainte-Vierge. Sur ces entrefaites, une lutte violente s'engagea; la canne que portait notre bien-aimé prince fut brisée sur le premier assassin, qui fut entraîné dans sa chute. Dans cet instant, le prince retenait de sa main gauche la main armée du poignard lorsque le second brigand, après avoir cherché à délivrer son compagnon, frappa de nouveau d'une main assurée, et enfonça

le second poignard vers la région du cœur du prince. Quatre autres coups furent encore portés; mais ils ne firent qu'effleurer la peau, et frappèrent sur les médailles; la croix et le chapelet furent brisés en six morceaux. Le bruit d'une voiture que Dieu, dans sa bonté, dirigea de ce côté, effraya ces misérables qui prirent la fuite, persuadés sans doute que leur crime était consommé, car le prince dont le courage est extrême avait eu la présence d'esprit de ne prononcer ni un seul mot ni la moindre plainte.

„Tout meurtri et blessé, les vêtemens déchirés, en désordre et couverts de boue, le prince se releva.... et arriva chez Mme de Rambaud à huit heures et demie. Je lavai la plaie, large quinze lignes, et après avoir pris toutes les précautions nécessaires, nous regâgnames l'asile qui vous connaissez...."

M. Morel de St. Didier écrivit à Mme la duchesse d'Angoulême, pour lui transmettre tous les détails de cet horrible attentat. M. de Larochefoucauld lui écrivit aussi:

„Une circonstance importante a précédé de quelques jours le retour de M. de.... Je ne la juge point, bien qu'elle soit grave; je me borne à la raconter.

„On vint me prévenir le 29 Janvier, en toute hâte, que le personnage avait été atteint la veille, à huit heures du soir, de plusieurs coups de poignards, dont un paraissait assez profond, mais qu'on ne le croyait pas en danger. Je m'y rends le lendemain, et j'examinai le tout avec le plus grand soin; je voulus voir et je vis la plaie et tous les habits percés de plusieurs coups, tous les linges baignés de sang. *La blessure est à quelques lignes du cœur;* au-dessous se trouve une contusion fort douloureuse causée par la pression violente d'une médaille d'argent, percée de part en part, et qui semble avoir paré un coup *qui eût été sans rémission....*

„Comprenant cependant la nécessité de constater tous les faits, j'ai envoyé un homme de l'art habile et discret; il ignore entièrement quel est le blessé. Les procès-verbaux ont été dressés avec la plus scrupuleuse exactitude; une saignée faite, un régime ordonné. Le malade est bien; mais la suppuration annonce *une plaie assez profonde, que quelques lignes de plus rendaient mortelle....*"

Enfin je transcris encore une seconde lettre adressée à Mme la duchesse d'Angoulême par Mme de Rambaud à cette occasion:

„Madame,

„La certitude, si heureuse pour moi, que Votre Altesse Royale a reçu la lettre que j'ai pris la respectueuse liberté de lui adresser, me fait espérer qu'elle voudra bien encore m'accorder la grâce de lire avec bonté celle où *les témoignages d'une conviction entière* lui seront exprimés avec cette vérité de cœur que rien ne peut tromper. Je n'aurai rien à me reprocher, ayant rempli envers Votre Altesse Royale le plus saint des devoirs, celui de porter à sa connaissance *les preuves qui sont en mon pouvoir, touchant le prince qui est pour moi son auguste frère.*

„Ayant le bonheur de le voir souvent, de lui donner des soins, *je retrouve chaque jour en lui ce caractère qu'il avait dans son enfance,* où le vouloir était dans toute sa force, mais où la bonté du cœur dominait pardessus tout.

„*Ses souvenirs, toujours présens jusque dans les moindres choses,* auraient lieu de m'étonner, s'il n'y avait pour moi la pensée qu'ayant presque passé sa vie enfermé, il s'est tellement nourri de tout ce qu'il a pu voir et connaître, que c'est devenu pour lui le livre du destin qu'il sait par cœur, *et sûrement ce qu'il sait n'a jamais été imprimé.*

„Madame apprendra de lui sa triste histoire; elle y verra sa résignation soutenue par son espoir en Dieu, dont la main puissante l'a conservé jusqu'à ce jour, et, depuis peu encore, d'une tentative d'assassinat qui, sans Dieu, eût terminé sa vie!.... D'autres se sont chargés d'en instruire Votre Altesse Royale; c'est une chose aussi pénible à dire qu'à penser et qui remplit encore mon cœur d'effroi. *Sûrement ce n'est point un faussaire qu'on assassine; on le juge,* comme tant d'autres l'ont été à cet égard, et qui ont disparu de même comme des fantômes.

„*Cette identité de plus, ajoutée à tant d'autres,* me fait supplier Votre Altesse Royale *de voir son auguste*

frère. Une entrevue la pénétrera plus encore de la plus sainte des vérités que c'est lui.....

„C'est aux pieds de Votre Altesse Royale que je mets toute ma confiance, mon respect et mon dévouement qui n'ont jamais changé.

„Mottet, v^ve de Rambaud."

—

Bien que la duchesse d'Angoulême eût laissé sans réponse la dernière lettre explicative du prince; il se flattait toujours qu'elle n'avait pas irrévocablement fermé son cœur aux sentimens du plus sacré de ses devoirs. Ne voulant lui laisser aucun prétexte ni excuse, dans sa persistance à se tenir éloignée de son frère; sachant par elle-même qu'elle avait été vivement impressionnée du témoignage de Mme de Rambaud, il obtint du dévouement de cette noble amie qu'elle accompagnât M. Morel de St. Didier, en se rendant à Prague avec lui, pour aller offrir de nouvelles lumières à la fille de Louis XVI. Mme la duchesse d'Angoulême se trouvait précisément à Dresde à cette époque. Le prince le sut; espérant la surprendre et pouvoir l'aborder, sans qu'elle fût prévenue, il partit lui-même incognito et se rendit en Saxe. Mais espionné comme il l'était, sa démarche fut trahie par des agens ennemis. Quand il arriva à Dresde, le cinq Août 1834, il était trop tard; sa sœur venait de s'enfuir, avec une précipitation que personne du pays ne comprenait alors.

Le 25 Juillet, M. Morel de St. Didier et Mme de Rambaud s'étaient mis en route pour aller accomplir leur mission. Le 7 Août ils étaient à Prague. Le lendemain, M. de St. Didier fut admis par la princesse. Il avait jugé prudent de la voir avant de parler de Mme de Rambaud. Elle était seule, et lui dit:

— „Ah! bon jour, Monsieur de St. Didier; vous voilà donc de retour dans ce pays-ci? On m'a dit que vous vouliez me voir: *de quoi s'agit-il?*"

Ce début n'était pas encourageant. L'envoyé du prince exposa l'objet de sa nouvelle mission. Il remit à *Madame*

ses dépêches, au nombre desquelles il y avait une lettre autographe de son frère. Suivons le récit de l'ambassadeur dans le rapport officiel qu'il a fait de l'entrevue à son royal mandant :

„*Madame,* cette fois, *me parut n'attacher aucun prix* aux dépêches que j'avais l'honneur de lui présenter. S. A. R. me dit cependant qu'elle en prendrait connaissance, et qu'elle me donnerait sa réponse définitive *dans le courant de la semaine suivante :* c'était le vendredi 8 Août.

„Lors de ma première mission, je n'avais désigné le prince à *Madame* que sous la qualité du *personnage* ou du *prétendant,* bien que cette réserve fût très-pénible à ma conviction; dans celle-ci je crus devoir employer continuellement dans le cours de l'audience le titre de prince, car ma conscience, plus forte que toutes les considérations, m'en imposait le devoir rigoureux.

„J'eus l'honneur de déclarer à *Madame* qu'il ne restait plus aujourd'hui l'ombre d'un doute sur l'identité du prince, chez aucun de ses amis.

„Je fus assez malheureux pour que cette déclaration positive rendît la conférence très-animée de la part de S. A. R.....

„Pour *la première fois, Madame* me déclara *qu'elle savait très-bien que son frère était mort,* QU'ELLE EN AVAIT TOUTES LES PREUVES.

„*Une déclaration si tardive,* — non justifiée, — s'accordait fort peu avec l'insistance de *Madame,* à mon premier voyage, pour recevoir du prince, surtout *les détails les plus circonstanciés de son évasion du Temple....*

„J'eus l'honneur de rappeler à *Madame* les détails secrets que le prince lui avait transmis.....

„Bah! Monsieur, me répondit la princesse, tout cela a été imprimé : il l'a lu dans quelques journaux français ou étrangers, ou dans quelque autre publication."

„Je me contentai de répondre à S. A. R. que je n'avais jamais entendu dire à personne que de pareils détails eussent été publiés.

„Mais l'instant le plus affligeant pour moi a été celui où j'ai parlé de l'assassinat du prince. „*Allons donc,* Monsieur, *l'assassinat ?.....*" reprit aussitôt *Madame* en

SOURIANT, comme ayant l'air d'en douter. Je ne pus que répondre: „Hélas! Madame, cet assassinat n'est que trop certain; *et l'on n'assassine pas un imposteur,* Madame: ce crime est inutile.

„PARDONNEZ-MOI, Monsieur," repartit *Madame.*

„Enfin, à travers le prisme trompeur d'un calme apparent, je voyais l'irritation se faire jour. Je fus bien douloureusement surpris, lorsque je la vis s'élever au point de m'entendre dire durement: „Monsieur de St. Didier, *cet homme n'est qu'un imposteur, un intrigant, mais fort habile .....*"

„Enfin, repartis-je, *Madame* daignera-t-elle me permettre de lui demander quel si grand inconvénient S. A. R. trouve à accorder une entrevue? „*Un très-grand,*" *répondit avec force Madame,* „*car j'aurais l'air de le reconnaître!*"

„Je me réfugiai dans un respectueux silence; je devais le faire, car il m'eût été trop pénible de m'expliquer sur le sens naturel que l'on donnerait à ces paroles imprudentes.

„Le prince avait été exactement informé d'un *voyage mystérieux* que *le roi de Prusse* avait fait récemment à Dresde et à Pilnitz, *sous le voile du plus sévère incognito .....*

„Lorsque j'eus l'honneur d'en donner les détails à *Madame,* sa surprise fut extrême; mais S. A. R. céda à la nécessité *d'un noble aveu,* en me faisant l'honneur de me déclarer qu'il était vrai que ce souverain était venu à Pilnitz comptant l'y trouver, que ne l'y ayant pas rencontrée, le roi de Prusse partit sur-le-champ pour Toeplitz, où effectivement elle avait eu une entrevue avec ce monarque; qu'elle lui avait parlé de l'affaire du prince, et que le roi lui avait répondu: „*J'ai eu en effet cet homme dans mes États; c'est un fou, et c'est par considération pour le dérangement de son cerveau qu'il a été traité avec beaucoup moins de rigueur dans le jugement prononcé contre lui .....*"

— S. M. le roi de Prusse a oublié que le prince a subi près de quatre ans de détention, selon les termes de la sentence, *parce que, pendant le cours du procès, il s'était conduit comme un menteur impudent, se disant prince natif, et laissant supposer qu'il appartenait à l'auguste famille des Bourbons.* —

„Il me restait à subir une dernière douleur, car j'allais frapper dans ses affections les plus chères le cœur de l'infortunée sœur de Monseigneur; il m'a fallu toute la force d'une conviction entière et profonde pour m'y déterminer. Mais la fidélité, le dévouement et l'honneur m'en imposaient le pénible devoir; j'ai dû le remplir. M'étant armé de fermeté, je repris ainsi la parole d'un ton grave:

„..... J'ai l'ordre péremptoire d'avoir l'honneur de déclarer, au nom du prince, à *Madame,* que Monseigneur a la certitude des deux faits suivans:

1°. „*Que Louis XVIII laissa en mourant une espèce „de déclaration testamentaire,* portant injonction à son suc„cesseur de reconnaître hautement le prince et de le „mettre en possession du trône; que cette déclaration fut „soumise par Charles X à *un conseil privé,* très-peu „nombreux, pour avoir son opinion sur la conduite à „suivre; que, *sur l'avis, et d'après l'influence de ce con„seil privé,* Charles X *lacéra* de ses propres mains *la „pièce testamentaire,* et jeta les morceaux dans le feu;

2°. „Que le prince sait également que Monseigneur le „duc d'Angoulême entretient, depuis son exil, une correspondance secrète avec M. Decazes; que cette correspondance relative au prince et répulsive de ses droits lui est entièrement hostile.

„De plus, j'ai l'ordre d'informer *Madame* que le prince déclare avoir à sa disposition les preuves sans réplique des deux faits énoncés."

„*Madame* m'écouta avec une anxiété visible et attentive. *L'agitation de S. A. R. était extrême.* C'est en vain que la princesse cherchait à me présenter du calme, aucun effort ne put le ramener. *Madame* nia le fait de la correspondance; *S. A. R. garda le silence sur le premier point....*"

Je ne puis me dispenser de faire ici une observation saillante et que la raison doit admettre comme décisive; comme preuve morale indestructible de la vérité que nous démontrons. Si une assertion aussi péremptoire que celle articulée, au sujet de Louis XVIII, n'eût pas été l'expression de la vérité, *Madame* se fût récriée avec indignation contre l'affront sanglant qui lui venait de la part

de l'homme *traite de fou* par le roi de Prusse, et *qualifié par elle un habile intrigant;* surtout après avoir affirmé *qu'elle savait très-bien que son frère était mort, qu'elle en avait toutes les preuves.* Si elle eût été innocente; si Charles X aussi l'eût été de l'infamie reprochée, elle devait, sans désemparer, communiquer ces preuves au gentilhomme honorable qui, de son côté, lui déclarait qu'il ne restait plus aux amis du prince l'ombre d'un doute sur son identité. En se taisant, la fille de Louis XVI a laissé le nom de ses deux oncles chargé d'un opprobre éternel. *Elle a gardé le silence!....* Elle n'avait donc aucun moyen de les disculper.... aucune justification acceptable pour elle! Cette conclusion est irrésistible. J'ajoute que le fait du testament de Louis XVIII, communiqué par le prince en 1834, a reçu en justice, en 1837, une confirmation positive, de la part d'un personnage dont il ne soupçonnait pas l'existence, et que nous allons bientôt connaître.

En outre, personne ne croira que le roi de Prusse se soit hâté de courir après la duchesse d'Angoulême, uniquement pour lui dire que son frère avait le cerveau dérangé. Le but réel de la démarche secrète de S. M. était de l'empêcher d'accorder au prince l'entrevue qu'il lui envoyait réclamer de nouveau, par son premier commissaire accompagné cette fois de Mme de Rambaud.

J'ai sous les yeux un écrit de M. Marco de St. Hilaire, et j'y lis ces paroles:

„Le roi de Prusse, assuré de l'existence du fils de Louis VVI, qui avait séjourné vingt ans dans ses Etats, où il avait essuyé tous les genres de persécutions à l'instigation de Louis XVIII, craignant que Madame la dauphine ne consentît à voir son frère, qu'elle aurait infailliblement reconnu, se sera empressé de se rendre à Prague *pour la pressentir sur les inconvénients qui résulteraient de cette reconnaissance, tant pour lui personnellement que pour les puissances qui, jusqu'à ce jour* (1835), *avaient eu intérêt à nier l'existence du prince.* On a la certitude que, dans l'intervalle des deux missions de M. Morel de St. Didier — envoyé à sa sœur par le prince pour qu'elle lui accordât une entrevue — il a fait le voyage de Berlin à Prague."

J'ai connu aussi à Belleville Mme Barret d'origine suisse, ancienne gouvernante des dames Perceval d'Angleterre, qui questionnée par l'une d'elle pour savoir si elle avait entendu parler du prince, et ce qu'on en pensait généralement, a répondu :

„Vous me demandez, Milady, si j'ai entendu parler de notre infortuné prince. Il y a longtemps qu'on en parle, et l'on est bien persuadé que c'est le fils de notre malheureux souverain. Il y a environ deux ans qu'une dame de haut rang (Mme la comtesse de Girardin) est venue chez moi, croyant que ma mère existait encore, pour lui demander plusieurs circonstances arrivées dans l'enfance du prince: ma mère et mon grand-père habitaient le château....

„....*Cette dame a eu une audience de la dauphine.* Il paraît que *les puissances s'opposent à ce qu'elle reconnaisse notre infortuné prince;* PARTICULIÈREMENT LE ROI DE PRUSSE."

—

L'étrange et compromettante conduite de la duchesse d'Angoulême s'explique: nous en connaissons le mobile. Le lendemain de l'audience qui eut une si pénible issue, M. de St. Didier annonça à Mme la vicomtesse d'Agoult que Mme de Rambaud était venue avec lui pour confirmer, de vive voix, à la princesse tout ce qu'elle avait eu l'honneur d'écrire à S. A. R. Il pria donc Mme d'Agoult d'obtenir pour elle une audience de *Madame.* Le jour suivant, il reçut le billet que je transcris:

„*A Monsieur de St. Didier, Hôtel des trois*
„*Tilleuls, à Prague.*

„Je me suis acquittée, Monsieur, de votre commission. La réponse de Madame la dauphine est:

„Qu'elle a connu Mme de Rambaud qui était, il y a „plus de quarante ans, femme de chambre de Monsieur „le dauphin; que ne pouvant supposer qu'une personne „de son âge ait pu entreprendre un voyage si fatigant, „elle n'a aucune raison de voir *la personne de ce nom que* „*vous avez amenée ici;* qu'elle a lu tous les papiers que

„vous lui avez remis, et n'y a rien trouvé qui puisse lui „faire changer d'opinion, non plus qu'à la résolution qu'elle „a fait connaître, comme vous le savez.

„Samedi 9 Août."

Ce refus de voir Mme de Rambaud est si maladroitement motivé, qu'il a fallu un aveuglement inexplicable de la duchesse d'Angoulême pour qu'elle livrât à son frère un document aussi hautement accusateur contre elle, dans la conjoncture où il fut délibéré. De plus, la présence à Prague de l'ancienne femme de chambre du dauphin inspira au château une terreur que les grands coupables ne surent pas maîtriser, et trahirent en lui faisant donner l'ordre, par la commission de police, de quitter Prague aussitôt. Les imprudens! Ils n'eurent pas la pensée qu'en traitant d'aventurière ce redoutable témoin de l'identité du prince, il suffirait de prouver qu'en effet Mme de Rambaud était venue courageusement offrir la vérité à la sœur de son prince, pour que son témoignage, *non-entendu*, devînt une démonstration irréfragable, que ceux qui la chassaient insolemment avaient une conviction contraire à celle dont ils se targuaient, et que leur parti était pris de se déshonorer en repoussant le fils de Louis XVI.

Cette preuve, l'omnipotent ministre de la puissance déchue, le duc de Blacas la fournit. Les renseignemens suivans sont la meilleure interprétation des actes que je viens de signaler. Ils nous sont donnés par le chevalier docteur de Caro qui a écrit au prince :

„Monseigneur,

„Ayant dernièrement rencontré dans les rues le commissaire de police, qui eut son bureau au château du Hradschin tout le temps que les Bourbons l'habitèrent, et que je connaissais un peu de là, je ne pus résister à l'envie de lui demander s'il se souvenait de M. Morel de St. Didier? Il me répondit que oui, qu'il avait été ici deux fois, et la deuxième, avec une vieille Dame qui ne fut pas reçue par la duchesse d'Angoulême. Il ne savait pas, du reste, qui était M. Morel de St. Didier et Mme

de Rambaud, et n'avait aucune connaissance du but de leur voyage à Prague. Il avait cependant entendu parler au château d'un certain duc de Normandie, mais toujours comme d'une fable et d'une absurdité. Ayant demandé au *duc de Blacas* des instructions relatives à ces deux étrangers, *le duc lui répondit avec une amertume toute particulière, que ce n'était qu'un intrigant et une intrigante venus pour escroquer de l'argent à la famille royale....*

„*Il me montra, au bureau du commissaire, dans les registres de Janvier et d'Août* 1834, *les noms des deux voyageurs. En marge de celui de* MADAME AGATHE ROSALIE DE RAMBAUD *née Mottet, était noté: Wollte mit der Dauphine sprechen, wurde aber nicht empfangen* (ELLE VOULAIT PARLER AVEC LA DAUPHINE, MAIS ELLE N'A PAS ÉTÉ REÇUE).....”

„Pendant les trois années et demie que les Bourbons ont habité le Hradschin, ils ont eu un valet de place italien. Le connaissant depuis longtemps, je lui demandai, il y a quelques jours, entre autres questions, s'il se souvenait d'avoir vu parmi les Français, qui venaient se présenter à la famille royale, un M. Morel de St. Didier, arrivé la seconde fois avec une vieille Dame nommée de Rambaud? Il me répondit qu'il se souvenait fort bien de ce Monsieur qui fut reçu par Mme la dauphine dans son premier et son second voyage; mais que, *quant à la Dame, il y avait eu l'ordre exprès donné dans l'antichambre de ne jamais la recevoir, et que le duc de Blacas y était venu lui-même pour en faire un devoir à chacun des valets de pied.* Sur quoi, je ne me suis nullement gêné de lui expliquer pourquoi le duc avait si peur de cette présentation. Il me raconta que, même à table, la famille royale, entourée de ses gens de service parmi lesquels était mon Italien, on avait parlé assez haut pour être entendu des valets du duc de Normandie *comme d'un prince mort depnis longtemps,* et *de la fable réchauffée par M. Morel de St. Didier.* La famille royale sachant si bien le contraire, et craignant à un tel dégré la présence, le témoignage et les preuves de Mme de Rambaud, il est évident que l'assertion de la mort du duc de Normandie, *faite indécemment à haute voix, en présence*

de nombreux valets, n'était qu'une ruse de leur part, concertée pour donner le change à tous ces gens-là..... Après le départ de M. Morel de St. Didier et de Mme de Rambaud, il n'en fut plus question dans l'antichambre.....

„J'ai rencontré aujourd'hui M. Barthélemi, valet de chambre pensionné de Charles X, qui retourne en France. Il connaît Mme de Rambaud et la verra à son arrivée à Paris. Il se rappelle fort bien l'arrivée de cette Dame à Prague, *le refus de la voir que lui notifia Mme la dauphine, et l'ordre que la famille royale obtint de la police de Prague de la faire partir au plus tôt.....*"

—

Dans l'année 1835, à laquelle nous somme parvenus, M. Bourbon-Leblanc, avocat consultant, publiait mensuellement *Le Véritable duc de Normandie ou Réfutation de bien des Impostures.* Il avait eu une connaissance personnelle de l'évasion du Temple dès le jour même où elle s'était effectuée. Il s'attacha au prince qui lui avait prouvé la légitimité de ses prétentions, et remplaçait auprès de lui M. Albouys retourné à Cahors. Dans ce même temps, un jeune homme, nommé Thomas, qui appartenait par son âge et ses opinions à la jeune France royaliste, se fit introduire auprès du prince et, protestant d'un dévouement inaltérable à sa cause, s'offrit de créer un journal intitulé *La Justice,* entièrement consacré à la défense de ses intérêts. Le royal infortuné accepta avec bonheur cette proposition qu'il croyait loyale, et qui, j'en suis couvaincu, l'était alors véritablement. La fondation du journal proposé fut aussitôt résolue et commencée : le prince se chargea des premiers frais d'établissement. Les principaux faits de l'histoire du duc de Normandie, les plus importans témoignages d'identité, et tous les graves incidens relatifs au prince, depuis son arrivée à Paris, composaient la partie essentielle de la rédaction, et chaque jour excitaient au plus haut point l'attention publique. L'entreprise eût certainement obtenu un succès brillant et des résultats immenses, si elle n'avait pas été arrêtée dans sa marche par la corruption légitimiste et l'infidélité

du gérant, après environ deux mois d'existence. Mais le prospectus lancé dans le public, et accueilli avec une faveur marquée, jeta l'alarme au camp de l'ennemi et ameuta, contre le nouveau journal tous ceux du parti usurpateur. Circonvenu, séduit par l'ascendant d'une influence supérieure, le jeune rédacteur faible de caractère, ambitieux, sans fortune et père de famille, se laissa détourner du sentier de l'honneur, on lui imposa la trahison; il céda. J'ai connu en 1840 toutes les particularités du complot conçu, organisé, dirigé par l'imposture pour perdre l'orphelin du Temple. Thomas fut l'instrument des principaux traîtres, qui se tinrent à l'écart, et lui laissèrent tout l'odieux de leurs propres œuvres : c'est une vérité que je me plais à dire en atténuation de sa coupable faiblesse.

Lorsque les bonnes intentions du jeune Thomas n'avaient point encore été perverties, il confia au prince que plus d'une fois son père l'avait engagé à *l'accuser d'escroquerie* devant la police correctionnelle. „Ne vous fiez pas à lui, mon prince, „lui dit-il," *il est l'instrument de vos adversaires politiques;* et pour vous le prouver, sachez que je viens de voir des partisans du duc de Bordeaux, mes amis, qui m'ont proposé de payer mes dettes et une place de 500 francs par mois, si je consentais à employer mon journal contre vous. Eh bien! mon père tout le premier m'engage à accepter. Mais jamais, *mon prince,* jamais je n'obéirai à mon père."

Peu de temps après, le 9 Octobre 1835, il fit signifier par huissier,

„*Au Sieur Charles-Guillaume Naundorff, prétendu duc de Normandie,* qu'en prenant *faussement* le titre de duc de Normandie, et en se prétendant fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, *le Sieur Naundorff* a surpris la *bonne foi,* et abusé de la *confiance* du requérant;....

„Que ledit Sieur Thomas *a reçu des renseignemens, directement tirés de l'ambassade prussienne, desquels il résulte que le prétendu duc de Normandie n'est en réalité que le Sieur Naundorff, fils d'un horloger prussien* EXISTANT ENCORE....."

Mmes de Rambaud et de Générès ainsi que M. le curé

Appert furent accusés, „d'avoir mis en usage tous les moyens imaginables de séduction pour entraîner le dénonciateur dans le piège qui lui était tendu."

Le 13 Octobre, le duc de Normandie répondit à cette insolente attaque en assignant Thomas devant le tribunal de police correctionnelle de Paris, pour qu'il se vît condamné comme calomniateur. Celui-ci, persistant dans ses assertions mensongères, donna lui-même au prince une assignation pour le même jour, 2 Février 1836 : c'était M. Berryer qui s'était chargé de soutenir la dénonciation. On ne s'attendait pas que le prince, tenu aux plus grandes précautions pour se soustraire aux dangers qui le menacaient constamment, osât se montrer publiquement en justice pour y défendre son honneur. On espérait surprendre contre lui un jugement pour défaut qui eût sanctionné la diffamation, invalidé le témoignage de Mme de Rambaud, et annihilé frauduleusement pour toujours Louis XVII. Son énergique et majestueuse attitude déconcertèrent les instigateurs de la trahison.

Le jour de l'audience, le public et les magistrats ne furent pas peu étonnés d'entendre Me Moulin, substituant Me Berryer, réclamer la remise à trois semaines. L'avocat du duc de Normandie avait la faculté de demander un jugement par défaut, étant défendeur à une inculpation qu'on devait être en demeure de justifier à l'instant. Mais le prince voulait la discussion contradictoire; il consentit au délai sollicité, montrant ainsi fièrement à ses adversaires qu'il était sans peur et sans reproche.

L'affaire fut appelée le 23 Février suivant pour être plaidée et recevoir jugement. Un concours immense d'auditeurs était venu assister à l'importance des débats. Lorsque l'huissier appela *Nauudorff* contre Thomas et Thomas contre *Naundorff*, un murmure sourd se fit entendre; Berryer ne figurait pas au banc des avocats. Pourquoi donc n'était-il pas à son poste? Chacun se livrait à ses réflexions quand, au nom de Berryer, un jeune avocat demande une nouvelle remise à huitaine.....! Le tribunal la refuse; des témoins sont entendus; l'avocat du roi prend ses conclusions contre Thomas en faveur „DU SIRE DE NORMANDIE"; le tribunal prononce son jugement qui,

à la grande satisfaction de l'auditoire, justifie le royal inculpé complètement des fausses imputations du calomniateur. Ce dernier n'est condamné qu'aux frais parce que le prince, en se désistant des chefs de son assignation, lui faisait grâce du châtiment dû à la calomnie. Il lui suffisait d'avoir fait établir judiciairement que sa qualité de fils de Louis XVI était sans réfutation possible.

—

Pour reposer notre esprit, Messieurs, du spectacle des iniquités légitimistes, reportons-le vers des faits qui vont faire oublier au prince, pour un moment, les indignes procédés de sa sœur et de ses lâches courtisans. Nous allons voir encore des Français mieux comprendre que ces derniers les devoirs de la conscience, envers le personnage dont l'origine royale n'était plus contestée hypocritement que par eux; eux, qui disaient avec M. de Larochefoucauld que :

„Repousser sans vérification pouvait êtr e injustice, crime, „et assurément faute de conduite; qu'écouter, examiner „et juger, c'était le moyen de la prudence et de la loyauté!"

Fort de la vérité qui était en lui, le prince se prêtait de bonne grâce à tous les genres d'épreuves auxquelles on lui proposait de se soumettre. Il se rendait accessible à tout le monde, préférant être dupe le plus souvent d'intentions déloyales, plutôt que d'écarter de lui des personnes de bonne volonté. Par cette sage condescendance, il s'est procuré de nouveaux et bien intéressans témoignages d'identité dont, au tribunal de la saine raison, il n'avait plus besoin depuis longtemps. Parcourons-les.

Un Monsieur de Sens se présenta chez le prince, s'annonçant comme membre influent d'un comité royaliste. Après avoir dit son nom, il fut admis. Le prince entra en conversation avec lui. Entre autres choses celui-ci lui demanda „s'il se rappelait un fait relativement à une blessure qu'il avait reçue à la main droite, et qui avait été pansée par une dame?" Le prince lui demanda à son tour „s'il pouvait lui dire à quel endroit de la main il avait été blessé?" Il répondit : „A un doigt." Pour

toute réplique, le prince étendit le bras vers son interlocuteur et lui montra le cicatrice indiquée. A cette vue, bondissant en arrière comme épouvanté, celui-ci tomba presque à la renverse. Il faut croire que son étourdissement provenait d'une surprise désagréable et que son désappointement le trahissait malgré lui, parce qu'il ne s'attendait pas à la justification de ce signe d'identité. Il avoua néanmoins sa conviction entière, salua le prince et prit congé de lui. Depuis ce moment Il n'a pas reparu.

M. Bourbon-Leblanc avait vu aux Invalides un vieux militaire, auquel il parla de sa croyance à l'identité du prétendant. Si c'est bien lui, observa l'invalide, il doit avoir deux dents de lapin. On nommait ainsi les deux dents du milieu de la mâchoire inférieure qui étaient très-saillantes, en dehors des autres. Tous ceux qui ont connu particulièrement le dauphin savent qu'il avait en effet deux dents ainsi placées et ainsi nommées. Dès que M. Bourbon-Leblanc fut de retour il vérifia le fait et s'assura de son exactitude.

Le dauphin portait une cicatrice à la lèvre supérieure, provenant de la morsure d'un lapin. Il me raconta qu'ayant perdu dans le jardin de Trianon un lapin qu'il aimait beaucoup, il avait éprouvé tant de joie quand on le lui rapporta, qu'il l'embrassa fortement en le pressant sur sa poitrine. Le pauvre petit animal, presque étouffé dans l'étreinte affectueuse, mordit le dauphin, qui alors le jeta par terre en lui disant: „Allez, Monsieur, *vous êtes un aristocrate*." Un témoin de ce fait existait à Orléans, la femme Souillard, dont le mari avait un service au château à l'époque de l'accident. Je fis un voyage à Orléans, en 1839, pour y voir la famille Verdys, l'une des plus dévouées au prince. Mme Verdys avait parlé de l'orphelin du Temple à la brave femme Souillard. Son grand âge ne lui permettant pas de sortir, elle manifesta un grand désir de me voir. Nous allâmes lui faire une visite, et elle me demanda si je connaissais l'anecdote relative au lapin. Sur ma réponse affirmative, elle me redit tout au long l'aventure, telle que je la savais; c'était ELLE qui avait retrouvé le lapin. J'ignorais pourquoi le prince avait traité son lapin *d'aristocrate* n'ayant pas même songé à

lui en adresser la question; mais dès qu'elle m'eut rappelé l'expression étrange que je connaissais déjà, je la fis s'expliquer: — „C'est," me dit-elle, „parce qu'il était blanc." — Il faut convenir que ces menus détails sont d'une démonstration d'identité sans réplique, surtout quand la confirmation des souvenirs du prince nous est acquise en dehors de lui d'une manière aussi imprévue.

Un autre témoignage, qui se rapporte au temps des retraites mystérieuses de l'orphelin royal évadé du Temple, vient sanctionner directement sa déclaration d'avoir résidé dans un château vendéen. Une petite fille de l'endroit partageait habituellement ses jeux. J'ai appris cette particularité à Londres, en 1843, de M. Estier, qui avait su du docteur Abeillé, ancien élève du docteur *Desault*, que ce médecin fut empoisonné parce qu'il avait déclaré que l'enfant qu'il soignait au Temple n'était pas le dauphin. Il connaissait l'ancienne campagnarde, et voici ce qu'elle lui dit: „Le dauphin a effectivement vécu déguisé pendant quelque temps dans le château où je me trouvais. Je me souviens que, le croyant une fille, je m'étonnais de lui voir toutes les habitudes d'un garçon: il montait à chaque instant dans les arbres pour cueillir des fruits. Il lui arriva une fois de tomber, et il se fit une écorchure *au bras*. Cependant je m'aperçus, dans une circonstance toute particulière, que c'était un garçon, et je fus bien surprise. Ce n'est que longtemps après son départ, que j'entendis dire qu'il était le dauphin." Aussitôt que je vis le prince, je le questionnai à ce sujet; il se rappela parfaitement la petite camarade qui jouait avec lui dans le château de M. Tort de la Sonde. Ses réponses furent en tout conformes à la relation de la femme vendéenne; il la rectifia même, en me faisant remarquer que ses vêtemens ayant paré l'effet de la chute, quant au bras, c'était à la main qu'il s'était blessé, et il m'y montra une légère cicatrice assez visible,

Le prince obtint encore un résultat bien concluant par ses souvenirs de l'intérieur du Temple, en triomphant d'une incrédulité qui n'admettait pas même la discusssion. Un vieillard, nommé Bulot, ferblantier-lampiste, avait été autrefois chargé de tout le service intérieur du Temple,

depuis le 13 Août 1792, jusqu'au jour où la fille de Louis XVI put sorter de sa prison. Il traitait d'intrigans ceux qui disaient ne pas croire à la mort du dauphin. Supposer seulement possible son existence c'était l'irriter à un degré de violence inconcevable. M. Fougère, lampiste-mécanicien, surnommé *l'Oncle*, républicain austère, franc jusqu'à la rudesse, honnête homme sans considérations, d'un esprit et d'un discernement supérieurs, dominait les hommes de son parti par l'ascendant de ses qualités morales. M. Bourbon-Leblanc connaissait et M. Bulot, et M. Fougère. Infatigable dans la recherche des moyens propres à dissiper tous les doutes du public consciencieux, et soumettant le prince journellement à de nouvelles épreuves pour frapper, d'une clarté éblouissante, les tribunaux sur le point d'être mis en demeure de se prononcer sur le mérite de la réclamation d'état; il proposa au prince de forcer la conviction rétive de MM. Bulot et Fougère dans une conversation qu'il allait lui ménager avec le ferblantier. Son royal client ne balança pas à se mettre à sa disposition. Il convenait d'agir avec adresse, car, au premier mot d'une entrevue entre le prétendant et l'ancien employé du Temple, ce dernier n'eût plus été abordable. La scène suivante se passa chez M. Fougère où s'était rendu M. Bulot. M. Bourbon-Leblanc y vint accompagné du prince qu'il présenta comme un ouvrier mécanicien. La conversation s'engagea sur un sujet indifférent d'abord; ensuite comme accidentellement, M. Bourbon-Leblanc parla de la Tour du Temple. M. Bulot avait le faible de tous les vieillards, celui d'aimer à revenir sur les temps orageux de sa jeunesse et à raconter. Il entra dans beaucoup de détails sur l'intérieur de l'ancien Temple, parla de la nature de ses services, de la famille royale, de son mode d'existence, des appartemens qu'elle occupait. La physionomie du prince s'impressionnait d'une émotion difficile à cacher; il interrompt brusquement le narrateur et lui fait remarquer des erreurs glissées dans sa narration. Bulot le regarde avec stupéfaction. — „Qui êtes-vous donc, Monsieur, pour vous permettre de rectifier mes souvenirs? Vous êtes bien jeune; les enfans n'entraient pas dans la Tour du Temple,

et vous ne pouvez la connaître que par ouï-dire." — Le prince, pour toute réponse, la reconstruit en entier, telle qu'elle existait en 1792; décrit les localités, la situation des portes et le côté sur lequel elles s'ouvraient en-dehors et en-dedans; comment, dans quel temps et à quel propos les abat-jours avaient été posés. Il interroge le ferblantier dont la mémoire admirable s'embrouille. Le prince, alors, entre dans des explications d'où renaissent les souvenirs du vieillard de plus en plus visiblement troublé; il les multiplie, retrace tout avec un soin minutieux; détaille un objet très-remarquable placé en face du lit de Louis XVI, et quelque chose qui, de la chambre du roi à celle de Cléry, ne pouvait pas manquer d'avoir attiré l'attention; des écrits placardés en différens lieux, etc.... Tous les auditeurs étaient saisis, palpitans devant cet homme étonnant qui les bouleversait par sa parole; en face de l'ébahissement du vieillard dont les yeux se remplissaient de larmes, et qui, tombant à genoux, presque en sanglottant, s'écria: „VOUS NE „POUVEZ ÊTRE QUE LE FILS DE LOUIS XVI!" M. Fougère, le vieux, l'énergique republicain s'émut aussi, avoua sa conviction et dit au prince en lui serrant la main: „J'ai toute ma vie détesté les rois; je les abhorre toujours: mais vous, vous n'en êtes pas un de l'espèce des autres; vous avez été leur victime et non leur complice; vous êtes un honnête homme; si vous avez besoin de mes services, comptez sur moi. Je me dévoue, corps et âme, an triomphe de vos droits légitimes; non pas pour vous replacer sur un trône sanglant que vous ne pouvez désirer; mais pour vous faire restituer votre nom, la vie civile, et l'héritage qui vous appartiennent." Monsieur Bourbon-Leblanc de qui je tiens ce fait, si irrésistiblement caractéristique d'identité, ne pouvait m'en relater toutes les circonstances, que j'ai imparfaitement reproduites, sans pleurer lui-même d'attendrissement. M. Briquet, avocat républicain, qui a défendu le prince dans le procès Thomas, était ami de M. Fougère; lui, et plusieurs autres personnes m'ont garanti la rigoureuse exactitude de ce récit.

—

Un des passages les plus importans de la narration du prince trouve sa confirmation dans une particularité bien remarquable que M. le curé Appert a apprise en Suisse. M. Stromeyer, réfugié d'un des États d'Allemagne, habitait la Suisse lorsque le fils de Louis XVI, errant et fugitif, s'y arrêta. Ce fut dans ce pays que les premiers cœurs battirent d'émotion au récit des souffrances royales; ce furent des *républicains* qui les premiers l'assistèrent cordialement.

M. Stromeyer ou Pfeehler, nom qui le cachait aux investigations de la politique, longtemps avant qu'il fût question du prince, avait connu le geôlier préposé à la garde de l'orphelin du Temple, de 1804 à 1808, dans le cachot où il fut enfermé lors de l'assassinat du duc d'Enghien. Cet homme ne faisait pas mystère de ce cruel épisode de sa vie. Il habita plus tard les pays étrangers. Cité devant la justice, j'ignore pour quelle cause, et questionné sur l'emploi de son temps pendant les quatre années dont il s'agit, il déclara publiquement qu'il avait eu la garde du fils de Louis XVI, prisonnier. M. Stromeyer ayant eu l'occasion de voir le duc de Normandie l'interrogea sur les circonstances de son emprisonnement. Frappé de la similitude de ses assertions avec la relation du geôlier; frappé du signalement que fit le prince de cet homme, bien remarquable par *une longue balafre sillonnant sa joue gauche*, le réfugié allemand ne put douter d'une vérité si puissamment établie; il s'attacha à sa cause et, en 1836, après l'expulsion de Son Altesse Royale en Angleterre, il me remit une lettre pour M. Harry Nelfort, rédacteur du *Morning-Chronicle* pour engager la direction du journal à recevoir les communications qui lui seraient faites par le duc de Normandie qui, lui disait-il, „*nous a donné les preuves irrécusables de son identité.*"

Mme Delmas, qu'il ne faut pas confondre avec la dame allemande, la mère adoptive du prince, dont il a parlé, avait été nourrice du duc de Berry. Ayant souvent fait le service au Temple, déguisée en garde national, elle eut des rapports avec la famille royale prisonnière et contribua à l'évasion du dauphin. En lisant dans le

journal *La Justice* les détails donnés sur le duc de Normandie, elle fut convaincue qu'ils ne pouvaient venir que du véritable prince, se fit présenter à lui et le reconnut, en présence du comte de Bréon, par des souvenirs du royal prisonnier sur des faits bien connus d'elle. Elle a laissé son témoignage par écrit, dans lequel elle déclare qu'au mois de Janvier 1820 *le duc de Berry,* à qui elle avait révélé antérieurement l'existence du dauphin, lui dit:

„Eh bien! tu vas être contente; j'ai écrit *à mon cousin* „et je n'en parlerai pas à sa sœur."

Madame Delmas a en outre certifié que M. *le comte de Mesnard,* M. *le comte de Nantouillet,* et M. *le baron de Fontanes,* secrétaire des commandemens du feu prince, *ont eu connaissance de cette* lettre."

Le comte de Repenties, ami et compagnon d'exil du duc de Berry, confident de son mariage en Angleterre, et, comme lui, époux d'une Anglaise, vivait sous la Restauration éloigné de la cour. Il fit en 1819 le voyage de Prusse pour vérifier les assertions de Mme Delmas et s'assurer de l'identité du prince, dont le duc de Berry avait reçu plusieurs lettres. Ce fut d'après les preuves qu'il rapporta que le père du comte de Chambord embrassa si vivement la cause de la justice. Le comte de Repenties survécut peu de temps au noble duc. Sa fille, frappée de terreur n'a pas osé produire les documens qu'elle possède.

L'assassinat du duc de Berry ayant été la conséquence de son héroïque dévouement à son roi légitime, que l'attestation suivante prouve, est la condamnation flétrissante des prétentions ambitieuses de son fils.

„Je soussigné, J. J. Marcoux, ancien huissier de la chapelle du roi, atteste que M. Petel, ancien avoué, parent d'un des huissiers du cabinet du roi Louis XVIII, m'a fait le récit suivant:

„Peu de temps avant l'assassinat du duc de Berry, ce prince se présenta fort agité pour parler au roi et, au moment d'entrer dans le cabinet il dit aux huissiers: „Laissez-moi!" alors ils fermèrent la première porte, et le prince poussa la seconde un peu fort, de sorte qu'elle revint sur elle-même et resta entre-baillée. — La voix

du prince s'éleva très-haut; ils écoutèrent et l'entendirent dire au roi: — „Je viens de répondre à mon cousin." — „Quel cousin?" — „*Le duc de Normandie.*" — Le roi avec véhémence: „Il est mort." — „*Non il n'est pas mort: voilà sa lettre.*" — „S'il n'est pas mort, il est mort civilement. Ne savez-vous pas qu'après moi vous êtes appelé à régner?" — Le duc de Berry répond: „SIRE, LA JUSTICE PLUTÔT QU'UNE COURONNE!!!" — Le roi d'un ton violent lui intima l'ordre de sortir sur le champ.

„L'huissier, mon parent, en rentrant chez lui dit: „Le duc de Berry est perdu..... rappelez-vous qu'il est perdu!" et ses parens lui demandèrent pourquoi? Pressé par eux, il raconta ce qui précède.

„En foi de quoi j'ai signé.

„A *Paris*, le 15 Mai 1851.

Signé, „Marcoux."

Anticipant sur les dates, Messieurs, je crois convenable de placer ici la déposition de M. Bremond que le juge d'instruction Zangiacomi, en 1837, demanda aux autorités de Suisse par commission rogatoire; parce qu'il y est question de la reconnaissance de Louis XVII par Louis XVIII. Ce vénérable vieillard fut connu des autorités françaises dans des circonstances extraordinairement intéressantes. Il était domicilié à Semsalles près Vevey, canton de Fribourg, et il avait été secrétaire particulier de Louis XVI, honoré de sa confiance, dès le commencement de 1788 jusqu'au 10 Août 1792. Le prince qui ignorait son existence écrivit à Louis-Philippe vers le mois de Mars 1835.

„Au moment de prouver mon identité devant les tribunaux, ma situation actuelle me force de vous déclarer que mon père Louis XVI, avant le départ pour Montmédy, crut devoir déposer dans un lieu secret des papiers d'une assez haute importance, avec des pierres précieuses, d'autres bijoux et de l'or. J'ai lieu de croire que la boîte qui contenait tous ces objets n'a point encore été retrouvée; parce que toutes les personnes qui en possédaient le secret sont mortes avant la première Restaura-

tion..... Je demande donc que vous me laissiez me présenter aux Tuileries, avec quelques témoins que je choisirai pour rechercher ce que je viens d'indiquer. Je veux aussi l'assurance formelle que je pourrai me retirer avec ceux qui m'accompagneront, emportant comme ma propriété la caisse que j'espère retrouver."

M. le comte de la Borde, aide-de-camp de Louis-Philippe, fut envoyé au prince pour lui dire que le roi des Français l'autoriserait à rechercher et à reprendre le trésor dont il l'avait entretenu, mais seulement sous la condition que les papiers qui sont dans la cassette lui seraient remis. La condition imposée n'ayant pas été consentie par le prince, l'affaire en resta là du côté du château; c'est-à-dire que Louis-Philippe refusa l'autorisation réclamée. Mais il en résulta une démonstration complète et décisive, dans sa spécialité, de l'origine royale de l'auteur de la lettre.

Environ six mois après cette démarche la feuille du journal *La Justice*, qui en avait rendu compte, tomba entre les mains du vieux et fidèle serviteur de l'ancienne monarchie. Ce fut pour lui en trait de lumière; il retrouvait enfin Louis XVII qu'il savait pertinemment sauvé du Temple. Son témoignage judiciaire pourrait être considéré comme un jugement sur la question, car ce fut devant le tribunal du district de Vevey qu'il déposa. Son grand âge ne lui permettant pas d'aller à Paris, il sollicita le prince de se rendre auprès de lui. Le duc de Normandie s'empressa d'accéder à son invitation et partit pour la Suisse, accompagné de l'abbé Laprade, au mois de Juin 1836. Le noble vieillard eut bientôt, avec une joie ineffable, reconnu en lui son roi légitime, qui le revoyait aussi fidèle qu'aux derniers jours de la monarchie. Son témoignage embrasse pour ainsi dire toute la cause; je ne puis le citer en entier : mais les passages que j'en vais produire, en expliquant ses motifs de reconnaissance, répandront un jour éclatant sur toute l'affaire. L'évasion y est démontrée d'une manière péremptoire.

Sur ce chef je me bornerai à constater, d'après ses déclarations,

„Que Son Excellence M. l'avoyer de Steiger, de Berne,

— lorsqu'on répandait le bruit de la mort du dauphin au Temple — le fit appeler pour lui dire qu'il venait d'être informé, par des courriers que des généraux vendéens, à *Vérone*, lui avaient expédiés, que le jeune prince avait été sauvé;

„Que *le gouvernement autrichien possède sur cet objet un document des plus précieux*, un de ses amis, feu M. P., que Son Excellence M. Thugbuth employait comme son secrétaire particulier, lui ayant déclaré avoir tenu ce document entre ses mains dans le cabinet du ministre; *que c'était un procès-verbal de l'enlèvement du Temple du jeune dauphin;*

Enfin, „qu'il savait encore que le roi choisit des serviteurs de confiance pour veiller sur le Temple et avoir des moyens de le servir avec sa famille, en cas de besoin;

„Qu'un des chefs de ces observateurs était un de ses amis nommé M. Tort de la Sonde;

„Qu'en 1820, se trouvant à Paris, il a vu dans un des salons du faubourg Saint-Germain *un des neveux de feu son ami*, qui assurait que, *dans un château de son oncle*, en 1797, il y vit un jour arriver son oncle dans sa calèche avec un jeune enfant de l'âge environ de onze à douze ans, *cheveux blonds et bouclés*, et d'une très-belle figure; que son oncle en lui parlent le nommait M. Auguste, et qu'il lui dit: „Tu as eu le bonheur de voir le jeune dauphin sauvé du Temple, gardes-en le secret."

Quant à l'identité, aux questions qui lui sont adressées par le président du tribunal, l'ancien secrétaire intime du roi Louis XVI répond:

„*J'ai reconnu le prince, en particulier en ce qu'il connaissait la cachette faite par son père, dans le palais des Tuileries; cachette que* LUI SEUL *pouvait connaître, comme ayant été* SEUL PRÉSENT, *lorsque son père l'a fermée;* de plus, *par plusieurs autres détails que le prince m'a communiqués* et qu'il s'est réservé de rendre publics lui-même. *Les détails qu'il m'a donnés sur la cachette des Tuileries sont pour moi une preuve évidente de l'identité de la personne.*

„J'avais eu connaissance de la cachette des Tuileries par S. M. le roi Louis XVI auquel je fis observer, par

l'entremise de M. de Monciel, alors ministre de l'intérieur, que l'armoire de fer qui recélait des papiers secrets pouvait être découverte dans des temps de malheur, et qu'il fallait enlever de là ce qui était convenable. *Le roi répondit* que cela était déjà fait, et que voulant prévenir le cas de sa mort il avait déposé, *dans une cachette secrète faite en présence de son fils* SEUL, les documens authentiques dont son dit fils aurait besoin un jour pour sa conduite. C'est M. *de Monciel qui m'a rapporté la réponse du roi.....*

„Je sais de plus, par le prince lui-même, qu'il a en sa possession la clef de la cassette, faite par son auguste père."

Dans un mémoire de M. Bremond déposé et inséré dans le procès-verbal, on lit encore :

„Je confirme ici tout ce qui m'est personnel, sur la manière dont j'ai reconnu en sa présence, dans le prétendant, le véritable fils de Louis XVI. *Je déclare solennellement devant Dieu et devant les hommes, qu'il n'existe sur la terre que le véritable fils de Louis XVI, qui eut connaissance de la cachette mentionnée, ayant été* SEUL *avec son auguste père lorsqu'il y fit le dépôt de la cassette, et qu'il n'y a que lui seul sur la terre qui connaisse le lieu où elle est déposée."*

Le fait du testament de Louis XVIII, Messieurs, révélé à la duchesse d'Angoulême en 1834 par l'ambassadeur du prince, M. Morel de St. Didier, trouve dans le témoignage de M. Bremond une sanction qu'il n'est permis à personne de contredire : ce sont ses paroles mêmes que vous allez lire :

„Louis XVIII, dans un document écrit et signé de sa main, fit un récit de la vie *de son neveu le duc de Normandie, et il fit un devoir à son frère de le reconnaître et de le proclamer roi de France. Ce papier extraordinaire fut fermé dans une cassette anglaise à double fond, qui était placée dans son cabinet,* et dont une dame, autre que la Dame de Qualité, avait la faveur de tout voir à son gré. *Une personne* (cette personne était M. Bremond) qui s'occupait alors de l'orphelin du Temple pour le produire sur la scène, et à qui elle avait déjà procuré des pièces importantes pour de l'argent, reçut de

sa part, en 1820, la confidence du secret déposé et l'offre de lui confier la cassette de minuit à minuit, moyennant la somme de cent mille francs, déposée et acquise en remettant la cassette. *Cette personne* en parla au comte d'Artois qui accepta l'offre, sous la réserve de la soumettre à un grand magistrat qui avait sa confiance, et qui, s'il l'approuvait, recevrait la cassette et en ferait l'examen : le magistrat n'approuva pas....."

Dans une lettre écrite au prince, M. Bremond complète des renseignemens donnés avec réserve devant la justice, et lui dit :

„A cette époque, j'avais rédigé un mémoire en votre faveur pour *Monsieur*. Je fus détourné de le présenter, parce qu'il n'était pas appuyé de preuves suffisantes, et que dans tous les cas j'échouerais en me perdant. J'eus recours au moyen de la cassette. On demandait une somme considérable pour l'enlever et me la confier pendant vingt-quatre heures. Je sollicitai une audience de *Monsieur*.....

„Il m'imposa le devoir de consulter M. le président Séguier. Je réclamai un second pour cette conférence, et le fils du comte d'Escars fut nommé. Nous nous rendîmes chez M. Séguier. J'exposai les graves motifs qui exigeaient le déplacement de la cassette pendant vingt-quatre heures, pour connaître les plans du maître. M. Séguier désapprouva les moyens et l'affaire manqua. Mais à mon voyage de 1824, *Monsieur* me donna un travail à suivre avec M. *Franchet, directeur de la police*. J'en profitai, et je lui racontai l'histoire de la cassette, de 1820. Je le priai de vérifier dans la journée si elle existait toujours dans le cabinet, et alors de prendre les mesures nécessaires pour que personne ne puisse s'en emparer. Le lendemain, *M. Franchet m'assura que la cassette que je lui avais désignée existait*, et qu'il avait pris les mesures convenables. Le jour de la mort de Louis XVIII il m'assura l'avoir portée au nouveau roi."

M. Bremond, après sa reconnaissance du prince, la fit connaître à la duchesse d'Angoulême en lui écrivant :

„Serviteur de votre auguste père, j'ai reconnu dans le prétendant, Charles-Guillaume Naundorff, l'orphelin du Temple, votre auguste frère, le duc de Normandie, et je suis devenu son serviteur.

„*Mon honorable ami, feu M. le marquis de Monciel* (ancien ministre de l'intérieur sous Louis XVI), *dont la copie du testament politique vous sera remise, a souvent gémi devant moi des illusions de V. A. R. Plusieurs fois il était sur le point d'aller vous demander une audience particulière, pour vous faire connaître l'existence de votre auguste frère. Cet honorable ami est mort dans mes bras de douleur de la catastrophe de* 1830, *et regrettant de n'avoir pu remplir son devoir en vous enlevant la cataracte dont on avait couvert vos yeux.*

„Je crois que plusieurs de vos serviteurs, trompés eux-mêmes par le prince qu'ils avaient le malheur de servir, ont pu vous faire partager leurs erreurs; mais pour vous mettre en mesure de juger, j'ajoute le fait suivant: un d'entre eux, *le duc de Blacas*, a reçu des mains de M. de Monciel le trésor de la couronne qu'il avait sauvé des mains des factieux, *pour le conserver à l'autorité du roi légitime.*

„Ce trésor, valeur réelle, était de *trois cents millions.* Il fut converti en neuf millions de rentes placés dans les fonds étrangers de préférence aux fonds français. J'ai su en 1820, de mon ami, M. d'André, qu'à sa connaissance il n'existait plus que sept millions de rentes du trésor. Depuis cette époque, il n'y pas eu lieu sans doute de le diminuer.

„Ce trésor, Madame, appartient au roi légitime, et ce roi légitime, que vous embrasserez un jour avec bonheur, c'est votre auguste frère le duc de Normandie.....

„Mon devoir est rempli, Madame. Pour récompense de mes services envers le roi-martyr et envers toute sa famille, je n'ai jamais voulu accepter que le portrait de S. A. R. Monsieur, *qu'il me donna en* 1820.

„A l'âge de 78 ans où je suis parvenu, je n'ai plus rien à recevoir de personne sur la terre; mais je dois me préparer à paraître devant Dieu, qui du moins ne me fera pas le reproche de vous avoir caché la vérité....."

—

On n'a point oublié que Joseph Paulin, — sous la direction du général de Frotté — a enlevé du Temple

un des enfans substitués au dauphin. On l'avait toujours tenu dans l'ignorance de la véritable évasion. Le prince, par M. Bourbon-Leblanc, fut mis en rapport avec *cet ancien maçon du Temple* qui apprit, alors seulement, le mystère des substitutions, s'expliqua l'erreur dans laquelle il était resté jusqu'à ce jour, et reconnut l'orphelin du Temple dans la personne de M. *Naundorff*. Voici à cet égard la déclaration de M. Bourbon-Leblanc, qui se rendit à Rouen à la fin de 1835 pour y voir Paulin.

„Vous rappelleriez-vous," demanda-t-il au prince avant de partir, „l'aventure du maçon qui, en Septembre 1792, a scellé les verroux de la porte de la chambre de Louis XVI?

„— Oh! sans doute; c'était un bien brave homme. Que je serais heureux de le retrouver, s'il existait!"

„— Vous rappelleriez-vous son nom? Veuillez seulement m'écrire les deux initiales des noms de l'homme que vous connaissez si bien.

„— Les voici :"

„Et à l'instant, le *prétendu Naundorff* me traça, en deux capitales, les lettrss *J. P.*

„— Eh bien! cet excellent homme existe; il ne demeure pas à Paris; mais je sais où il est, sous trois jours je serai près de lui.

„— Sous trois jours!.... Venez demain, et je vous remettrai une lettre pour lui. Vous saurez par ce moyen si celui qui se dit le maçon du Temple est, oui ou non, l'homme de la vérité."

„En effet, le lendemain, j'avais à ma disposition une lettre scellée en cire rouge *par un cachet particulier*. Arrivé à Rouen, et étant chez Paulin, je lui dis:

„— Je suis chargé de vous remettre une lettre qui probablement vous fera plaisir....

„Paulin prend la lettre, *regarde le cachet avec surprise*, met ses lunettes, fixe ses yeux attentifs sur l'écriture, déplie l'écrit qui déjà absorbe toutes ses facultés, lit quelques lignes, et les mains tremblantes qu'il élève vers le ciel, il s'écrie, la voix entrecoupée de sanglots: „O oh! oh! *il existe donc encore ce cher enfant!* O mon Dieu! ô mon Dieu!"

„Puis, il se lève, se dirige vers une armoire, à l'angle droit de sa porte d'entrée, ouvre avec impatience un tiroir, et m'apporte *un signe correspondant à celui qui était tracé dans la lettre,* et que je ne savais pas s'y trouver, comme si cette représentation était pour lui-même une justification de sa sincérité. Mme Paulin était présente. J'ai ensuite conduit le prince chez Joseph Paulin."

Le précis suivant de la confrontation qui eut lieu, comme moyen réciproque de reconnaissance, ajouté aux détails précédens, complète un témoignage d'identité qui ne souffre pas la résistance de l'incrédulité la plus exigeante; c'est Paulin qui interroge et le prince qui répond.

„— Qui fut témoin de l'entretien de Paulin avec Louis XVI?

„— Le dauphin."

„— Que remit Paulin au roi?

„— *Trois rouleaux* de cinquante Louis."

„— Comment les avait-il soustraits à la fouille en entrant au Temple?

„— Il les avait introduits dans le manche creux de son marteau de maçon."

„— Où furent-ils cachés à l'instant, de peur des gardiens?

„— *Dans les poches du dauphin.*"

La reconnaissance du prince, Messieurs, par M. de Joly, dernier ministre de la justice sous Louis XVI, étant une de celles qui entre tant d'autres ne comporte pas de contradiction admissible, je ne puis pas omettre de vous en entretenir, mais brièvement, parce que je me vois dans la nécessité de marcher vite vers la conclusion de la tâche que j'ai entreprise. Emporté par mon zèle à vouloir inculquer mes convictions à toutes les sortes d'intelligences, je m'aperçois un peu tard que je plaide en racontant, que nous sommes loin du récit, et que j'ai atteint la limite des généreuses concessions qui m'ont été faites par mon incomparable éditeur. Je ne dois pas abuser d'un dévouement au dessus de toute louange, ajouter sans discrétion à ses sacrifices; bien que je sache que, dans son magnifique désintéressement, le seul calcul qu'il fasse est celui de tous les moyens qui sont en son

pouvoir, pour concourir au succès de la cause royale qu'il a adoptée : et puisque j'arrête un moment ma pensée sur sa noble conduite envers nous, qu'il me soit permis de lui dire qu'il s'assure une place mémorable dans l'histoire du royal martyr du 19e siècle, et dans le cœur des infortunés descendans de ce roi que la politique a enterré tout vivant, une reconnaissance inaltérable que je partage avec eux. Quand je vois un étranger embrasser si chaleureusement les intérêts des représentans de la monarchie légitime de France, et qu'il aura eu si peu d'imitateurs dans ma patrie, j'en gémis, comme Français : je ne puis me défendre de témoigner ici l'expression des honorables sentimens qu'il m'inspire.

Au surplus, ce que je ne dis pas, les documens produits et autres que je passe sous silence, devant être l'objet des discussions de palais devant la cour, je ne vois pas qu'il soit indispensable de donner plus d'étendue à ce mémoire judiciaire. Je rentre donc dans mon sujet pour revenir à M. de Joly, et indiquer, le plus sommairement possible, les principaux incidens de l'histoire du prince qui me restent à analyser, et qui vont nous conduire au lieu funèbre ou toutes les douleurs s'ensevelissent.

M. de Joly, Messieurs, lors de l'insurrection du 10 Août 1792, accompagna la famille royale à la salle de l'Assemblée Nationale, et passa la journée entière avec les augustes prisonniers dans la loge du logographe où on les avait relégués. Il avait en outre une connaissance personnelle de beaucoup de faits antérieurs à cette fatale époque, non connus des historiens ou faussement rapportés par eux ; mais qui ne pouvaient être ignorés du dauphin. Jusqu'à l'année 1835, ce noble vieillard s'était tenu éloigné du prétendant ; *il le croyait un imposteur*. La mort de l'orphelin royal au Temple lui paraissait certaine, hors de toute controverse. Pour arrêter les conséquences d'une erreur déplorable, à ses yeux, il demanda enfin à voir *le prétendu prince*, avec l'intention bien arrêtée de déjouer les manœuvres d'un fourbe dangereux. Le duc de Normandie, enchanté de se retrouver en présence d'un ancien ministre d'État qui l'avait connu enfant, et surtout

qui l'abordait, incrédule, avec des dispositions hostiles, s'empressa d'accéder à sa demande. M. de Joly eut avec lui deux entrevues. En sortant de la première, il se sentait ébranlé, non convaincu. „Tout ce que j'affirme," disait-il, „c'est que le personnage a *le verbe, les gestes, et la démarche de Louis XVI;* et ce sont de ces choses qui ne s'imitent pas."

Pour la seconde conférence, le ministre avait préparé une série de questions sur des faits que le dauphin *seul et lui* pouvaient connaître. Ses investigations furent des plus minutieuses dans l'interrogatoire qu'il fit subir à son interlocuteur. L'incrédule fut terrassé. Il ne pouvait pas en être autrement; tout ce que le prince lui rapporta était à la connaissance de M. de Joly, et ne pouvait être su que de lui et du dauphin, qui lui rappela même *quelques mots qu'il n'avait dits qu'au ministre seul en* 1792. Ce fidèle et vénérable serviteur de la monarchie légitime consacra les derniers instans de sa longue carrière d'honneur à la défense dcs droits de l'orphelin du Temple.

Sachant se faire ouvrir toutes les portes, il alla avec un autre ami du prince fouiller dans les archives et trouva, à son grand étonnement, des preuves auxquelles il ne s'attendait pas, et qui sont d'une telle importance qu'elles résolvent, par elles-mêmes, la question d'identité avec une vérité qu'on pourrait dire mathématique.

M. Laprade, l'avocat, en 1851, m'a écrit son témoignage sur les résultats de la mission qu'il avait reçue du duc de Normandie en 1836, pour aller réclamer du gouvernement prussien la restitution des papiers dont l'avait dépouillé le ministre, prince de Hardenberg. Par suite de ses rapports officiels avec le ministre Rochow, il devint constant pour lui que l'origine royale du *prisonnier politique de Brandebourg* était connue à la cour de Prusse, et que *le cabinet prussien, qui s'était réuni* pour prendre une décision au sujet dc la réclamation du *prince natif,* connaissait très-bien les papiers dont il s'agit, et les possédait encore en original ou en copie.

L'écrit de M. Laprade se terminait ainsi:

„M. Charles Verger, ancien procureur dn roi, aujourd'hui

juge au tribunal civil de Marseille, vint visiter M. de Joly peut-être quinze jours avant sa mort, — arrivée en 1837. — Il lui demanda si dans ce moment il pourrait bien jurer que son témoignage en faveur du fils de Louis XVI était vrai de tous points; s'il ne lui restait aucun doute; s'il n'avait rien à rétracter? J'étais présent. M. de Joly écouta M. Verger qu'il connaissait déjà et répondit lentement:

„Je sais, mes amis, que je vais paraître devant Dieu qui me jugera, et ce n'est pas dans ce moment surtout que je voudrais risquer de vous tromper. Eh bien! je jure encore que c'est bien le fils de mon malheureux maître, que c'est bien le dauphin que j'ai reconnu."

„M. Verger lui dit qu'il avait voulu s'assurer par lui-même qu'il n'avait pas rétracté son témoignage; *car quelques personnes en avaient fait courir le bruit.*

„M. de Joly protesta aussitôt avec force, et il maintint les mêmes sentimens jusqu'à sa mort."

L'année 1835 fut remarquable dans la famille du duc de Normandie par la naissance de son sixième enfant, celle de *Marie-Thérèse,* dont les prénoms étaient donnés en souvenir d'une sœur ingrate qui ne méritait pas, de la part de son frère, cette réminiscence d'un bon cœur brisé par celle qu'il ne pouvait se défendre d'aimer toujours, malgré sa haine et ses persécutions. L'infortuné dauphin emporta dans sa tombe l'indicible douleur dont la méconnaissance de la duchesse d'Angoulême empoisonna sa triste existence, et, de tous les maux innombrables qui assaillirent le royal méconnu, il n'en fut point d'égal à celui de l'abandon de sa sœur. Il ne pouvait l'oublier; il en parlait sans cesse, et, jusqu'au moment de ses adieux à cette terre, il avait espéré qu'elle reviendrait à lui. La mort seule devait les réunir!....

—

Nous sommes arrivés, Messieurs, à l'une des plus navrantes époques de l'existence royale. En 1836, le fils de Louis XVI vit se réaliser le plan de proscription concerté contre lui entre les puissances politiques, les Bourbons de Prague et les flatteurs du comte de Cham-

bord. Nous allons parcourir actuellement une série d'illégalités, d'arbitraires, de dénis de justice, de la part du gouvernement français, dans ses rapports avec l'horloger de Spandau, d'une nature telle qu'elle équivaut à une démonstration irrécusable d'identité en faveur de la victime opprimée. Nous allons voir celui qu'on a traité d'imposteur s'adresser à toutes les branches de l'autorité publique, jusqu'au jour de son décès, épuiser tous ses efforts pour obtenir la faveur d'être jugé, sans avoir jamais pu se faire écouter de la justice; n'obtenir, en réponse aux accusations les plus flétrissantes contre les pouvoirs iniques, que le plus hautain mépris de toutes les garanties sociales dues à un citoyen, envers lequel on a étouffé, même, les plus communs sentimens d'humanité. Mais comme c'est moi qui, depuis 1836, investi de toute sa confiance et de ses pouvoirs, ai dirigé toutes ses affaires, et que, depuis sa mort, j'ai consacré ma vie entière à défendre sa mémoire, tant et si lâchement outragée, et à soutenir les intérêts de sa royale famille, je crois devoir faire envisager que mon opiniâtre inflexibilité à maintenir constamment la légitimité de ses droits, devenus ceux de ses enfans, est un témoignage moral que je puis opposer à toutes les incrédulités. Je le dis sans scrupule parce que j'en sens toute la valeur; que c'est celui d'un honnête homme qui peut affronter la colomnie et ne la craint pas; et qui, descendant dans sa concience, a le sentiment intérieur de n'avoir jamais manqué à l'honneur, comme homme, comme avocat, comme ancien magistrat.

L'intérêt seul de la vérité, les droits méconnus d'orphelins royaux, leur innocence et leurs malheurs, sacrifiés aux sordides calculs des diplomaties, ont donc été le seul mobile de mon dévouement à la branche aînée des Bourbons, reconnue par moi dans la personne de celui que j'ai tant aimé et si énergiquement servi. Ainsi, ma conviction, éclairée de tous les moyens d'évidence qui gouvernent la raison, s'est formée de toutes celles qui l'ont précédée, que j'avais auparavant pesées dans ma conscience, et de mes impressions personnelles. Pour résoudre avec intégrité la question, je suis remonté aux

jours désastreux de la monarchie; je l'ai approfondie par un examen sévère des temps postérieurs jusqu'à nous. Je me suis livré à une investigation sérieuse, compliquée, à une enquête historique, embrassant cinquante années de faits et d'événemens qui s'y rattachent. Mon maître et royal ami le duc de Normandie, pendant neuf ans que j'ai vécu avec lui, s'est montré à moi sans déguisement, tel qu'il était dans son for intérieur; j'ai mille fois admiré la beauté de son âme, la bonté de son cœur, son ardent amour de Dieu qu'il n'a cessé de bénir dans ses plus amères tribulations; j'ai connu tous ses écrits, fouillé pour ainsi dire dans ses plus secrètes pensées; je l'ai étudié en détail, dans ses paroles, dans toutes ses communications, dans ses souvenirs; je les ai confrontés avec une foule de mémoires historiques, de témoignages modernes, et toujours, toujours je l'ai trouvé d'accord avec la vérité, avec des vérités qu'il ne pouvait pas inventer. J'ai vu et interrogé tous les anciens serviteurs de la cour de Louis XVI, qui l'ont reconnu pour le dauphin; j'ai lu et jugé tous les écrits qui ont paru contre lui, je les ai combattus par des faits, des documens, des témoignages incontestables, et jamais une voix ne s'est élevée pour me démentir logiquement, jamais une ombre ne s'est interposée entre ma croyance et ma conscience; j'en prends Dieu à témoin, et, à l'âge de soixante-dix-sept ans, je lègue en quelque sorte ces religieuses affirmations au monde, comme une protestation contre les proscripteurs de Louis XVII et de sa famille.

Maintenant que j'ai fait ma confession de foi, je reviens à la cause. M. de Larochefoucauld avait écrit le 11 Février 1834 à la duchesse d'Angoulême :

„Le personnage qui se dit Louis XVII, indigné qu'on lui refusât une entrevue qu'il regarde comme chose fort simple, voulait se livrer à l'instant même aux tribunaux français, et leur demander *un nom qu'on ne peut lui refuser,* si, comme il l'affirme, il a en sa possession des preuves irrécusables. Dans mon opinion *ce serait une démarche fâcheuse et qu'il serait à désirer qu'on évitât.* J'ai obtenu à grand'peine qu'un mois, mais pas un jour de plus, serait encore accordé après le départ de cette

lettre, afin d'en recevoir la réponse. Le terme expiré, on n'hésite plus, m'a-t-on assuré avec un ton qui trompe difficilement. *Ce dernier mois peut donc être attendu sans danger.*"

Je ne puis chasser de mon esprit la pensée que l'attentat contre la vie du prince a eu lieu le 28 Janvier 1834, 17 jours après le mois expiré. Ce rapprochement de dates a-t-il quelque signification? J'arrête là ma pensée et je ne me le demande pas. Quoiqu'il en soit, le procès avait toujours été retardé par mille subterfuges jusqu'au jour où j'offris mes services à S. A. R. Prévenu qu'à son retour de Suisse mon royal client voulait définitivement saisir la justice de son action en réclamation d'état, je me tins prêt pour le satisfaire, et aussitôt qu'il fut revenu de son voyage, Messieurs de Joly, Bourbon-Leblanc, Briquet et moi, nous arrêtâmes en sa présence les bases de l'assignation.

En conséquence, le 13 Juin 1836, Charles-Guillaume Naundorff fit assigner, devant la première chambre du tribunal civil de Paris, Mme la duchesse d'Angoulême, M. le duc d'Angoulême et le comte d'Artois (Charles X), pour qu'il fût, contradictoirement avec eux, déclaré être le fils du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

Ainsi était donc accomplie la démarche si impatiemment désirée par l'orphelin royal, si appréhendée par sa famille de Prague. Mais les mesures étaient prises, depuis longtemps, pour toutes les hypothèses possibles, afin d'empêcher une reconnaissance judiciaire. Mme la duchesse d'Angoulême, avec l'assistance du cabinet autrichien, s'était fait promettre un déni de justice contre son frère par le gouvernement de Louis-Philippe. Aux scandaleuses sollicitations venues de là, les ministres français avaient répondu: „*qu'on soit tranquille; le procès n'aura jamais lieu.*"

Par suite de cette détermination des conseils du roi-citoyen, le 15 Juin de très-bonne heure dans la matinée, et avec une hâte qui décelait de sinistres intentions, de nombreux agens de police firent une descente chez Mme de Rambaud, rue Richer, où logeait le prince. Cinq commissaires de police introduits dans sa chambre lui déclarèrent aussitôt, sans préambule, *sans justification*

d'aucun ordre, qu'ils venaient l'arrêter et saisir tous ses papiers, au nom du roi, de la loi et de la justice si criminellement invoqués, en violant tous les droits du citoyen garantis par une charte dérisoire. M. Gisquet, préfet de police, avait reçu en même temps l'injonction formelle de faire partir de Paris le prisonnier dans les vingt-quatre heures. *Cette séquestration projetée* ne put avoir lieu par suite des réclamations immédiates que je fis auprès de ce fonctionnaire ; lui-même me l'a dit : voici comment je l'ai su.

Quand on vint pour arrêter le prince, il était alors avec deux jeunes amis qu'il édifiait par la sublimité de son langage dans un entretien sur la Providence, et par sa résignation religieuse aux souffrances d'une vie que les hommes avaient maudite. Il conserva toute la dignité de son noble caractère et dit avec calme : „Qu'on aille chercher mon avocat." Ce ton d'autorité ôte aux gens du gouvernement l'idée de la résistance ; les portes s'ouvrent, l'un des jeunes amis s'esquive et, dans moins d'une demi-heure, j'arrive accompagné de mon frère, ancien garde-du-corps du roi, et de M. Morel de St. Didier. Nous trouvâmes S. A. R. tranquillement assise. La précipitation qu'on mettait à faire une liasse de tous les papiers, pris pêle-mêle, sans examen, me donna la conviction que l'on espérait avoir accompli l'enlèvement avant mon arrivée. S'il en eût été ainsi, le prince était perdu pour nous. Je demandai au chef de la police l'exhibition du mandat en vertu duquel il agissait. Il me répondit avec insolence : „Nous sommes pressés, nous n'avons pas le temps." J'ai été procureur du roi, répliquai-je impérieusement, et je suis l'avocat du prince ; si vous persistez dans votre refus je m'oppose à l'arrestation du duc de Normandie. Le commissaire de police, singulièrement radouci, me montra un imprimé banal, signé Gisquet, préfet de police, donnant pouvoir d'arrêter ceux dont un agent pouvait lui-même inscrire les noms laissés en blanc. On y avait inséré le nom de Naundorff, avec l'indication de saisir tous les papiers trouvés à sa résidence. Cet ordre illégal n'était pas autrement motivé. Je demandai quel délit on reprochait à M. Naundorff ? „*Celui d'être étranger*," me répliqua-t-on.

J'inscrivis une protestation sur le procès-verbal du commissaire de police; je fis numéroter les papiers saisis; (il y avait deux cent deux pièces) je signai ainsi que le prince; ensuite deux agens montèrent avec nous dans une voiture de place, et je conduisis mon royal maître à la triste destination que lui assignait l'illégitime possesseur des châteaux de ses pères. Rendu à la préfecture de police, j'écrivis sur le champ une lettre au préfet pour lui demander une audience immédiate, lui déclarant que les amis du prince le rendaient responsable de la personne du prince, et qu'il en devrait compte à la France. M. Gisquet me répondit qu'étant engagé pour toute la journée il ne pouvait me recevoir que le lendemain matin à neuf heures.

Le lendemain donc, j'insistai pour la mise en liberté du prince, auquel, disais-je, on n'avait pas un acte, pas une parole à reprocher. C'est alors qu'il me fit part de l'injonction rapportée plus haut, qu'il avait reçue, en ajoutant: „Qu'ayant toujours fait surveiller mon client *depuis son arrivée à Paris,* il reconnaissait avec moi qu'il était *irréprochable sous tous les rapports;* que la mesure de rigueur dont je me plaignais provenait du ministère de l'intérieur; et que je devais m'adresser directement au ministre. Il m'assura enfin que le prince, sans de nouvelles instructions, ne quitterait pas la préfecture de police, où j'aurais la faculté de le voir tous les jours quand bon me semblerait.

Au sortir de la préfecture, j'allai assiéger le ministère de l'intérieur. L'ordre était donné de ne pas m'introduire; je ne pus jamais parvenir à voir le ministre. Cependant, je ne me découragéai point, je parlai haut et je finis par avoir une audience du sous-secrétaire d'État. Ce n'était plus un fonctionnaire public indépendant, ami de la légalité; mais un subordonné servile remplissant un rôle imposé. Je l'ai revu plusieurs fois, sachant me faire ouvrir sa porte par une sorte de violence morale; toujours sans profit pour la cause de la justice. Accompagné du marquis de la Ferrière et de Me Briquet, je portai au ministre de la justice une dénonciation contre le signataire du mandat d'arrestation, réclamant la mise immédiate

en liberté du royal prisonnier. Le haut mandataire de la loi si odieusement enfreinte n'eut pas un mot de réponse raisonnable; on le conçoit; tous les ministres de Louis-Philippe semblaient avoir juré à leur maître de laisser officiellement avilir la dignité de leur caractère.

Je ne mentionne point toutes les réclamations que nous fîmes, appuyées d'écrits publics et privés pour ramener le gouvernement dans des voies constitutionnelles; elles furent incessantes et d'une acrimonie si audacieuse que, si l'on n'avait pas craint les conséquences d'une poursuite contre moi, on m'eût fait arrêter à l'instant. Mais c'eût été laisser plaider la cause du duc de Normandie!....

Le 3 Juillet, l'auguste méconnu se pourvut devant le conseil d'Etat pour y déférer les abus de pouvoir commis envers lui, et en demander le redressement. Me Crémieux, alors avocat au conseil du roi et à la cour de cassation, l'appui de toutes les infortunes, soutint le pourvoi avec l'énergique éloquence d'un citoyen indigné de la violation de la plus sacrée des lois, celle qui garantit la liberté individuelle.

Le 14, le conseil d'Etat, dont les membres *amovibles* subordonnèrent leur décision aux volontés ministérielles, décida que les actes, contre lesquels était dirigé le pourvoi, appartenaient à la haute police du royaume; c'est-à-dire que le conseil d'Etat n'avait pas le droit de protéger la liberté individuelle contre le bon plaisir d'un ministre! C'était une dérision, une amère dérision. La responsabilité des ministres devint donc illusoire; la France de Juillet se vit placée sous l'omnipotence de l'arbitraire ministériel: elle avait fait une révolution pour laisser confisquer la Charte restaurée au profit du despotisme de la meilleure des Républiques; le pouvoir politique était inviolable! Il s'attendait, à ce qu'il paraît, à cette décision qui, n'ayant été approuvée que le 2 Août suivant par ordonnance royale, ne pouvait pas s'exécuter auparavant, car l'expulsion était consommée alors depuis dix-sept jours. Cependant j'avais prévenu le ministre de l'intérieur par écrit du recours au conseil d'Etat, pour faire suspendre le départ du prince jusqu'à ce que le corps administratif eût statué sur sa requête; j'avais même informé verbale-

ment M. Gasparin, sous-secrétaire d'Etat, que le royal détenu, désireux de suivre son procès devant ses juges naturels, seuls compétens pour apprécier la question d'état soumise à leur examen, *consentait à rester en prison,* bien qu'illégalement détenu, jusqu'à une solution définitive. Que pouvait-on objecter à cette loyale et généreuse proposition. Rien, sinon le bannissement par un arbitraire révoltant, qui témoignait précisément que c'est ce procès qu'on voulait interdire; parce que le résultat n'en était nullement douteux pour les ministres. Louis-Philippe, comme les Bourbons déchus, comptait si peu sur les sympathies nationales qu'il appréhendait, par dessus tout, la réintégration du fils de Louis XVI dans son nom et dans ses droits civils. Mme la duchesse d'Angoulême possédait de plus une fortune qu'elle n'était nullement disposée à restituer à son frère. Ainsi, tous les pouvoirs d'un gouvernement, dit avec dérision constitutionnel, enlevaient à un Français son droit inviolable de prouver en justice sa nationalité, et le déclaraient administrativement étranger pour le chasser de France!.....

En retraçant toutes ces inconstitutionalités effrayantes pour les Français, Messieurs, j'éprouve aujourd'hui les mêmes impressions que celles que je ressentis à la lecture de la lettre du duc d'Aumale, dont vous vous ressouvenez certainement, dans laquelle il eut la maladresse de vanter la probité politique de son père, en déclarant qu'il n'y avait pas une seule injustice à lui reprocher pendant tout le cours de son règne hypocrite. En effet, ce qu'il disait avec raison de l'homme de Sédan, je pouvais le dire aussi, moi, en 1836, de l'homme de Juillet:

„Je ne puis penser sans la plus vive douleur qu'au „moment où j'écris, un Français peut être arraché sans „jugement à sa famille, à ses amis, pour mourir dans „une captivité lointaine! Que dis-je sans jugement; *c'est „en secret* qu'il faut dire, et sans qu'une simple mention „au Moniteur apprenne à tous *qu'une décision administra- „tive vient de retrancher sommairement un citoyen de „la patrie.*"

L'auguste méconnu resta pendant vingt-six jours écroué au dépôt de la préfecture de police, sans qu'on l'ait

interrogé : on se faisait contre Louis XVII une risée de toutes les légalités protectrices pour les autres. Enfin on donna l'ordre de le faire partir pour l'Angleterre. Si je n'avais pas payé sa place, et celle de deux gendarmes pour l'aller et le retour dans une diligence, il était prescrit de le conduire à Calais, à pied, de brigade en brigade, comme un obscur criminel. Par une singulière préoccupation d'esprit de la part du préfet de police, le passeport qui lui fut donné, daté du 5 Juillet, le désigne sous les prénoms de *Charles-Louis* Naundorff, *natif de Prusse.* La pensée seule du duc de Normandie faisait perdre la tête aux soutiens du trône du roi citoyen.

—.

Le 16 Juillet, dans la cour des messageries royales stationnait une diligence prête à partir. Une femme du peuple s'approcha de moi et me demanda en pleurant la permission de présenter un bouquet au frère de la duchesse d'Angoulême : le bon peuple de Paris savait que ce proscrit était le fils de Louis XVI. Le prince accepta les fleurs qu'il plaça sur son cœur. Au même instant la voiture roula sur la route de Calais, emportant avec elle la fortune méconnue de la France. La femme qui avait offert le bouquet cria au conducteur : „Tu es bien heureux, toi, va, tu conduis le fils de Louis XVI !"

Depuis le rejet de la requête du prince par le conseil d'État, ne pouvant plus servir sa cause en France, j'allai le rejoindre à Londres. Au moment de mon départ je reçus la lettre suivante :

„*Paris,* 2 Août 1836.

„Ayant appris, Monsieur, que vous alliez à Londres pour les affaires de Monseigneur le duc de Normandie, je vous engage à joindre mon témoignage à celui des autres personnes qui ont pu voir, comme moi, l'intérieur de la cour de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette. Présenté très-jeune à la cour, lorsque j'étais à Versailles, je voyais tous les jours le roi et aussi la reine, entre autres, les soirs chez Mme de Polignac. Je puis donc affirmer que M. Naundorff ressemble prodigieusement à

la reine; qu'il a aussi des traits et de la tournure de Louis XVI; et que, *d'après les preuves convaincantes que j'ai eues sous les yeux,* il m'est impossible de douter qu'il ne soit véritablement le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.....

Signé „le marquis de la Feuillade,
des princes d'Aubusson."

M. de la Feuillade était chevalier de St. Louis. Il remit sa croix à S. A. R. en lui disant qu'il ne voulait la devoir qu'à son roi légitime.

Je ne traiterai point en détail l'histoire de notre séjour en Angleterre, qui dura neuf années et fut une nouvelle source de bien dures tribulations pour l'orphelin du Temple: j'en relaterai seulement les principaux incidens.

Le prince, jusqu'au moment où on lui suscita des entraves qui lui enlevèrent le dernier espoir de justice, se flattant qu'il pourrait suivre son procès, par défaut, contre la duchesse d'Angoulême, publia comme document judiciaire à l'appui de sa demande en réclamation d'état *l'Abrégé de l'Histoire des Infortunes du Dauphin,* reproduit dans cet ouvrage jusqu'à l'année 1810. J'ai entendu élever, tout dernièrement encore, des objections irréfléchies contre la précision des souvenirs de l'orphelin du Temple. Pour y répondre, j'affirme que ce livre a été écrit sous sa dictée, pour ainsi dire sans désemparer, comme une suite de causeries dont l'intérêt se doublait d'une description si représentative, qu'en attestant l'exactitude d'une mémoire prodigieuse, elle rendait présens, pour le secrétaire du royal narrateur, qui était mon frère, et pour moi, les époques, les lieux, les événemens retracés; et particulièrement la reconstruction de la Tour du Temple faite sans l'aide d'aucun livre.

Le 21 Novembre 1836, deux cent cinquante exemplaires de *l'Abrégé* furent expédiés en France. La police et le gouvernement avaient été pris au dépourvu par la célérité et le secret de l'envoi. Au bout de huit jours, tous les exemplaires se trouvaient vendus et l'on nous demandait une nouvelle expédition. Mais le gouvernement s'était ému de voir la vérité circuler dans Paris et dans les provinces. Comme on

avait confisqué la liberté du prince, son instance devant le tribunal, on ne devait pas plus respecter ses droits de propriété. En conséquence un second envoi du document judiciaire (266 ex.), fut saisi à la frontière et, par ordre du ministère de l'intérieur, transmis à la préfecture de police à Paris.

—

Disons quelques mots de la haute police du royaume devant laquelle avait été renvoyé le demandeur en réclamation d'état. Il présenta le 10 Janvier 1837 une pétition à la Chambre des députés et à celle des pairs. La Chambre des pairs n'a pas daigné en faire un rapport. On lit dans le compte rendu de la séance à la Chambre des députés, le 8 Février 1837 :

„M. Merlin rapporteur : le sieur Charles-Louis, se disant duc de Normandie, à Londres, se plaint de ce qu'il aurait été arbitrairement expulsé de France, et il demande à y rentrer. Le pétitionnaire a exercé pendant plusieurs années la profession d'horloger en Prusse ; *il n'est venu en France qu'animé de mauvaises intentions ; le gouvernement en l'éloignant a fait preuve à la fois de modération et de sagesse :* la commission propose de passer sur la pétition à l'ordre du jour : — adopté."

On joignait l'insolence et le mensonge à la prévarication. Des élections générales ayant amené une nouvelle Chambre des députés, le prince lui présenta, ainsi qu'à la Chambre des pairs, une dernière pétition le 21 Janvier 1838. Des membres des deux Chambres s'étaient engagés à la soutenir ; Messieurs de la pairie ne s'en occupèrent pas. On m'a assuré qu'à la Chambre des représentans du peuple, — si toutefois le rapport en a été fait — on n'en fit qu'un simulacre, dans un moment où la salle était déserte ; mais si bas, si bas, que l'ordre du jour fut prononcé sans que la plupart des votans sussent de quoi il s'agissait. Nous avions fait imprimer cette pétition dans le dessein d'en adresser un exemplaire à tous les élus de la nation. Vingt-cinq copies furent d'abord chargées au bureau des diligences générales pour Paris ; chaque exemplaire sous enveloppe portant le nom d'un

député : les ministres, par dépêche télegraphique, avaient transmis l'ordre de la saisir à la frontière. Aucun député ne la reçut. Le droit de pétition était aboli pour le fils de Louis XVI; toute justice lui était refusée. On ne lui laissait la ressource d'aucun moyen de publicité pour la manifestation de ses droits. Une fois le parti pris d'être injuste et cruel envers lui, on ne sut plus s'arrêter dans les voies inconséquentes de l'arbitraire et des abus de pouvoir. Le gouvernement organisa contre lui une police spéciale à l'intérieur et à l'extérieur, et des ordres furent donnés de soumettre à une rigoureuse perquisition tout ami du prince quittant Londres pour retourner sur le continent. Relativement à ses communications privées par la poste, on viola le secret des lettres de la manière la plus impudente. On peut s'en faire une idée par l'ordre suivant donné un jour au commissaire de police Colin :

„De se transporter à l'hôtel des postes, à Paris, pour „y saisir toutes lettres adressées ce jour au château de „Bréon, canton de Château-Gonthier, soit au comte de „Bréon, soit à tous autres habitans de la commune de „Bréon ou du château de la dite commune."

Il y eut alors et tout-à-coup un déploiement de rigueurs telles, qu'on n'aurait pu se l'expliquer que s'il se fût agi d'une conspiration flagrante contre l'État. Les personnes les plus connues à Paris et dans les provinces pour avoir des relations avec le duc de Normandie furent interrogées; visites domiciliaires et saisies de papiers se pratiquèrent chez elles avec un arbitraire inqualifiable. Nous ne pouvions nous en rendre compte quand nous fûmes éclairés par une commission rogatoire envoyée en Suisse aux magistrats de Vevey pour recevoir la déposition de M. Bremond sur tous les faits qui se rattachaient à l'existence de Naundorff, contre lequel s'instruisait une procédure, et *qui était inculpé d'escroqueries commises au moyen des faux noms et fausses qualités qu'il prenait, comme fils de Louis XVI.* L'acte était signé Zangiacomi, juge d'instruction à Paris.

C'est ainsi que le duc de Normandie apprit la poursuite correctionnelle dirigée contre lui. Nous sûmes aussi qu'il avait été décerné contre moi, *absent*, l'avocat du prince,

un mandat d'arrêt. Les ministres n'avaient pas osé m'attaquer lorsque je les harcelais tous les jours à Paris pour les rappeler à leur devoir : ils étaient devenus braves, depuis que la mer nous séparait.

Le but de cette étrange tactique était évidemment d'intimider les partisans du prince, de surprendre des secrets qu'on croyait confiés à des amis de l'auguste inculpé, d'empêcher dans tous les cas les manifestations de dévouement, les secours pécuniaires et d'arrêter plus particulièrement encore le cours de la justice que le proscrit se proposait de poursuivre du lieu de son bannissement.

Tous les témoins honorables appelés en justice, malgré les apparences menaçantes dont on entourait leur témoignage, soutinrent énergiquement leur conviction, de sorte qu'on pourrait dire que les preuves de l'origine royale du soi-disant étranger, débordaient la traîtreuse et mensongère instruction correctionnelle. Il arriva même un moment où Louis-Philippe, à qui l'on rendait compte journellement des suites de cette affaire, se sentit mal à l'aise de tout cet étalage de dépositions consciencieuses ; il donna l'ordre de suspendre la procédure, et se garda bien de la laisser mettre à fin par une décision de la Chambre du conseil. On la tint en réserve comme une menace d'avenir. Nous la verrons reparaître en 1840 ; et cette arme d'impostures officielles, froidement délibérées, servit à terrasser ceux qui l'avaient imprudemment soulevée.

—

Les persécutions contre le fils de Louis XVI s'étendirent jusqu'à sa famille. Elle vivait à Dresde fort inoffensive et ne s'occupait pas du tout de politique. Mais elle attirait sur elle une bienveillante attention depuis que le chef de leur maison avait été banni de France. Le public impartial commençait à ouvrir les yeux et à voir clair dans les manœuvres de la politique.

Dresde est une ville de passage pour les sommités de l'Europe, qui se rendent dans les divers lieux de la Bohême fréquentés pour ses eaux thermales, et dont Carlsbad fut plusieurs fois favorisé de la présence de la duchesse d'Angoulême. La famille du duc de Normandie

était donc le sujet des conversations de tous ; la conviction de la vérité se propageait dans tous les gouvernemens par de hauts personnages, hommes et femmes du premier rang de toutes les nations, qui la reportaient avec eux dans leur pays : les voyageurs lui faisaient parcourir le monde.

Parmi les croyans à l'identité du prince, nous le savons, on remarquait le docteur de Caro, si éminemment distingué par ses talens et l'énergie d'une probité inflexible. Il excitait vivement l'intérêt de sa nombreuse clientelle en faveur des Bourbons de Dresde, qui prouvaient l'identité de leur père par leur physionomie si bourbonienne. Cette ville comptait aussi de nombreux partisans du royal proscrit, entre autres, Mme la comtesse de Choiseul Gouffier, dont j'ai déjà fait mention, Mme Forest, première femme de chambre de la feue reine du roi Auguste de Saxe, M. le baron de Gablenz, lieutenant-général, commandant militaire de Dresde, M. de Leysser, aussi lieutenant-général saxon, M. le baron de Schorlemer, chambellan du roi de Saxe, M. de Lindenau, ministre de l'intérieur du royaume de Saxe, et beaucoup d'autres personnes de distinction.

C'était intolérable pour les proscripteurs de Louis XVII, qui perdaient le fruit de leurs trames si péniblement ourdies pour empêcher sa reconnaissance. Cet état de choses ne devait pas durer. L'ambassadeur de France était déjà intervenu antérieurement afin qu'on renvoyât de de Dresde la famille du *prétendu horloger ;* mais le ministre saxon avait répondu que cette famille, ayant justifié de ses moyens d'existence et ne méritant aucun reproche, continuerait de jouir de tous les privilèges accordés aux étrangers. Les diplomaties alors se réunirent pour aviser par quels expédiens ils pourraient faire quitter la Saxe aux enfans du personnage qui grandissait, dans les sympathies publiques, de tous leurs modes impuissans d'oppression. *La Prusse* interposa directement sa maligne influence ; elle réclama la femme et les enfans de l'ancien HORLOGER DE CROSSEN comme *sujets prussiens.*

Le gouvernement saxon ne pouvant se dispenser d'obtempérer à cette injuste exigence a, le 23 Août 1837, par une finesse de rédaction bienveillante, digne protestation

contre la teneur du mandat prussien, adouci la mesure vexatoire qu'on réclamait, en reconnaissant virtuellement, dans l'ordre d'expulsion, que la famille expulsée était celle de Louis-Charles, duc de Normandie, se nommant Naundorff.

La famille royale se retira en Suisse où M. Bremond loua pour elle le château de Grandclos.

—

Passons à des faits d'un autre ordre. Le 1ier Août 1837 le prince reçut d'un de ses amis de Paris la lettre suivante :

„Mouseigneur,

„.....J'ai déjeûné ce matin chez le marquis de....., où mon zèle pour votre service est connu; il m'a dit:

„Si j'avais un bon conseil à donner au prince, je lui dirais : les couronnes aujourd'hui sont hérissées d'épines; elles ne sont donc pas à envier. Si le prince est assez philosophe pour assurer de préference son repos et celui de sa famille; en un mot, s'il cesse de vouloir prétendre au trône, *je suis prêt à passer avec le roi un traité* qui garantirait au prince 1° la restitution de la cassette qui est restée au château; 2° un million qui lui serait compté à l'instant pour acquitter ses dettes; 3° un million de revenus comme apanage de prince reconnu, et même une somme plus forte s'il le désire.

„J'exige de vous," m'a dit le personnage, „que vous ne citiez mon nom que dans le cas où le prince acquiescerait à la proposition; mais je vous autorise à lui en donner connaissance le plus tôt possible."

„C'est ce qui vient de m'être dit et affirmé à l'instant : j'attends donc vos ordres."

Le prince voulait une reconnaissance judiciaire. Depuis son renvoi de France, il n'avait plus confiance en Louis-Philippe. Il refusa d'entrer en négociation avec cet hypocrite souverain qui lui faisait offrir ses faveurs en le tenant toujours loin de ses juges.

L'année suivante, une autre proposition, d'une nature étrange, et conditionnelle aussi, fut faite au fils de Louis XVI. Le 29 Août 1838, M. Morel de St. Didier lui écrivit:

„Monseigneur,

„.....J'ai été mis au fait d'un incident que je me suis chargé de transmettre à V. A. R..... je le ferai donc en ayant l'honneur de lui rendre compte, avec une exactitude fidèle, de ma conversation avec M. X..... prié de passer chez lui, je m'y suis rendu. Il m'a déclaré:

„Que deux personnes non suspectes, tenant un rang distingué dans la société et propriétaires dans son pays, se sont présentées chez lui. L'un de ces Messieurs très-connu de lui depuis de longues années lui a dit:

„.....Puisque vous partagez entièrement notre opinion sur la nécessité d'arracher le prince de la main des Anglais, *pour le réunir à sa famille en Suisse,* je vous dirai que nous avons formé une société pour lui fournir tout ce qui sera nécessaire à l'adoucissement de tant d'infortunes.

„Trois cent mille francs sont prêts à être mis à la disposition du prince, *s'il consent à remplir la condition que nous mettons à notre proposition.* Cinquante mille francs lui seront comptés immédiatement pour liquider ses affaires, et pourvoir aux moyens de quitter l'Angleterre et de rejoindre sa famille. Comme il faut au prince un trésorier, il sera indiqué *en Suisse* un banquier, chez lequel seront déposés deux cent quarante mille francs d'abord, qui resteront à sa disposition pour ses dépenses au fur et à mesure de ses besoins; cette somme sera constamment complétée par les versemens que fera la société; et enfin, *il y a dix mille francs pour vous si vous faites faire cette affaire.* Mais tout cela ne s'effectuera qu'autant que le prince consentira à aller rejoindre sa famille *en Suisse. Sans cette condition rien n'est possible.....*"

„Ces Messieurs attendent avec impatience la réponse de Votre Altesse Royale....."

L'incognito que gardaient ces Messieurs rendit leur générosité suspecte. Le prince leur fit répondre que leurs propositions eussent été nobles, si elles avaient été sans condition; et qu'ils se gardassent bien de croire que, pour de l'argent, il serait à la disposition des partis, quels qu'ils fussent.

—

La famille de S. A. R. quitta la Suisse pour la rejoindre à Londres dans les derniers mois de cette année 1838. Nous résidions alors, le prince et moi, chez M. Batt, n° 21, Clarence-Place. Une maison assez vaste pour nous loger tous fut louée sur la place de Camberwell-Green, à très-peu de distance de la nôtre. Tous les jours nous allions prendre nos repas en commun, et nous retournions coucher à notre ancienne habitation, parce que les chambres qui nous étaient destinées ne se trouvaient pas encore entièrement disposées pour nous recevoir. Le mercredi, 13 Novembre, à cinq heures et demie du soir, pendant que nous dînions, on informa le prince qu'un Français malheureux réclamait son assistance, et insistait pour le voir. Interrogé, il répondit qu'il était un réfugié vendéen, condamné à mort pour avoir pris part au mouvement politique organisé par la duchesse de Berry; qu'il s'appelait Désiré Roussel; *qu'il venait de Suisse*, et qu'il habitait depuis trois mois l'Angleterre. La police a constaté qu'il était venu à Londres le 17 du mois de Janvier dernier, qu'il avait de nouveau débarqué à Liverpool, il n'y avait pas longtemps, et que quelques mois auparavant il était à Londres. C'était un assassin envoyé pour tuer le duc de Normandie.

Dans la première quinzaine du mois d'Août, à notre dernière résidence, — que nous avions quittée depuis quelques jours — un individu se présenta avec une lettre pour le duc de Normandie, manifestant un grand désir de le voir. Cette lettre me fut remise à Clarence Place. Il retourna trois fois chercher la réponse, insistant pour voir le prince. Je lui fis dire que le prince était à la campagne, et qu'il devenait inutile de faire de nouvelles démarches auprès de lui. Il s'informa alors quand le prince serait de retour..... cet homme était *Désiré Roussel* qui, sous un autre nom, dès son arrivée à Londres, cherchait à se rapprocher de S. A. R.

J'arrive au 16 Novembre. Ce jour-là à six heures et demie du soir, le prince et moi nous allâmes faire nos préparatifs de déménagement, devant quitter le soir la maison. M. l'abbé Laprade nous accompagnait. Vers huit heures et demie, le prince eut besoin de se rendre au

jardin où étaient les lieux d'aisance. Un brouillard fort épais ajoutait encore à l'obscurité. Je lui proposai de l'accompagner; il ne voulut pas y consentir, prit un flambeau et sortit. M. Laprade et moi nous étions au salon dans une parfaite sécurité, qui fut bientôt troublée par une effroyable détonation et un cri déchirant.

Nous nous précipitons au jardin, nous appelons le prince; nous courons à l'endroit où nous supposions qu'il devait être, et nous le trouvons étendu par terre. Je veux le relever; le royal infortuné me dit d'un ton pénétrant: „Prenez garde, mon ami, je suis blessé....." Environ un quart d'heure après le bruit des coups de feu, des hommes de la police et beaucoup de témoins virent trois fusées lancées d'une rue où avait résidé l'assassin. On ne sut que plus tard la vraie cause de ces signaux. Il est résulté des rapports des agens de police que l'assassinat était prémédité et l'œuvre de plusieurs misérables qui l'avaient concerté ensemble.

Assistés des personnes de la maison, nous relevâmes le prince et le conduisîmes dans son appartement. Il nous dit qu'au moment de sortir du cabinet il avait entendu marcher, mais pensant que c'était un de nous, qu'il ouvrit la porte sans défiance et se vit en face d'un homme qui tenant un pistolet de chaque main, les lui porta sur la poitrine et les déchargea soudainement, au moment où, élevant le flambeau pour regarder, il s'était tourné un peu. „La commotion fut si forte," ajouta l'auguste blessé, „Que je crus être coupé en deux et fus renversé comme par l'effet de la foudre."

Les pistolets contenaient double charge; deux balles étaient entrées dans le haut du bras gauche; et le second coup avait frappé au cœur. Sans le mouvement que fit le prince, il eût infailliblement été tué sur le champ. La partie de l'habit sur la poitrine atteinte du coup de feu était brûlée, ainsi que le gilet et la chemise. M. Brown, l'un des docteurs appelé auprès du prince et qui fit l'extraction des balles, a dit dans sa déposition:

„Ma ferme conviction est que deux pistolets simples ont été déchargés sur le duc. Les deux balles que j'ai extraites du bras ont dû partir du même canon. Mais en

outre je découvris sur le côté gauche une contusion d'un caractère si grave, que je me vis dans la nécessité d'y appliquer cinquante sangsues."

Désiré Roussel fut arrêté le lendemain. Le prince fut loin de se réjouir de l'arrestation de ce scélérat. Il déclara qu'il n'entraverait pas le cours de la justice; mais que, si l'on avait besoin de sa parole pour l'envoyer à la mort, sans trahir la vérité, il ne la donnerait pas; qu'il était l'instrument de ses cruels ennemis et qu'il lui pardonnait. Le digne fils du roi-martyr, pardonnant comme lui à ses bourreaux, mit en pratique la sublime générosité de son âme; *car je puis affirmer qu'il avait reconnu l'assassin.* S'il eût juré positivement qu'il le reconnaissait, cet homme atroce eût été pendu.

J'ai reproduit dans les *Intrigues Dévoilées* la totalité des débats criminels, je ne les retrace pas; mais je dois signaler un incident de haute portée qui marqua les premiers instans de la perpétration du crime. M. Brown, étant retourné chez lui pour aller chercher les instrumens nécessaires à l'extraction des balles, revint tout ému, presque tremblant, et nous dit:

„A peine étais-je dehors (il était dix heures du soir) qu'un étranger sort de la foule qui encombre les avenues de la maison. Enveloppé dans son manteau, il se cachait la figure; il m'aborde brusquement et, du ton d'un homme fortement agité, me demande : „*Le prince est-il mort?*" Tout interdit de cette question et de la contenance de l'individu, je ne pus que répondre : „Non, mais il est grièvement blessé." „*Mourra-t-il,*" ajouta l'inconnu, en me suivant? „J'espère que le prince français n'est nullement en danger," répliquai-je; et aussitôt cet étranger, que je pense actuellement être un complice de l'assassin, disparut avec précipitation."

Le lendemain de l'attentat Mme la comtesse du Plessis vint voir le prince, et, indignée, nous rapporta que le baron Capelle, l'un des derniers ministres de la seconde usurpation, et l'agent de la famille royale déchue, débitait partout :

„*Que cet assassinat était une comédie; que l'imposteur ou quelqu'un de ses amis avait tiré sur lui pour exciter l'intérêt public en sa faveur!.....*

Les balles ayant manqué la victime royale, on sentait l'importance d'essayer de détruire dans l'opinion publique ce second témoignage d'identité par le sang.

—

Je vous ai dit, Messieurs, que la poursuite en escroquerie non terminée était une menace d'avenir, un instrument d'oppression dont on se réservait de faire usage selon les circonstances : assurez-vous que j'avais raison. On se proposait d'introduire dans l'instruction une nouvelle origine prussienne, qu'on attribuerait au prince, et qui n'était pas encore trouvée. M Zangiacomi avait laissé entrevoir son intention en demandant à Mme de Générès, témoin appelé devant lui :

„Si le gouvernement prussien reconnaissait que votre prince est prussien, et si l'on trouvait son origine, que penseraient ceux qui le croient le fils de Louis XVI ?"

Cette ridicule conception fut enfantée le 9 Juillet 1839, dans le cabinet du ministre de l'intérieur en France, et le gouvernement français la fit circuler sous la signature de M. Dejean, conseiller d'Etat, directeur de la police du royaume, *pour le ministre et par son autorisation.* Elle est énoncée ainsi dans un écrit officiel :

„.....Renseignemens sur la moralité, les antécédens et la position sociale du Sieur Naundorff (Charles-Guillaume) qui cherche à se faire passer pour le fils de Louis XVI.

„Voici en substance ceux qui existent dans les archives de mon ministère ; *ils ont été communiqués officiellement par le gouvernement prussien et à M. le ministre des affaires étrangères :*

„*Naundorff est signalé comme issu d'une famille de juifs établie dans la Prusse polonaise.....*"

Le gérant du *Capitole,* journal publié à Paris, reproduisit l'imposture ministérielle, en y joignant des réflexions diffamatoires contre les partisans du duc de Normandie, qui soutenaient ses droits par leurs écrits.

Le prince et moi, nous écrivîmes en Prusse pour demander s'il était vrai, que le gouvernement prussien eût transmis au ministre de France la fausse origine donnée au duc de Normandie ? Voici la réponse du cabinet prussien :

„Comme vous avez exprimé le désir d'être informé s'il est vrai que le gouvernement prussien ait élevé la prétention que vous descendez d'origine juive, je n'hésite pas à vous assurer que le dit gouvernement n'a pas élevé cette prétention et que, de plus, il n'aurait pu le faire, ne connaissant aucune circonstance dont on puisse inférer une telle origine.

„*Berlin*, 27 Août 1840.

„Le ministre de l'intérieur et de la police,

Signé „Rochow."

Ainsi le ministre de France recevait un démenti formel: il avait inventé la calomnie. La publicité qu'y donnait le gérant du *Capitole*, détermina l'auguste calomnié et moi à le citer devant le tribunal de police correctionnelle. C'est à cette occasion que Me Jules Favre rédigea la consultation insérée dans l'avant-propos. Il plaidait pour moi, Me Briquet pour le duc de Normandie. A la première audience, aussitôt que la cause fut appelée, nous ne fûmes pas peu étonnés de voir M. l'avocat du roi se lever et dire: „Que notre plainte en diffamation n'était pas actuellement recevable, parce qu'il existait contre Naundorff une procédure en escroquerie, laquelle n'était pas encore terminée."

Nos avocats conclurent formellement à ce que cette procédure d'escroquerie fût promptement mise à fin. Le tribunal rendit son jugement, par lequel il annula la citation donnée à la requête du prince, attendu qu'il ne justifiait pas des noms, titres et qualités qu'il prenait; et, en ce qui me concernait, il continua la cause à huit semaines, prescrivant au ministère public de tenir la main à ce qu'une ordonnance de la Chambre du conseil fût rendue, sur le résultat de l'instruction correctionnelle avant l'expiration du sursis prononcé.

A l'audience définitive du 15 Janvier 1841, le substitut du procureur du roi déclara: „*Que la Chambre du conseil avait décidé qu'il n'y avait pas lieu à suivre pour le délit d'escroquerie imputé à M. Naundorff.*" C'était implicitement le reconnaître pour le fils de Louis XVI.

Toutefois le tribunal ne put se résoudre à rendre une justice qui complétât notre victoire; il décida que: „*Je n'avais pas été clairement désigné* dans l'article du Capitole."

Néanmoins les résultats de ce procès furent immenses en faveur de l'orphelin du Temple. Quelques passages d'une lettre que notre éminent avocat, Me Jules Favre, adressa au prince le 31 Janvier 1841, vont les faire ressortir:

„Monsieur le duc,

„.....Vous m'avez demandé mon faible appui pour obtenir ce que tout citoyen à le droit de réclamer, un nom, un état civil, une famille; je vous ai sincèrement promis d'aider de tout mon pouvoir vos efforts pour faire triompher la vérité: c'est à quoi M. de la Barre et moi nous ne cessons de travailler.

„Une pareille œuvre, environnée de difficultés énormes suscitées par la politique et le discrédit où les préjugés ont fait tomber votre cause, exige une grande circonspection; et je ne pense pas que jusqu'ici nous ayons fait fausse route. Lorsque M. Gruau de la Barre est venu en appeler à mon dévouement, il s'agissait d'attirer l'attention publique par un exposé de votre situation; le procès en diffamation nous en fournissait une occasion: nous l'avons saisie. De plus, nous devions contraindre les magistrats à se décider dans *l'instruction criminelle commencée contre vous pour usurpation de titres et escroquerie.* Il était de la plus haute importance de les conduire à une solution. Défavorable, elle nous permettait de plaider votre cause devant le tribunal correctionnel; *favorable,* elle devenait un argument de plus pour vous. *Nous avons réussi. L'ordonnance a été rendue, elle a reconnu que vous n'aviez commis aucun délit, par conséquent qu'il n'y avait pas eu usurpation de votre part lorsque vous vous étiez qualifié de fils de Louis XVI....*

„M. Gruau de la Barre a fait un premier pas immense en publiant le mémoire qu'il a répandu dans le public. Ce mémoire a été lu et apprécié; excellent dans toutes ses parties, c'est une parfaite préparation à nos entreprises ultérieures. Il sera notre point de départ pour nos attaques nouvelles....."

Mais les ennemis du fils de Louis XVI veillaient pour prévenir le triomphe décisif qui nous était infailliblement réservé, si nous avions pu poursuivre nos avantages. La trahison s'insinua dans son plus intime entourage; il éprouva dans cette circonstance un accroissement d'infortunes qui dut changer le cours des résolutions arrêtées. Je passe sous silence les évènemens douloureux qui firent à la famille royale, pendant près de deux années, une des plus navrantes existences qu'il soit possible d'envisager. Toutefois je ne dois pas omettre de relater un nouvel attentat contre la vie du prince par le feu.

Le 29 Mai 1841, un individu, déguisé, en corrompant la servante, pendant une absence du duc de Normandie, avait pénétré dans le laboratoire où il préparait des projectiles de guerre de son invention. A son retour, il ne fit aucune remarque extraordinaire, si ce n'est qu'une clef, semblable à la sienne, avait été laissée dans l'appartement. Le jour suivant, à la suite d'une nouvelle absence, pendant qu'il travaillait à ajuster une pièce de mécanique, le feu éclata soudainement dans un coin de l'atelier. Des matières chimiques inflammables avaient évidemment été cachées pendant son absence dans un tas de combustibles. A l'instant même tout l'appartement fut en feu. Malheureusement le prince avait laissé près de la fenêtre un petit baril rempli de matières explosives. L'infortuné, effrayé du danger imminent de l'explosion, se précipita au milieu des flammes pour s'emparer du baril et le jeter par la fenêtre; mais à ce moment la matière qu'il renfermait s'enflamma et l'explosion suivit immédiatement. Quoique le baril fut déjà hors de la fenêtre, par où s'échappa la plus grande force de l'explosion, la figure du prince fut horriblement brûlée ainsi que ses deux mains. Il se vit alors enveloppé de flammes. Ses vêtemens prirent feu et après des efforts inouis il parvint enfin à se rendre maître de l'incendie. Il fut longtemps et gravement malade à la suite de ses brûlures.

La naissance d'*Adelberth* avait eu lieu le 26 Avril 1840. Il fut le premier Bourbon né en Angleterre, et inscrit comme fils de France sur les registres de l'état civil. Sa

ressemblance identique avec l'orphelin du Temple enfant l'a souvent rendu en Angleterre un témoignage vivant d'identité par la comparaison de sa physionomie avec les portraits du jeune dauphin. *Ange-Emmanuel,* le dernier Bourbon de la branche aînée alors, inscrit comme son frère dans ses qualités de prince français, naquit le 13 Mars 1843.

—

Les persécutions contre le prince, Messieurs, le suivirent jusque sur le seuil de sa tombe. Dans le mois de Janvier 1845, ses affaires et la possibilité d'assurer un sort indépendant à sa famille, par la vente d'une partie de ses inventions de guerre, le décidèrent à entreprendre un voyage qui l'obligeait à traverser la Hollande. Toutefois ne jugeant pas à propos de voyager ostensiblement sous son nom de prince, pour éviter en route les tracasseries de la politique, il se fit inscrire dans le passeport du colonel Butts, qui l'accompagnait, comme attaché à son service, et prit un passeport particulier sous le nom de Bourbon, qui ne devait lui servir qu'au lieu de sa destination. Ce fut M. May, — quoique d'origine anglaise, consul hollandais, — qui délivra les deux passeports; on ne lui avait pas confié que M. de Bourbon était la personne attachée au colonel, inscrite dans le passeport. Après réflexion, il prétexta une irrégularité dans le passeport de M. de Bourbon, pour le lui redemander afin de la rectifier : le prince refusa de le rendre. Le jour du départ du bâtiment, M. May se trouvait à bord, et quelqu'un, qui le rapporta aux voyageurs, entendit le consul dire au capitaine : „*Vous avez avec vous le duc de Normandie,* c'est un homme dangereux : au surplus, vous savez ce que vous avez à faire." Le temps était magnifique, la traversée heureuse et rapide; mais en vue des côtes de la Hollande le capitaine fit jeter l'ancre et resta stationnaire pendant quarante-huit heures. Un homme avait été envoyé de Rotterdam dans une barque, pour chercher les dépêches. Le troisième jour seulement le paquebot entra dans le port : les passagers débarquèrent.

Des agens de police abordèrent le prince aussitôt et

le prièrent de leur remettre son passeport. „Je n'en ai point," répondit S. A. R., „je suis attaché au service du colonel Butts." „Le colonel est le serviteur," reprit-on, „Vous êtes le maître, vous avez un passeport sous le nom de Bourbon et vous êtes le duc de Normandie: nous avons l'ordre de vous arrêter; veuillez nous suivre au bureau de la police." L'incognito du prince se trouvant dévoilé par la perfidie du consul hollandais, il se vit obligé de se soumettre. On lui prit son passeport et l'on plaça un agent de police à la porte extérieure de l'hôtel où il était descendu: défense lui était faite de sortir de la ville sans autorisation. Le surveillant montait la garde le jour et la nuit, et suivait le duc de Normandie partout où il allait. Cet arbitraire du pouvoir dura pendant quinze jours environ, et ne cessa que par une auguste volonté. M. van Buren, avocat à Rotterdam, embrassa la cause de la justice avec une énergie et un dévouement dignes des plus grands éloges. Il adressa de pressantes réclamations à l'autorité supérieure, qui n'y eut aucun égard. Alors il somma, par un exploit d'huissier, le directeur de la police de restituer immédiatement le passeport indument retenu. Ce fonctionnaire déclara formellement qu'il ne le remettrait, qu'autant que le duc de Normandie consentirait à repartir sur-le-champ pour Londres: on offrit même de lui payer ses frais de retour. Une pareille injonction ne pouvait être acceptée. Fermement résolu à défendre ses droits en justice, et à dénoncer à l'opinion publique la mesure vexatoire dont il était victime, le duc de Normandie me manda de le rejoindre sans délai afin que je dirigeasse son action judiciaire conjointement avec M. van Buren.

En définitive, le résultat de nos démarches auprès du gouvernement fut que le royal persécuté se décida à fixer sa résidence en Hollande. Depuis ce moment, il n'eût qu'à se louer de ses rapports avec les fonctionnaires publics et les habitans du pays. Tous les procédés à son égard furent ceux d'une bienveillante hospitalité, et des convenances dues à sa position royale autant qu'à ses hautes infortunes. Si cette terre lui fut un moment hostile, c'était l'effet d'une surprise de la

politique, dont la pernicieuse influence échoua devant le bon esprit de la législation qu'on respecte dans le royaume des Pays-Bas, et le gouvernement lui devint loyalement ami, sous la protection tacite du chevaleresque et à jamais regretté Guillaume II, *seul souverain* dont les nobles sympathies lui faisaient entrevoir un avenir plus heureux.

Il n'en devait pas être ainsi; sur cette terre hospitalière devait se creuser pour le roi légitime de France la tombe que lui refusa son ingrate et aveugle patrie. Là devait mourir, ainsi qu'il avait vécu, le proscrit de la terre, dépouillé de son nom, de sa fortune, pauvre et méconnu, ne laissant pour héritage que le souvenir de ses vertus et les malheurs attachés à sa naissance. Depuis sept mois il vivait loin de sa famille, s'efforçant de lui procurer par les œuvres de son génie une existence assurée. Il allait y parvenir, ayant passé un traité avec le gouvernement, représenté par les ministres de la guerre, de la marine et des colonies, quand une maladie se déclara subitement par des douleurs atroces, symptômes effrayans qu'il attribuait au poison.

Au milieu du mois de Juin, le duc de Normandie et moi nous avions été passer quelque jours à La Haye. Le lendemain d'une promenade que nous fîmes à Scheveningue, il se trouva subitement pris de violentes coliques qui, pendant deux jours et une nuit, ne lui laissèrent pas un instant de relâche. Son corps se raidissait convulsivement, il se tordait dans son lit, et au milieu d'affreuses douleurs répétait sans cesse, avec les accens d'une forte conviction: „Mon ami, mon ami, je meurs empoisonné." Un des plus habiles médecins de La Haye fut appelé; il attribua les souffrances du duc de Normandie à un refroidissement sur les bords de la mer. Je ne quittai pas le chevet de l'auguste malade, et je pus recueillir, une à une, les plaintes navrantes qui s'échappaient de ce cœur royal brisé par une succession non interrompue d'implacables inimitiés. „Qu'il est triste," s'écriait-il „Qu'il est triste de mourir quand la conscience n'est pas tranquille! Mais *qu'on lise dans mon cœur, il n'y a rien de faux* ....."

Pendant toute la nuit du second jour, le prince eut un sommeil d'abattement qui le plongea dans un état d'immobilité, tel que j'en étais effrayé. Tout mon temps se passa à lui prendre la main, à interroger son pouls et sa respiration. Le lendemain matin, à huit heures, je me décidai à le réveiller; ses premières paroles furent: „Mon ami, je ne souffre plus, je suis guéri: faites venir une voiture, nous allons partir." Il se leva en effet et nous pûmes retourner à Rotterdam, lieu de notre résidence. Il resta au lit toute une semaine, avec des accès de fièvre fort violens; et alors, dans le tourment de ses pensées, se croyant mieux, quoique hors d'état de se livrer au travail, et malgré les représentations des amis qui l'entouraient il se rendit à Delft, accompagné de son fils Édouard qui était venu nous rejoindre, afin d'y terminer une entreprise commencée, dont le résultat satisfaisant devait le mettre à même d'appeler sa famille auprès de lui. Quand le corps souffre, le cœur a besoin d'affection: jamais l'infortuué fils de France n'avait si ardemment désiré de se voir environné de tous ses enfans et de leur digne mère. Peu de jours après il retomba malade et fut de nouveau obligé de garder le lit. Hélas! il ne devait plus le quitter que pour être déposé dans la fosse où le poussaient frénétiquement ses proscripteurs depuis 1795.

Plus le mal inconnu qui minait visiblement l'auguste malade faisait de progrès, plus il demandait avec instance sa famille. Je partis pour Londres vers la fin de Juillet. Deux médecins militaires, par la sollicitude du ministre de la guerre, avaient été adjoints au médecin civil qui soignait le prince, et envoyaient régulièrement chaque jour leur bulletin à Son Excellence. Quand je fis mes adieux à mon bien-aimé maître, j'étais loin de songer que je n'entendrais plus sa voix amie que dans les accens poignans des désolations de toute son existence. Les médecins m'avaient tranquillisé en m'assurant qu'ils ne voyaient aucun danger imminent. Je ne pus revenir avec la famille que le 4 du mois d'Août. A cinq heures du soir le prince, calculant que nous ne tarderions pas à venir, heureux et impatient de nous voir, consultait à

chaque minute les docteurs pour savoir l'heure. Il était environ six heures quand nous arrivâmes à Delft; mais alors, par un de ces coups de Providence qui déjouent tous les calculs de l'homme, la situation de l'auguste malade avait si soudainement empiré, qu'il put à peine donner à comprendre s'il reconnaissait son épouse et sa fille aînée qui furent les seules personnes auxquelles on permit l'entrée de la chambre ce soir-là. Depuis ce moment, il entra dans un état de délire permanent qui ne le quitta plus jusqu'à sa dernière heure.

Je passerai rapidement sur des scènes de deuil, non moins amères par la pensée qu'au premier jour de la cruelle séparation, qui, pendant six jours, répandirent une morne consternation dans la chambre où l'agonie d'un roi n'avait pour témoins qu'une épouse avec ses enfans, son fidèle ami, et quelques nobles officiers néerlandais, qui rendaient au fils de Louis XVI l'hommage respectueux de leurs sympathies et le culte dû au malheur. Le souvenir qui les retrace, bien que datant de vingt-cinq années, remplit toujours l'âme de sensations tumultueuses; car les crimes qui ont usé la vie du roi dépouillé, mort sans avoir pu obtenir justice, se perpétuent dans leur cause et dans leurs effets en maintenant, contre les enfans du royal décédé, la réprobation dont l'avaient frappé des aversions politiques demi-séculaires. Je ne redirai point non plus les alternatives d'espoir et de découragement qui se succédèrent dans nos esprits, jusqu'à l'instant où le sacrifice fut consommé pour l'infortuné proscrit, et pour ceux qui n'avaient plus que des larmes à donner à sa mémoire.

Les accens plaintifs d'un délire incessant nous associèrent à toute l'amertume des pensées qui assiégeaient l'âme du roi méconnu. Le tableau des tribulations de toute sa vie, passant et repassant dans son esprit, l'agitait de pénibles sensations, et sa figure, sillonnée de temps à autre par des pleurs qui roulaient lentement sur son majestueux visage, portait les signes d'une souffrance de cœur vivement sentie, d'angoisses sans cesse renaissantes par le souvenir. Des phrases détachées, et prononcées d'une voix brève et sonore, rendaient poignantes pour tous

les désolations de la royale victime. Il gémissait sur lui-même, sur la cruelle destinée que ses persécuteurs lui avaiant faite, *sur la France dont il entrevoyait les maux à venir*, sur son épouse, sur ses enfans qui bientôt, disait-il, n'auront plus de père : „Je m'en vais chez mon père céleste," répétait-il souvent, d'un ton pénétré, „et il me couronnera..... pauvres enfans ! vous n'avez plus de nom ; vous êtes retombés dans les ténèbres..... mon Dieu ! prends-moi en grâce..... depuis qu'ils ont coupé la tête à mon père, il n'y a eu pour moi qu'obscurité....."

Puis fixant ses regards sur sa fille aînée, dont la ressemblance avec sa tante lui rappelait sa coupable sœur, il voyait la duchesse d'Angoulême..... „C'est elle," s'écriait-il, „avec qui j'aurai à faire ; elle toute seule ; c'est sa faute....." Les hommes n'ont jamais compris tout le bien que je voulais leur faire..... Mon fils Édouard, que de malheurs vont arriver à la France....."

Toutes ces paroles, par fois accompagnées de sanglots, étaient prononcées d'une voix déchirante, avec énergie et majesté. Dieu seul a pu sonder l'abîme d'affliction creusé dans nos cœurs, à ces cris gémissans d'un pére et d'un époux dont l'âme, accablée des réminiscences d'une longue carrière de douleurs, en faisait supporter le poids à ceux qui par affection ne pouvaient se résoudre à le quitter un instant. Il est des souffrances qu'il faut avoir ressenties pour en embrasser l'étendue ; et jamais sensibilité humaine ne fut mise à une anssi cruelle épreuve que celle de la famille éplorée du duc de Normandie pendant les six jours et six nuits d'une agonie qui ne cessa point non plus pour elle.

La veille de sa mort, le prince prononça très-distinctement ces paroles presque prophétiques, qui ne nous permirent plus de nous abuser sur l'issue de sa maladie : „Demain votre père monte aux cieux ; c'est là la demeure qui lui a été préparée : là j'aurai un nom céleste qu'on ne me ravira point."

Enfin, dans les dernières crises de cette navrante agonie, ses paroles ne nous parvenaient plus qu'inintelligibles ; mais l'intelligence du cœur en démêlait le sens et nous transmettait ses pensées, qui toutes étaient avec

sa famille, avec Dieu, avec la France. Il appela par leur nom ses enfans, leur mère, moi-même; ses yeux fixes et déjà voilés par les atteintes de la mort reflétaient pour nous la langueur de son âme; et nous comprîmes qu'il nous faisait ses adieux, en buvant la dernière goutte du calice d'amertume qui avait été le breuvage de cinquante années de martyre.

Le 10 du mois d'Août 1845, vers les deux heures de l'après-midi, le cinquante-troisième anniversaire du jour précurseur des désastres de l'antique maison royale de France, le fils de Louis XVI avait cessé de souffrir! La mort lui rendit le nom et la majesté royale que les injustes lui avaient contestés de son vivant. *Il est inscrit sur les registres mortuaires de la régence de Delft comme „Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie (Louis XVII), ayant été connu sous le nom de Naundorff, né au château de Versailles, en France, le* 27 *Mars* 1785, *fils de feu Sa Majesté Louis XVI, roi de France, et de Son Altesse Impériale et Royale Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, morts tous deux à Paris, époux de Madame la duchesse de Normandie, née Jeanne Einert.*"

La pierre tumulaire qui recouvre les cendres du dernier roi légitime de France, dans le cimetière de la ville de Delft (Hollande), porte pour inscription:

„Ici repose Louis XVII,
„roi de France et de Navarre (Charles-Louis, duc de
„Normandie),
„né à Versailles, le 27 Mars 1785;
„décédé à Delft le 10 Août 1845."

Devant cette tombe du juste, mort sous l'arrêt de réprobation entretenue contre lui par un demi-siècle d'inimitiés politiques, l'homme de bien s'incline avec un saint respect, saisi d'un sentiment de souffrance inexprimable. Il regrette presque d'avoir approfondi cette lamentable destinée, parce que, en face de la vérité de l'identité royale méconnue, il en est une autre que l'on est forcé d'admettre; c'est qu'il y a des angoisses dont l'humanité

ne se préoccupe pas, des existences maudites sur la terre, des innocens opprimés qu'un monde, se disant chrétien, repousse et laisse sans appui, sans consolation; c'est que les puissances publiques, telles que les constituent la politique et l'égoïsme d'ambitions ou d'intérêts personnels, peuvent être impunément persécutrices, criminelles, écraser le faible qui les gêne, sans qu'il n'ait de recours possible qu'à la justice de Dieu.

—

Voilà, Messieurs, l'ensemble de cette cause, les faits principaux dont le développement sera l'objet des discussions d'audience. Ils ont été soumis à l'examen des juges du tribunal de première instance, avec les documens à l'appui, et, après un quart d'heure de délibération, ils ont déclaré les demandeurs en réclamation d'état mal fondés dans leurs conclusions;

„Attendu que, sans rechercher les antécédens de „Naundorff, *le seul fait* de son ignorance presque com„plète de la langue française jusqu'en 1832 *suffit pour „repousser l'origine qui lui est attribuée;*

„Attendu *qu'en cet état les faits articulés par les demandeurs sont dès à présent réfutés....!!!*"

Vous avouerez avec moi que c'est expédier un peu légèrement l'injustice. On croirait presque que les juges, ne pouvant combattre par la raison une vérité certaine, qu'il leur était sans doute prescrit de méconnaître, ont voulu l'affirmer par l'absurde et le mensonge: le prince n'avait point oublié le français.

Les fonctionnaires publics, Messieurs, je le répète ne sont plus assujettis, du moins je l'espère, à ce égime de pression sur les consciences. Délivrés d'un gouvernement personnel corrupteur, vous êtes désormais, avec l'entière liberté de votre indépendance judiciaire, *la magistrature de la souveraineté du peuple;* et le peuple honnête, ami de l'ordre et de la paix, veut la justicc et la vérité *en tout,* et *pour tous.* On l'a rendu complice, à son insu, d'un grand crime européen, en lui faisant accepter les comtes de Provence et d'Artois pour ses rois légitimes. Ce fut une erreur funeste à la

nation, la source de tous les désastres qui l'ont désolée depuis cette époque; car on a sacrifié son bien-être, aux ambitieux de l'intérieur et aux ennemis du dehors. De là, cette chute successive de trônes, cette fuite à l'étranger de rois châtiés par la colère du peuple, instrument de la justice de l'Eternel. Pauvres aveugles! Ils ont voulu se défaire de Louis XVII, croyant ainsi perpétuer leur dynastie sur leur trône usurpé; ils n'ont pas compris que la méconnaissance de l'orphelin du Temple était fatale à tous les gouvernemens qui s'en rendaient coupables, qu'elle outrageait la conscience du genre humain, par la violation des lois de justice éternelle et d'humanité. Ils ont été recueillir dans l'exil le fruit de leurs impostures, non point par suite d'incidens fortuits, mais par l'intervention de la Providence divine, dans les choses de cette terre, qui permet de temps à autre les bouleversemens politiques, pour l'enseignement des nations et des conducteurs des peuples.

On a fait de la cause du duc de Normandie une question d'ordre social; parce qu'il y a solidarité entre ler citoyens d'un même peuple, et que, se montrer injuste envers l'un, c'est être injuste envers tous; chacun n'ayant aucune garantie qu'il ne sera pas lui-même victime, à son tour, des abus de pouvoir contre lesquels n'a pu se faire protéger le fils de Louis XVI, en recourant à toutes les légalités des Etats monarchiques.

Il n'en doit plus être de même sous une République qui, frappant *les despotes* de déchéance, se met à leur place. Si le gouvernement du peuple par le peuple continuait les allures des souverainetés personnelles, il perdrait tout crédit, dans la confiance générale, et subirait tôt ou tard le châtiment providentiel infligé aux oppresseurs; puisqu'on ne verrait, dans l'exercice du pouvoir exécutif qu'un changement de personnes et un nouveau sujet d'effroi pour les gouvernés.

La nation est donc intéressée à voir finir la lutte déplorable de la vérité, engagée de puis près de deux générations, contre le mensonge, entre les héritiers de Louis XVI et leurs proscripteurs couronnés, par une reconnaissance judiciaire qui leur restitue le nom et la

patrie de leurs pères, leurs droits civils et une existence sociale que leur doit la France.

C'est à vous, Messieurs, *à vous magistrats républicains*, que sont réservés l'honneur et la gloire de rendre cette justice nationale aux opprimés des rois, qui, peu soucieux de leur dignité, se sont déshonorés et abaissés en diffamant et abaissant le prince qui était leur frère et leur égal en majesté. Donnez-leur cette leçon de droiture et de justice politique. Ces garanties sociales ont été bannies de leurs Etats, aux jours de leur puissance, faites qu'elles trouvent un refuge inviolable dans le gouvernemenf de la République française. Par le seul accomplissement des devoirs de votre charge, vous vous éleverez au dessus d'eux, et vous aurez l'assentiment de tous les hommes probes.

Vous n'aurez point à vous inquiéter de voir surgir d'un débat judiciaire une branche royale de plus. Les véritables représentans de la monarchie héréditaire n'ont point de parti politique à opposer à d'autres, et n'enveulent point avoir. En les proclamant ce qu'ils sont, le principe de légitimité devient inoffensif pour la République. Vous démasquez les faux légitimistes et leur faux prétendant, le comte de Chambord; vous éclairez les Français que, par leur mauvaise foi, ils voudraient encore faire concourir avec eux à une troisième usurpation; vous conférez plus d'unité, plus de force au gouvernement, et, au nom *des fils régénérés de la République* de 1793, vous donnez aux petits-fils du roi et de la reine-martyrs l'éclatante réparation qui leur est due, comme victimes toujours souffrantes des premier crimes révolutionnaires.

Breda — Novembre 1871.

FIN.

3f

LIBRARY OF CONGRESS
0 019 640 248 2